

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Guillaume PINEDE de St Jean La Fouillouse, 3E6992 à 3E6997, couvrant 1650 à 1680

Relevé de Roger DURANTÉ

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 131	1666/05/01	Obligation	Auroux (Soulages)	AGULLAC (de) Pierre, COUDEIRE Jean	Jean COUDEIRE, de Soulages (Auroux), doit de l'argent à noble Pierre d'AGULHAC, de Soulages, sieur du Villeret (St-Jean-la-F.) dont 73 livres pour une obligation reçue par le présent notaire le 30/05/1664. Modalités de remboursement. Laisse des terres en garantie (confronts, parmi lesquels noble Louis d'AGULHAC, sieur de Malmont).
3E6995 Me Pinède / 42	1664/08/31	Echéancier	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ALIBERT Marguerite, MOURGUE Claude jeune	Claude MOURGUE jeune, du Cellier (St-Jean-la-F.), reconnaît devoir à Marguerite ALIBERT, du Sap (Auroux), veuve de Jean MOURGUE, 32 livres 10 sols pour la répétition de sa dot, à elle reconnue par son défunt mari tant sur ses biens que sur ceux de feue Jeanne BERNARD, sa femme.
3E6992 Me Pinède / 05	1650/04/27	CM	Arzenc (Couffours), St-Jean-la-F. (le Villeret)	AMAT Jacques, CHAZALMARTIN Françoise	Jacques AMAT, fils de Pons AMAT et de Claude ROCHE, de Couffours [Arzenc], avec Françoise CHAZALMARTIN, fille d'Antoine CHAZALMARTIN et d'Antoinette MALABOUCHE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse). La fiancée est assistée de ses père et mère et de Claude CHAZALMARTIN, son frère. Dot de 80 livres + six-vingts livres que la fiancée a gagnées par son industrie. Jacques CHAZALMARTIN, frère de la fiancée, promet une brebis ; Vidal MALABOUCHE, oncle de la fiancée, 8 quartes de seigle.
3E6995 Me Pinède / 148	1666/06/03	Dot (quittance)	Allenc (le Beyrac), Laval-Atger (Montgros)	ANDRE Guillaume et Jeanne, LAURENS Claude	Claude LAURENS, de Montgros (Laval-Atger), a reçu de Guillaume ANDRE, son beau-père, du Beyrac [Allenc], 85 livres sur la dot faite à Jeanne ANDRE, fille de ce dernier, en son CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Béraud GOURDOUZE, de l'Aldeyrès (Grandrieu).
3E6995 Me Pinède / 256	1667/10/28	Dot (quittance)	Allenc (le Beyrac), Laval-Atger (Montgros)	ANDRE Guillaume et Jeanne, LAURENS Claude	Claude LAURENS, de Montgros (Laval-Atger), a reçu de Guillaume ANDRE, son beau-père, du Beyrac [Allenc], 115 livres pour reste et entier paiement de la dot faite à Jeanne ANDRE, fille de ce dernier, en son CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Jean ANDRE.
3E6994 Me Pinède / 77	1663/11/01	Dot (quittance)	Allenc (le Beyrac), Laval-Atger (Montgros)	ANDRE Guillaume, LAURENS Claude, ANDRE Jeanne	Claude LAURENS, fils et donataire de Guillaume LAURENS et Jeanne REYNAUD, de Montgros (Laval-Atger), comme mari de Jeanne ANDRE, a reçu de Guillaume ANDRE, son beau-père, du Beyrac (Allenc), 81 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E6993 Me Pinède / 150	1658/07/22	Dot (quittance)	Allenc (le Beyrac), Laval-Atger (Montgros)	ANDRE Guillaume, LAURENS Guillaume et Claude, REYNAUD Jeanne	Guillaume et Claude LAURENS, père et fils, et Jeanne REYNAUD, leur femme et mère, de Montgros (Laval-Atger), reçoivent de Guillaume ANDRE, du Beyrac (Allenc), la 1ère paie de la dot promise au CM reçu par le présent notaire [même registre le 11/07/1658]. Parmi les témoins, Vidal SIRVEN, de Florac.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 95	1653/02/20	CM	Ponteils-30 (Montselgues), St-Jean-la-F. (Fourchades)	ANDRE Pierre, LHERMET Vidale	Pierre ANDRE, fils de Jean ANDRE et de Marie PONTET, de Montselgues (Ponteils-30), diocèse d'Uzès, avec Vidale LHERMET, fille de feu Claude LHERMET et de Marie GIBERT, de Fourchades (St-Jean-la-F.). La fiancée est assistée de sa mère, de Mathieu BONHOMME, de Fourchades, et Jean DALMAS, de Chaudeyrac, ses beaux-frères. La dot : 150 livres (ses droits maternels), une robe, un lit garni de sa literie, de quoi habiller le fiancé. Mathieu BONHOMME, beau-fils et bien-tenant dudit feu Claude LHERMET, promet 150 livres pour ses droits paternels. Parmi les témoins, Jacques et Claude ANDRE, frères, de Montselgues. Le mariage religieux a eu lieu ce jour.
3E6995 Me Pinède / 80	1665/05/13	Obligation	Allenc (le Beyrac)	ANDRE Vidal, BARET Simon	Simon BARET, du Beyrac (Allenc), a vendu à Vidal ANDRE, dudit lieu, 3 terres (confronts) pour 206 livres, montant d'un prêt sur 5 ans que ce dernier lui a consenti. Voir conditions particulières. Acte rédigé à Châteauneuf-de-R., dans la maison de Jean MALIGE.
3E6997 Me Pinède / 109	1677/01/29	CM	Rocles (la Bastide), Pierrefiche	ARMAND Jean, HEBRARD Hélène	Jean ARMAND, fils de feu[s] Grégoire ARMAND et Isabeau GELY, de la Bastide (Rocles), avec Hélène HEBRARD, fille de Pierre et de feu Claude ROUVIERE, de Pierrefiche. Le fiancé est assisté de ses oncles, Pierre GILLES, habitant Langogne, et Jacques GELY, de Mas Vendran (St-Alban-en Montagne-07), et de Antoine GELY, son cousin germain, de l'Espezonne (ibidem) ; la fiancée, de son père et de André HEBRARD, son frère, fils donataire et dûment émancipé. La dot (= droits de légitime paternels et maternels), 100 livres. La fiancée elle-même se constitue en tous ses biens, 150 livres qu'elle a gagnées par son travail. Le fiancé fait un présent de 100 livres à sa fiancée.
3E6996 Me Pinède / 51	1671/09/06	Quittance	Auroux	ARNAUD Antoine	Guillaume CHAPAT, Me tailleur, d'Auroux, natif de Rocles, a reçu d'Antoine ARNAUD, son beau-frère, 3 livres d'étrennes ainsi que les 27 livres de ce que ledit ARNAUD a payé audit CHAPAT pour le prix de l'apprentissage du métier de tailleur fait par Jean GIRAUD, beau-frère de ce dernier.
3E6995 Me Pinède / 25	1664/05/22	Quittance	Pierrefiche (la Vessière)	ASTIER Claude, BRUN Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Claude ASTIER, dudit lieu, 15 livres 10 sols pour entier paiement de l'achat d'une partie de maison (contrat du 10/06/1663 devant le présent notaire).
3E6992 Me Pinède / 50	1651/10/03	Arrentement	Pierrefiche (la Vessière)	ASTIER Claude, CHAMBON Pierre	Pierre CHAMBON, de la Vessière (Pierrefiche), a donné en location pour 5 ans à Claude ASTIER, dudit lieu, une maison pour 3 livres 2 sols par an. Une note marginale du 09/04/1657 atteste que le locataire a bien payé tous ses loyers.
3E6993 Me Pinède / 89	1657/04/09	Arrentement	Pierrefiche (la Vessière)	ASTIER Claude, CHAMBON Pierre	Pierre CHAMBON, Me charpentier, de la Vessière (Pierrefiche), donne en location à Claude ASTIER, dudit lieu, pour 5 ans, un "coin" de maison. Voir conditions du bail.
3E6992 Me Pinède / 20	1650/09/18	Arrentement	Pierrefiche	ASTIER Claude, ROUVIERE Benoît	Benoît ROUVIERE, de Pierrefiche, a donné en location pour 5 ans à Claude ASTIER, habitant dudit lieu, une maison sise audit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 35	1675/01/12	CM	Pierrefiche (Serres), Châteauneuf-de-R. (la Gleisolle)	ASTIER Privat, QUET Marguerite	Privat ASTIER, fils de feu[s] Michel ASTIER et Catherine CHAMBON, de Serres (Pierrefiche), avec Marguerite QUET [écrit "QUEST"], fille de feus Antoine QUET et Marguerite THEROND, de la Gleisolle (Châteauneuf). Le fiancé est assisté de Jean MEYRAND, son beau-frère ; la fiancée, de Jean ANDRE, son beau-frère, de la Gleisolle. Ce dernier constitue la dot, 100 livres correspondant aux droits de légitime de la fiancée, plus 1 robe, son cotillon et les "habits menus". La fiancée apporte 180 livres gagnées par son travail. [d'après acte du 07/02/1677, même registre, ledit ASTIER serait veuf de Halix CHAZALMARTIN]
3E6994 Me Pinède / 65	1663/06/10	Achat	Pierrefiche (la Vessière)	ASTRUC Claude, BRUN Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a vendu à Claude ASTRUC, dudit lieu, une portion de maison, laquelle portion il avait acquise de Jean PESCHAYRE plus jeune, dudit lieu. Description et confronts. [Acte sans titre. Il commence à l'indication du mois ; cette bizarrerie ne semble cependant pas correspondre à la perte d'une page mais plutôt à une erreur de reliure de la part du notaire]
3E6997 Me Pinède / 176	1678/01/07	Testament	Pierrefiche (le Cellier)	AUJOULAT Anne	Anne AUJOULAT, fille de feus Guérin AUJOULAT et Anne VIALA, du Cellier St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses défunts père et mère. Legs à Anne AUJOULAT, sa filleule et nièce, et à Maurice AUJOULAT, filles de Guillaume AUJOULAT, son frère. Legs à Anne DUBOIS, autre nièce, fille de Dimanche DUBOIS et de Catherine AUJOULAT, sa soeur, de Pierrefiche. Héritier universel, Guillaume AUJOULAT, son frère aîné.
3E6996 Me Pinède / 112	1672/06/13	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Alban (Grazières-Mages)	AUJOULAT Guillaume et Catherine, VEYRES Etienne	Etienne VEYRES, de Grazièresmages (St-Alban), comme mari de Catherine AUJOULAT, a reçu de Guillaume AUJOULAT, son beau-frère, héritier et bien-tenant de feus Guérin AUJOULAT et Anne VIALA, du Cellier (St-Jean-la-F.), 30 livres sur la dot que ledit AUJOULAT fit à ladite Catherine, sa soeur, en son CM reçu par le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 10	1674/00/00	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Alban (Grazières-Mages)	AUJOULAT Guillaume et Catherine, VEYRES Etienne	Etienne VEYRES, de Grazièresmages (St-Alban), comme mari de Catherine AUJOULAT, a reçu de Guillaume AUJOULAT, son beau-frère, héritier et bien-tenant de feus Guérin AUJOULAT et Anne VIALA, du Cellier (St-Jean-la-F.), 30 livres sur la dot que ledit AUJOULAT fit à ladite Catherine, sa soeur, en son CM reçu par le présent notaire. [Pages très abîmées. Texte rétabli grâce aux bribes de phrases lisibles et à la quittance de dot du 13/06/1672 chez Me Pinède dans 3 E 6996]
3E6996 Me Pinède / 126	1672/09/06	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	AUJOULAT Guillaume et Jean	Jean AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), donne quittance à Guillaume AUJOULAT, son frère, héritier et bien-tenant de Guérin AUJOULAT et de Anne VIALA, leurs défunts père et mère, pour entier paiement des 425 livres correspondant à ses droits de légitime. Renvoi à la transaction passée entre eux devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux, le 26/10/1667.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 51	1664/11/27	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier, la Ginestière)	AUJOULAT Guillaume, CROUZET Antoinette	Guillaume AUJOULAT, fils de feu Guérin AUJOULAT et Anne VILLARIE, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Antoinette CROUZET, fille de Jean CROUZET et Claude CHAUCHAT, de la Ginestière (ibidem). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean et autre Jean AUJOULAT, ses frères ; la fiancée est assistée de ses père et mère, de Jean et autre Jean AVENTURIER, du Cellier, ses cousins, et d'André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.). La mère du fiancé lui remet le fidei-commis confié par son défunt mari et lui fait donation de la moitié de ses propres biens. Le père de la fiancée promet à sa fille ses droits de légitime : 950 livres, 3 robes, literie, habit et casaque du fiancé, étrennes à la mère et aux frères de celui-ci.
3E6997 Me Pinède / 32	1674/12/20	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Pierrefiche	AUJOULAT Guillaume, DUBOIS Dimanche	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, a reçu de Guillaume AUJOULAT, son beau-frère, du Cellier (St-Jean-la-F.), 15 livres pour les intérêts sur 11 ans de la somme de 50 livres due comme reste de la dot de Catherine AUJOULAT, sœur dudit Guillaume.
3E6996 Me Pinède / 131	1672/10/12	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Rocles	AUJOULAT Guillaume, GAZEL Antoine	Antoine GAZEL, originaire de Rocles, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Guillaume AUJOULAT, fils et héritier de feu Guérin AUJOULAT et d'Anne VIALA, dudit lieu, 240 livres pour entier paiement d'une obligation du 23/06/1669 consentie devant Me ROCHER, notaire royal de Fouzillac [Chaudeyrac].
3E6996 Me Pinède / 03	1671/01/23	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Grandrieu (les Mèdes)	AUJOULAT Guillaume, MAURIN Vincent	Vincent MAURIN, natif des Mèdes (Grandrieu), a reçu de Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), 40 livres en paiement de la vente d'une jument ou pour argent prêté. Cette obligation, ledit MAURIN en avait fait rémission à Me Noë CHABALIER, notaire royal de la Panouse, habitant à présent Auroux. Mais entre-temps, il en a reçu paiement comptant de son débiteur, ce qui annule et l'obligation et la rémission.
3E6996 Me Pinède / 49	1671/08/16	Dot (quittance)	St-Alban (Grazières- Mages)	AUJOULAT Guillaume, VEYRES Etienne	Etienne VEYRES, de Grazières-Mages (St-Alban), mari de Catherine AUJOULAT, a reçu de Guillaume AUJOULAT, son beau-frère, fils et héritier de feus Guérin AUJOULAT et Anne VIALA, 60 livres sur la dot faite par ledit Guillaume à sa sœur lors du CM de celle-ci reçu par le présent notaire et par Me BLANQUET, notaire de St-Alban.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 64	1676/01/30	CM	Chaudeyrac, Monistrol-d'Allier-43 (la Molle)	AUJOULAT Pierre, CEDAT Catherine	Pierre AUJOULAT, fils de feu Vidal AUJOULAT et de Catherine ITIER, de Chaudeyrac, avec Catherine CEDAT, fille de feus Laurent CEDAT et Anne BEGON, de la Molle (Monistrol-43), diocèse de mende. La fiancée est assistée de Privat VALENTIN, du Cellier (St-Jean-la-F.), son beau-frère, et de la femme de celui-ci, sa soeur, non nommée. Les fiancés se constituent réciproquement en tous leurs biens, y compris ce que le fiancé a gagné par son travail. La fiancée lui donne pouvoir de récupérer plusieurs créances ; au total, ses biens + les créances, se montent à 220 livres.
3E6997 Me Pinède / 91	1676/11/16	Obligation	Chaudeyrac, Pierrefiche (Serres)	AUJOULAT Pierre, PAGES Clément	Clément PAGES, de Serres (Pierrefiche), emprunte 100 livres sur 5 ans à Pierre AUJOULAT, de Chaudeyrac. Modalités de remboursement. Hypothèque d'une maison (confronts).
3E6996 Me Pinède / 110	1672/05/20	Dot (quittance)	Chastanier (les Moulins)	AVENTURIER Guérin, CHANTON Cécile	Cécile CHANTON, du Crouzet (St-Jean-la-F.), a reçu de Guérin AVENTURIER, des Moulins (Chastanier), 35 livres sur la dot qu'il fit à feu Jeanne AVENTURIER, sa sœur, lors de son CM passé avec Jean LAURENS devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 22	1674/06/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	AVENTURIER Jean	Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à Guérin (120 livres) et Jeanne (150 livres) AVENTURIER, ses enfants, payables quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Claude AVENTURIER, son autre fils, il lègue 120 livres et sa boutique de maréchal. Héritière universelle, autre Jeanne AVENTURIER, sa fille aînée. Parmi les témoins, un Jean AVENTURIER jeune [frère du testateur?]. Suit l'inventaire des biens.
3E6995 Me Pinède / 168	1666/10/29	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	AVENTURIER Jean et Catherine, BRUNEL Jean	Jean BRUNEL, fils de [feu] Blaise BRUNEL, du Cellier (St-Jean-la-F.), assisté de messire Pierre BRUNEL, prêtre et curé de Chastanier, d'Auroux, son curateur, a, comme mari de Catherine AVENTURIER, reçu de Jean AVENTURIER jeune, du Cellier, son beau-père, 100 livres sur la dot faite en son CM (acte reçu par le présent notaire le 09/09 dernier, même registre). Parallèlement, N.N. VALADIER, comme mari de Catherine BRUNEL, a reçu des mains dudit AVENTURIER la même somme de 100 livres sur la dot faite par Jean BRUNEL à ladite Catherine BRUNEL, sa fille. [Qui est ce VALADIER? Est-ce une erreur d'écriture à la place de "AVENTURIER"?]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 132	1672/10/23	Legs (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chastanier (les Moulins)	AVENTURIER Jean et Guérin, MARCELIN Guillaume	Guérin AVENTURIER, des Moulins (Chastanier), fils et héritier de feus Vidal AVENTURIER et Catherine CAIRON, dudit lieu, a reçu de Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (St-Jean-la-F.), des mains et des deniers propres de Guillaume MARCELLIN, beau-fils et donataire dudit Jean, 60 livre du legs fait par Catherine CROUZET, veuve dudit Guérin, en faveur des enfants de feu Vidal AVENTURIER, son fils, et de Catherine CAYRON, en son testament reçu par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, le 10/05/1649. Fait à Auroux, dans la maison de Me Antoine HEBRARD, praticien dudit lieu, en présence d'André HEBRARD, son fils.
3E6997 Me Pinède / 165	1678/01/31	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	AVENTURIER Jean, MAURAS Jeanne	Jeanne MAURAS, veuve de Pierre MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-F.), quitte Jean AVENTURIER, son beau-frère, du Cellier (ibidem), d'une somme à déduire des droits de légitime dus à son défunt mari par ledit AVENTURIER. Il s'agit de choses payées par ce dernier à la place dudit MERCIER : du blé payé à Benoît CLEMENT, de Chaumeils ; un achat de cire ; des arrérages de censive, le tout déclaré par ledit MERCIER en son testament reçu par le présent notaire [le 04/12/1676, même registre].
3E6996 Me Pinède / 10	1671/02/18	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Châteauneuf-de-R.	AVENTURIER Jean, SOUCHON Jacques	Jacques SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, rémissionnaire de Michel BELLEDENT, de Chaussenilles (Fontanes), lui-même rémissionnaire de Privat GELY, du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (ibidem), 96 livres sur ce que ledit AVENTURIER devait audit GELY pour l'achat de terres. Rémission reçue par Me LAHONDES, notaire d'Auroux, le 21/10/1670.
3E6993 Me Pinède / 77	1657/01/15	CM	Chadeyrac (Meissouzac), Peyremale-30 (Clouttes)	AVENTURIER Maurice, DARDALHON Jacqueline	Maurice AVENTURIER, de Meissouzac (Chadeyrac), fils de Jean AVENTURIER et de Jeanne TREBUCHON, dudit lieu, avec Jacqueline DARDALHON, fille de feus Antoine DARDALHON et Jacqueline BOUZIGES, du mas de Clouttes (Peyremale-30), en Vivarais. Le fiancé est assisté de ses père et mère et de François GELY, de Chadeyrac, son cousin ; personne aux côtés de la fiancée. Le fiancé s'est constitué en ses droits de légitime, non précisés, la fiancée, en tous ses biens.
3E6992 Me Pinède / 22	1650/10/11	Dot (quittance)	Grandrieu (Chabestras), St-Jean-la-F. (le Cellier)	BARJON Claude, VILLESECHE Guillaume	Guillaume VILLESECHE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Claude BARJON, son beau-frère, de Chabestras (Grandrieu), 24 livres pour la dot constituée par Jean BESSEYRE à Jeanne BESSEYRE, sa fille, au CM avec ledit VILLESECHE passé devant Me DEJEUNE, notaire royal des Chazes [la Panouse].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 119	1666/03/29	Donation	Arzenc (Graulac)	BARRANDON Claude (F) et Jacques	Claude BARRANDON, fille de feus Antoine BARRANDON et Claude COUDERC, de Graulac (Arzenc), considérant les bons services qu'elle a reçus de Jacques BARRANDON, son frère, dudit lieu, lui fait donation de tous ses droits de nature (1/3 des biens de leurs parents puisqu'ils sont décédés ab intestat et qu'en mourant ils ont laissé 3 enfants). Voir détail des conditions.
3E6996 Me Pinède / 122	1672/08/15	CM	Chaudeyrac	BARTHELEMY Jean, AIGLIN Jeanne	Jean BARTHELEMY, fils de autre Jean BARTHELEMY et de Catherine LAHONDES, de Chaudeyrac, avec Jeanne AIGLIN [écrit "ESGLINE"], fille de Etienne AIGLIN [sic] et de Marguerite MAZAUDIER, de Chaudeyrac. Chacun des fiancés se constitue en tous ses biens, réciproquement. Le père de la fiancée promet une donation de la moitié de ses biens.
3E6997 Me Pinède / 11	1674/00/00	Arrentement (quittance)	Chaudeyrac (le Mont), St-Jean- la-F.	BASTIDE , DALMAS	[Page très abîmée. Les prénoms ne sont pas lisibles] Un BASTIDE reçoit d'un DALMAS le prix de 2 années d'un arrentement.
3E6992 Me Pinède / 76	1652/07/02	Echange	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BASTIDE Claude, CLEMENS Jean	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), et Jean CLEMENS, dudit lieu, ont échangé deux prés.
3E6994 Me Pinède / 11	1662/04/25	Echange	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BASTIDE Claude, ROUVIERE Jean	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), et Jean ROUVIERE, dudit lieu, ont échangé deux champs (confronts).
3E6994 Me Pinède / 13	1662/05/05	Ratification	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BASTIDE Claude, ROUVIERE Vidal	Vidal ROUVIERE, fils donataire et héritier de Jean ROUVIERE, du Cellier (St-Jean-la-F.), ratifie l'échange de terres fait devant le présent notaire le 25 avril dernier entre son père et Claude BASTIDE, marchand, dudit lieu [même registre].
3E6994 Me Pinède / 15	1662/05/08	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Langogne	BASTIDE Claude, THOR (du) Vidal et Agnès	Vidal et Agnès du THOR, frère et sœur, de Langogne, ont reçu de Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), 133 livres pour entier paiement du contenu du contrat d'accord passé avec damoiselle Anne de BROUILLET, veuve de Mathieu ARMAND, d'Auroux, et ledit BASTIDE, des droits de légitime que Agnès BRAJON, leur mère, pouvait avoir sur les biens que ledit BASTIDE a acquis au lieu du Cros et suivant la rescription et rémission qui lui a été faite sur lesdits du THOR (acte d'accord passé le 19/01/1646 devant Me ROCHER, notaire de Langogne).
3E6995 Me Pinède / 45	1664/10/08	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier), Grandrieu (Fajolles)	BASTIDE Claude, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), habitant Fajolles (Grandrieu), a vendu à Claude BASTIDE, marchand du Cellier, 3 champs (confronts) pour 101 livres. C'est une façon pour ledit VALENTIN de payer une partie de sa dette de 240 livres (obligation reçue par le présent notaire le 11/06/1655). Référence aussi à un contrat passé devant Me Claude DECAVATA, notaire de Chasseradès, le 30/10/1651. Parmi les témoins, André VALENTIN, du Villeret (St-Jean-la-F.), et messire Guillaume VALENTIN, prêtre.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 31	1655/06/11	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BASTIDE Claude, VALENTIN Jean et Guillaume	Jean VALENTIN, et messire Guillaume VALENTIN, prêtre et fils dudit Jean, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse) doivent à Claude BASTIDE, marchand, dudit lieu, 240 livres suite à une convention passée entre eux devant Me Claude de CAVATA, notaire de Chasseradès. Echancier.
3E6997 Me Pinède / 92	1676/09/29	Obligation	Châteauneuf-de-R. (la Gleisolle, Chaninac)	BATAILLE Antoine, GELY Sébastien	Sébastien GELY, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), doit 200 livres à Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (ibidem) pour compte final de toutes affaires entre eux (diverses obligations pour prêt d'argent ou achat de blé-seigle ou de bétail - voir détail avec références notariales). Hypothèque du fonds et de la récolte d'une partie de pré.
3E6997 Me Pinède / 42	1675/04/08	Quittance	St-Jean-la-F. (le Villeret)	BATAILLE Jeanne, CATHEBRAS Privat, GALTIER Jean	Jean GALTIER et Privat CATHEBRAS, habitants du Villeret (St-Jean-la-F.), ont reçu de Jeanne BATAILLE, veuve d'Etienne CHAMBON, dudit lieu, 14 livres pour un achat fait par son défunt mari (contrat chez Me LAHONDES, notaire d'Auroux). En même temps, ledit Privat, fils de feu Vidal CATHEBRAS, donne quittance audit GALTIER du paiement de la dette que autre Jean GALTIER, père dudit Jean, avait contractée envers ledit feu Vidal (obligation reçue par feu Me Guion BOUDET).
3E6994 Me Pinède / 24	1662/11/05	Testament	Châteauneuf-de-R. (la Gleisolle)	BATAILLE Marie	Marie BATAILLE, "mal saine" de son corps, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial dans le tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs. Plusieurs legs aux institutions religieuses et dispositions pour ses honneurs funèbres. Legs de 100 livres à Catherine BATAILLE, sa nièce, et legs de 30 livres à Antoine et François BATAILLE, fils de Pierre. Tous 3 les recevront lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. 30 livres à Marie BATAILLE, sa soeur. Legs de 20 livres à autres Antoine et François BATAILLE, à payer aussi lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. 10 livres à Jeanne BATAILLE, à payer dès son décès. Héritière universelle, Marie BATAILLE, sa nièce et filleule, fille de feu Pierre BATAILLE.
3E6994 Me Pinède / 75	1663/09/21	Quittance	Auroux (Malmont), St-Jean-la-F. (le Cellier)	BEDOS Marguerite, LAURENS Catherine	Catherine LAURENS, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), prie le notaire de bien vouloir accepter de rédiger cette quittance. Le notaire accepte tout en se référant au "Si qua mulier". Ladite LAURENS reconnaît avoir reçu de Marguerite BEDOS, veuve de Vidal VEYRET, de Malmont [Auroux], une robe qui lui avait été promise lors du CM de Cécile VEYRET, fille desdits VEYRET et BEDOS, avec Claude TREBUCHON (acte passé devant Me Jacques BOUCHARENC, notaire d'Auroux). [pour le "si qua mulier" voir : http://www.punsola.fr/index.html?menu=witry à propos du senatus-consulte velleien et de l'édit de Henri IV qui y a mis fin mais cet édit n'est pas appliqué par Me PINEDE]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 206	1679/11/02	Testament	Auroux	BELIN Isabeau	Isabeau BELIN [écrit "BELLIN"], femme de Me Antoine HEBRARD, praticien, d'Auroux, malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Legs à chacun de ses fils, Antoine, Etienne et Arcons HEBRARD, 300 livres audit Arcons, 200 livres aux 2 autres, à commencer à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. 200 livres aussi à Catherine HEBRARD, sa fille, femme de François MARRON, d'Auroux. A ses autres filles, Antoinette HEBRARD, femme de Jean VILLAR, de Bonnaude, et Jeanne HEBRARD, femme de Jean TROPEL, de Donepauc, en plus de la dot faite en leur CM reçu par Me LAHONDES, notaire d'Auroux, 10 livres à chacune. A Antoinette MARRON, fille de François MARRON et de Catherine HEBRARD, 10 livres. A Jeanne et Pierre TROPEL, enfants desdits TROPEL et Jeanne HEBARD, 5 livres à chacun. Héritier universel, Antoine HEBRARD, son bien-aimé mari, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants. Liste de dettes ; à Jeanne ARNAUD, pour du blé-seigle, à Françoise GALTIER, sa chambrière, pour ses gages, 11 livres,
3E6996 Me Pinède / 170	1673/08/13	Démission d'échange	Naussac	BENOIT André, CHASSANG Paul	André BENOIT, ménager, et Paul CHASSANG, Me maçon, tous deux de Naussac, avaient échangé des terres devant Me BOUDETTE, notaire d'Auroux, le 21/03/1673. Chacun considère avoir été lésé dans cet échange. Ils sont d'accord pour l'annuler.
3E6993 Me Pinède / 51	1656/05/14	Dot (quittance)	Naussac, St- Etienne-du- Vigan-43	BENOIT Jean, CROS Jean et Vincent, JOUVE Vidale	Jean CROS et Vidale JOUVE, mariés, et leur fils, Vincent CROS, de St-Etienne-du-Vigan-43, diocèse de Viviers, ce dernier, comme mari de Marguerite BENOIT, ont reçu de Jean BENOIT, de Naussac, le 1er paiement de la dot (celui du jour des noces) promise au CM reçu ce jour par le présent notaire [même registre].
3E6997 Me Pinède / 120	1677/09/04	Quittance	Auroux (le Sap), Ribaute-30	BERNARD Jean, MARTIN Jean, CROUZET Pierre	Pierre CROUZET, natif du Sap (Auroux), habitant Ribaute-30, en Languedoc, a reçu de Jean BERNARD et de Jean MARTIN, beau-père et gendre, du Sap, 17 livres sur le prix de la vente passée entre eux devant feu Me Jean LAHONDES, notaire d'Auroux, le 18/09/1673.
3E6992 Me Pinède / 23	1650/10/15	Obligation	Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Cellier)	BERNARD Michel, MOURGUE Guillaume	Guillaume MOURGUE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a emprunté 10 livres à Michel BERNARD, du Sap (Auroux). Modalités de remboursement. En garantie, un grenier qu'il a dans la tour du Cellier au 3ème étage.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 246	1667/09/13	CM	Pierrefiche, Rocles	BESTION Guillaume, CHAPAT Jeanne	Guillaume BESTION, fils de feu Jean et de Marguerite GUIGON, de Pierrefiche, avec Jeanne CHAPAT[écrit "CHAPPAT"], fille de feu Privat CHAPAT et de Marguerite BENOIT, de Rocles. Le fiancé est assisté de sa mère ; la fiancée, de Pons CHAPAT, son oncle, de sa mère, et de Jean BENOIT, son cousin, de Villevieillette. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens, d'ustensiles de cuisine (voir liste), literie, 5 bêtes à laine. Le fiancé se constitue en tous ses biens, dont 45 livres qu'il a gagnées par son travail. L'oncle de la fiancée promet 30 livres. Pons et Dimanche CHAPAT, frère et cousin de la fiancée, lui promettent une velle d'un an.
3E6996 Me Pinède / 18	1671/03/19	Achat	Pierrefiche	BESTION Jean, DUBOIS Dimanche	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, a vendu un champ à Jean BESTION, tisserand, dudit lieu, pour 30 livres que ledit vendeur cède aussitôt à Antoine CAYROCHE, d'Aurouzet (ibidem), et à Jean BRUN, de la Vessière (ibidem), pour paiement de la taille dont ils étaient collecteurs l'an dernier pour Pierrefiche. Suit l'exposé d'avatars judiciaires.
3E6993 Me Pinède / 99	1657/06/13	Achat	Pierrefiche	BESTION Jean, NEGRON Jean	Jean NEGRON, de Pierrefiche, a vendu à Jean BESTION, dudit lieu, un petit champ (confronts) pour 19 livres. L'acheteur ne devra pas y construire une maison.
3E6993 Me Pinède / 161	1658/10/27	Quittance	Pierrefiche	BESTION Jean, NEGRON Jean	Jean NEGRON, de Pierrefiche, a reçu de Jean BESTION, dudit lieu, 19 livres en paiement de la vente passée entre eux le 13/06/1657 devant le présent notaire [même registre].
3E6997 Me Pinède / 138	1677/12/26	Obligation	Pierrefiche (le bourg, la Veissière)	BESTION Jean, ROMIEU Guillaume	Guillaume ROMIEU, de la Veissière (Pierrefiche), doit 30 livres à Jean BESTION, de Pierrefiche. C'est suite à la condamnation dudit ROMIEU et de Jacques BRUN, de la Veissière, par la Cour du sénéchal de Nîmes dans le procès qui les opposait eux et Jean MAZAUDIER, d'Aurouzet (ibidem), audit BESTION. Dans une note marginale du 08/05/1678 Jean BESTION donne quittance à son débiteur.
3E6992 Me Pinède / 27	1651/02/07	Achat	Pierrefiche, St- Jean-la-F. (le Cellier)	BISTON Marsal, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Marsal BISTON, de Pierrefiche, un grenier qu'il a dans la tour du Cellier à l'étage de "dessus le feu" (confronts). [livre de M. et Mme EGLIN sur St-Jean. Le hameau du Cellier a été donné par Guion de CHÂTEAUNEUF à l'abbaye des Chambon en 1182. A cette date, la tour existait déjà. Tour à 4 étages, de 30 mètres de haut et 10 mètres-carrés de base, avec des murs de 1,80 m d'épaisseur. Elle était munie de créneaux et pouvait servir de défense en cas d'attaque. Foyer vis-à-vis de la porte. Elle servait de grenier, d'où le nom du hameau. La tour a été rénovée en 2006 par la Communauté des communes de Châteauneuf.]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 91	1672/02/16	Obligation	Auroux (Soulages)	BLACHEYRE Jacques, COUDEIRE Jean	Jean COUDEIRE, de Soulages (Auroux), doit 74 livres à Jacques BLACHEYRE, dudit lieu, pour achat d'un champ (contrat reçu par Me Jean BOUDETTE, notaire d'Auroux le 16/03/1670). Modalités de remboursement, y compris les intérêts.
3E6996 Me Pinède / 113	1672/06/13	Quittance	Chastanier (Villevieillet.), Nîmes-30	BLANCHON Antoine, HILAIRE Privat, POUDEVIGNE Pierre	Pierre POUDEVIGNE, hôte, de Nîmes, a reçu d'Antoine BLANCHON, de Villevieillettes (Chastanier), 280 livres, somme que Privat HILAIRE, de Villevieillette, avait demandé audit BLANCHON de payer audit POUDEVIGNE lors d'un contrat de vente d'un pré passé par ledit HILAIRE audit BLANCHON, ce jour, devant Me REBOUL, notaire d'Auroux. Rappel d'avatars judiciaires au cours desquels ledit POUDEVIGNE fit saisir ledit HILAIRE.
3E6997 Me Pinède / 60	1675/01/11	Dot (quittance)	Rocles (la Rochette-Borne), Pierrefiche (la Rochette-Chaille)	BLANCHON Jean et Marguerite, CHARDON Gabriel	[acte daté de janvier 1675 ; Faut-il lire "1676"?] Gabriel CHARDON, Me tisserand, de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), a reçu de Jean BLANCHON, son beau-frère, de la Rochette-Borne (Rocles), 30 livres que ce dernier promit à Marguerite BLANCHON, sa soeur, en son CM avec ledit CHARDON, passé devant le présent notaire.
3E6993 Me Pinède / 41	1655/11/23	Quittance	Ste-Colombe-de-M., Pierrefiche	BLANCHON Vidal, HEBRARD Pierre	Pierre HEBRARD, de Pierrefiche, a reçu de Vidal BLANCHON, de Ste-Colombe, 52 livres pour ses droits de nature sur les biens de Etienne BOHET, de Ste-Colombe, beau-père dudit BLANCHON (renvoie à un accord reçu par Me Jean MACARY, notaire de Ste-Colombe).
3E6994 Me Pinède / 08	1662/03/15	Dot (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier), St-Alban	BODETY (de) Anne, CHALMETON Aymar	Aymar CHALMETON, sieur de la Borie, de St-Alban, en tant que mari de damoiselle Anne de BODETY, a reçu de Me Jacques de BODETY, docteur et avocat, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse, fils [sic] et héritier de feu Me Guion BOUDET, 100 livres sur la dot que ledit Me BOUDET fit à ladite Anne, sa fille, en son CM reçu par en 1661 par Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E6996 Me Pinède / 144	1673/02/13	Dot (quittance)	Chastanier (Villevieillette, Bessettes)	BOHET Antoine, VIALA Etienne	Etienne VIALA, de Bessettes (Chastanier), comme mari de Marguerite BOHET, de Villevieillette, a reçu de Antoine BOHET, son beau-frère, de Villevieillette (ibidem), 71 livres 10 sols sur la dot faite par ledit BOHET à ladite Marguerite, sa sœur, en son CM passé devant Me CHARDON, notaire royal du Veisset [Langogne]. Rédigé aux Moulins (ibidem), dans la maison de Vidal BOHET en présence de Jean BOHET, fils de celui-ci, dudit lieu.
3E6997 Me Pinède / 106	1677/01/18	Testament	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	BOHET Jean	Jean BOHET, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Don à une pieuse institution à payer par Vidal BOHET, des Moulins (Chastanier), son frère, qui lui doit cette somme. Legs à Jeanne, Jean, autre Jean et Clément BOHET, ses enfants, qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, Jeanne BRUN, sa femme. Suit l'inventaire des biens qu'il laisse à sa femme.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 234	1667/05/12	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	BOHET Jean, MATHIEU Jeanne	Jeanne MATHIEU, de Lhermet (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean BOHET, son beau-fils, dudit lieu, 150 livres sur ce que ledit BOHET avait promis d'apporter lors de son CM avec Jeanne BRUN (Me LAHONDES, notaire d'Auroux). C'est pour le 1er paiement correspondant au jour des noces.
3E6994 Me Pinède / 59	1663/04/18	Dot (quittance)	Chastanier (les Moulins), St- Jean-la-F. (le Cellier)	BOHET Jeanne et Vidal, JAUSSEN Guérin	Guérin JAUSSEN, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne BOHET, a reçu de Vidal BOHET, des Moulins [Chastanier], son beau-frère, 18 livres sur la dot qu'il fit à sa sœur au CM passé devant Me BOUDETTE, notaire d'Auroux.
3E6997 Me Pinède / 162	1678/10/04	Droits (quittance)	Chastanier (les Moulins), St- Jean-la-F. (le Cellier)	BOHET Vidal et Jeanne, VIALA Antoine	Jeanne BOHET, veuve de Guérin JAUSSEN, et Antoine VIALA, son beau-fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont reçu de Vidal BOHET, frère de Jeanne, 33 livres sur les droits de nature paternels et maternels de celle-ci.
3E6995 Me Pinède / 208	1667/03/04	Echange	Chastanier (les Moulins)	BOHET Vidal, CLEMENS Jean	Vidal BOHET et Jean CLEMENS, des Moulins (Chastanier), ont échangé des terres (confronts).
3E6993 Me Pinède / 97	1657/05/01	Quittance	Chastanier (les Moulins)	BOHET Vidal, RIGAUD Jean	Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), beau-fils de feu André BREISSE, a reçu de Vidal BOHET, dudit lieu, 40 sols pour reste et entier paiement de l'arrentement de leur métairie passé en faveur de André BREISSE et Isabeau THEROND, mariés, consenti par Jean BOHET, père dudit Vidal, le 03/03/1636, reçu par feu Me Claude PINÈDE, notaire du Cellier. Note marginale : "Expédié à Jean GARREL, beau-fils de RIGAUD".
3E6996 Me Pinède / 171	1673/09/04	Donation (droits de légitime)	Pierrefiche (la Rochette- Chaille), Les Vans-07	BONHOMME Dimanche, CELLIER Jean	Dimanche BONHOMME, natif de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), fils de feu[s] Dimanche BONHOMME et Isabeau PANSIER, dudit lieu, habitant les Vans-07, en Vivarais, avait de quoi faire assigner Jean CELLIER, de la Rochette-Chaille, héritier et bien-tenant de Vidale BONHOMME, elle-même héritière de Dimanche BONHOMME, pour réclamer paiement de 200 livres plus les intérêts à lui données par Isabeau PANSIER en son testament reçu le 11/08/1645 par Me GOYRAND, notaire d'Uzès-30. Pour éviter un procès, ils se mettent d'accord, ce jour. Il y a aussi un legs de 10 livres fait audit Dimanche par feu Agnès BONHOMME (acte reçu par Me BOUQUET, notaire de l'Habitarelle).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 137	1672/12/24	Testament	Pierrefiche	BONHOMME Jeanne	Jeanne BONHOMME, veuve de Jean DUBOIS, de Pierrefiche, âgée et mal disposée de son corps, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Elle fixe leurs droits de légitime (5 livres) à ses fils, Dimanche DUBOIS, Pierrefiche, autre Dimanche DUBOIS, de Rocles, Louis DUBOIS, de Saint-Laurent, et à Antoinette DUBOIS, sa fille, mariée à André VIDAL, de Pierrefiche. Elle avait fait donation de la moitié de ses biens à Agnès DUBOIS, son autre fille, lors de son CM avec Pierre CHAZALMARTIN, Me tailleur, de Serres [Pierrefiche] ; elle donne la moitié restante à autre Agnès DUBOIS, son autre fille, femme de Antoine SABATIER, de Réals [Naussac], qu'elle désigne comme son héritière universelle. Parmi les témoins, un Claude SABATIER, de Réals. L'acte est suivi d'une déclaration sur des créances.
3E6992 Me Pinède / 106	1653/09/03	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (Fourchades), Ponteils-30 (Montselgues)	BONHOMME Mathieu, LHERMET Vidale, ANDRE Pierre	Pierre ANDRE, de Montselgues (Ponteils-30), en Vivarais, a reçu de Mathieu BONHOMME, de Fourchades, 15 livres sur ce qu'il promet à Vidale LHERMET, sa belle-sœur, lors du CM de celle-ci avec ledit ANDRE [20/02/1653 même registre].
3E6993 Me Pinède / 158	1658/10/17	CM	Goudargues-30, St-Jean-la-F. (le Crouzet)	BONHOMME Michel, MERCIER Antoinette	Michel BONHOMME, fils de feu Pierre BONHOMME et de Claude MICHEL, de Goudargues-30, diocèse d'Uzès, avec Antoinette MERCIER, fille de feus Jean MERCIER et Antoinette BRUNETON, du Crouzet (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de sa mère et de Laurent GILLES, son cousin, de St-Etienne-du-Vigan-43 ; la fiancée est assisté d'Antoine MERCIER, son frère, et de messire Vidal ARNAUD, prêtre d'Auroux, son cousin. Le fiancé fait état d'une donation de la moitié de ses biens à lui faite par sa mère, absente, en faveur du présent mariage (agrément et donation reçus le 12/10 dernier par Me FONTANILLE, notaire de Cornillon-30). Il promet de faire ratifier le CM par sa mère. La fiancée se constitue en tous ses biens (droits de légitime et cabal gagné par son travail).
3E6997 Me Pinède / 230	1680/09/01	CM	Rocles (les Thors), Pierrefiche (les Combes)	BONHOMME Privat, ROCHER Marie	Privat BONHOMME, fils de feu Pierre BONHOMME et de Vidale RIVIERE, des Thors (Rocles), avec Marie ROCHER, fille de feu Jean ROCHER et de Catherine BARJON, des Combes (Pierrefiche). Le fiancé est assisté de Pierre CHAZALMARTIN, des Combes ; la fiancée, de sa mère. Celle-ci fait donation à sa fille de la moitié de ses biens. Le fiancé apporte 150 livres. La fiancée se constitue en tous ses biens paternels. Parmi les témoins, Mathieu BONHOMME, Me maréchal, natif de Rocles, habitant Pierrefiche.
3E6997 Me Pinède / 94	1676/05/13	Donation	Rieutort (Vitrolles, Coulagnes- Hautes)	BONNAL Agnès et Jacques	Agnès BONNAL [écrit "BONNAUDE"], de Vitrolles (Rieutort), habitant Coulagnes-Hautes (ibidem), et Jacques BONNAL, de Vitrolles, frère et sœur, se font donation réciproque de tous leurs biens. Agnès, femme de Pierre BROUSSES, n'a pas eu d'enfant.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 83	1665/05/31	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BONNEFILLE Antoine, TREMOLET Claude, PINEDE Guillaume	Guillaume PINEDE, fils de feu autre Guillaume PINEDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté 48 livres à Antoine BONNEFILLE, dudit lieu. Cette obligation remplace celle du même montant qu'il avait consentie à Claude TREMOLET, femme dudit BONNEFILLE. Modalités de remboursement sur 3 ans. Hypothèque d'un champ (confronts).
3E6997 Me Pinède / 171	1678/10/04	Testament	Chastanier (les Moulins)	BONNEFILLE Antoinette	Antoinette BONNEFILLE, femme de Jean CHAZALON, meunier, des Moulins (Chastanier), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Lègue 200 livres à chacun de ses enfants, Marguerite [? Page très abîmée ; lecture incertaine] et Claire CHAZALON, ses filles, Jean et Gabriel CHAZALON, ses fils, qu'ils recevront lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, Jean CHAZALON, son bien-aimé mari, en fidei-commis à restituer à celui des enfants, garçon ou fille, qu'il désignera.
3E6992 Me Pinède / 42	1651/06/08	Achat	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol), St-Jean-la-F. (le Villeret)	BONNIOL Jean, CATHEBRAS Vidal	Vidal CATHEBRAS, fils de feu Jean CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Me Jean BONNIOL, notaire royal du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-Ginestoux), un quart de la métairie qui avait appartenu audit feu CATHEBRAS et qui fut partagée entre ses 4 enfants, Jean, Marguerite, Claude et Vidal CATHEBRAS par parts égales (partage reçu par ledit Me BONNIOL le 30/10/1638). Le prix est de 110 livres dont 90 que le vendeur devait à l'acheteur et qu'il efface ainsi (arrérages de censive dus audit notaire comme rentier du seigneur de Condres pour 1639 à 1650).
3E6992 Me Pinède / 39	1651/05/29	Dot (quittance)	Rocles (la Rochette-Borne), St-Jean-la-F. (le Tribe)	BOR Jean, FLORIT (de) Jean	Noble Jean de FLORIT, du Tribe (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Jean BOR, son beau-frère, de la Rochette-Borne [Rocles], 60 livres sur la dot promise en son CM passé avec Marguerite BOR, sœur dudit Jean, devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 128	1677/08/29	Testament	Pierrefiche (Aurouzet)	BORIE Guillaume	Guillaume BORIE, d'Aurouzet (Pierrefiche), malade, demande à être inhumé au tombeau de ses ancêtres, prédécesseurs, père et mère, dans le cimetière paroissial. Lègue aux enfants de feu Pierre BORIE, son frère, à savoir ses 4 fils, 6 quarts de blé qu'il lui devait. Héritière universelle, Claude BORIE, sa nièce, femme de Antoine CAYROCHE, d'Aurouzet. Liste de ce qui lui est dû par diverses personnes (voir noms), sans que cela ait donné lieu à actes devant notaire, et que son héritière devra se faire payer.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 79	1676/06/13	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BORIE Jean	Jean BORIE, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumé au tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue à Pierre et Jeanne BORIE, ses enfants, 600 livres qu'ils recevront quand ils en auront l'âge. Dispositions particulières en faveur de Jeanne pour le cas où Pierre BORIE serait désigné comme son héritier. Héritière universelle, Jeanne ASTIER, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Il dresse en fin d'acte l'inventaire des biens qu'il laisse à sa femme. Parmi les témoins, Jean et autre Jean BRUNEL vieux, Jean et autre Jean AVENTURIER, père et fils, ainsi que Pierre AVENTURIER, habitants du Cellier.
3E6994 Me Pinède / 79	1663/11/10	Rémission	Auroux, Pierrefiche	BOUCHARENC Jacques, BRUNEL Jean	Messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, doit, pour un prêt ou des arrérages de censive ou de dîme, de l'argent à Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, d'Auroux, son neveu. En paiement, il lui fait remise de pareille somme que lui doivent noble Jean-Jacques de BADIS [lecture douteuse], sieur de Camargue, de l'Herbouzac (Auroux) ou les héritiers de feu Etienne VILLAR, de l'Herbouzac, son beau-père, conformément au contrat de transaction passé entre eux devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux, le 04/07/1662.
3E6995 Me Pinède / 140	1666/06/01	Achat	Auroux, St- Bonnet-de-M. (Condres), Mende	BOUCHARENC Jacques, CHASTEL (de) Nicolas, BORREL (de) Tristan	Noble Tristan de BORREL de CHANOLHET [écrit "Chanoilhet", seigneur de Veyrines et des Vernets, marié en 1653 à Françoise Lauraire, de Mende - source Madeleine Delplanque], sieur des Vernets, habitant Mende, vend à Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, juge du lieu et mandement d'Auroux, une maison qu'il possède à Fabrèges (Auroux). Description de la maison et confronts. Il vend aussi plusieurs terres (confronts), le tout pour 2600 livres. Il avait acquis cela de Nicolas de CHASTEL, seigneur de Condres. Le vendeur fait aussitôt remise de cette somme au seigneur de Condres ici présent en paiement partiel de plus grande somme qu'il lui doit pour l'achat de la maison et des terres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 143	1666/06/01	Accord	Auroux, St- Bonnet-de-M. (Condres), Mende	BOUCHARENC Jacques, CHASTEL (de) Nicolas, BORREL (de) Tristan	Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, d'Auroux, ayant-droit des hoirs de Mathieu GELION, de Fabrèges (ibidem), demandeur, d'une part, et noble Tristan de BORREL de CHANOLHET, sieur des Vernets, habitant Mende, et noble Nicolas de CHASTEL, seigneur de Condres, Auroux, Fulletin, le Cellier et autres places, défendeurs, d'autre part. Selon le demandeur, après le décès dudit feu GELION, Denise CHAUCHAT, sa veuve et héritière en fidei-commis à restituer à l'un des enfants, avait passé contrat d'obligation avec ledit seigneur de Condres le 31/12/1653 devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux. La dette portait sur 4700 livres qu'elle avait promis de payer dans le délai de 9 ans. Pour payer les intérêts de la dette elle avait donné en jouissance plusieurs terres ayant appartenu à son défunt mari. Ledit seigneur de Condres en fit ensuite rémission au sieur des Vernets par contrat du 23/01/1656 chez Me LAHONDES. Voir suite ci-après.
3E6995 Me Pinède / 143	1666/06/01	Accord	Auroux, St- Bonnet-de-M. (Condres), Mende	BOUCHARENC Jacques, CHASTEL (de) Nicolas, BORREL (de) Tristan	Suite et fin de l'acte. Dans le délai fixé par le contrat d'obligation Me BOUCHARENC avait payé les 4700 livres comme donataire et ayant-droit de Catherine GELION, fille dudit Mathieu et son héritière en fidei-commis. Paiement fait par Me BOUCHARENC en argent et en 3 obligations (voir les références) que ledit sieur des Vernets lui devait. Me BOUCHARENC récupéra donc la jouissance de la maison et des terres gagées mais il était harcelé par le seigneur de Condres au motif que le sieur des Vernets lui avait hypothéqué les fonds et ne l'avait pas payé. Voir la suite et le contenu de l'arrangement amiable.
3E6995 Me Pinède / 135	1666/04/27	Achat	Auroux	BOUCHARENC Jacques, GIBERT Mathieu	Mathieu GIBERT, de Fabrèges (Auroux), a vendu à Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, d'Auroux, plusieurs terres (confronts) pour 90 livres dont une partie est couverte par une dette du vendeur envers l'acheteur (obligation du 06/02/1665 reçue par Me BOUDETTE). Le reste a été payé en grains et argent.
3E6994 Me Pinède / 81	1663/12/02	Achat	Auroux (le bourg, Fabrèges)	BOUCHARENC Jacques, ROUVEYROL Pierre	Pierre ROUVEYROL, de Fabrèges (Auroux), a vendu pour 45 livres à Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, d'Auroux, 2 terres (confronts). 27 livres couvrent une dette du vendeur pour un précaire du 10/10/1660 (chez Me BOUDETTE, notaire d'Auroux).
3E6993 Me Pinède / 02	1654/02/20	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BOUDET Guillaume, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), doit à Me Guion BOUDET, notaire royal dudit lieu, 700 livres dont 354 livres que ce dernier a payées pour lui à Jean ROUX, receveur des tailles du diocèse de Mende, et 190 livres payées pour lui aux hoirs de Pierre VERNEDE. Echantier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /13	1654/08/31	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BOUDET Guion	Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (St-Jean-la-F.), n'est pas malade mais dicte son testament. Il veut être inhumé, si le prieur en est d'accord, dans l'église paroissiale, près de l'endroit où ses défunts père et mère, Me Claude BOUDET et Louise d'AGULHAC. En cas de refus, il sera inhumé dans la tombe qu'il possède au cimetière paroissial. Lègue 1000 livres à chacun de ses enfants, Jacques, Marie, Jeanne et Louise BOUDET Il ajoute, pour les filles, à payer quand elles se marieront ou entreront en religion (c'est l'intention de Marie), un lit garni, un habit nuptial et une vache. Lègue 20 livres en plus de sa dot à Anne BOUDET, son autre fille, femme de Aymar CHALMETON, de St-Alban. Legs en faveur de ses neveux, Vidal et Antoinette MAURIN, enfants d'Isabelle BOUDET, sa soeur. Legs à Guion DELPUECH, son filleul, fils de Claude DELPUECH. Evoqué, Pierre BARROT, son oncle. Héritière universelle, Madeleine de BROUILLET [écrit "BROLHET"], sa femme, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants. Evoqués, noble Louis d'AGULHAC, sieur de Malmont, et sieur Jacques ARMAND, ses cousins. Parmi les témoins, Guillaume GELION, sergent d'Auroux.
3E6993 Me Pinède /35	1655/10/07	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Alban	BOUDET Guion, CHALMETON Aymar	Aymar CHALMETON, sieur de la Borie, de St-Alban, comme mari d'Anne BOUDET, a reçu 160 livres de son beau-père, Me Guion BOUDET, sur la dot faite par celui-ci à Anne au CM passé devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux. Aymar CHALMETON est fils de feu Pierre.
3E6993 Me Pinède /96	1657/04/23	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Alban	BOUDET Guion, CHALMETON Aymar	Aymar CHALMETON, sieur de la Borie, de St-Alban, comme mari d'Anne BOUDET, a reçu 100 livres de son beau-père, Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), sur la dot faite par celui-ci à ladite Anne, sa fille, au CM passé devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E6992 Me Pinède / 88	1652/11/10	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier), Pierrefiche (Serres)	BOUDET Guion, CHAZALMARTIN Vidal	Me Guion BOUDET, notaire royal du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), ayant-droit et cause de Jacques MARTIN, Me apoticaire de Langogne, ce dernier rémissionnaire de Claude GINESTIERE de l'Hermet (ibidem), d'une part ; Vidal CHAZALMARTIN, de Serres (Pierrefiche), comme mari de Marguerite MAURAS, fille et héritière de feu Guillaume MAURAS, de Serres en son vivant, d'autre part, ont, d'un commun accord, mis un terme au procès intenté par ledit MARTIN pour récupérer les 54 livres de la rémission. Voir détail de l'accord.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 72	1656/11/10	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier), St-Haon-43	BOUDET Guion, FALGON Jean et Jacques, GUIGON Pierre et Isabelle	Jean FALGON, de Jagonzac (St-Haon-43), en Velay, administrateur des biens de Jacques FALGON et Isabelle GUIGON, ses fils et belle-fille, a reçu de Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (St-Jean-la-F.), 60 livres sur les neuf-vingts livres qu'il s'était engagé à payer suite à la rémission que Me Pierre GUIGON, notaire royal de Jagonzac, avait faite auxdits FALGON père et fils sur ledit BOUDET des restes de la constitution qu'il fit à Louise GIRAUDON, sa nièce, par le CM de celle-ci avec ledit GUIGON. Rémission faite pour payer la dot de ladite Isabelle GUIGON, sa soeur, femme dudit FALGON fils. Parmi les témoins, Jean GINESTIERE, fils de Jacques, de Chaumeils [Chastanier].
3E6992 Me Pinède / 110	1653/09/20	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Haon-43	BOUDET Guion, FALGON Jean, GUIGON Isabeau	Jean FALGON, de Jagonzac (Saint-Haon-43), en Velay, agissant comme père et administrateur des personnes et des biens de Jacques FALGON et Isabeau GUIGON, ses fils et belle-fille, donne quittance à Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), de 60 livres contenues au contrat passé entre lui et Me Pierre GUIGON, notaire de Jagonzac, et ledit BOUDET, devant Me SAINT-HAON, le 22/07/1652. Cet accord concernait la dot faite à Louise GIRAUDON, sa nièce [= petite-fille ?], en son CM avec ledit GUIGON, reçu par Me LAHONDES. Ledit GUIGON avait fait rémission de cette somme audit FALGON pour le payer de la constitution faite à ladite Isabeau, sa soeur, au CM de celle-ci.
3E6992 Me Pinède / 93	1653/01/22	Dot (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier, le bourg)	BOUDET Guion, FLORIT (de) Jean	Noble Jean de FLORIT, habitant St-Jean-la-Fouillouse, donne quittance à Me Guion BOUDET, notaire royal du Cellier (ibidem), de l'entière constitution faite par feus Me Claude BOUDET et damoiselle Louise d'AGULHAC, à feu Jeanne BOUDET, leur fille, ainsi que par ledit notaire, au CM de celle-ci avec ledit FLORIT, reçu par feu Me PINEDE.
3E6993 Me Pinède / 08	1654/12/03	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier, le Villeret)	BOUDET Guion, PIERREBESSE (de) Louis et François	Noble Louis de PIERREBESSE, sieur du Claux, fils de noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), doit à Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (ibidem), en particulier, 57 livres de tailles qu'il a payées pour eux à Guillaume PINEDE, Me tailleur du Cellier, qui en est le collecteur cette année. Echancier.
3E6992 Me Pinède / 55	1651/10/29	Echange	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BOUDET Guion, TREBUCHON Jean et Claude	Me Guion BOUDET, notaire royal, d'une part, Jean et Claude TREBUCHON, père et fils, d'autre, tous habitants du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), ont procédé à un échange de terres (confronts). Voir conditions.
3E6992 Me Pinède / 82	1652/10/25	Vente	Auroux	BOUDET Jean, VALADIER Pierre	Pierre VALADIER, d'Auroux, a vendu à Me Jean BOUDET, notaire royal dudit lieu, un jardin (confronts) pour 30 livres dont 12 livres 6 sols ne servent qu'à éponger une dette, la taille sur les foins dont le notaire est collecteur pour l'année en cours.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 127	1677/01/27	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BOUDETY Jeanne	Jeanne BOUDETY, femme de Antoine MARCOAL, Me charpentier, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, demande à être inhumée au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Lègue une robe de deuil à sa sœur, Louise BOUDETY. Les 4 anneaux d'or et le chapelet en argent qu'elle avait remis à son mari, celui-ci devra les restituer à la fin de ses jours à celui de leurs enfants qu'il désignera. Héritier universel, son mari. Parmi les témoins, Antoine MARCOAL, fils de Barthélemy. [les enfants sont évoqués mais jamais nommés]
3E6997 Me Pinède / 126	1677/01/27	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BOUDETY Jeanne, MARCOAL Antoine	Antoine MARCOAL, Me charpentier, du Cellier (St-Jean-la-F.), mari de Jeanne BOUDETY, fille de feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, a reçu de sa femme 200 livres correspondant à ses droits de légitime maternels qu'elle avait promis d'apporter en son CM, augmenté des intérêts. Elle a obtenu en justice leur paiement, sans préjudice de ce qui lui est encore dû pour ses droits paternels.
3E6995 Me Pinède / 192	1667/01/23	CM	St-Jean-la-F. (le Villeret, les Fourchades)	BOUQUET Guillaume, BONHOMME Marguerite	Guillaume BOUQUET, fils de feu[s] Jean BOUQUET et Louise PALPACUER, du Villeret (St-Jean-la-F.), avec Marguerite BONHOMME, fille de [feu] Mathieu BONHOMME et de Louise LHERMET, de Fourchades (ibidem). Le fiancé est assisté de Etienne HEBRARD, son beau-frère, et de Claude et Etienne REYNAUD, ses voisins ; la fiancée, de sa mère et d'Etienne MOURGUE, son cousin. La mère de la fiancée, héritière de feu Claude LHERMET, son défunt père, fait donation à sa fille de la moitié de ses biens, libre de toutes charges et de la légitime de ses autres enfants. Le fiancé se constitue en tous ses biens, parmi lesquels ce qu'il a gagné par son travail et quelques créances (voir liste des débiteurs avec références notariées). Il promet des étrennes à Pierre et Louis BONHOMME, frères de la fiancée. C'est Etienne HEBRARD qui est héritier et bien-tenant des défunts parents du fiancé.
3E6995 Me Pinède / 239	1667/07/03	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret)	BOUQUET Guillaume, LHERMET Louise	Louise LHERMET, veuve de Mathieu BONHOMME, héritière et bien-tenante de feu Claude LHERMET, de Fourchades (St-Jean-la-F.), a reçu de Guillaume BOUQUET, du Villeret (ibidem), son beau-fils, mari de Marguerite BONHOMME, sa fille, 400 livres sur ce que ledit BOUQUET avait promis d'apporter sur les biens de ladite LHERMET lors de son CM avec ladite Marguerite LHERMET (présent notaire le 23/01/1667, même registre). Cette somme correspond aux 300 livres à payer le jour des noces et à une avance sur la prochaine échéance.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 166	1658/11/23	Quittance	St-Jean-la-F. (le Villeret)	BOUQUET Jean, CHAVAGNAC (de) Antoinette	Antoinette de CHAVAGNAC, veuve de noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), pour l'arrentement d'une métairie confiée à Jean BOUQUET par feu noble Louis de PIERREBESSE, sieur du Mazel et de Clastres-Basses, fils de ladite CHAVAGNAC (acte passé devant le présent notaire (le 07/03/1657, même registre), a reçu dudit BOUQUET tout ce qu'il devait et devait restituer dans le cadre de cet arrentement (voir détail des sommes et des biens meubles).
3E6995 Me Pinède / 35	1664/07/06	Accord	St-Jean-la-F. (le Villeret)	BOUQUET Jean, HEBRARD Etienne	Il y avait procès entre Etienne HEBRARD, mari en 1ères noces de feu Jeanne BOUQUET, du Villeret (St-Jean-la-F.), héritière et donataire de feu Louise PALPACUER, sa mère, et de Jean BOUQUET, son père, d'une part, et ledit Jean BOUQUET, beau-père dudit HEBRARD, dudit lieu, d'autre part. Ledit HEBRARD disait que, lors de son mariage avec ladite BOUQUET, les parents de celle-ci lui avaient constitué en dot la moitié de leurs biens. Il n'en aurait eu que le quart et il réclame le reste. Au contraire, le beau-père considère que, sa fille étant décédée, il est le dernier survivant et que, tant qu'il vivra, son gendre ne pourra rien toucher. En outre, il veut donner la préférence aux enfants de sa défunte fille. Finalement, accord amiable.
3E6993 Me Pinède / 84	1657/03/07	Arrentement	St-Jean-la- Fouillouse (le Villeret, le Cellier)	BOUQUET Jean, PIERREBESSE (de) Louis, PELAT Etienne	Noble Louis de PIERREBESSE, du Mazel, sieur du Claux et de Clastres-basses, fils et héritier de feu noble François de PIERREBESSE, avec le consentement de demoiselle Antoinette de CHAVAGNAC, sa mère, du Villeret (St-Jean-la-F.), donne en location à Jean BOUQUET, dudit lieu, une métairie sise audit lieu. Conditions du bail accordé pour 5 ans. Note marginale du 13/11/1659 : Etienne PELAT, comme ayant-droit d'Antoinette de CHAVAGNAC, veuve de noble François de PIERREBESSE, donne quittance à Jean BOUQUET, rentier de la métairie, de tout ce qu'il devait pour l'arrentement. Ils y mettent un terme d'un commun accord.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 39	1675/02/10	CM	St-Jean-la-F. (le Villeret)	BOUQUET Vidal, MAURIN Marie	Vidal BOUQUET, fils de feu[s] Jean BOUQUET et Louise PALPACUER, du Villeret (St-Jean-la-F.), avec Marie MAURIN, fille de feus Jean MAURIN et Anne CHAPDANIEL, mariés en 2des noces, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Guillaume et autre Guillaume BOUQUET, ses frères ; la fiancée, de Jean MAURIN, son frère aîné. La fiancée s'est constituée en tous ses biens, tant la partie de maison où elle demeure que ce que son frère doit lui donner suite à la transaction passée entre elle et Antoinette et Jean MAURIN pour la liquidation de ses droits de légitime que lesdits Jean MAURIN, père et fils, ont promis solidairement de payer. Le fiancé s'est constitué en tous ses biens (ses droits de légitime et ce qu'il a gagné par son travail). Ladite Antoinette MAURIN, soeur de la fiancée, lui fait donation de tous ses biens avec des conditions pour son entretien. Suit l'inventaire des biens qu'elle remet aux fiancés.
3E6992 Me Pinède / 108	1653/09/05	Testament	Chastanier (les Moulins)	BREISSE André	André BREISSE, des Moulins (Chastanier), âgé et malade, fait rédiger son testament. Il veut être inhumé dans la tombe de "ses ancêtres et défunts prédécesseurs" au cimetière paroissial. A Catherine BREISSE, sa fille, 120 livres pour ses droits paternels et maternels, à payer quand elle se mariera ; à Vidal et Louis BREISSE, 100 livres, aussi pour leurs droits, à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, Marguerite BREISSE, son autre fille, qui héritera tant de ses biens que de ceux de Catherine BONNEFILLE, sa femme, qui les lui avait légués en fidei-commis à restituer à l'un de leurs enfants.
3E6992 Me Pinède / 107	1653/09/05	Droits (quittance)	Chastanier (les Moulins, Villevieillette)	BREISSE André, BONNEFILLE Michel	Michel BONNEFILLE, des Moulins (Chastanier), habitant Villevieillette (ibidem), a reçu d'André BREISSE, son beau-frère, des Moulins, 16 livres sur ses droits légués par Isabelle THEROND, sa mère, en son testament reçu par feu Me Claude PINEDE, notaire du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 232	1680/10/26	Testament	Chastanier (les Moulins)	BREISSE Marguerite	Marguerite BREISSE [écrit aussi "BREYSSE"], veuve de Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, au tombeau de ses défunts père et mère. 30 livres à Antoinette et Marie RIGAUD, ses filles, 20 livres à Etienne et Claude RIGAUD, ses fils. Ils les recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. 10 livres dans les mêmes conditions à Etienne BREISSE, son petit-fils. A Jean GARREL, son gendre, 100 livres. Héritière universelle, Catherine RIGAUD, son autre fille, femme dudit GARREL. [Dans le titre la testatrice est dite veuve de Jean "TREMOLLET". Erreur du clerc ? Tous les enfants s'appellent "RIGAUD". Mystère]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 78	1676/10/26	Rente (achat)	Chastanier (les Moulins, Fontfreide)	BRESSON Pierre, ROMIEU Antoine	Pierre BRESSON, des Moulins (Chastanier), doit à Me Antoine ROMIEU, praticien, de Fontfreide (ibidem), 150 livres, tant pour de la taille que ce dernier a payée pour ledit BRESSON à Jean VIALA, collecteur en 1673, et à Vidal ROMIEU, frère d'Antoine, collecteur en 1676, que pour obligation en faveur dudit Antoine ROMIEU reçue par le présent notaire le 27/12/1670. Ne pouvant payer une telle somme, ledit BRESSON obtient de la remplacer par une rente.
3E6994 Me Pinède / 76	1663/10/26	Annulation d'une vente	Chastanier (les Moulins), St-Symphorien (Chams)	BRESSON Pierre, TEYSSEBRE Pierre	Pierre TEYSSEBRE, natif de Chams (St-Symphorien), avait acheté à Pierre BRESSON, des Moulins [Chastanier], une maison avec jardin et une partie de champ avec possibilité d'y faire paître une vache (acte chez Me BOUDETTE, notaire d'Auroux). Il avait payé 100 livres en attendant une expertise. Ce jour, c'est en total accord réciproque que l'acheteur restitue le tout à son vendeur.
3E6993 Me Pinède /188	1659/05/09	Donation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BROUILLET (de) Madeleine, CHAVANON Antoine	Antoine CHAVANON, fils de feus François CHAVANON et damoiselle Catherine de BROUILLET, du Branchal (Termes), en Gévaudan, sur le point de partir servir en Catalogne dans les armées du Roi, reconnaissant des services que lui a rendus damoiselle Madeleine de BROUILLET, sa tante, femme de Me Guion BOUDET, notaire royal et lieutenant en la justice du Cellier (St-Jean-la-F.), lui fait donation de tous ses biens qui consistent en ses droits de légitime sur les biens de ses défunts père et mère. Il en conservera l'usufruit, sa vie durant. Elle se chargera de ses honneurs funèbres.
3E6997 Me Pinède / 137	1677/12/26	Achat	Pierrefiche (la Veissière), St-Jean-la-F. (l'Hermet)	BRUN Jean et Jacques, MERCIER Jean	Jean MERCIER, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), doit 123 livres à Jean et Jacques BRUN, frères, de la Veissière (Pierrefiche), en deux obligations reçues par le présent notaire. Il les paie par le moyen de terres (confronts) qu'il leur abandonne.
3E6993 Me Pinède /136	1658/05/03	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUN Jean, AVENTURIER Jean	Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté de l'argent à Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche). 5 ans pour rembourser. Hypothèque d'un grenier au 4ème étage de la tour du Cellier (confronts).
3E6993 Me Pinède /161	1658/10/27	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F.	BRUN Jean, CHANTON Claude	Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse, a emprunté 57 livres à Jean BRUN, fils de Vincent, de la Vessière [Pierrefiche]. Remboursement sur 5 ans. En garantie, un pré (confronts).
3E6997 Me Pinède / 77	1676/10/03	Accord	Pierrefiche (la Veissière), St-Jean-la-F. (l'Hermet)	BRUN Jean, MERCIER Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a acquis 2 champs de Jean MERCIER, de l'Hermet (St-Jean-la-F.). Lors de la passation de l'acte de vente devant Me CRUEIZE, le vendeur s'était réservé la possibilité pendant 6 ans (jusqu'en 1682), de racheter les champs. Voir arrangement de ce jour entre eux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 72	1676/08/13	Accord	Auroux (Salles), Chaudefrac (Le Cheilar- l'Evêque)	BRUN Jean, PALPACUER Jean	Il y a procès entre Jean BRUN, de Salles (Auroux), tuteur des enfants de feus Jean FERRAND et Louise ALTIER, de Chazaux (St-Bonnet-de-M.), d'une part ; Me Jean PALPACUER, praticien, du Cheilar-l'Evêque (Chaudefrac), fils de feus Maurice PALPACUER et Jeanne BRUNEL, d'autre. Ledit feu FERRAND avait une créance de 90 livres sur ladite Jeanne BRUNEL (obligation du 28/09/1656 reçue par feu Me BOUQUET). Il en réclame le paiement mais ledit Jean PALPACUER affirme ne pas être l'héritier de sa mère mais seulement le donataire de la moitié de ses biens. Au bout du compte, accord amiable.
3E6997 Me Pinède / 118	1677/05/09	Quittance	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	BRUN Jeanne, MERCIER Antoinette	Antoinette MERCIER, de la Veissière (Pierrefiche), héritière et bien-tenante de feu Antoinette PONS, sa tante, dudit lieu, a reçu de Jeanne BRUN, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), veuve de Jean BOHET 30 sols pour reste et entier paiement du contenu d'une obligation consentie par Jeanne MATHIEU, veuve de Vidal BANDON, et Jean BOHET, son gendre, de l'Hermet, en faveur de ladite PONS, le 16/12/1671 devant le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 29	1671/04/26	CM	Blavignac, Pierrefiche (la Vessière)	BRUN Vidal, CHAMBON Vidale	Vidal BRUN, maçon, fils d'Antoine BRUN et de Marguerite CHAVANEL, de Blavignac, avec Vidale CHAMBON, fille de Pierre CHAMBON et de Françoise MOUTON, de la Vessière (Pierrefiche). Le fiancé, dont les parents sont absents ou décédés, est assisté de 2 frères, Privat et Sébastien GELY, l'un du Villeret (St-Jean-la-F.), l'autre de Chaninac [Châteauneuf-de-R.). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Vidale MOUTON, tante de la fiancée, lui promet des céréales. Le fiancé se constitue lui-même en tous ses biens dont 150 livres gagnées par son travail.
3E6992 Me Pinède / 98	1653/04/07	Obligation	St-Jean-la-F., N.N. (la Vessière)	BRUN Vincent, CHANTON Claude	Claude CHANTON, Me charpentier, de St-Jean-la-Fouillouse, a emprunté 36 livres 14 sols à Vincent BRUN, de la Vessière. Conditions du prêt. Une note marginale du 27/10/1658 signale le remplacement de cette obligation par une autre consentie dans les mêmes conditions.
3E6997 Me Pinède / 19	1674/05/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Claude	Claude BRUNEL, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses père et mère défunts au cimetière paroissial. Legs à Marguerite BLANCHON, sa filleule et nièce, de Villevieillette, fille d'Antoine BLANCHON et de Marguerite BRUNEL. Offre à Isabeau BRUNEL, sa soeur, veuve de Privat GELY, de Villeneuve-de-Mercoire, d'habiter une partie de sa maison, sa vie durant. Legs à Catherine BRUNEL, son autre soeur, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-M.). Héritier universel, Jean BRUNEL, son neveu, fils de feu Blaise BRUNEL, du Cellier. Parmi les témoins, Jean AVENTURIER et ses fils, Pierre et autre Jean, du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 156	1673/05/04	Partage	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Claude et Jean	Jean et Claude BRUNEL, frères, du Cellier (St-Jean-la-F.), fils de feus Jean BRUNEL et Halix PINEDE, dudit lieu, avaient reçu en commun des héritiers de feu Blaise BRUNEL, leur frère, héritier desdits père et mère, leur part de droits de nature paternels et maternels. Ils décident, ce jour, de procéder entre eux à un partage. Voir détails et confronts.
3E6993 Me Pinède / 186	1659/05/05	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier), Grandrieu (le Bouchet Grenier)	BRUNEL Claude, TREBUCHON Jean jeune	Jean TREBUCHON jeune, du Cellier (St-Jean-la-F.) habitant au Bouchet-Grenier (Grandrieu), a vendu à Claude BRUNEL, du Cellier, un grenier qu'il a à l'étage de la tour du Cellier situé sous le galetas. 17 livres payées comptant en argent, blé et autres denrées.
3E6996 Me Pinède / 11	1671/02/21	Testament	Pierrefiche	BRUNEL Jean	Messire Jean BRUNEL, prêtre et jadis curé de Pierrefiche, "réduit en vieillesse", dicte son testament qui portera sur la partie qu'il s'était réservée lorsqu'il fit une donation en faveur du mariage de Pierre VILLAR, son neveu, et Catherine SEGURON, à présent mariés et habitant Pierrefiche (CM reçu par Me LAHONDES, notaire d'Auroux). Il veut être enterré au-devant du maître-autel de l'église, là sont inhumés ses devanciers. Legs à messire Jean PALPACUER, prêtre et curé actuel de Pierrefiche. Lègue 100 livres à Marie CATHEBRAS, fille naturelle dudit VILLAR. Legs à Jean PALPACUER, son neveu, du Cheilar. Legs à Jeanne VILLAR, sa filleule, fille légitime et naturelle desdits VILLAR et SEGURON. Legs de 5 sols à Mgr l'évêque de Mende. Héritier universel, ledit VILLAR.
3E6997 Me Pinède / 144	1678/02/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Jean	Jean BRUNEL jeune, fils héritier et bien-tenant de feu Blaise BRUNEL, du Cellier (St-Jean-la-F.), mal disposé de son corps, demande à être inhumé au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. A chacun de ses fils, Jean et autre Jean BRUNEL, 500 livres qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Isabeau BRUNEL, sa fille, 600 livres dans les mêmes conditions. Héritière universelle, Catherine AVENTURIER, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. Le testateur évoque feu Claude BRUNEL, son oncle. Le postume éventuel recevra 500 livres si c'est un garçon, 600 livres si c'est une fille.
3E6996 Me Pinède / 68	1671/12/07	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Jean vieux, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), reconnaît avoir emprunté à Jean BRUNEL vieux, dudit lieu, 30 livres. Conditions de remboursement. Hypothèque d'une terre (confronts).
3E6996 Me Pinède / 16	1671/02/28	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier), Auroux (Soulages)	BRUNEL Jean vieux, COUDEIRE Jean	Jean COUDEIRE, de Soulages (Auroux), a vendu un champ (confronts) à Jean BRUNEL vieux, du Cellier (St-Jean-la-F.).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 163	1666/09/09	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Jean, AVENTURIER Catherine	Jean BRUNEL, fils de feus Blaise BRUNEL et Agnès COUDEIRE, du Cellier (St-Jean-la-F.), agissant tant de son propre chef que du consentement de messire Pierre BRUNEL, son cousin et tuteur, d'une part, Catherine AVENTURIER, fille de Jean AVENTURIER et de Catherine MERCIER, dudit lieu, d'autre part. Les parents de la fiancée lui constituent en dot ses droits de nature, soit 700 livres, une robe garnie et les habits menus. Ils habilleront le fiancé de pied en cap, excepté le manteau. Ils donneront aussi à messire BRUNEL, prêtre d'Auroux, 20 livres d'étrennes.
3E6996 Me Pinède / 115	1672/06/20	Dot (quittance)	Chastanier (Villevieillette)	BRUNEL Jean, BLANCHON Antoine	Antoine BLANCHON, de Villevieillette (Chastanier), comme mari et héritier de feu Marguerite BRUNEL et comme administrateur de la personne et des biens de leurs enfants, a reçu de Jean BRUNEL, fils héritier et bien-tenant de feu Blaise BRUNEL, lui-même héritier et bien-tenant de Halix PINEDE, sa mère, foncière, et de Jean BRUNEL, son père (comme détenant les biens dont son père lui fit donation lors de son CM avec Agnès COUDEIRE), 96 livres pour reste et entier paiement de la dot faite par feu Jean BRUNEL, père dudit feu Blaise et aïeul dudit BRUNEL, à Marguerite BRUNEL, sa fille (CM reçu par Me Guion BOUDET).
3E6994 Me Pinède / 58	1663/04/08	Arrentement	Pierrefiche (le bourg, la Chaze)	BRUNEL Jean, DUBOIS Jean et Dimanche	Messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, a donné en fermage à Jean et Dimanche DUBOIS, père et fils, le fils comme fils émancipé et donataire du père, de la Chaze (ibidem), une parcelle de métairie sise au lieu de la Chaze.
3E6994 Me Pinède / 56	1663/04/08	Arrentement	Pierrefiche, St- Jean-la- Fouillouse (le Cellier)	BRUNEL Jean, HEBRARD Pierre, GARGUET Privat	Messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, a donné en fermage à Pierre HEBRARD, dudit lieu, et Privat GARGUET, son beau-fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), une métairie sise à Pierrefiche. Bail de 3 ans au prix annuel de 80 cartalières de seigle et 36 livres en espèces. Autres conditions du fermage.
3E6995 Me Pinède / 259	1667/11/09	Reconnaissanc e féodale	St-Jean-la-F. (le Cellier), Langogne	BRUNEL Jean, MARCE Pierre	Jean BRUNEL, fils, héritier et bien-tenant, de feu Blaise BRUNEL, du Cellier (St-Jean-la-F.), reconnaît sa dépendance féodale par rapport à Me Pierre MARCE, notaire royal de Langogne, co-seigneur de la Chaze, ayant-droit de Jean CHARDON, et ce dernier, de feu noble Antoine de GEYS, seigneur de Pampelonne. Ledit Pierre MARCE est absent mais il est représenté par son fils, François MARCE, habitant Langogne. Tout cela, pour un bois et un pastoral précédemment reconnus audit seigneur de Pampelonne par feu Mathieu AMBLARD, prédécesseur dudit BRUNEL (reconnaissance du 15/07/1553 reçue par Me Jean MACARY, notaire royal de Ste-Colombe-de-M.). Reconnu auparavant à feu noble Gérenton de GEYS, seigneur de Pampelonne, par Antoine HOURS et Géraud RODIER. Parmi les témoins, Jean AVENTURIER jeune, beau-père dudit BRUNEL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 146	1677/04/02	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Cellier)	BRUNEL Jean, ROLLAND Antoinette	Antoinette ROLLAND, veuve de Pierre COLOMB, du Cellier (St-Jean-la-F.), a arrenté à Jean BRUNEL vieux, dudit lieu, sa métairie. Description, conditions du bail.
3E6992 Me Pinède / 61	1652/01/06	Testament	Chastanier (Villevieillette)	BRUNEL Marguerite	Marguerite BRUNEL, de Villevieillette (Chastanier), femme d'Antoine BLANCHON, malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Legs de 300 livres à Marguerite et à Jeanne BLANCHON, ses filles, à payer quand elles se marieront. Elle lègue aussi à ladite Marguerite une robe de serge noire avec son cotillon en cadis rouge et une ceinture, une croix et une bague. A ladite Jeanne, elle donne une robe que lui avait léguée feu Jean BRUNEL, père de la testatrice, lors du CM de cette dernière avec ledit feu BLANCHON. Héritier universel, sondit mari, en fidei-commis à remettre à l'une des 2 filles. Si celui-ci néglige les honneurs funèbres, le frère de la testatrice, Blaise BRUNEL, devra s'en charger en se payant sur ses biens.
3E6997 Me Pinède / 28	1674/10/07	Fondation	Auroux	BRUNETON Claude, CHAZALMARTIN Jean	Claude BRUNETON, veuve de Pons CHAZALMARTIN, d'Auroux, se rappelle que son mari lui avait déclaré devoir de l'argent à Louise MOULIN, veuve d'André PAGES, Me maréchal, d'Auroux. Cette dernière, ayant décidé de créer une fondation en faveur des prêtres de ladite paroisse, leur fait rémission de la dette dudit CHAZALMARTIN. Ce jour, messire Jean CHAZALMARTIN, prêtre d'Auroux, au nom de ses confrères, établit les règles de paiement avec ladite BRUNETON. Parmi les témoins, un Pons CHAZALMARTIN, de Trémoulet [Auroux]. [Page abîmée. Le patronyme "PAGES" n'est pas lisible mais on sait par LGW (relevés de Jacques Godard) que le mari de Louise MOULIN est André PAGES]
3E6996 Me Pinède / 97	1672/04/10	Legs (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), Allenc (les Salesses)	CAIROCHE Antoine, CRES Antoine	Antoine CRES, des Salesses (Allenc), a reçu d'Antoine CAYROCHE, d'Aurouzet (Pierrefiche), 15 livres pour entier paiement du legs fait par Isabeau BORIE, veuve de Guillaume CHAUVET, d'Aurouzet, à autre Isabeau BORIE, sa nièce, femme dudit CRES, en son testament reçu par Me BOUDET, notaire du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 157	1678/09/06	Accord	Grandrieu (Florensac), Langogne	CATHEBRAS Antoine, BIEL Claude et Pierre	Claude BIEL, fils de feu Pierre BIEL, de Florensac (Grandrieu), a, par procuration du 04/06/1670 devant Me VINCENS, notaire de Largentière, donné pouvoir à Pierre BIEL, son frère, habitant Langogne, d'exiger ses droits de nature paternels et maternels de Antoine CATHEBRAS, leur beau-frère, héritier et bien-tenant de feus Pierre BIEL et Catherine GOURDOUZE, de Florensac, leurs père et mère. On évite de peu un procès. Arrangement amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 17	1674/05/10	Testament	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CATHEBRAS Guion	Guion CATHEBRAS, fils et donataire de Pierre CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), malade, dicte, avec la permission de son père, son testament en faveur de ses enfants et de Marie PANSIER, sa femme, qu'il désigne comme son héritière universelle, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. A Pierre et Marie CATHEBRAS, ses enfants, 300 livres à chacun, pour leurs droits de légitime paternels, payables quand ils en auront l'âge. A Jeanne CATHEBRAS, soeur du testataire, du seigle. Personnes citées dans une déclaration de créances et de dettes : Jean CATHEBRAS, son frère, habitant du Veymen, Simon PANSIER, son beau-père, du Cellier, Jeanne CATHEBRAS, autre soeur du testataire. Parmi les témoins, Antoine PANSIER, du Cellier. Suit l'inventaire des biens daté du 14/05. [L'acte est interrompu au bas du f° 18 R° pour faire place f° 18 V° au testament de Claude BRUNEL dont le f° correspondant aux pages 2 et 3 n'est pas numéroté puis reprend au f° 19 qui devrait être le 20...]
3E6997 Me Pinède / 182	1678/12/08	Codicille	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CATHEBRAS Pierre	Pierre CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-F.), est malade et "réduit en caducité à cause de la vieillesse". Il avait fait plusieurs donations du tiers ou de la moitié de ses biens à feus Antoine et Guion CATHEBRAS, ses fils. Après leur décès il travailla donc les biens, aidé par Jeanne CATHEBRAS, sa fille, et autres de ses enfants. Pour la récompenser il lui donne, à concurrence de 100 livres le revenu de la récolte d'un pré et de 2 champs.
3E6997 Me Pinède / 158	1678/07/05	Quittance	Langogne, Auroux	CAUZAC Pierre, VILLAR frères, REBOUL Jean	Antoine VILLAR, beau-frère de Me Jean REBOUL, notaire royal, habitant Auroux, s'était obligé, conjointement avec Catherine BRUNEL, sa mère, belle-mère dudit REBOUL, messire Antoine VILLAR, prêtre, et Jean VILLAR, leurs frères et beaux-frères, en la somme de 630 livres (+ les intérêts pour défaut de paiement = 800 livres au total) envers Pierre CAUZAC, marchand de Langogne. Voir montages financiers du remboursement. Est citée au passage feu Catherine GAIFFIER, dont on lit, dans une note marginale, que son héritière universelle est une ASSENAT, sa fille.
3E6997 Me Pinède / 122	1677/05/16	Echange	Pierrefiche (Aurouzet, la Chaze)	CAYROCHE Antoine, MERCIER Claude	Antoine CAYROCHE, d'Aurouzet (Pierrefiche), et Claude MERCIER, de la Chaze (ibidem), échangent des terres. Parmi les confrants, la métairie de feu Pierre BORIE, d'Aurouzet, beau-père dudit CAYROCHE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 139	1677/12/27	CM	Pierrefiche (Aurouzet), St- Jean-la-F. (le Crouzet)	CELLIER Antoine, MAURAS Jeanne	Antoine CELLIER, fils de feus Laurent CELLIER et Catherine DURAND, d'Aurouzet (Pierrefiche), avec Jeanne MAURAS, fille de feus Claude MAURAS et Cécile LAURENS, du Crouzet (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de Guillaume CELLIER, son frère aîné, et d'Etienne DUBOIS, son neveu, de la Chaze (Pierrefiche) ; la fiancée, de Jean MAURAS, son frère, de St-Sauveur-de-G., et de Jean VALENTIN, son beau-frère, du Crouzet. Les biens de la fiancée consistent en une maison et une métairie. Le fiancé apporte 400 livres, ses droits de légitime, qui lui seront payés par son frère, héritier de leurs défunts père et mère. Parce que la fiancée a eu 4 enfants de son 1er lit avec feu Pierre MERCIER, il est précisé que seul l'un des enfants du 2nd lit pourra être héritier universel, les autres recevront leurs droits de légitime. Les enfants du 1er lit recevront 3 livres chacun d'étrennes et devront être nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie.
3E6997 Me Pinède / 166	1678/01/28	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Allenc (Villesaule)	CELLIER Antoine, MAURAS Jeanne et Gabriel	Gabriel MAURAS, natif du Crouzet (St-Jean-la-F.), habitant Villesaule (Allenc), a reçu de Jeanne MAURAS, sa sœur, du Crouzet, par les mains et argent propre de Antoine CELLIER, son beau-frère, 20 livres sur ce qui fut constitué pour ses droits de légitime audit Gabriel lors de son CM avec Jeanne CONTE, de Villesaule, par le père de Gabriel (CM chez Me BOUQUET, notaire de l'Habitarelle).
3E6995 Me Pinède / 249	1667/09/29	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	CELLIER Françoise	Françoise CELLIER, de la Chaze (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Barthélemy du THOR, son bien-aimé mari, 200 livres à prendre sur la part de ses biens dotaux correspondant à ce qu'elle hérita de feu Antoine DUBOIS, son 1er mari. A Catherine DURAND, sa mère, une robe pour faire son deuil et 10 livres. A tous ses filleuls, dont François CELLIER, elle lègue des céréales. Legs à Guillaume CELLIER, son frère, d'Aurouzet (Pierrefiche). Héritier universel, Etienne DUBOIS, son fils du 1er lit, à qui elle remet le fidei-commis confié par son défunt mari.
3E6993 Me Pinède / 60	1656/09/24	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), St- Sauveur-de-G. (Gély)	CELLIER Guillaume et autre Guillaume	Guillaume CELLIER, de Gély (St-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu de Guillaume CELLIER, d'Aurouzet, 30 livres sur les droits de légitime revenant à feu Jean CELLIER, son père, sur les biens de feu Laurent CELLIER, d'Aurouzet [Pierrefiche], son frère. Renvoie à un accord passé entre eux devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Ce paiement correspond à la 1ère échéance, celle de mai dernier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 34	1664/06/05	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), St-Sauveur-de-G. (Gély)	CELLIER Guillaume et autre Guillaume	Guillaume CELLIER, fils de Jean CELLIER, de Gély (St-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu d'autre Guillaume CELLIER, son cousin, héritier et bien-tenant de feu Laurent CELLIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), 65 livres sur ses droits de légitime, conformément à la convention passée entre ledit CELLIER et Catherine DURAND, veuve dudit feu Laurent CELLIER, devant feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6996 Me Pinède / 55	1671/09/19	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), St-Sauveur-de-G. (Gély), St-André-de-Cruzières-07	CELLIER Guillaume et autre Guillaume	Guillaume CELLIER, de Gély (St-Sauveur-de-Ginestoux), habitant à présent Chazelles (St-André-de-Cruzières-07), en Languedoc, diocèse d'Uzès-30, a reçu de Guillaume CELLIER, son cousin, d'Aurouzet (Pierrefiche), 17 livres 5 sols sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés lors d'une transaction entre eux devant Me Jacques de BODETY, notaire du Cellier. Parmi les témoins, Jacques MARCON, des Meirilles [St-Jean-la-F.], fils d'André.
3E6996 Me Pinède / 106	1672/05/05	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet)	CELLIER Guillaume et autre Guillaume	Guillaume CELLIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), a reçu d'autre Guillaume CELLIER, son frère aîné, dudit lieu, héritier et bien-tenant de feus Laurent CELLIER et Catherine DURAND, dudit lieu, leurs père et mère, 14 livres sur ses droits de nature.
3E6996 Me Pinède / 56	1671/09/20	Dot (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), Chaudeyrac (le Crouzet)	CELLIER Guillaume et Jeanne	Jeanne CELLIER, veuve de Jacques DUBOIS, du Crouzet (Chaudeyrac), a reçu de Guillaume CELLIER, son frère, d'Aurouzet [Pierrefiche], 40 livres sur la constitution de dot faite par Catherine DURAND, leur mère, au CM passé devant le présent notaire. Rédigé dans la maison de Dimanche DUBOIS.
3E6995 Me Pinède / 66	1664/01/06	Dot (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), Chaudeyrac (le Crouzet)	CELLIER Guillaume et Jeanne, DUBOIS Jacques	Jacques DUBOIS, du Crouzet (Chaudeyrac), a reçu de Guillaume CELLIER, son beau-frère, d'Aurouzet (Pierrefiche), 27 livres sur la dot faite à Jeanne par ledit CELLIER, son frère, au CM de celle-ci avec ledit DUBOIS (acte reçu par le présent notaire le 04/10/1655 dans 3 E 6993).
3E6997 Me Pinède / 167	1678/03/02	Achat	Pierrefiche (Aurouzet, la Chaze)	CELLIER Guillaume, MAS Dimanche	Dimanche MAS, de la Chaze (Pierrefiche), a vendu un champ (confronts) à Guillaume CELLIER vieux, Me meunier, d'Aurouzet (ibidem),
3E6995 Me Pinède / 125	1666/04/14	Testament	Pierrefiche (Aurouzet)	CELLIER Jean	Jean CELLIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Guillaume CELLIER, son frère aîné, il lègue ses droits de nature sur les biens de ses défunts parents, hérités par Guillaume. Legs à son autre frère, Guillaume CELLIER plus jeune. Legs à Jean DUBOIS, du Crouzet (Chaudeyrac), à Antoine LAURENS, à Pierre CELLIER, son autre frère, aux enfants de Guillaume CELLIER, son frère aîné. Héritière universelle, Hélène DURAND, sa mère. Parmi les témoins, Pierre BORIE jeune et vieux, d'Aurouzet.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 50	1671/08/23	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Rochette-Chaille), Tarascon-13	CELLIER Jean, BONHOMME Jean	Jean BONHOMME, fils de Dimanche BONHOMME et Isabeau PANSIER, natif de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), habitant à présent Tarascon-13, en Languedoc, a reçu de Jean CELLIER, de la Rochette, son neveu, fils et donataire de feu Claude CELLIER, 37 livres 10 sols pour reste et entier paiement des 240 livres de droits de légitime arrêtees entre ledit BONHOMME et ledit Claude CELLIER lors d'un contrat de transaction passé devant Me CHAUCHAT, notaire de Langogne.
3E6995 Me Pinède / 29	1664/05/29	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	CELLIER Jeanne	Jeanne CELLIER, veuve de Jean DELON, de la Chaze (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Louise, Jeanne et Vidale DELON, ses filles, 60 livres ; à Claude, Pierre, et André DELON, ses fils, 10 livres. Ils recevront ces legs quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, Catherine DELON, sa fille aînée, femme de Guillaume MAZAUDIER, de la Chaze. Le testament est suivi d'un inventaire de ses biens. Voir détail (ustensiles, bétail, literie, petits meubles).
3E6995 Me Pinède / 21	1664/05/03	Partage	Pierrefiche (la Chaze)	CELLIER Jeanne et Claude	Jeanne CELLIER, veuve de Jean DELON, fille, héritière et bien-tenante, de feu[s] Abraham CELLIER et Delphine DRAC, de la Chaze (Pierrefiche), et Claude CELLIER, son frère, ont d'un commun accord fait estimer les biens de leurs défunts père et mère et procéder au partage entre eux, ne revenant audit Claude que 1/9ème des biens d'après le nombre d'enfants. Ils en ont chargé Jean PIGEYRE, expert, de Molict (Rieutort-de-Randon). Les biens sont estimés à 2478 livres, maisons comprises. Voir détail.
3E6997 Me Pinède / 74	1676/09/09	Dot (quittance)	Estables (Froidviala), Arzenc (Pouchalsac)	CEZARD Jean, CELLIER Pierre	Pierre CELLIER, de Pouchalsac (Arzenc), a reçu de Jean CEZARD, de Froidviala (Estables), 21 livres sur la dot faite par ce dernier à Louise CEZARD, sa fille, en son CM passé avec ledit CELLIER devant Me BONIOL, notaire de St-Sauveur-de-Ginestoux.
3E6997 Me Pinède / 73	1676/09/09	Droits (quittance)	CEZARD Jean, PUPIN Agnès	CEZARD Jean, PUPIN Agnès	Agnès PUPIN, veuve de Pierre CEZARD, de Froidviala (Estables), comme administratrice de la personne et des biens de leurs enfants, a reçu de Jean CEZARD, son beau-frère, dudit lieu, 60 livres. Référence à une convention passée entre eux le 14/07/1672 reçue par Me BREMOND, notaire royal de Servières, sur les droits de légitime des enfants. Les intérêts courent depuis 1673 [année du décès de Pierre CEZARD ?]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 195	1659/10/20	Obligation	Chastanier (Villevieillette), Auroux (Soulagès)	CHABALIER Antoine, COUDEIRE Jean, HOURS Jeanne,	Jeanne HOURS, de Villevieillette (Chastanier), est héritière et bien-tenante des biens de Jacques HOURS, son frère, depuis qu'ils lui furent rendus, sous forme de donation, par Guillaume HOURS, son neveu. Ladite HOURS, sachant qu'Antoine CHABALIER, mari de Marie HOURS, sa nièce, avait payé certaines dettes liées à ces biens, lui vend, par compensation, un champ (confronts) au prix de 37 livres 6 sols. C'est ce que ledit CHABALIER avait payé à Jean COUDEIRE, de Soulatges [Auroux], fils et héritier de feu Barthélemy COUDEIRE, suivant l'obligation qui avait été consentie à ce dernier par ledit Jacques HOURS le 22/06/1628 (Me Privat MACARY, notaire de Ste-Colombe-de-M.)
3E6995 Me Pinède / 102	1665/12/28	Quittance	Pierrefiche (le Salamonès, la Vessière)	CHABALIER Dimanche, BRUN Claude	Claude BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Dimanche CHABALIER, du Salamonès (ibidem), beau-fils et bien-tenant de feu[s] Guérin GARNIER et Catherine ROMIEU, du Salamonès, 48 livres, partie pour ce qu'il avait gagné par son travail de bouvier, partie pour un prêt fait à ladite ROMIEU.
3E6995 Me Pinède / 101	1665/12/28	Quittance	Pierrefiche (le Salamonès, la Vessière)	CHABALIER Dimanche, BRUN Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Dimanche CHABALIER, du Salamonès (ibidem), beau-fils et bien-tenant de feu Guérin GARNIER, dudit lieu, 40 livres 10 sols que ledit BRUN avait prêtées à Jean GARNIER, frère dudit Guérin, après le décès de ce dernier il y a environ 8 ans, et 10 quartes de blé-seigle à Catherine ROMIEU, veuve dudit GARNIER, en 1664.
3E6995 Me Pinède / 103	1665/12/28	Quittance	Pierrefiche (le Salamonès, la Vessière)	CHABALIER Dimanche, ROUDIL Vidal	Vidal ROUDIL, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Dimanche CHABALIER, du Salamonès (ibidem), beau-fils et bien-tenant de feu[s] Guérin GARNIER et Catherine ROMIEU, 21 livres qu'il a gagnées de son travail de bouvier en servant ladite ROMIEU, veuve de Guérin GARNIER, il y a environ 8 ans et dans le temps qui suivit le décès dudit GARNIER.
3E6992 Me Pinède / 80	1652/09/26	Lodz	Naussac (Pomeyrols, le bourg)	CHABALIER Jean, BENOIT Claude	Messire Claude BENOIT, de Naussac, habitant Clastres-Vieilles en Vivarais, commis par Gabrielle de BORNE, de Logères [Prunet-07], dame de Clastres-Vieilles, par procuration du 10/12/1651 reçue par Me MAS[PETIT], notaire de Jauzac-07, applique à Jean CHABALIER, de Pomeyrols (Naussac), le droit de lodz pour les terres qu'il vient d'acheter au sieur de CHARNIDE (acte reçu par Me COLOMBET, notaire royal de Langogne).
3E6992 Me Pinède / 21	1650/09/21	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chamborigaud- 30 (Chausse)	CHABALIER Jean, TROUPEL Jean	Jean TROUPEL [écrit "TROPPEL"], du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), habitant à présent Chausse (Chamborigaud-30), vend un champ (confronts) à Jean CHABALIER, du Cellier. Le prix qu'il en tire ira directement à Jean AVENTURIER jeune.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /146	1658/07/01	Achat	Ste-Colombe-de-Montauroux (la Rouvière), St-Jean-la-F.(le Cellier)	CHABALIER Marguerite, PALHERES Jean	Jean PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu pour 12 livres 5 sols à Marguerite CHABALIER, de la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), fille de Jean CHABALIER, du Cellier, un coffre en bois de pin qu'il a dans la tour du Cellier ainsi que la place qu'il occupe à l'étage de la garde-porte.
3E6997 Me Pinède / 08	1674/00/00	Testament	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CHABALIER N.N.	C'est le testament d'une CHABALIER mariée à un CHAZALMARTIN. Ils sont de St-Jean-la-F., vraisemblablement du Villeret comme la plupart des témoins. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses ancêtres. [Pages très abîmées. D'autres actes dans d'autres registres du présent notaire permettent de penser qu'il s'agit de Jacques CHAZALMARTIN.]
3E6993 Me Pinède /116	1657/10/28	Quittance	Auroux (Malmont), St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHABALIER Noë, CHASTANIER Catherine	Catherine CHASTANIER, veuve de Guillaume MOURGUE, héritière et bien-tenante de feus Jean CHASTANIER et Catherine GINESTIERE, ses père et mère, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Noë CHABALIER, de Malmont [Auroux], beau-fils de feu Jean MERCIER, dudit lieu, 8 quartes de blé-seigle pour reste et entier paiement du contenu d'une obligation consentie par ledit Jean MERCIER audit Jean CHASTANIER (acte reçu par Me Claude PINEDE, notaire du Cellier).
3E6996 Me Pinède / 58	1671/10/14	CM	La Panouse (le bourg, le Viala)	CHABALIER Noë, PAGES Claude	Me Noë CHABALIER, notaire royal, fils de Me Isaac CHABALIER et de feue Jeanne CHAZAL, de la Panouse, avec Claude PAGES, fille de Me Vidal PAGES, procureur juridictionnel de Montagnac-la-Tour, et de feue Madeleine THOULOUSE, du Viala (la Panouse). Outre son père, la fiancée est assistée de Louis THOULOUSE, son oncle. La fiancée se constitue en tous ses biens, savoir, en particulier, la moitié des biens de sa mère décédée ab intestat.
3E6996 Me Pinède / 59	1671/09/25	Legs (quittance)	La Panouse	CHABALIER Noë, ROUVIERE Jean	Jean ROUVIERE, tailleur, fils de feu Etienne ROUVIERE et d'Antoinette ITIER, de la Panouse, a reçu de Me Noë CHABALIER, notaire royal, fils de Me Isaac CHABALIER et de feue Jeanne CHAZAL, de la Panouse, 60 livres pour le legs fait par feu Guillaume ITIER à ladite Antoinette, sa fille, en son testament reçu par feu Me GIRARD, notaire de Grandrieu. On évoque un bail en paiement passé devant Me ARSAS, notaire royal de St-Denis, entre ledit feu Etienne ROUVIERE et feu Jean CHAZAL, aïeul maternel dudit CHABALIER, tenancier des biens desdits ITIER comme mari de Catherine ITIER.
3E6995 Me Pinède / 266	1667/12/09	Dot (quittance)	Pierrefiche, St-Symphorien (Veyrières)	CHABALIER Pierre, LAMAT Gabrielle, CHABALIER Pierre	Antoine VIALA, de Veyrières (St-Symphorien), comme mari de Gabrielle LAMAT, outre les sommes déjà payées par Etienne LAMAT, son beau-père, de Pierrefiche, reçoit, ce jour, des mains et deniers propres de Pierre CHABALIER, dudit lieu, beau-fils, héritier et bien-tenant dudit Etienne, 37 livres 10 sols pour la valeur d'un chapeau et d'une couverture, sur la dot faite au CM passé devant Me BLANQUART, notaire royal de la Vialatte [St-Symphorien].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 167	1666/10/17	Quittance	Pierrefiche, St-Sauveur-de-G.	CHABALIER Pierre, MEUNIER Pierre	Pierre MEUNIER [écrit "MUSNIER"], de St-Sauveur-de-G., comme ayant-droit de Guillaume JOURDAN, de Rousses (Allenc), a reçu de Pierre CHABALIER, de Pierrefiche, 60 livres en conséquence du contrat de rémission au profit dudit MEUNIER fait par ledit JOURDAN d'une somme à prendre audit CHABALIER sur le prix d'une vente de terres (vente reçue par Me BOUDET, notaire du Cellier).
3E6995 Me Pinède / 106	1666/01/22	Testament	Pierrefiche	CHALVET Catherine	Catherine CHALVET, veuve de Louis VIDAL, de Pierrefiche, veut être inhumée dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue à André VIDAL, son fils, 300 livres, 1 pré et 1 pastoral joignants. Lègue 10 livres à Catherine BORNE [sic], sa petite-fille et filleule, fille de Laurent BOHAT [sic] et de Catherine VIDAL, beau-fils et fille de la testatrice, de Lestrezes [Chaudeyrac]. Héritier universel, Pierre VIDAL, son fils aîné et donataire. A noter que le mari de la testatrice était vivant lors du mariage de leur fille, ladite Catherine VIDAL. La testatrice évoque les honneurs funèbres de son aïeul, André CHALVET. Note marginale : "Expédié à l'héritier de ladite CHALVET".
3E6995 Me Pinède / 75	1665/04/14	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHALVET Maurice, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu à Maurice CHALVET, muletier, dudit lieu, un champ (confronts) acquis de Jean VALENTIN, dudit lieu. Parmi les témoins, Jean AVENTURIER, maréchal, et Guillaume MARCELIN, beau-père et beau-fils, du Cellier.
3E6995 Me Pinède / 229	1667/04/24	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHALVET Maurice, FABRE Jean	Jean FABRE, Me tailleur, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Claude JULLIEN [écrit "JULLIAN"], a reçu de Maurice CHALVET, mari de Jeanne GRAVIL, fille, héritière et bien-tenante, de feu Vidal GRAVIL, 40 livres pour la répétition de la dot faite à ladite JULLIEN lors de son CM avec feu Vidal GRAVIL, son mari en 1ères noces.
3E6995 Me Pinède / 238	1667/06/16	Quittance (droits et dot)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHALVET Maurice, GRAVIL Marguerite	Marguerite GRAVIL [écrit "GRAVILHE"], fille de feu Vidal GRAVIL [écrit "GRAVILH"], du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Maurice CHALVET, muletier, dudit lieu, son beau-frère, héritier et bien-tenant dudit feu Vidal, 37 livres 10 sols pour entier paiement de la somme contenue au contrat de transaction passé entre elle et lui sur le montant des droits de légitime de ladite Marguerite le 06/05/1666 devant le présent notaire (même registre). Elle reçoit aussi 11 livres d'étrennes et une robe promises par ledit CHALVET lors du CM de celui-ci avec Jeanne GRAVIL, soeur de ladite Marguerite (CM devant le présent notaire).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6994 Me Pinède / 44	1662/12/30	Achat	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	CHALVET Maurice, PANSIER Simon, PAGES Vidal, AVENTURIER Jean et autre Jean	Simon PANSIER, Vidal PAGES, Jean et autre Jean AVENTURIER, habitants du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), vendent solidairement, pour 9 livres payées comptant, à Maurice CHALVET, muletier, dudit lieu, un des greniers et emplacements de la tour du Cellier (confronts). Au début de cet acte, copie d'une note du 28/12/1662 : Me Jean MACARY, notaire de Ste-Colombe-de-M., fils et héritier de feu autre Jean, atteste ne rien posséder dans la tour du Cellier et reçoit des habitants la promesse qu'ils ne lui réclameront rien concernant cette tour. L'original de cette attestation est signé du notaire et de Mathieu PAGES, fils dudit Vidal, collecteur des sommes cotisées par lesdits habitants du Cellier pour payer les frais du procès intenté.
3E6995 Me Pinède / 245	1667/09/05	Droits (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Villeret)	CHAMBON Antoine et Pierre	Antoine CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Pierre CHAMBON, son frère, 63 livres pour entier paiement de ses droits de légitime sur les biens de [prénom laissé en blanc] CHAMBON, leur père, et ceux de Marie VALADIER, leur mère, qui hérita de son mari.
3E6997 Me Pinède / 48	1675/03/20	Testament	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CHAMBON Etienne	Etienne CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Héritière universelle, Jeanne BATAILLE, sa femme, en fidei-commis à restituer à Madeleine CHAMBON, leur fille. Parmi les témoins, Antoine ARCHER, berger au Villeret, natif de Florac, et Pierre CHAMBON, du Villeret [frère d'Etienne]. Suit l'inventaire des biens qu'il laisse à sa femme.
3E6997 Me Pinède / 143	1677/07/03	Testament	Pierrefiche (la Veissière)	CHAMBON Marie	Marie CHAMBON, femme en 2 ^{des} noces de noble Guion de FLORIT, habitant la Veissière (Pierrefiche), malade, demande à être inhumée au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. Fixe leurs droits de légitime maternels à chacun de ses enfants : 625 livres à Marguerite, Halix et Jeanne SEGUIN, enfants d'un 1 ^{er} lit. Héritière universelle, Madeleine de FLORIT, fille du 2 nd lit. Celle-ci devra faire les honneurs funèbres de feu Jeanne SEGUIN, fille du 1 ^{er} lit, décédée ab intestat.
3E6997 Me Pinède / 228	1680/05/19	Accord	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CHAMBON Pierre, MARRON Jacques	Pierre CHAMBON, fils de feu Jean CHAMBON, rémissionnaire des droits de légitime d'Antoine CHAMBON, son frère, a intenté un procès à Jacques MARRON, gendre de feu Etienne CHAMBON, dudit lieu, détenteur, à la suite de son beau-père, des biens de feu Jean CHAMBON, leur père, et ce, en vue de se faire payer ses droits de légitime et ceux dudit Antoine CHAMBON. Arguments du demandeur : leur père étant mort ab intestat, ses biens devaient être divisés en 3, soit 2/3 pour Pierre et 1/3 pour Etienne. La mère des 3 frères est Marie VALADIER. Description des biens. Arguments de Jacques MARRON. Accord amiable in fine. Parmi les témoins, Antoine et Pierre REYNAUD, du Villeret, frères, et Jean LAFFON, Me maçon, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 33	1664/06/03	Dot (quittance)	St-Jean-Lachalm-43 (Rossignol), St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHAMSON Laurent et Mathieu, BASTIDE Claude et Guillaume	Claude et Guillaume BASTIDE, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont reçu de Laurent CHAMSON, absent, de Rossignol (St-Jean-Lachalm-43), en Velay, 300 livres, des mains et argent propre de Mathieu CHAMSON, ici présent pour son père, pour entier paiement de ce qui fut promis au CM passé entre Louise CHAMSON et ledit Guillaume BASTIDE devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux. Parmi les témoins, Antoine BASTIDE, du Cellier.
3E6994 Me Pinède / 53	1663/01/28	Dot (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	CHAMSON Louise, BASTIDE Claude et Guillaume	Claude et Guillaume BASTIDE, père et fils, ce dernier comme mari de Louise CHAMSON, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont reçu de celle-ci ce qu'elle avait promis d'apporter lors de son CM passé devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux. Parmi les témoins, Antoine BASTIDE.
3E6993 Me Pinède / 04	1654/04/27	Achat	Pierrefiche (Aurouzet, la Chaze)	CHANIAL Vidal, RAMEIL Jacques	Jacques RAMEIL, de la Chaze (Pierrefiche), vend à Vidal CHANIAL, d'Aurouzet (ibidem), une portion de champ (confronts). Paiement comptant.
3E6997 Me Pinède / 203	1679/10/08	Droits (quittance)	St-Jean-la-F.	CHANTON Antoine	Antoine RANC, fils de feus Jean RANC et Jeanne ESPARVIER, de St-Jean-la-F., a reçu 45 livres d'Antoine CHANTON, père de Jean, ce dernier, comme mari de Madeleine BLANC, fille de feus Etienne BLANC et Antoinette RANC, cette dernière, sœur dudit Antoine [pour être + clair, Madeleine est la nièce d'Antoine RANC]. C'est en déduction des droits de légitime dudit Antoine RANC arrêtés au CM passé entre lesdits CHANTON et RANC devant Me BOUQUET.
3E6997 Me Pinède / 195	1679/06/13	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le bourg, le Cellier)	CHANTON Antoine, BRUNEL Jean	Jean BRUNEL vieux, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de feu Jeanne RANC et administrateur de la personne et des biens de leurs enfants, a reçu d'Antoine CHANTON, de St-Jean-la-F., père de Jean CHANTON, ce dernier, mari de Madeleine BLANC, fille de feus Etienne BLANC et Antoinette RANC, 90 livres sur la dot faite à ladite Jeanne RANC par feu Jean RANC, son père, au CM passé devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 11	1674/00/00	Achat	St-Jean-la-F., St-Bonnet-de-M. (Condres)	CHANTON Antoine, CHASTEL (de) Nicolas	Noble Nicolas de CHASTEL, seigneur et baron de Condres, Auroux, le Cellier, [Fuletin] et autres places, habitant en son château de [Condres à St-Bonnet-de-Montauroux], vend à Antoine CHANTON, fils émancipé de Claude CHANTON, habitant St-Jean-la-F., une terre (confronts) pour 325 livres. [pages très abîmées - texte rétabli à partir d'autres actes des registres précédents]
3E6997 Me Pinède / 67	1676/04/30	Achat	St-Jean-la-F. (le Tibe, le Bourg)	CHANTON Antoine, FLORIT (de) Pierre	Noble Pierre de FLORIT, seigneur de Cheilaguët, du Tribe (St-Jean-la-F.), a vendu à Antoine CHANTON, laboureur, de St-Jean-la-F., une partie de pastoral prise sur sa métairie de Gibert. Parmi les témoins, Léon RANC, de St-Jean-la-F., et Jean RANC, du Tribe.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 133	1672/10/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	CHANTON Cécile	Cécile CHANTON, femme séparée en biens de Dimanche MICHEL, de la Ponteyre, habitante du Crouzet (St-Jean-la-F.), se voyant âgée, dicte son testament. Sépulture : le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de St-Jean-la-F. Legs à Catherine LAURENS, sa fille et de feu Mathieu LAURENS, 600 livres pour ses droits de légitime, à payer lorsqu'elle sera majeure. La testatrice veut aussi qu'après son décès celle-ci ait, durant toute sa vie, entretien et nourriture dans sa maison. Héritière universelle, Catherine LAURENS, fille de Jean LAURENS et de la 1ère femme de celui-ci, Jeanne AVENTURIER. Voir substitutions en cas de décès de l'héritière sans enfants.
3E6993 Me Pinède / 193	1659/10/02	Quittance	St-Jean-la-F. (le Crouzet), St-Jean-de-Maruejols-30	CHANTON Cécile et Vital	Vital [sic] CHANTON, fils de Michel CHANTON, du Crouzet (St-Jean-la-F.), habitant St-Jean-des-Anels [nom ancien de St-Jean-de-Maruejols-30], en Languedoc, a reçu de Cécile CHANTON, du Crouzet, sa sœur, 30 livres pour un legs fait par feu messire Vital CHANTON, du Crouzet, prêtre, en son testament reçu par Me Guion BOUDET.
3E6994 Me Pinède / 06	1662/02/24	Rémission	St-Jean-la-Fouillouse	CHANTON Claude et Antoine	Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse, en procès avec Jean NEGRON sur un supplément de légitime advenu à Jeanne NEGRON, sœur dudit Jean et femme de Antoine CHANTON, fils et donataire dudit Claude, avait été condamné et, ne pouvant payer, avait vu saisir une partie de sa récolte (séquestre, Jean MAS, du Tribe (St-Jean-la-F.)). Il finit par céder audit Antoine, son fils, 2 bois (confronts) sis à Pierrefiche, d'une valeur de 16 livres, qui lui venaient des droits de légitime de ladite Jeanne NEGRON. Cette somme, son fils la paiera pour lui à Me SAUZE qui est chargé par le tribunal de Nîmes de faire exécuter ses sentences.
3E6994 Me Pinède / 26	1662/11/13	Accord	St-Jean-la-F.	CHANTON Claude et Antoine	Claude CHANTON, d'une part, Antoine CHANTON, son fils et donataire, d'autre part, tous deux de St-Jean-la-F. Ledit Antoine CHANTON avait, le 21/07/1653, avec l'accord de son père et de Catherine CHAPUS, sa mère, contracté mariage avec Jeanne NEGRON, fille de feu Jean NEGRON, de Pierrefiche. Le père du fiancé lui avait fait donation de la moitié de ses biens mais, depuis, n'ayant rien reçu, le fils dut assigner le père en justice. Arguments de l'un et de l'autre, puis, accord amiable. Parmi les termes de l'accord, dispositions en faveur d'Antoinette CHANTON [lien familial non indiqué].
3E6993 Me Pinède / 130	1658/01/01	Achat	St-Jean-la-F.	CHANTON Claude, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu à Claude CHANTON, Me charpentier, dudit lieu, un champ (confronts).
3E6994 Me Pinède / 21	1662/10/30	Quittance	St-Jean-la-F. (le bourg, Gibert)	CHANTON Claude, FLORIT (de) Jean	Jean de FLORIT, de Gibert (St-Jean-la-F.), a reçu de Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean, le contenu d'une promesse qu'il lui fit devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Il lui en donne quittance ainsi que de toutes affaires qu'ils ont pu avoir ensemble.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 31	1651/02/27	Accord de semailles	St-Jean-la-F. (le bourg, le Cellier)	CHANTON Claude, GINESTIERE Jean	Claude CHANTON, Me charpentier, de St-Jean-la-Fouillouse, et Jean GINESTIERE, du Cellier (ibidem), sont convenus de semer, chacun pour la moitié, un setier de trémois [écrit "tremizes"] et 6 quartes d'avoine sur certaines terres. Voir détail de l'opération. Note marginale du 06/06/1653 : les parties se donnent quittance réciproque du contenu de cet acte. [Litré pour "trémois" : "Blé de mars, blé de 3 mois"].
3E6993 Me Pinède / 104	1657/10/01	Quittance	St-Jean-la-F. (le bourg, Chabannes)	CHANTON Claude, TREMUEJOLS (de) Pierre	Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse, a reçu de noble Pierre de TREMUEJOLS, écuyer, sieur de Combaliboef, de Chabannes (ibidem), 75 livres et 4 setiers de blé-seigle pour reste et entier paiement des travaux réalisés à prix fait par ledit charpentier (devis reçu par le présent notaire - même registre).
3E6992 Me Pinède / 12	1650/07/29	Arrentement	St-Jean-la-F. (le bourg, le Cellier), Mende, Langogne	CHANTON Claude, VALENTIN Jean, HARLÉ Etienne, MERLE Martin	Etienne HARLÉ, marchand, de Mende, tant en son nom qu'en celui de Martin MERLE, de Langogne, a affermé à Claude CHANTON, Me charpentier, de St-Jean-la-Fouillouse, et à Jean VALENTIN, du Cellier, la dîme à la gerbe.
3E6996 Me Pinède / 120	1672/07/17	Achat	Auroux (Florac)	CHANTON Dimanche, MOLNIER Guillaume	Guillaume MOLNIER, de Florac (Auroux), beau-fils et héritier et bien-tenant de Jacques MOUTON, dudit lieu, a vendu à Dimanche CHANTON, Me charpentier, habitant dudit lieu, un pastoral (confronts), qui faisait partie des biens de son beau-père.
3E6993 Me Pinède / 61	1656/09/30	Partage	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol)	CHANTON Michel, Claude et Cécile	Ici présents, Michel CHANTON et ses 2 enfants, Claude (G) et Cécile CHANTON. Cette dernière représente Jacques MAS, son beau-fils. Claude est là comme rémissionnaire et ayant-droit de Claude CHANTON, sa sœur, femme de Jean GALTIER, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-Ginestoux). Ils ont décidé d'un commun accord de procéder au partage à parts égales d'une maison à 2 étages possédée par ledit Michel au Crouzet-Chaffol. Description, constitution des parts, confronts.
3E6996 Me Pinède / 66	1671/11/29	Obligation	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le bourg)	CHANTON Vidal et Claude	Claude CHANTON, Me charpentier, de St-Jean-la-F., reconnaît devoir à Vidal CHANTON, son fils, du Crouzet (ibidem), 24 livres pour achat de blé. Remboursement sur 5 ans. Il lui abandonne, pour la même période, le produit d'un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 222	1667/04/14	CM	St-Jean-la-F. (le bourg, les Meirilles)	CHANTON Vidal, MARRON Claude	Vidal CHANTON, fils de Claude CHANTON, Me charpentier, et Catherine CHAPUS, de St-Jean-la-F., avec Claude MARRON, veuve de Claude GINESTIERE, fille de feus André MARRON et Jeanne GALTIER, des Meirilles (ibidem). Le fiancé est assisté de ses père et mère, de Dimanche CHANTON, son cousin, Antoine et Jacques CHANTON, ses frères. La fiancée est assistée de Jean MARRON, son frère, Etienne MOURGUE et André MARRON, ses beaux-frères. Claude et Jacques CHANTON, père et fils, le fils comme héritier et bien-tenant de son père, promettent une dot de 200 livres correspondant à ses droits de légitime. Fait à la Barraque, maison dudit CHANTON. Parmi les témoins, Dimanche CHANTON, des Moulins, André CHAZALMARTIN, du Crouzet, Etienne MOURGUE, Guillaume VALENTIN et Jean MARRON, du Crouzet, Antoine MARRON, de St-Jean-la-F.
3E6995 Me Pinède / 221	1667/04/12	Obligation	St-Jean-la-F. (le bourg, les Meirilles)	CHANTON Vidal, MARRON Jeanne, MOURGUE Etienne	Etienne MOURGUE, des Meirilles (St-Jean-la-Fouillouse), héritier et bien-tenant de feu André MARRON, son beau-père, père de Jeanne MARRON, femme de Vidal CHANTON, consent en faveur dudit CHANTON, de St-Jean-la-F., une obligation de 150 livres en déduction de ce qu'il doit payer pour les droits de nature de ladite Jeanne MARRON, conformément à un accord passé devant Me BOUDET, notaire de Grandrieu. Rédigé dans la maison d'Antoine CHANTON. Parmi les témoins, Jacques CHANTON, fils de Claude, de St-Jean-la-F.
3E6997 Me Pinède / 61	1675/01/28	Testament	Rocles, Pierrefiche (la Veissière)	CHAPAT Pons	[acte daté de janvier 1675 ; Faut-il lire "1676"?] Pons CHAPAT, de Rocles, habitant la Veissière (Pierrefiche), malade, veut être enterré au cimetière de l'église de Pierrefiche. Héritier universel, messire Jean PALPACUER, prêtre et curé de Pierrefiche. 11 livres lui sont dues par Jean GARNIER, de Meyssouzac, qu'il a fait condamner en justice, somme qui est entre les mains de Antoinette MERCIER, veuve de Jean VIALA, de Fontfreide. Autre créance sur Laurent MATHIEU, aussi aux mains de ladite MERCIER. Autre créance sur Etienne MARTIN, des Moulins (obligation reçue par le présent notaire le 01/03/1668). D'autres encore, à voir.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 159	1673/05/08	CM	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	CHAPEL Antoine, MOURGUE Madeleine	Antoine CHAPEL, du Villeret (St-Jean-la-F.), fils de feus Jean CHAPEL et Catherine MATHIEU, avec Madeleine MOURGUE, du Cellier (ibidem), fille de feu Guillaume MOURGUE et de Catherine CHASTANIER. Le fiancé est assisté de Michel RODIER, son beau-père, et de François CHAPEL, son frère ; la fiancée, de Barthélemy LIAUTIER, son beau-père, et de sadite mère. Catherine CHASTANIER, femme en 2des noces dudit Barthélemy LAUTIER, constitue en dot 60 livres. La fiancée apporte tout ce qu'elle a gagné par son travail, textile, 1 robe garnie, 1 coffre. Jeanne CHASTANIER, tante maternelle de la fiancée, apporte 10 livres et une brebis avec son agneau, et promet au fiancé de l'étoffe pour se faire faire une casaque. Etienne MOURGUE, frère de la fiancée, lui promet la jouissance des fruits d'un champ qu'il a donné en location à Simon PANSIER, du Cellier. Parmi les témoins, Etienne PELAT et Pierre SIRVEN, cadissiers, du Cellier.
3E6993 Me Pinède / 63	1656/10/05	Testament	St-Jean-la- Fouillouse (le Villeret)	CHAPEL Jean	Note marginale : "Expédié à Michel RODIER". Jean CHAPEL, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses ancêtres. Legs à Antoine, François, Mathieu CHAPEL, ses fils, et à Marguerite CHAPEL, sa fille, enfants de Catherine MATHIEU : 30 livres à chaque garçon, le double à la fille. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Le testament est suivi d'un inventaire des biens. Rappel de la constitution de dot faite à leur CM reçu par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Le testateur examine ensuite la situation réelle de ses biens. Voir détail et liste des dettes. Parmi le passif, une obligation consentie par le testateur à Jacques CHAPEL, son frère, détenue par Mercier CHAPEL, leur frère aîné.
3E6993 Me Pinède / 82	1657/03/01	Arrentement	Rocles, Chastanier (Bessettes)	CHAPPAT Poncet et Privat, GELION Pierre	Pierre GELION, de Bessettes (Chastanier), a donné une métairie et domaine en location à Poncet et Privat CHAPPAT, frères, de Rocles. Conditions du bail.
3E6996 Me Pinède / 136	1672/10/29	Rémission de droits (quittance)	Pierrefiche (la Rochette- Chaille), Chaudeyrac (le Crouzet)	CHARDON Gabriel, MARCON Dimanche	Dimanche MARCON, du Crouzet (Chaudeyrac), natif de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), a reçu de Gabriel CHARDON, de la Rochette-Chaille, 30 livres pour reste et entier paiement de 100 livres suite à une rémission de ses droits de légitime que ledit MARCON fit en faveur dudit CHARDON (rémission du 03/09/1668 reçue par le présent notaire).
3E6996 Me Pinède / 21	1671/02/22	Achat	Pierrefiche (la Rochette- Chaille, Serres)	CHARDON Gabriel, PAGES Clément	Clément PAGES, fils, héritier et bien-tenant de feu Pierre PAGES, de Serres (Pierrefiche), a vendu un champ (confronts) à Gabriel CHARDON, Me tisserand, de la Rochette-Chaille (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 225	1680/05/12	Achat	Pierrefiche (la Rochette- Chaille, le bourg)	CHARDON-GABRIEL, CHAZALMARTIN Louis	Louis CHAZALMARTIN, tailleur, fils de Pierre CHAZALMARTIN, tailleur, et d'Agnès DUBOIS, de Pierrefiche, qui avait reçu de sa mère en donation un champ (acte devant Me PALPACUER, notaire du Cheylar-l'Évêque), vend ce champ, sis à Pierrefiche mais proche de la Rochette, à Gabriel CHARDON, de la Rochette-Chaille (ibidem).
3E6997 Me Pinède / 226	1680/05/19	Quittance	Pierrefiche (la Rochette- Chaille, le bourg)	CHARDON-GABRIEL, VILLAR Pierre	Pierre VILLAR, de Pierrefiche, a reçu de Gabriel CHARDON, de la Rochette-Chaille (ibidem), 30 livres pour reste et entier paiement de l'achat d'un pré (acte chez Me François MARCE, notaire de Langogne).
3E6995 Me Pinède / 243	1667/09/03	Achat	La Fage-St- Julien	CHARREYRE Jean, CONSTANT Isabeau et Cécile	Isabeau et Cécile CONSTANT, sœurs, du Villar (la Fage-St-Julien, près St-Chély), ladite Isabeau comme héritière et détenant les biens d'Antoine CONSTANT, leur père, cèdent pour 100 livres tous leurs droits sur les biens de leur père à Jean CHARREYRE, dudit lieu (maison avec courtil et 3 jardins - voir confronts). De cette somme, le rémissionnaire retranchera 51 livres 10 sols qu'il paiera à la place desdites sœurs à Me PANAFIEU, de St-Chély, à qui elles sont redevables d'arrérages de censive.
3E6997 Me Pinède / 123	1677/09/29	Procuration	Auroux, Villefort	CHASTEL (de) Christophe, REBOUL Jean	Christophe de CHASTEL, seigneur et baron de Condres, Auroux et autres places, habitant à présent la ville de [? abréviation non lue], a donné procuration à Me Jean REBOUL, notaire royal d'Auroux, pour, en son nom, céder à damoiselle Anne d'ALMERAS, veuve de Me Martin REBOUL, qui fut notaire de Villefort, 740 livres plus 27 livres d'intérêts pour l'année dernière, somme à prendre sur les débiteurs dudit seigneur.
3E6997 Me Pinède / 54	1675/10/20	Quittance	Pierrefiche (le Salamonès), St- Jean-la-F. (le Cellier)	CHAUVET Jean , PAGES Jean	Jean PAGES, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CHAUVET jeune, du Salamonès (Pierrefiche), 19 livres pour entier paiement du contenu du contrat d'accord passé entre eux le 22/09/1674 devant Me Crueize, notaire de l'Habitarelle [Châteauneuf].
3E6997 Me Pinède / 53	1675/10/20	Quittance	Pierrefiche (Aurouzet, la Chaze, le bourg)	CHAUVET Jean et Vidal, MAS Dimanche, GARNIER Jeanne, MARCON Pierre, DUBOIS Etienne	Pierre MARCON, de Pierrefiche) et Etienne DUBOIS, de la Chaze (ibidem), syndics et collecteurs de la dite paroisse pour la présente année, ont fait saisir la récolte de cette année de la métairie de Jeanne GARNIER pour défaut de paiement d'impôts dus par elle et son 1er mari, feu Dimanche CHABALIER, audit MARCON. Ont été désignés comme sequestres, Jean et Vidal CHAUVET, frères, habitants, l'un, d'Aurouzet, l'autre, du Salamonès. Voir arrangement amiable entre les créanciers et sequestres en faveur de la débitrice.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 155	1673/04/17	Obligation	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	CHAZALMARTIN André	Cécile CHANTON, femme séparée en biens de Dimanche MICHEL, de la Ponteyre, et Jean LAURENS, mère et fils, tous deux du Crouzet (St-Jean-la-F.), solidairement, doivent de l'argent à André CHAZALMARTIN, du Crouzet (obligation du 14/10/1664 devant le présent notaire, un prêt, l'achat d'avoine). Conditions de remboursement. Hypothèque d'un champ (confronts).
3E6995 Me Pinède / 136	1666/05/02	Achat	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le Cellier)	CHAZALMARTIN André, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), habitant la Brugeyre (ibidem), a vendu une terre (confronts) à André CHAZALMARTIN, du Crouzet (ibidem).
3E6993 Me Pinède / 46	1656/05/08	Echange	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le bourg)	CHAZALMARTIN André, CHANTON Claude	André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), et Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-F., ont échangé des terres (confronts). Conditions de l'accord.
3E6995 Me Pinède / 50	1664/10/31	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Pierrefiche (les Combes)	CHAZALMARTIN André, Claude (F) et Jean	Jean CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), a reçu d'André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), 100 livres sur la dot faite par ledit André à Claude CHAZALMARTIN, sa fille, en son CM avec Pierre CHAZALMARTIN, fils dudit Jean (acte reçu par Me BOUQUET, notaire du Cheylar-L'Evêque).
3E6996 Me Pinède / 46	1671/07/02	Rémission	St-Jean-la-F. (le Crouzet, la Ginestière)	CHAZALMARTIN André, CROUZET Jean	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), a cédé à André CHAZALMARTIN, du Crouzet (ibidem), 100 livres à exiger de feu Claude BASTIDE, de la Brugeyre, sur ce qu'il doit audit CROUZET (obligation du 02/11/1665 chez Me OZIOL, notaire de Mende).
3E6997 Me Pinède / 46	1675/10/31	Obligation	St-Jean-la-F. (le Crouzet, la Ginestière)	CHAZALMARTIN André, CROUZET Jean	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), a emprunté à André CHAZALMARTIN, son beau-frère, du Crouzet (ibidem). Conditions de remboursement.
3E6994 Me Pinède / 62	1663/04/30	Dot (quittance)	St-Jean-la- Fouillouse (le Crouzet), Chaudeyrac (les Combes)	CHAZALMARTIN André, Jean Pierre et Claude	Jean CHAZALMARTIN, des Combes (Chaudeyrac), a reçu d'André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), 100 livres et l'habit nuptial de Pierre CHAZALMARTIN, beau-fils dudit CHAZALMARTIN, sur la constitution faite par ledit André à Claude CHAZALMARTIN, sa fille, en son CM avec ledit Pierre reçu par Me BOUQUET. [Dans des actes précédents, même registre, Jean CHAZALMARTIN est dit des Combes à Pierrefiche et non à Chaudeyrac]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 163	1658/11/05	Quittance	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	CHAZALMARTIN André, MERCIER Antoine et Antoinette, BONHOMME Michel	Antoine MERCIER, fils de feu Jean MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-F.), a reçu d'André CHAZALMARTIN, dudit lieu, 30 livres que ledit CHAZALMARTIN s'est fait donner par messire Vidal ARNAUD, prêtre d'Auroux. C'est une suite du legs fait par feu Antoine BRUNETON, aussi prêtre, qui habitait alors à St-Hippolyte en Vivarais, en faveur dudit Antoine MERCIER (contrat reçu par Me LAHONDES, notaire d'Auroux). Ce dernier a dit vouloir employer cette somme à payer ce qu'il a promis à Antoinette MERCIER, sa soeur, lors du CM de celle-ci avec Michel BONHOMME.
3E6996 Me Pinède / 57	1671/09/24	Legs (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le bourg)	CHAZALMARTIN André, RANC Jean et Antoine	Jean et Antoine RANC, père et fils, de St-Jean-la-F., ont reçu d'André CHAZALMARTIN, du Crouzet (ibidem), 22 livres pour entier paiement d'un legs fait par feu Antoine RANC audit Jean RANC, son frère, en son testament reçu par Me Jacques de BODETY en 1661.
3E6994 Me Pinède / 30	1662/11/15	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Pierrefiche (les Combes)	CHAZALMARTIN Claude (F) et Jean	Jean CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), a reçu de André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), 200 livres sur la dot promise par ledit André à Claude CHAZALMARTIN, sa fille, au CM passé devant le présent notaire entre Pierre CHAZALMARTIN, fils dudit Jean, et elle (CM reçu par Me Guillaume BOUQUET, notaire du Cheilar). Il a reçu aussi 12 livres en étrennes correspondant au prix d'une robe à l'usage de Marie VALENTIN, sa femme.
3E6994 Me Pinède / 05	1662/01/29	Dot (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet), Pierrefiche (les Combes)	CHAZALMARTIN Claude (F), Jean et André	Jean CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), a reçu de André CHAZALMARTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), la 1ère paie, celle du jour des noces, sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire entre Pierre CHAZALMARTIN, fils dudit Jean, et Claude CHAZALMARTIN, fille dudit André. Voir détail des éléments de la dot payés ce jour.
3E6992 Me Pinède / 07	1650/05/11	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), Arzenc (Couffours)	CHAZALMARTIN Claude, AMAT Jacques	Jacques AMAT, [fils de Pons AMAT et de Claude ROCHE], de Couffours [Arzenc], comme mari de Françoise CHAZALMARTIN, [fille d'Antoine CHAZALMARTIN et d'Antoinette MALABOUCHE], a reçu de Claude CHAZALMARTIN, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), 100 livres sur la dot faite au CM passé le 27/04 dernier devant même notaire.
3E6993 Me Pinède / 59	1656/09/05	Rémission de droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CHAZALMARTIN Claude, MAURIN Guillaume	Guillaume MAURIN, du Villeret (St-Jean-la-F.), habitant à présent Fontarèches-30, en Languedoc, a reçu de Claude CHAZALMARTIN, son beau-frère, du Villeret, 110 livres pour prix de la rémission qu'il lui a faite de ses droits de légitime sur les biens de Françoise COLOMB, mère dudit MAURIN (rémission reçue par Me ROUSSILLON, notaire royal de St-Laurent-la-Vernède-30).
3E6995 Me Pinède / 16	1664/03/16	Prix fait	St-Jean-la-F. (le Villeret), Rocles	CHAZALMARTIN Jacques, ASSENAT Grégoire	Jacques CHAZALMARTIN, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), confie des travaux à prix fait à Grégoire ASSENAT, Me charpentier, de Rocles. Une note marginale du 14/05/1664 constate le bon aboutissement des travaux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 31	1674/07/08	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol)	CHAZALMARTIN Jacques, MAURIN Antoinette	Antoinette MAURIN, veuve de Jacques CHAZALMARTIN, habitants du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), a reçu de Jacques CHAZALMARTIN, son beau-frère, du Villeret (St-Jean-la-F.), 27 livres pour reste et entier paiement des droits de nature de son défunt mari
3E6997 Me Pinède / 66	1676/05/06	Quittance	Auroux (le bourg, Florac)	CHAZALMARTIN Jean, BARJON Vidal, HEBRARD Jeanne	Vidal BARJON et Jeanne HEBRARD, mariés, de Florac (Auroux), ont reçu de messire Jean CHAZALMARTIN, prêtre d'Auroux, 5 cartes de blé-seigle. Référence à une précédente quittance reçue par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux, en 1667.
3E6995 Me Pinède / 40	1664/08/31	Accord	Pierrefiche (Serres)	CHAZALMARTIN Pierre, ASTIER Privat	Pierre CHAZALMARTIN, Me tailleur, de Serres (Pierrefiche), et Privat ASTIER, dudit lieu, étaient sur le point d'aller en justice à propos du CM passé "en Sainte-Mère-Eglise" entre ledit ASTIER et Hélix CHAZALMARTIN, fille de feu[s] Jean CHAZALMARTIN et Isabeau MAURAS, dudit lieu. Ils s'étaient fait donation l'un à l'autre de tous leurs biens, sauf 100 livres dont chacun pourrait disposer comme il l'entendait. Ladite CHAZALMARTIN décéda sans enfants 6 ou 7 mois après la célébration et, en honneurs funèbres et autres legs, ses 100 livres furent réduites quasiment à rien. Ledit Pierre CHAZALMARTIN, frère d'Hélix, voulait récupérer les 100 livres sur ledit ASTIER. Arguments contradictoires puis accord amiable. A noter que les droits de légitime d'Hélix sont encore entre les mains de Jean MAURAS, de Serres. Parmi les témoins, Louis MAURAS, d'Aurouzet (ibidem).
3E6993 Me Pinède / 27	1655/01/25	Quittance	Pierrefiche (Serres), Chaudeyrac (le Boissansfeuille)	CHAZALMARTIN Vidal, MAURAS Jean	Jean MAURAS, du Boissansfeuille (Chaudeyrac), a reçu de Vidal CHAZALMARTIN, son beau-frère, de Serres (Pierrefiche), 10 livres pour ses droits de nature (renvoie à un accord passé entre eux devant Me Jean VILLAR, notaire de Châteauneuf). [erreur du clerc dans le titre ; il écrit "MAURAS" au lieu de "CHAZALMARTIN"]
3E6997 Me Pinède / 43	1675/04/22	Dot (quittance)	Chastanier (les Moulins), St-Jean-la-F. (le Cellier)	CHAZALON Jean, MARCOAL Barthélemy et Jeanne	Barthélemy MARCOAL, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CHAZALON, son beau-fils, des Moulins (Chastanier), 10 livres pour une robe promise en étrennes à Catherine ROUX, sa femme, et 20 livres d'étrennes promises à Antoine et Jeanne MARCOAL, enfants dudit MARCOAL, le tout au CM passé entre ledit CHAZALON et autre Jeanne MARCOAL, fille aussi dudit Barthélemy, devant Me MARCE, notaire de Langogne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 107	1672/05/17	CM	Chastanier (Bessettes, les Moulins)	CIVEYRAC Mathieu, CHANTON Jeanne	Mathieu CIVEYRAC, fils de feus Jean CIVEYRAC et Jeanne AUNIAC, de Bessettes (Chastanier), avec Jeanne CHANTON, fille de Jacques CHANTON, Me charpentier, et de Catherine MERCIER, des Moulins (ibidem). Le fiancé est assisté de Gaspard DUFRESNE, son beau-frère, de Bessettes. La fiancée aura en dot tous les biens que sa mère possède au Cellier (une maison réparée et améliorée par ledit CHANTON et plusieurs champs). Le fiancé se constitue en tous ses biens et paiera 40 livres de compensation à son futur beau-père pour la plus grande valeur des biens donnés et 10 livres d'étrennes à sa future belle-mère. Inventaire des meubles laissés par ladite MERCIER dans la maison donnée. La fiancée apporte elle-même, pour une valeur de 60 livres, meubles et bétail qu'elle a gagnés par son travail.
3E6993 Me Pinède /56	1656/06/30	"Démission" de vente	St-Jean-la- Fouillouse (le Villeret, le Cellier)	CLAMOUZE Pierre, PALHERES Claude	Claude PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), avait, le 21/09/1653, devant le présent notaire, vendu à Pierre CLAMOUZE, du Villeret (ibidem), un grenier sis au dernier étage de la tour du Cellier. Ce dernier accède à la demande dudit PALHERES de récupérer son grenier.
3E6992 Me Pinède / 39	1651/05/29	Testament	St-Jean-la-F. (le Villeret)	CLAMOUZE Etienne	Etienne CLAMOUZE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), âgé, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de six-vingts livres à Pierre et Jean CLAMOUZE, ses fils. A Antoinette CLAMOUZE, sa fille du second lit, qui habite la Rouvière (Ste-Colombe-de-Montauroux), 10 livres pour ses droits de légitime. Il rappelle la donation faite à sa fille aînée, Jeanne CLAMOUZE, lors du mariage de celle-ci avec Jean GALTIER (CM reçu par Me Guion BOUDET). Il décrit les terres (confronts) qui devront leur être données si l'héritière venait à ne pas payer ces legs. Héritière universelle, ladite Jeanne CLAMOUZE. Note marginale : " Expédié aux héritiers dudit Clamouze".
3E6992 Me Pinède / 111	1653/09/21	Achat	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	CLAMOUZE Pierre, PALHERES Claude	Claude PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), vend à Pierre CLAMOUZE, du Villeret (ibidem), un grenier (confronts) qu'il a dans la tour du Cellier à l'étage le plus élevé.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 93	1672/03/08	Obligation	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	CLEMENS François, VALY Michel	Michel VALY [écrit "VIALLY"], héritier et bien-tenant de feu Michel CLEMENS, son oncle, des Moulins (Chastanier), avait, le 16/07/ 1657, passé, conjointement avec ledit feu CLEMENS, un contrat d'obligation contenant vente en faveur de François CLEMENS, du Cellier (St-Jean-la-F.) devant feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, pour 125 livres. Ils avaient, pour garantir le paiement, hypothéqué un pré. Par ailleurs, ledit François CLEMENS avait payé à la place desdits VALY et feu CLEMENS, les droits de légitime de Michel, Catherine et Marie CLEMENS, héritiers dudit feu CLEMENS, leur père, soient 21 livres. Référence à une obligation du 13/07/1659 reçue par Me LAHONDES, notaire d'Auroux. Voir montage financier et les confronts des terres hypothéquées.
3E6995 Me Pinède / 258	1667/11/06	Dot (quittance)	Chastanier (les Moulins), St-Gal	CLEMENS Jean et Jeanne, DALMAS Jean vieux	Jean DALMAS vieux, de St-Gal, comme mari de Jeanne CLEMENS, a reçu de Jean CLEMENS, son beau-frère, des Moulins (Chastanier), héritier de Catherine CLEMENS, autre sœur dudit Jean CLEMENS, 10 livres que cette dernière légua par testament à ladite Jeanne. Il reçoit aussi paiement des intérêts sur sept-vingts livres correspondant à la dot faite à sa femme.
3E6993 Me Pinède /36	1655/10/18	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), La Panouse (Fuletin)	CLEMENS Jean, GIRALD Jean	Jean GIRALD, de Fuletin (la Panouse), comme mari de Jeanne CLEMENS, a reçu de Jean CLEMENS, son beau-père, du Cellier (St-Jean-la-F.), 51 livres et 1 robe sur la dot faite au CM reçu par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6995 Me Pinède / 254	1667/10/18	Legs (quittance)	Chastanier (les Moulins), St-Gal	CLEMENS Jean, TONDUT Jean	Jean TONDUT, de St-Gal, a reçu de Jean CLEMENS, des Moulins (Chastanier), héritier de feu Catherine CLEMENS, sa sœur, 10 livres, 1 robe et 1 chapeau légués par celle-ci à Marguerite CLEMENS, femme dudit TONDUT (testament reçu par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux).
3E6992 Me Pinède / 115	1653/10/19	Dot (quittance)	Chastanier (les Moulins), St-Gal	CLEMENS Jeanne, DALMAS Jean vieux	Jean DALMAS vieux, de Saint-Gal, reçoit de Jeanne CLEMENS, sa fiancée, des Moulins (Chastanier), 114 livres qu'elle a promises en leur CM (acte ce jour, même registre).
3E6995 Me Pinède / 114	1666/03/01	Testament	Chastanier (les Moulins)	CLEMENS Marie	Marie CLEMENS, des Moulins (Chastanier), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue à Marie DEYDIER, sa filleule, 10 livres. Héritier universel, Michel BIELLY, son neveu, des Moulins. Parmi les témoins, Jacques, Claude et Dimanche CHANTON, père et fils, et Jean CLEMENS.
3E6992 Me Pinède / 101	1653/05/14	Quittance	Avignon	Collectif	Esprit REYNARD et Esprit GRASSIAN, marchands d'Avignon, ont reçu de Etienne, Vidal et Jean CALEMBRUN [?], ainsi que de Jean COGOLAGNE, séquestres, 26 bœufs gras séquestrés en leurs mains à la requête de Charles LAHONDES d'autorité de la Cour de Nîmes comme faisant partie des biens dudit REYNARD, d'Antoine VALENTIN, de Gaspard PASTORANE, Jean ARMAND et Tite CODONELLE dit AURENCE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 16	1650/09/08	Exposé et délibération	Chastanier (les Moulins)	Collectif habitants de Chastanier, BRESSON Jean vieux	Jean BRESSON vieux, des Moulins (Chastanier), syndic de la paroisse pour la présente année, s'adresse vers midi à quelques habitants des Moulins : Vidal BOHET, André BREYSSE, Jean CLEMENS, Jacques CHANTON, Etienne MARTIN, Michel CLEMENS, Guérin AVENTURIER. Il leur expose que les habitants de la paroisse doivent à Claude et Marcelin DUPUY, maîtres-fondeurs, de Chassiers-07, en Vivarais, 318 livres 9 sols pour reste et entier paiement d'une cloche faite pour eux, suivant "prix fait" passé devant Me ISSARTEL le 22/08/1649, inclus les intérêts auxquels les habitants, assignés par les fondeurs, ont été condamnés. Ledit DUPUY, suite à la sentence, était venu chercher son règlement après avoir fait saisir du bétail qu'ils avait emmené à Langogne et autres lieux. Ce séjour avait soulevé les protestations du syndic ainsi que le séjour d'Etienne AURIOL, Me fondeur du Puy-43, qui avait fourni la matière et le métal et n'était pas payé. Le prix de ces séjours (50 livres) devra aussi être payé. Voir suite ci-après.
3E6992 Me Pinède / 16	1650/09/08	Exposé et délibération	Chastanier (les Moulins)	Collectif habitants de Chastanier, BRESSON Jean vieux	Suite et fin de l'acte : Le syndic propose un plan pour rembourser. Voir détail de la délibération. Dans l'après-midi, le syndic fait le même exposé à Jean ROMIEU, Jean VIALA, Blaise MERCIER, Balthazar ROMIEU, noble Léon de MERCIER, seigneur de Malaval, de Fontfreide (Chastanier), qui délibèrent dans le même sens. Puis, après même exposé, Denis BOHET, Jean MINGAUD, Jean BLANCHON, François HILAIRE, Antoine BLANCHON, de Villevieillette, Jean BEAU, du Moulin de Chastanier, soutiennent de la même façon le plan du syndic. Puis, dans les mêmes conditions, Jean PARIS, de Bessettes (Chastanier), donne même consentement. Puis, ce sont Mathieu CIVEIRAC, Pierer QUERICHON, Etienne CELLIER, Jean MARTIN, Jean BRUNETON, Jean MATHIEU, Jean VIALA et Pierre GELION, de Besses (ibidem). Puis, Pierre BRUNEL, de Palheyres mais possédant une métairie à Besses. Enfin, Jean SEGUIN, Jean GIBERT et Jacques GINESTIERE, de Chaumeils (ibidem).
3E6992 Me Pinède / 47	1651/09/03	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Villeret)	Collectif habitants, PAGES Pierre, FAGES François	Noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, Claude REYNAUD, Guillaume ROBERT, Jacques BELIN, Pierre CATHEBRAS, Jean BOUQUET, Antoine CHAZALMARTIN et Jean GALTIER, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants du Villeret (St-Jean-la-F.), donnent à Pierre PAGES, de Ste-Politte [St-Hippolyte?], et à François FAGES, bergers, la présente année, de Fraissinet en Vivarais (Saint-Léger-07?) les herbages et autres terres cultivables et incultes du Villeret pour y amener 800 bêtes à laine et 3 bergers avec 2 chiens ; 2 bergers pour garder le troupeau étranger et 1 berger pour aider à garder le troupeau du Villeret. Voir le contenu de l'accord, très détaillé.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 77	1665/05/02	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Arzenc (le Monteil)	COLOMB Pierre, DELPUECH Catherine, CRES André	André CRES, du Monteil (Arzenc), mari de Catherine DELPUECH, a reçu de Pierre COLOMB, bien-tenant de feu Jean DELPUECH, du Cellier (St-Jean-la-F.), 24 livres pour reste et entier paiement de la dot faite par ledit feu Jean à ladite Catherine, sa fille, en son CM avec ledit CRES passé devant feu Me BOUDET, notaire du Cellier. On évoque une rémission faite par ledit CRES à Guion de FLORIT des paiements de la dot, rémission faite tant contre ledit COLOMB que feu Pierre ROLLAND, son beau-père.
3E6994 Me Pinède / 17	1662/06/19	Dot (quittance)	Arzenc (le Monteil), Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (Gibert)	COLOMB Pierre, FLORIT (de) Guion, CRES Jean	Noble Guion de FLORIT, de Gibert [St-Jean-la-Fouillouse], habitant de la Veissière (Pierrefiche), agissant comme rémissionnaire et ayant-droit de Jean CRES, du Monteil (Arzenc), a reçu de Pierre COLOMB, beau-fils de feu Pierre ROLLAND (ce dernier, héritier et bien-tenant, en son vivant, de feu Jean DELPUECH, du Cellier, 30 livres correspondant à la rémission qui fut faite par ledit CRES audit de FLORIT (acte passé devant le présent notaire) des droits de nature de Catherine DELPUECH constitués en son CM par ledit feu DELPUECH, son père (CM chez feu Me BOUDET).
3E6995 Me Pinède / 214	1667/03/26	Testament	Pierrefiche (la Vessière)	CORTAILLAC Catherine	Catherine CORTAILLAC, veuve de Jean RICHARD, de la Vessière (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Elle charge de ses honneurs funèbres Hélix RICHARD, sa fille. Dispositions en faveur des 3 enfants de la testatrice : Catherine RICHARD, femme de Jean PESCHAIRE, ladite Hélix RICHARD et Jean RICHARD. L'héritier universel n'est pas nommé selon la formule habituelle mais on comprend qu'il s'agit du gendre, ledit PESCHAIRE, et que ceci fut promis au CM de celui-ci avec Hélix CORTAILLAC.
3E6996 Me Pinède / 35	1671/05/30	Testament	Pierrefiche (la Vessière)	CORTAILLAC Catherine	Catherine CORTAILLAC, veuve de Jean RICHARD, habitante de la Vessière (Pierrefiche), âgée et "mal disposée" de son corps, dicte un deuxième testament car la situation des biens délaissés par son mari a changé depuis son 1er testament et elle n'y avait fait aucun legs pour le salut de son âme. Elle devra être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Legs à Catherine et Jean RICHARD. Claude RICHARD, autre fille, épouse de Jean PESCHAIRE, avait déjà reçu de son défunt père la moitié de ses biens. Héritière universelle, Halix RICHARD, son autre fille. [voir, même registre, partage des biens de feu Jean RICHARD le 25/04/1671]
3E6993 Me Pinède / 07	1654/06/24	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Ste-Colombe-de-M. (la Brugeyre)	COUDEIRE Agnès, VALADIER Pierre	Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-M.), a reçu de Agnès COUDEIRE, veuve et héritière de Blaise BRUNEL, du Cellier (St-Jean-la-F.), 23 livres 10 sols sur la dot que feu Jean BRUNEL, frère dudit Blaise, a faite à Catherine BRUNEL, femme dudit VALADIER, en leur CM reçu par Me MACARY, notaire de Ste-Colombe.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 48	1656/05/14	CM	St-Etienne-du- Vigan-43, Naussac	CROS Vincent, BENOIT Marguerite	Vincent CROS [écrit parfois "CRODZ"], fils de Jean CROS et de Vidale JOUVE, de St-Etienne-du-Vigan-43, avec Marguerite BENOIT, fille de Jean BENOIT et de Marguerite PINEDE, de Naussac. Le fiancé est assisté de son père, de Vincent CROS, son oncle, et de messire Michel ALARY, prêtre et curé de St ALARY, de Rouveyrol ; la fiancée est assistée de son père, d'André BENOIT, son frère, et de Claude REYNAUD, procureur de Naussac, son cousin. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. La mère du fiancé lui fait donation du quart de ses biens. Dot de la fiancée : 1250 livres, 2 robes, le lit nuptial garni, l'habit du fiancé ; étrennes à la mère du fiancé et aux enfants dudit Jean CROS.
3E6995 Me Pinède / 254	1667/10/21	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière)	CROUZET Antoinette	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 40 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [27/11/1664 même registre].
3E6995 Me Pinède / 18	1664/04/10	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière), St- Vénérand-43 (Romagnac)	CROUZET Catherine et Jean, ARIBERT Jean	Jean ARIBERT, de Romagnac (St-Vénérand-43), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), son beau-père, 80 livres en déduction de la dot que ce dernier fit à sa fille en son CM avec ledit ARIBERT, passé devant Me BOUDET, notaire du Cellier. Rappel de quittances précédentes, l'une de 300 livres et autres choses reçue par Me PEYRET, notaire de St-Prejet-43, l'autre de 240 livres chez Me BOYER, aussi notaire de St-Prejet, une 3ème de 80 livres chez Me PEYRET. ["ARIBERT" écrit "ALIBERT" dans un autre quittance de dot même registre]
3E6995 Me Pinède / 200	1667/02/10	Convention	St-Jean-la-F. (la Ginestière)	CROUZET Guillaume	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.) et Guillaume CROUZET, son frère, dudit lieu, avaient, devant Me BOUDET, notaire du Cellier (ibidem), le 22/07/1663, passé un accord sur les droits de légitime que ledit Jean devait payer audit Guillaume, soit 670 livres. Ils ne sont pas encore payés à ce jour, alors que ledit Guillaume vient de contracter mariage. En présence de 2 médiateurs et d'amis communs, ledit Jean s'engage à payer 425 livres dans les 3 jours, 60 livres d'ici un an, puis 30 livres par an.
3E6993 Me Pinède / 139	1658/05/20	Achat	St-Jean-la-F. (la Ginestière)	CROUZET Jean	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu 2 champs à Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem).
3E6993 Me Pinède / 141	1658/06/02	Accord	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Tribe)	CROUZET Jean , FLORIT (de) Jean	Il y a eu plusieurs procès entre Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.) et noble Jean de FLORIT, du Tribe (ibidem), le premier réclamant au second le paiement de diverses fournitures. Par ailleurs, ledit de FLORIT assigna ledit CROUZET pour un différend de plus entre eux. Trop c'est trop : ils décident de transiger. Voir détail.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 158	1666/07/27	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean et Antoinette, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, [fils de feu Guérin AUJOULAT et Anne VILLARIE], du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Antoinette CROUZET, [fille de Jean CROUZET et Claude CHAUCHAT, de la Ginestière (ibidem)] a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière, son beau-père, pour l'échéance de la Saint Michel dernière [29 septembre], 40 livres et une robe sur la dot faite à la fille de celui-ci (CM reçu par le présent notaire le 27/11/1664, même registre).
3E6995 Me Pinède / 210	1667/03/07	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean et Antoinette, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 40 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [27/11/1664 même registre].
3E6997 Me Pinède / 108	1677/01/21	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean et Antoinette, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 40 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 159	1678/10/18	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean et Antoinette, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 50 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E6995 Me Pinède / 229	1667/04/24	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière), St- Vénérand-43 (Romagnac)	CROUZET Jean et Catherine, ALIBERT Jean	Jean ALIBERT, de Romagnac (St-Vénérand-43), comme mari de Catherine CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), son beau-père, 120 livres sur la dot faite par ce dernier à ladite Catherine, sa fille, lors du CM passé devant Me BOUDET, notaire du Cellier (ibidem). [On trouve dans le registre pour les mêmes personnes "ALIBERT" et "ARIBERT"]
3E6994 Me Pinède / 61	1663/04/29	Accord	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Auroux	CROUZET Jean et Guérin	Il a bien failli y avoir un procès entre Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-Fouillouse) et Guérin CROUZET, de la Ginestière mais habitant à Auroux, son frère, sur les restes à payer des droits de légitime dus au cadet par le frère aîné (référence à un contrat d'accord passé entre eux devant Me VILLAR). Finalement, ils décident de s'accorder à l'amiable. Voir détail.
3E6994 Me Pinède / 60	1663/04/29	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Auroux	CROUZET Jean et Guérin, THEROND Isabelle et Jean	Guérin CROUZET, de la Ginestière, habitant à présent Auroux, a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière, son frère aîné, 200 livres promises au CM passé entre ledit Guérin CROUZET et Isabelle THEROND, fille de Jean THEROND, devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E6997 Me Pinède / 27	1674/09/18	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Pierrefiche (les Combes)	CROUZET Jean et Guillaume	Guillaume CROUZET, des Combes (Pierrefiche), a reçu de Jean CROUZET, son frère, de la Ginestière (St-Jean-la-Fouillouse), 127 livres pour reste et entier paiement des 670 livres de droits de légitime sur les biens paternels et maternels arrêtés entre eux par une transaction reçue par Me BOUDET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 230	1667/05/06	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Villeret)	CROUZET Jean et Maurice	Antoine REYNAUD, [fils et héritier de feu Claude REYNAUD], du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 500 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E6993 Me Pinède / 124	1657/12/14	Promesse	St-Jean-la-F. (la Ginestière)	CROUZET Jean et Pierre	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), avait promis 550 livres de constitution à Pierre CROUZET, son frère, dudit lieu, à l'occasion du CM de ce dernier avec Marguerite ENGELVIN, du Bouchet (Thoras-43), CM passé devant Me BOYER, notaire de St-Prejet-43. Acte annulé faute d'accord entre les parties. Voir accord entre eux du 06/06/1658, même registre.
3E6993 Me Pinède / 142	1658/06/06	Quittance	St-Jean-la-F. (la Ginestière)	CROUZET Jean et Pierre	Pierre CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), habitant le Bouchet (Thoras-43), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière, son frère, 180 livres sur la dot faite par ledit Jean à son frère lors du CM de ce dernier avec Marguerite ENGELVIN passé devant Me BOYER, notaire de St-Prejet-43.
3E6993 Me Pinède / 143	1658/06/06	Accord	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Thoras-43 (le Bouchet)	CROUZET Jean et Pierre	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), et Pierre CROUZET, son frère, du Bouchet (Thoras-43), étaient près de s'affronter en justice. Selon Pierre, lors de la passation de son CM avec Marguerite ENGELVIN, du Bouchet, Jean CROUZET avait promis de lui faire une cédule [promesse de payer sous seing privé] correspondant aux droits de légitime dudit Pierre sur les biens de leur défunt père, autre Pierre CROUZET. Et ledit Pierre, considérant que son frère l'avait trompé et lésé de la moitié du montant réel de ses droits, voulait l'attaquer en justice. Ledit Jean niait avoir promis quoi que ce soit. Finalement, ils décident d'éviter les dépenses d'un procès. Accord amiable, ce jour.
3E6993 Me Pinède / 183	1659/02/02	Quittance	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Thoras-43 (le Bouchet)	CROUZET Jean et Pierre	Pierre CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), habitant le Bouchet (Thoras-43), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière, son frère, 80 livres sur la dot faite par ledit Jean à son frère lors du CM de ce dernier avec Marguerite ENGELVIN passé devant Me BOYER, notaire de St-Prejet-43.
3E6995 Me Pinède / 189	1667/01/19	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière), Thoras-43 (le Bouchet)	CROUZET Jean et Pierre, ENGELVIN Marguerite	Pierre CROUZET, du Bouchet (Thoras-43), a reçu de Jean CROUZET, son frère, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), 40 livres en déduction de ses droits de nature constitués en son CM avec Marguerite ENGELVIN.
3E6993 Me Pinède / 32	1655/06/27	Achat	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean vieux, PIERREBESSE (de) Louis	Noble Louis de PIERREBESSE, du Mazel, sieur du Claux, fils et héritier de feu noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Jean CROUZET vieux, de la Ginestière (ibidem), un champ (confronts) en paiement d'arrages de tailles dont ledit CROUZET était collecteur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 125	1672/09/06	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), 250 livres et une robe auxquelles s'est obligé ce dernier lors du CM dudit Guillaume. De quoi ledit CROUZET s'est acquitté en versant la somme à Jean AUJOULAT, frère de Guillaume, habitant du Chambon, pour ses droits de légitime.
3E6997 Me Pinède / 210	1679/12/01	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-père, de la Ginestière (ibidem), 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 124	1672/09/06	Quittance	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, AUJOULAT Jean	Jean AUJOULAT, fils de feu Guérin AUJOULAT et de Anne VIALA, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), 250 livres provenant de ce que Guillaume AUJOULAT, son frère, lui a cédé, à prendre audit CROUZET sur ce que celui-ci lui doit sur la dot d'Antoinette CROUZET, sa fille, femme dudit Guillaume (CM passé devant le présent notaire). C'est suite à l'accord des 2 frères sur les droits de légitime dudit Jean passé devant Me LAHONDES et à la rémission du 26/10/1667.
3E6995 Me Pinède / 55	1664/12/19	Achat	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu pour 60 livres à Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), des champs (confronts) qu'il a acquis de Jean VALENTIN par acte du 08/10 dernier devant le présent notaire [même registre]. Sur cette somme, 42 livres correspondent à des dettes du vendeur envers l'acheteur pour des arrérages de censive dus à la dame abbesse de Mercoire (en particulier, obligation du 29/01/1664 devant Me Jacques BOUDET, notaire du Crouzet).
3E6995 Me Pinède / 57	1664/12/22	Quittance	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, BONNEFILLE Antoine	Antoine BONNEFILLE, mari de Claude TREMOLET, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), 30 livres, somme que ledit BONNEFILLE a aussitôt employée à payer les droits de légitime de Pierre TREMOLET, du Cellier, son beau-frère. Cette somme avait été cédée audit BONNEFILLE par ladite TREMOLET, sa femme, sur Jean CROUZET, de la Ginestière, en leur CM reçu par Me BOUDET.
3E6997 Me Pinède / 115	1677/04/02	Bail en paiement	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Tribe)	CROUZET Jean, FLORIT (de) Pierre	Noble Pierre de FLORIT, du Tribe (St-Jean-la-F.), fils et héritier de feu noble Jean de FLORIT, dudit lieu, a vendu à Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), partie d'un champ (confronts) pour 46 livres, façon de payer une dette de la même somme contractée par son défunt père (voir plusieurs références d'obligations avec nom du notaire et date).
3E6995 Me Pinède / 234	1667/05/15	Echange	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Cellier)	CROUZET Jean, MARCOAL Barthélemy	Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.) et Barthélemy MARCOAL, du Cellier (ibidem), procèdent à un échange de biens (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 119	1653/12/18	Quittance	St-Jean-la-F. (la Ginestière, le Crouzet)	CROUZET Jean, MAURAS Claude	Claude MAURAS, du Crouzet (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean CROUZET, de la Ginestière (ibidem), 60 livres (obligation reçue par Me BONNAL, notaire de Châteauneuf).
3E6997 Me Pinède / 121	1677/09/04	Quittance	Auroux (le Sap)	CROUZET Michel et Pierre	Pierre CROUZET, natif du Sap (Auroux), habitant Ribaute-30, en Languedoc, a reçu de Michel CROUZET, du Sap, 15 livres pour reste et entier paiement du prix de la vente d'un pré.
3E6995 Me Pinède / 184	1667/01/09	CM	La Panouse (les Gardilles), Pierrefiche (le Salamonès)	CROUZET Pons, CHALVET Claude	Pons CROUZET, fils de feu Pierre CROUZET et de Antoinette TREBUCHON, des Gardilles (la Panouse), avec Claude CHALVET, fille de Jean CHALVET et de feu Marguerite BANDON, du Salamonès (Pierrefiche). Le fiancé est assisté de sa mère et de Barthélemy GIBERT, des Gardilles ; la fiancée est assistée de son père et de Dimanche SOUCHON, son beau-frère. La dot : 380 livres, la robe nuptiale et les habits menus, le lit "dotal" garni, l'habillement du fiancé de pied en cap sauf le manteau, une robe en étrennes pour la mère du fiancé, 5 livres d'étrennes à Jacques THEROND. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. Il aura le reste à la fin de ses jours mais devra payer la légitime des autres enfants et les honneurs funèbres de sa mère.
3E6992 Me Pinède / 113	1653/10/19	CM	Saint-Gal, Chastanier (les Moulins)	DALMAS Jean, CLEMENS Jeanne	Jean DALMAS vieux, de Saint-Gal, avec Jeanne CLEMENS, fille de feu Pierre CLEMENS et de Marguerite MERCIER, des Moulins (Chastanier). Le fiancé se constitue en tous ses biens. Jean CLEMENS, fils desdits CLEMENS et MERCIER, constitue la dot de sa soeur : 200 livres pour ses droits paternels et maternels. La fiancée dispose en propre de 67 livres que lui doit, pour achat de blé ou pour un prêt, Jean VIALA, de Fontfroide. 5 livres, pour même raison, lui sont dues par Vidal BOHET, des Moulins. Voir autres détails financiers.
3E6992 Me Pinède / 37	1651/05/30	CM	St-André-Lachamp-07 (Malmazet), St-Jean-la-F. (le Crouzet, L'Hermet)	DELAFONT Philippe, MERCIER Jeanne	Philippe DELAFONT, fils de François LAFONT [sic] et de Claire ALISSON, de Malmazet (St-André-Lachamp-07), en Vivarais, diocèse de Viviers, avec Jeanne MERCIER, fille de Jean MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant l'Hermet (ibidem), et de Antoinette BRUNET. La fiancée est assistée dudit Jean MERCIER et d'Isabel GAGNE, sa belle-mère. Le père du fiancé lui donne pour ses droits de légitime paternels des terres (confronts) dont une châtaigneraie et une maison à 2 étages sise à Malmazet (confronts), contiguë à la sienne. Le père de la fiancée lui constitue en dot 250 livres (ses droits de légitime).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 210	1679/12/30	CM	Lorcières-15 (Fraissinoux), St- Jean-la-F. (le Cellier)	DELASPRES Jean, BLANCHON Hélène	Jean DELASPRES, Me maçon, fils de Jean DELASPRES, charpentier, et de Béatrice CHALENDAS, de Fraissinoux (Lorcières-15), diocèse de St-Flour-d'Auvergne, avec Hélène BLANCHON, fille de feu Mathieu BLANCHON et de Halix PALLIERES, du Cellier (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de Pierre DELASPRES, son frère ; la fiancée, de sa mère, de messire Mathieu MATHIEU, prêtre, de Bessettes, son proche parent, et de Jacques de FLORIT, son oncle, de Gibert. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens, quitte de toutes charges et légitime des autres enfants. Dispositions pour sa propre habitation et son entretien. Ledit de FLORIT apporte à la fiancée, sa nièce, 60 livres pour les bons services qu'elle lui a rendus. Le frère de la fiancée lui promet 10 livres. Le fiancé se constitue en tous ses biens. Rédigé chez Jacques de FLORIT. [c'est la rubrique qui suit l'acte qui nous donne le métier du fiancé]
3E6997 Me Pinède / 47	1675/11/01	Obligation	Pierrefiche (la Chaze), St- Sauveur-de-G. (le Crouzet- Chaffol)	DELON Claude, BROUILLET Antoine	Antoine BROUILLET, habitant du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), a emprunté 60 livres à Claude DELON, de la Chaze (Pierrefiche). Modalités de remboursement.
3E6997 Me Pinède / 208	1679/11/02	Testament	Auroux, Arzenc (le Monteil)	DELPUECH Catherine	Catherine DELPUECH, veuve de Jean CRES [écrit "CREDZ"], du Monteil (Arzenc), habitant Auroux, malade, veut être enterrée au cimetière paroissial d'Auroux, dans la tombe de ses ancêtres. Lègue 100 livres à Louise et Halix CRES, ses filles ; à Jean, Pierre et autre Jean CRES, ses fils, 50 livres. Héritière universelle, Catherine CRES, son autre fille. [le défunt mari de la testatrice est appelé une fois Jean et une fois André...]
3E6993 Me Pinède / 12	1654/12/30	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Arzenc (le Monteil)	DELPUECH Catherine, CRES André	André CRES, du Monteil (Arzenc), a reçu de Pierre ROLLAND, son beau-frère, du Cellier (St-Jean-la-F.), 15 livres sur la dot faite par feu Jean DELPUECH à Catherine DELPUECH, sa fille, en son CM avec ledit CRES passé devant Me Guion BOUDET.
3E6994 Me Pinède / 38	1662/12/14	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Arzenc (le monteil), Pierrefiche (la Vessière)	DELPUECH Catherine, CRES Jean, COLOMB Pierre, FLORIT (de) Guion	Noble Guion de FLORIT, de la Vessière (Pierrefiche), comme rémissionnaire et ayant-droit de Jean CRES, du Monteil [Arzenc], mari de Catherine DELPUECH, a reçu de Pierre COLOMB, du Cellier (St-Jean-la-F.), beau-fils, héritier et bien-tenant de feu Pierre ROLLAND, dudit lieu, (ce dernier, héritier et bien-tenant, en son vivant, de feu Jean DELPUECH, du Cellier), 15 livres sur la constitution faite par ledit feu Jean DELPUECH à ladite DELPUECH, sa fille, au CM de celle-ci passé avec ledit CRES devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6994 Me Pinède / 37	1662/12/14	Quittance	St-Jean-la-F.	DELPUECH Claude, FLORIT Jean, GARGUET Privat	Noble Jean de FLORIT, de Gibert (St-Jean-la-Fouillouse), fermier du droit d'équivalent de la paroisse en 1650, avait passé contrat d'afferme avec Claude DELPUECH (acte reçu par feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier), pour 5 ans et 76 livres par an. Il reçoit, ce jour, 380 livres. De même, ledit DELPUECH, quitte Privat GARGUET, sous-fermier dudit droit, de ce qu'il lui doit dans le cadre du contrat de sous-afferme passé entre eux.
3E6996 Me Pinède / 23	1671/04/07	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DRAC Catherine	Catherine DRAC, veuve en 2des noces de Jacques RAMEIL, de la Chaze (Pierrefiche), âgée et malade, veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Lègue à Marguerite BESTION, 15 livres pour les services qu'elle lui a rendus. A Jean RAMEIL, fils de Jacques RAMEIL, de la Chaze, 3 livres. A Dimanche MAS, de la Chaze, 10 livres ; elle lui lègue aussi tous les droits qu'elle pourrait avoir sur la maison et les biens de feu N.N. MAS, son père, déduction faite de tout ce qu'elle avait apporté à son défunt mari sur cesdits biens. Elle lègue 5 livres à N.N. VALENTIN, fille de Jean VALENTIN. Héritière universelle. Jeanne CHALVIDAN [écrit "CHAUVIDAN"], fille de feu Barthélemy CHALVIDAN et Marguerite RAMEIL, de la Chaze.
3E6996 Me Pinède / 98	1672/05/02	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DRAC Catherine	Catherine DRAC, de la Chaze (Pierrefiche), femme de Jean VALENTIN, malade, veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Legs à Laurent et Jean VALENTIN, ses enfants, qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Legs à Anne DRAC, sa soeur. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Si son mari venait à décéder ab intestat, elle veut que son héritière universelle soit Jeanne VALENTIN, la fille aînée. Elle autorise Jeanne CELLIER, sa mère, à habiter sa maison, si elle le désire. [le clerc écrit "à autre Anne DRAC, sa soeur" mais il n'a pas été question auparavant, dans cet acte, d'une autre Anne DRAC]. Parmi les témoins, Guillaume CELLIER, d'Aurouzet.
3E6997 Me Pinède / 178	1678/04/15	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DRAC Catherine	Catherine DRAC, femme de Jean VALENTIN, de la Chaze (Pierrefiche), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Droits de légitime aux enfants, 100 livres à chaque fille, Jeanne et Marguerite VALENTIN, 60 livres à chaque garçon, Laurent et Guillaume VALENTIN. Payables quand ils en auront l'âge ou se marieront. 200 livres à son mari. Héritier universel, son mari. Jeanne sera substituée à son père si celui-ci décède ab intestat. La testatrice permet à Jeanne CELLIER, sa mère, d'habiter dans la maison le reste de sa vie.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 28	1655/01/19	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DRAC Delphine	Delphine DRAC [féminisé en "DRAGE"], de la Chaze (Pierrefiche), femme d'Abraham CELLIER, malade, veut être inhumée dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Anne et Claude CELLIER, ses enfants, 60 livres à recevoir quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, son mari.
3E6997 Me Pinède / 20	1674/06/18	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	DUBOIS Antoine	Antoine DUBOIS, Me cadissier, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses père et mère défunts au cimetière paroissial. Lègue à Jean, Vidal et Jacques DUBOIS, ses fils, 21 livres qu'ils recevront quand ils en auront l'âge. Héritière universelle de tous ses biens et de ceux de Marie ROUVIERE, sa femme, Antoinette DUBOIS, sa fille. En cas de décès de celle-ci, lui sera substitué ledit Jean DUBOIS, l'un des fils du testateur. Suit l'inventaire des biens qui contient une disposition en faveur de Gabriel CHARDON, neveu du testateur, de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), qui l'a assisté durant sa maladie, et en faveur de Vidal ROUVIERE, son autre neveu.
3E6993 Me Pinède / 57	1656/06/06	CM	Chaudeyrac (le Crouzet-Montmal), St-Jean-la-F. (le Cellier)	DUBOIS Antoine, ROUVIERE Marie	Antoine DUBOIS, du Crouzet-Montmal (Chaudeyrac), fils de feu Antoine DUBOIS et de Marguerite DRAC [féminisé en "DRAGE"], dudit lieu, avec Marie ROUVIERE, fille de feus Privat ROUVIERE et Jeanne MARCON, du Cellier (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jacques et Philippe DUBOIS, ses frères ; la fiancée, de Jean ROUVIERE, son frère, et de ses cousins, Jean VALENTIN et le fils de ce dernier, messire Guillaume VALENTIN, prêtre de St-Jean. Ledit Jean ROUVIERE, frère aîné de la fiancée, constitue la dot : 100 livres, une couverture, 2 draps, une robe, un chapeau, une paire de souliers, 2 quarts de blé-seigle (= ses droits de légitime). La fiancée apporte un peu de bétail et diverses choses gagnées par son travail.
3E6997 Me Pinède / 223	1680/04/05	Achat	Chaudeyrac (le Crouzet-Montmal), Pierrefiche	DUBOIS Claude, MARCON Pierre	Pierre MARCON, de Pierrefiche, a vendu pour 63 livres à Claude DUBOIS, laboureur, du Crouzet-Montmal (Chaudeyrac), tous ses droits de fumature du bétail à laine ou tènement du bétail à cornes, roussatins [= chevaux de charge, rosses], pourceaux, selon la répartition et la règle établie par les habitants du Crouzet. [Mistral "Trésor du félibrige": Roussatin, roussati, la race chevaline ; le roussatié est le conducteur de rosses, celui qui malmène les chevaux - Jean-Pierre VALGALIER]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 241	1667/07/09	Obligation	Pierrefiche (Serres)	DUBOIS Dimanche vieux et Agnès, SABATIER Antoine, CHAZALMARTIN Pierre	Entre Dimanche DUBOIS vieux, Pierre CHAZALMARTIN, tailleur, de Serres [Pierrefiche], mari de N.N. DUBOIS [prénom laissé en blanc - dans d'autres actes chez même notaire, un Pierre CHAZALMARTIN (le même?) est dit mari d'une Claude CHAZALMARTIN et non d'une DUBOIS] et Antoine SABATIER, mari d'Agnès DUBOIS, ce dernier tant pour son chef que comme rémissionnaire et ayant-droit d'autre Dimanche DUBOIS, habitant de Rocles, et Louis DUBOIS, de St-Laurent-les-Bains-07, il y avait eu accord sur l'estimation des biens de feu Jean DUBOIS, père desdits DUBOIS (1189 livres selon rapport fait par Vidal GELION, des Salles, devant le présent notaire). Accord aussi sur le partage. La division par 6 de ce qui revient aux enfants compte tenu des droits de Jeanne BONHOMME, leur mère, ne laissait à chacun d'eux que 52 livres. Aussi ledit SABATIER, agissant pour Agnès, Louis et autre Dimanche DUBOIS, préfère céder leurs droits audit Dimanche DUBOIS vieux pour un total de 156 livres. Accord ce jour sur les modalités de paiement.
3E6997 Me Pinède / 99	1676/06/21	Echange	Pierrefiche	DUBOIS Dimanche, CHAZALMARTIN Pierre	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, et Pierre CHAZALMARTIN, Me tailleur, habitant Pierrefiche, ont procédé à un échange : partie de courtil contre partie de champ (confronts).
3E6996 Me Pinède / 103	1672/05/12	Vente (bail en paiement)	Pierrefiche, Chaudeyrac (le Cheylard- l'Evêque)	DUBOIS Dimanche, HILAIRE Thomas	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, doit à Thomas HILAIRE, bourgeois, du Cheylard-l'Evêque [Chaudeyrac], 400 livres en capital à lui remises par noble Louis de MERCIER, sieur du Mas, son beau-père, en son CM avec demoiselle Claude de MERCIER, et que ledit DUBOIS lui doit comme ayant droit cédé de feu messire Vidal BONNEFILLE, prêtre de Langogne, et ledit BONNEFILLE, de Jean BAZALGETTE, marchand de Langogne, par acte de rémission du 09/10/1654 reçu par Me ISSARTEL, notaire dudit lieu. Cette somme de 400 livres due par ledit DUBOIS, c'est pour restes du prix de l'achat d'une métairie (transaction du 07/09/1654 chez Me ISSARTEL). Il y a 100 livres d'intérêts. Ne pouvant payer, ledit DUBOIS abandonne plusieurs terres.
3E6996 Me Pinède / 151	1673/03/30	Achat	Pierrefiche (la Chaze)	DUBOIS Dimanche, MAS Dimanche	Dimanche MAS, fils et héritier de feus Jacques MAS et Jeanne DRAC, de la Chaze (Pierrefiche), a vendu à Dimanche DUBOIS, dudit lieu, un champ (confronts) pour 24 livres. Le vendeur délègue cette somme à messire Jean PALPACUER, prêtre et curé, pour payer les honneurs funèbres de feu Louise JEAN, femme en 2 ^{des} noces dudit MAS, qui exprima cette exigence en son testament reçu par Me ROCHER, notaire de Fouzillac. Lequel Dimanche DUBOIS a lui-même délégué cette somme audit PALPACUER à récupérer auprès de Jean NEGRON, de Pierrefiche, beau-frère dudit DUBOIS, en raison de la dot faite par ledit NEGRON à Isabeau NEGRON, sa soeur, en son CM avec ledit DUBOIS.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 11	1650/07/21	Quittance	Pierrefiche, St-Flour-15 (la Fage)	DUBOIS Dimanche, TEISSIER Pierre et Jean	Pierre et Jean TEISSIER, de la Fage en Auvergne (St-Flour-15), maçons, ont reçu de Dimanche DUBOIS [écrit "DELBOS"], fils émancipé de Jean, de Pierrefiche, 210 livres pour travaux effectués sur un bâtiment de sa maison.
3E6995 Me Pinède / 119	1666/03/29	Testament	Pierrefiche (la Rochette-Chaille)	DUBOIS Isabeau	Isabeau DUBOIS, veuve de Jean CHARDON, de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Elle promet 20 livres à Clément et Jacques CHARDON, ses fils, à recevoir quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Jeanne et autre Jeanne CHARDON, ses filles, 45 livres, payables dans les mêmes conditions que pour les garçons. Héritier universel, Gabriel CHARDON, son autre fils, a qui elle remet en outre le fidei-commis que lui a confié son mari lors de son testament. Mais, la santé de Gabriel étant chancelante, elle lui substitue en cas de décès la plus âgée des deux Jeanne. Parmi les témoins, Antoine DUBOIS, cadissier.
3E6993 Me Pinède / 36	1655/10/04	CM	Chaudeyrac (le Crouzet), Pierrefiche (Aurouzet)	DUBOIS Jacques, CELLIER Jeanne	Jacques DUBOIS [écrit "DELBOS"], fils de feu Antoine DUBOIS et Marguerite DRAC [féminisé en "DRAGE"], du Crouzet (Chaudeyrac), avec Jeanne CELLIER, fille de feu Laurens et de Catherine DURAND, d'Aurouzet (Pierrefiche). Le fiancé est assisté de sa mère, d'Antoine DUBOIS, son frère, et de Jean CHARDON, de la Rochette-Chaille (Pierrefiche), son beau-frère ; la fiancée, de sa mère et de Jean DUBOIS, du Mont, son cousin. La mère du fiancé confirme la donation de la moitié de ses biens faite à son fils devant Me GIBELIN, notaire de Langogne. La mère de la fiancée lui constitue en dot ses droits de légitime, 400 livres, 2 robe garnies ; étrennes à la mère et au frère du fiancé. Parmi les témoins, un Pierre DUBOIS, du Mont.
3E6995 Me Pinède / 48	1664/10/24	Achat	Chaudeyrac (le Crouzet-Montmal), Pierrefiche	DUBOIS Jacques, CHABALIER Pierre, LAMAT Etienne	Pierre CHABALIER, beau-fils d'Etienne LAMAT, et ledit Etienne LAMAT, de Pierrefiche, solidairement, conformément à un acte de compromis reçu par le présent notaire, ont vendu à Jacques DUBOIS, Me tisserand, du Crouzet-Montmal (Chaudeyrac), 5 champs (confronts).
3E6995 Me Pinède / 87	1665/08/23	Ratification	Chaudeyrac (le Crouzet), Pierrefiche	DUBOIS Jacques, CHABALIER Pierre, LAMAT Etienne	Etienne LAMAT et Pierre CHABALIER, beau-père et beau-fils, de Pierrefiche, ratifient la vente qu'ils ont faite à Jacques DUBOIS, du Crouzet (Chaudeyrac), de plusieurs terres.
3E6994 Me Pinède / 03	1662/01/08	Emancipation	Pierrefiche (la Chaze)	DUBOIS Jean et Dimanche	Jean DUBOIS, de la Chaze (Pierrefiche), époux de Claude TREBUCHON, émancipe Dimanche DUBOIS, leur fils et donataire, qui a contracté mariage avec Isabeau NEGRON (CM reçu par le présent notaire). L'acte précise bien que, faute d'émancipation, le jeune homme, même marié, ne peut rien gérer sans être soumis au pouvoir "absolu" de son père, et ne peut même pas utiliser ses biens propres. A genoux, mains jointes, le fils promet la fidélité filiale.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 08	1664/01/24	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DUBOIS Philippe	Philippe DUBOIS, de la Chaze (Pierrefiche), est malade. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. A Marguerite et Jeanne plus jeune DUBOIS, ses filles, 60 livres ; à Philippe et Barthélemy DUBOIS, ses fils, 30 livres. Tous legs à payer quand les enfants en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, autre Jeanne DUBOIS, sa fille aînée, à qui il remet le fidei-commis confié par sa défunte femme [qui a testé aujourd'hui et est donc décédée aussitôt après]. Suit l'inventaire des biens du testateur.
3E6997 Me Pinède / 16	1674/07/00	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	DUBOIS Philippe	Philippe DUBOIS, fils de autre Philippe, de la Chaze (Pierrefiche), malade, veut être inhumé au tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue 12 livres à Marguerite DUBOIS, sa sœur, dudit lieu. Elle les recevra quand elle en aura l'âge ou se mariera. A Barthélemy DUBOIS, son frère, ses habits et 40 sols, payables après son décès. Héritière universelle, Jeanne DUBOIS, sa soeur aînée, femme de [page abîmée] .
3E6995 Me Pinède / 94	1665/10/06	Accord	St-Jean-la-F.	DUMAS Jean-Jacques, TREMUEJOLS (de) Pierre	St-Jean-la-Fouillouse et les feus hommes et habitants dudit lieu, sur le paiement de la dîme à la gerbe. Les habitants, à chaque génération, la payèrent sur ces bases aux différents prieurs qui se sont succédé, jusqu'à l'actuel prier, honorable messire Jean-Jacques DUMAS. Celui-ci ne notait aucune répugnance à payer de la part de ses paroissiens, sauf de la part de noble Pierre de TREMUEJOLS, écuyer, sieur de Combaliboef, qui, possédant et exploitant une métairie au domaine de Chabannes [St-Jean-la-F.], refusait de payer depuis 8 ans. Il fut assigné devant la Cour du Sénéchal, à Nîmes, où il plaïda que la dîme sur sa métairie avait été supprimée. Il ne put en apporter la preuve et allait être condamné. Mais, la veille du procès, un nouvel élément intervint qui empêcha le Sénéchal de rendre sa sentence : feu Pierre-Antoine de la TOUR de ROCHEFORT de SAINT-VIDAL d'ALLICT, comte desdits lieux, se disant gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, prétendit avoir acquis le tiers du domaine des Chabannes et demanda le renvoi du procès. Du coup, ledit DUMAS assigna devant la Cour de Toulouse ledit de TREMUEJOLS, qui ne répondit pas à l'assignation. Il fut condamné à payer. Voir suite des avatars judiciaires puis accord amiable entre ledit Pierre de TREMUEJOLS, agissant pour lui et pour dame Marguerite de GINESTOUX, de la Bastide,
3E6994 Me Pinède / 22	1662/10/28	Achat	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	DUNY Pierre, CHANTON Cécile	Cécile CHANTON, fille et donataire de Michel CHANTON, séparée en biens de Dimanche MICHEL, son mari, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Pierre DUNY, dudit lieu, un pan et demi de fonds qui fait partie de ce qu'elle a acquis de son père et que ce dernier avait reçu lors du partage de sa maison fait entre lui-même, Claude CHANTON et ladite Cécile, ses fils et fille.
3E6995 Me Pinède / 257	1667/11/02	Achat	St-Jean-la-F. (le Crouzet, la Barraque)	DUNY Pierre, CHANTON Claude et Jacques	Claude et Jacques CHANTON, maîtres-charpentiers, de la Barraque de Ventajol (St-Jean-la-F.), ont vendu un champ (confronts) à Pierre DUNY, laboureur, du Crouzet (ibidem).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 119	1677/08/10	Obligation	Chaudeyrac (le Cheilar), Pierrefiche (le Salamonès)	FABRE Aymar, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET, du Salamonès (Pierrefiche), doit à Aymar FABRE, du Cheilar (Chaudeyrac), pour le prix d'un précaire de bœufs de labour consenti le 20/05/1676 devant Me CRUEIZE, et 39 livres pour une obligation reçue par le présent notaire le 05/07/1676. Modalités de remboursement. [Cette obligation est introuvable dans ce registre qui contient pourtant l'année 1676]
3E6997 Me Pinède / 65	1676/05/05	Accord	Payzac-07 (le Barsac), Pierrefiche	FABRE Mathieu, DUBOIS Dimanche	Il y eut procès entre Mathieu FABRE, du Barsac [écrit "Bassac"] (Payzac-07), en Vivarais, d'une part, et Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche. Le 1er réclamait au second six-vingts livres par référence à une obligation reçue par Me Antoine BARTHELEMY, notaire de Payzac, ainsi que le paiement d'une dette de 25 livres dudit DUBOIS envers Marguerite TASTEVIN et Nise NEGRE, belle-mère et belle-fille, du Derboux (St-Gineis-07), en Vivarais, par obligation reçue par Me PASCAL le 12/02/1665. Celles-ci firent saisir 3 paires de boules de cuir et 3 bâts de mulet avec pour sequestre désigné par la justice ledit FABRE. Voir détails de l'accord amiable.
3E6992 Me Pinède / 65	1652/03/01	Arrentement	Châteauneuf, St-Jean-la-F. (le Villeret)	FABRE Pierre, REYNAUD Claude vieux et jeune	Claude REYNAUD vieux, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a donné en location pour 6 ans à Pierre FABRE, de Châteauneuf, la métairie et le domaine qu'il possède aux Maurels [Chaudeyrac]. Le prix est de six-vingts livres et une charretée de foin par an. Le propriétaire fournira 12 setiers de seigle et 1 setier d'avoine pour l'ensemencement et une paire de bœufs de labour, le tout à restituer à la fin. Note marginale datée d'un 20 janvier, dont le clerc a malheureusement oublié d'indiquer l'année : Antoine REYNAUD jeune, fils et héritier de feu Claude REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), et Pierre FABRE, son fermier, se donnent respectivement quittance de tout ce que prévoit ce contrat d'arrentement [vraisemblablement 1658].
3E6995 Me Pinède / 169	1666/12/02	CM	Chaudeyrac, St-Jean-la-F. (le Cellier)	FERRAND Antoine, VILLESECHE Marguerite	Antoine FERRAND, fils de Jean FERRAND et d'Isabeau BOR, de Chaudeyrac, avec Marguerite VILLESECHE, fille de Guillaume VILLESECHE et de feu Jeanne BESSEYRE, du Cellier (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté d'Antoine GAZEL, son beau-frère ; la fiancée, de son père et de Louis VILLESECHE, son oncle. Le père de la fiancée lui promet une dot de 60 livres, moyennant quoi il continuera à habiter dans sa maison et à la gouverner comme il faisait auparavant. Il promet de léguer tous ses biens à sa fille, à la fin de ses jours. Claude VILLESECHE, frère de la fiancée, promet 10 livres sur les biens reconnus à leur défunte mère. [Parmi les témoins non signés, il y a un Antoine GARDEL. Le clerc aurait-il écrit "GAZEL" au lieu de "GARDEL" ?]
3E6993 Me Pinède / 20	1654/11/27	Obligation	St-Jean-la-F. (le Tribe)	FLORIT (de) Guion et Jean	Noble Jean de FLORIT, du Tribe (St-Jean-la-F.), a emprunté de l'argent à Guion de FLORIT, son frère, dudit lieu. Echancier. A défaut de paiement, il lui cédera un grenier qu'il détient au 3ème étage de la tour du Cellier (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 176	1666/12/15	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), la Panouse (le Villar)	FLORIT (de) Guion, BERNARD Guillaume	Guillaume BERNARD, du Villar (la Panouse), doit à noble Guion de FLORIT, de la Vessière (Pierrefiche), 85 livres pour prix du précaire d'une vache, d'un veau et d'un taureau (acte devant Me Jacques de BODETY, notaire de Grandrieu). Ne pouvant payer, il donne à son créancier pendant 6 ans les fruits et l'usufruit d'un pré (confronts) qui lui seront comptés pour 18 livres par an (le total faisant le capital et les intérêts). Rédigé à la Barraque, chez Claude CHANTON, [Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse], en présence, en particulier, de Vidal CHANTON, fils de Claude, du Crouzet.
3E6995 Me Pinède / 211	1667/03/17	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	FLORIT (de) Guion, COLOMB Pierre	Pierre COLOMB, beau-fils héritier et bien-tenant de feu Pierre ROLLAND, qui, lui-même était héritier et donataire de feu Jean DELPUECH, du Cellier (St-Jean-la-F.), demandeur d'une part ; noble Guion de FLORIT, de la Vessière (Pierrefiche), d'autre. Ledit COLOMB, tant pour son chef que pour ledit feu ROLLAND, était débiteur envers ledit de FLORIT et la date limite fixée pour le remboursement était dépassée de 4 ans et quelques mois. Il lui doit aussi 45 livres comme rémissionnaire et ayant-droit d'André CRES, du Monteil, son oncle, des droits de légitime de Catherine DELPUECH, sa femme, qui furent constitués au CM desdits CRES et DELPUECH par ledit feu Jean DELPUECH, père de Catherine. Accord amiable pour éviter un procès. Voir détail. En marge, une quittance du 06/08/1668 relative à cet acte.
3E6995 Me Pinède / 162	1666/09/05	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	FLORIT (de) Guion, MAURIN Jean	Jean MAURIN, du Villeret (St-Jean-la-F.), doit à noble Guion de FLORIT, de la Vessière (Pierrefiche), 64 livres (obligation du 03/11/1661 devant le présent notaire). Hypothèque d'un pré (confronts) en garantie de remboursement.
3E6995 Me Pinède / 53	1664/11/30	Obligation	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	FLORIT (de) Guion, MOURGUE Claude	Claude MOURGUE plus jeune, Me tisserand, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté de l'argent à noble Guion de FLORIT, sieur de Cheilaguët, habitant la Vessière (Pierrefiche). Conditions de remboursement. Note marginale : "Règlement et annulation de la dette par quittance du 23/10/1667".
3E6994 Me Pinède / 36	1662/12/11	Codicille	St-Jean-la-Fouillouse (Gibert)	FLORIT (de) Jean	Noble Jean de FLORIT, de Gibert (St-Jean-la-Fouillouse), a fait donation de tous ses biens à Pierre de FLORIT, son fils aîné, en faveur de son mariage (acte de donation chez Me LAPORTE, notaire de Grandrieu). En faisant cette donation, il a oublié de prévoir des dispositions en faveur de sa propre femme, Marguerite BOR, son épouse en 2des noces. Il répare cet oubli.
3E6992 Me Pinède / 54	1651/10/17	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Gibert, le bourg, le Tribe)	FLORIT (de) Jean, RANC Jean, MAS Jean, PAGES Pierre	Noble Jean de FLORIT, de Gibert (St-Jean-la-Fouillouse), ayant charge de Jean RANC, de St-Jean-la-Fouillouse, et de Jean MAS, du Tribe (ibidem), conjointement, ont donné leurs herbages en location à Pierre PAGES, berger, de Ste-Politte [?] en Vivarais. Conditions de l'accord.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 155	1666/07/10	Accord	St-Jean-la-F. (Gibert)	FLORIT (de) Pierre et Jacques	Noble Pierre de FLORIT, fils et héritier de feus noble Jean de FLORIT et Jeanne BOUDETTE, mariés, de Gibert (St-Jean-la-F.), d'une part ; Jacques de FLORIT, dudit lieu, oncle du précédent, d'autre. Ledit Jacques voulait faire assigner son neveu pour obtenir le paiement de ses droits sur les biens de Marguerite de PAGES, mère dudit Jacques (1/10ème suivant le nombre des enfants). Arguments contradictoires puis accord amiable. Ledit Jacques recevra 1350 livres et pourra utiliser un coin de la maison de Gibert. Acte rédigé au Tribe (ibidem), maison dudit Pierre de FLORIT.
3E6995 Me Pinède / 183	1667/01/03	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (Gibert)	FLORIT (de) Pierre et Jacques	Jacques de FLORIT, de Gibert (St-Jean-la-F.), passa le 10/07/1666 un contrat de transaction avec Pierre de FLORIT, son neveu, détenteur des biens de feus Jean de FLORIT et Marguerite de PAGES, père et mère dudit Jacques. Par ce contrat, ledit Jacques faisait rémission de ses droits de légitime audit Pierre Ce jour, ils confirment cet accord et Jacques de FLORIT reçoit 240 livres des mains du notaire mais des deniers propres de Me Jacques BOUCHARENC, juge d'Auroux, absent. Ledit Pierre devra rembourser cette somme audit Me BOUCHARENC.
3E6996 Me Pinède / 61	1671/11/12	Accord	St-Jean-la-F., St- Sauveur-de-G. (le Crouzet- Chaffol)	FLORIT (de) Pierre, MARCON Guillaume	Noble Pierre de FLORIT, fils et donataire de feu noble Jean de FLORIT, de St-Jean-la-F., d'une part, Guillaume MARCON, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), d'autre. Ledit feu de FLORIT avait consenti, solidairement avec ledit MARCON, une obligation envers Claude JEAN, marchand, de Langogne (acte du 21/07/1647 passé devant Me BAZALGETTE, notaire de Langogne). Ledit MARCON ne tint pas ses promesses et ledit feu de FLORIT dut payer seul la dette. Multiples avatars judiciaires. Accord amiable ce jour, ledit MARCON indemniserà ledit de FLORIT.
3E6992 Me Pinède / 07	1650/06/05	Obligation	Chastanier, St- Jean-la-F. (L'Hermet)	GAIFFIER François et Sébastien, BRUN Louis	Louis BRUN, de l'Hermet [St-Jean-la-Fouillouse], habitant Villevieillette (Chastanier), doit 32 livres, pour achat de blé, à noble François GAIFFIER, seigneur de la Chaze, absent, représenté par noble Sébastien GAIFFIER, seigneur de Bessettes (Chastanier). En garantie, hypothèque de la récolte de plusieurs terres (confronts).
3E6993 Me Pinède / 177	1659/01/03	Testament	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	GAILLARD Benoîte	Benoîte GAILLARD, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), malade, veut être enterrée au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Héritier universel, Guillaume BARRANDON, son mari, en fidéi-commis à restituer à Vidal BARRANDON, leur fils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 06	1674/00/00	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), St- Sauveur-de-G.	GALTIER N.N.	[Pages très abîmées] Un certain GALTIER, de St-Sauveur-de-Ginestoux, reçoit de son beau-[père ou frère], de la Chaze (Pierrefiche), paiement d'une échéance de la dot faite à sa femme en leur CM. [Dans 3 E 6995 chez le présent notaire, on a une quittance de dot qui concerne peut-être les mêmes personnes qu'ici : " Jean GALTIER, fils héritier et donataire de feu autre Jean GALTIER et de Jeanne CLAMOUZE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), mari d'Antoinette VILLESECHE, a reçu de Jean VILLESECHE, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), son beau-père, 84 livres sur la dot faite à Antoinette en son CM passé devant Me BONIOL, notaire du Crouzet-Chaffol." Mais il n'y est pas question de la Chaze.]
3E6995 Me Pinède / 130	1666/04/23	Dot (quittance)	Fontanes (Chausseuilles), Châteauneuf-de- R.	GALTIER Vidal et Claude, SOUCHON Jean	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-R., mari de Claude GALTIER, a reçu de Vidal GALTIER, son beau-père, de Chausseuilles (Fontanes), 450 livres en bétail à cornes et à laine, en laine et autres denrées. Ceci vient en plus de la dot faite à ladite Claude par Jean GALTIER, son père, en son CM.
3E6992 Me Pinède / 64	1652/02/16	Obligation	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F. (le Cellier)	GARGUET Guillaume et Privat	Privat GARGUET, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a emprunté 18 livres à Guillaume GARGUET, de Parpalhon (Auroux), son frère. Echéancier de remboursement. En garantie il hypothèque un sien grenier qu'il a dans la tour du Cellier au 3ème étage (confronts).
3E6993 Me Pinède / 45	1656/03/27	Prix fait	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F.	GARGUET Guillaume, CHANTON Claude	Guillaume GARGUET, de Parpalhon (Auroux), donne à prix fait à Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse, la réfection de planchers, portes, fenêtres et charpente dans sa maison et dans l'étable et la grange. Montant du devis et conditions.
3E6993 Me Pinède / 194	1659/10/13	Achat	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F.	GARGUET Guillaume, CHANTON Claude	Claude CHANTON, Me charpentier, de St-Jean-la-Fouillouse, a vendu à guillaume GARGUET, de Parpalhon [Auroux], un jardin (confronts) qu'il avait acquis de Privat GARGUET, frère dudit Guillaume, et qui faisait partie de la légitime de Privat sur les biens de feu Jeanne MAZOYER, mère desdits GARGUET.
3E6992 Me Pinède / 10	1650/07/00	Accord	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F. (le Cellier)	GARGUET Guillaume, DELPUECH Claude	Guillaume GARGUET, de Parpalhon (Auroux), a assigné Claude DELPUECH dit VIALLY, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), pour se faire payer 2 setiers de seigle qu'il lui a vendus, il y a environ 4 ans. Accord amiable, ce jour. [page déchirée, le quantième du mois a disparu]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 192	1659/05/30	Quittance	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F. (le Tribe)	GARGUET Guillaume, FLORIT (de) Jean	Noble Jean de FLORIT, sieur du Cheilaguet, du Tribe (St-Jean-la-F.), donne quittance à Guillaume GARGUET, de Parpalhon [Auroux], du contenu d'une obligation portant "reliefs", faite par ledit GARGUET en faveur dudit de FLORIT en raison du procès qui était pendant entre eux, défendeurs, et Jeanne CHAUVET, femme de Guillaume PINEDE, Me tailleur du Cellier, et Catherine AVENTURIER, dudit lieu, demandeurs.
3E6992 Me Pinède / 100	1653/05/26	Achat	Auroux (Parpalhon), St- Jean-la-F. (le Cellier)	GARGUET Guillaume, PANSIER Simon	Simon PANSIER, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Guillaume GARGUET, de Parpalhon (Auroux), un grenier qu'il a au 5ème étage de la tour du Cellier (confronts).
3E6992 Me Pinède / 95	1653/02/07	Droits (quittance)	Auroux (Parpalhon), Auroux (Pouchalsac)	GARGUET Guillaume, VALENTIN Vidal	Vidal VALENTIN, habitant Pouchalsac (Arzenc), a reçu de Guillaume GARGUET, de Parpalhon (Auroux), 150 livres pour ses droits de nature maternels sur les biens détenus par ce dernier.
3E6997 Me Pinède / 76	1676/12/28	Testament	Pierrefiche (Aurouzet)	GARNIER Jeanne	Jeanne GARNIER, femme de Laurent CELLIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), habitants du Salamonès (ibidem), malade, veut être inhumée au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs, ses défunts père et mère. Lègue 200 livres à son mari à prendre sur les biens dont elle jouit présentement au Salamonès et que lui a données Jeanne GARNIER, sa soeur, en qualité d'héritière de feu Guérin GARNIER, leur père. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à Marie CELLIER, leur fille [appelée ici "Marie LAURENS"].
3E6995 Me Pinède / 237	1667/05/26	Dot (quittance)	Laval-Atger, Pierrefiche	GARREL Antoine et Jeanne, BISTON Marsal et Pons	Marsal BISTON, de Pierrefiche, a reçu de Antoine GARREL, de Laval-Atger, 40 livres sur la dot faite par Jacques GARREL à Jeanne GARREL, sa fille, au CM passé avec Pons BISTON, fils dudit Marsal, devant Me REBOUL, notaire de Champs.
3E6996 Me Pinède / 161	1673/06/01	Dot (quittance)	Rocles (Vieux- Fraisie)	GARREL Jean, BENOIT Agnès, VIALA Georges	Agnès BENOIT, veuve de Jean VIALA, et Georges VIALA, son fils et donataire, de Bessettes (Chastanier), ont reçu de Jean GARREL, de Vieux-Fraisie (Rocles), 90 livres sur la dot faite par autre Jean GARREL, père du susdit, à Marguerite GARREL en son CM avec ledit Georges VIALA, dont c'était le mariage en 1ères noces (CM reçu par Me ROUX, notaire de Langogne).
3E6995 Me Pinède / 178	1666/12/28	Dot (quittance)	Laval-Atger, Pierrefiche	GARREL Jeanne, BISTON Marsal et Pons	Marsal et Pons BISTON, père et fils, de Pierrefiche, le fils comme donataire du père et comme mari de Jeanne GARREL, ont reçu de Jacques GARREL, père de Jeanne, de Laval-Atger, 40 livres sur la dot faite au CM passé devant Me REBOUL, notaire de Champs.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 88	1676/01/26	Quittance	Chaudeyrac (Villeneuve, le bourg)	GELY Jean, VELAIC Jean	Jean VELAIC, Me maçon, de Chaudeyrac, a reçu de Jean GELY, fils, héritier et bien-tenant de feu Privat GELY, de Villeneuve (Chaudeyrac), 120 livres et du blé-seigle provenant des travaux à "prix fait" que ledit feu GELY avait donnés à réaliser audit Jean VELAIC et à Antoine VELAIC, son fils, aussi Me maçon (contrat reçu par Me Antoine ROCHER, notaire de Fouzillac).
3E6997 Me Pinède / 227	1680/06/02	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Villeret), Pierrefiche (le Salamonès)	GELY Privat, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET, du Salamonès (Pierrefiche), comme mari en 2des noces de Marie PANSIER, a arrenté à Privat GELY, du Villeret (St-Jean-la-F.), une parcelle de métairie. Conditions du fermage.
3E6997 Me Pinède / 190	1679/03/08	Testament	Pierrefiche (Serres)	GIBERT Marguerite	Marguerite GIBERT, veuve de Jean MAURAS, âgée et malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. 300 livres à Jeanne ROMIEU et à autre Jeanne et Antoinette MAURAS, ses filles ; 200 livres à Claude et Gilles MAURAS, ses fils ; le tout à leur payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, sa fille aînée, Halix MAURAS. Déclaration de dettes dont celles envers feue Jeanne MARTIN, femme de Dimanche SOUCHON, de Serres, et Pierre AUJOLAT, Me tisserand, de Chaudeyrac, habitant Serres.
3E6992 Me Pinède / 97	1653/02/20	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (Fourchades), Pontails-30 (Montselgues)	GIBERT Marie, ANDRE Pierre	Pierre ANDRE, fils de Jean ANDRE et de Marie PONTET, de Montselgues (Pontails-30), comme mari de Vidale LHERMET, a reçu de Marie GIBERT, sa belle-mère, de Fourchades, 45 livres pour le paiement à faire le jour des noces sur la dot faite à sa femme (CM le même jour, même registre).
3E6992 Me Pinède / 63	1652/02/14	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (les Fourchades, l'Hermet)	GIBERT Marie, JAGONZAC Vidal et Etienne	Vidal et Etienne JAGONZAC, père et fils, de l'Hermet (St-Jean-la-Fouillouse), le fils comme mari de Marguerite LHERMET, ont reçu de Marie GIBERT, belle-mère dudit Etienne, des Fourchades, 75 livres, les étrennes, la laine pour l'habit du fiancé, la literie, sur ce qui fut promis au CM passé devant Me PINEDE (même registre le 08/10 dernier)
3E6994 Me Pinède / 68	1663/06/19	Ratification	Naussac, St-Jean-la-Fouillouse (le Tribe)	GIBERT Pierre, FLORIT (de) Pierre	Feu noble Jean de FLORIT, du Tribe (St-Jean-la-F.), avait emprunté le 17/06/1658 devant Me MARCE, notaire de Langogne, 200 livres à Pierre GIBERT dit LA MONTAGNE, de Naussac mais habitant au Tribe, somme que le défunt voulait employer à la constitution de Madeleine de FLORIT, sa fille, religieuse au couvent de notre-Dame, à Brioude-43. Noble Pierre de FLORIT, fils héritier et donataire dudit Jean, ratifie, ce jour, cette obligation. Modalités.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 32	1651/03/21	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	GINESTIERE Catherine	Catherine GINESTIERE, veuve de Jean CHASTANIER, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), "réduite en vieillesse", malade, veut être inhumée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses ancêtres et prédécesseurs. A sa fille, Jeanne CHASTANIER, 60 livres, et 45 livres à son fils, Pierre CHASTANIER. Ils pourront tenir un coffre dans sa maison, ainsi qu'un pot sur le feu à l'une des 2 crémaillères, et prendre 2 pièces du jardin (confronts), et ce, jusqu'à leur mariage. La testataire donne en outre à ladite Jeanne la robe que Guillaume MOURGUE lui avait promise lors de son propre mariage. Héritière universelle, Catherine CHASTANIER, son autre fille.
3E6992 Me Pinède / 15	1650/09/08	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Cellier, le bourg)	GINESTIERE Jean, CHANTON Claude	Claude CHANTON, Me Charpentier, de St-Jean-la-Fouillouse, a donné en location un champ (confronts) à Jean GINESTIERE, du Cellier (ibidem).
3E6997 Me Pinède / 29	1674/10/31	Convention	St-Jean-la-F. (l'Hermet, les Meirilles)	GINESTIERE Jean, MOURGUE Etienne	Etienne MOURGUE, de Meirilles (St--Jean-la-F.), doit 343 livres et autres choses à Jean GINESTIERE vieux, de l'Hermet (ibidem), en vertu de la transaction passée entre eux devant feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, le 12/03/1659, pour restes de la constitution faite par André MARRON, beau-père dudit MOURGUE, à Jeanne VEYRET, femme dudit GINESTIERE, en leur CM. Faute d'être payé, ledit GINESTIERE avait obtenu de la justice la saisie des foins de la présente année sur toutes les terres dudit MOURGUE. Finalement, accord amiable : dédommagement des sequestres, Guillaume BOUQUET et Jean MARCON, et allongement du délai de paiement pour ledit MOURGUE.
3E6995 Me Pinède / 64	1664/05/22	Démission d'héritage	Rocles	GINESTIERE Jean, RAYMOND Etienne	Jean GINESTIERE, laboureur, de Rocles, a cédé à Etienne RAYMOND, son neveu, laboureur, dudit lieu, l'héritage de feu Catherine BOUHAT, sa femme, qu'il détenait en fidei-commis, comme prescrit par la défunte en son testament reçu par Me Jean CHARDON le 27/01/1644. Parmi les témoins, François NEGRE, Me tisserand, et Robert BARTHELEMY, Me bâtier, tous deux d'Auroux, et Grégoire ASSENAT, charpentier, de Rocles.
3E6997 Me Pinède / 117	1677/05/31	CM	Chastanier (les Chaumeils), St-Jean-la-F. (le Cellier)	GINESTIERE Jean, SIRVEN Anne	Jean GINESTIERE, fils de Jacques GINESTIERE et de feu Antoinette CLEMENS, des Chaumeils (Chastanier), avec Anne SIRVEN, fille de feus Pierre SIRVEN et Jeanne MATHIEU, du Cellier (St-Jean-la-F.). Outre son père, le fiancé est assisté de Benoît CLEMENS, son oncle ; la fiancée, de Pierre et Vidal SIRVEN, ses frères, et Jean CROUZET, son voisin, de la Ginestière, chez qui l'acte est rédigé. Le fiancé s'est constitué en ses biens et droits de nature, ainsi qu'en ce qu'il a acquis par son travail. La fiancée se constitue en tout les biens que lui a laissés sa mère par testament, savoir les biens de sa mère plus l'héritage laissé en mourant par ledit feu Pierre SIRVEN à sa femme. L'oncle du fiancé lui donne 11 livres. Le fiancé donne 3 livres d'étrennes aux frères de la fiancée.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 102	1653/06/15	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Cellier)	GINESTIERE Jean, TREBUCHON Jean	Jean TREBUCHON, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), a donné en location à Jean GINESTIERE, dudit lieu, une maison et un petit jardin pour 5 ans. Par une note marginale du 04/11/1657 Jean TREBUCHON vieux donne quittance à Jean GINESTIERE. Le contrat ne sera pas renouvelé.
3E6997 Me Pinède / 38	1675/02/04	Dot (quittance)	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol), Pierrefiche	GIRAL Jacques, BESTION Jean, CHAZALMARTIN Jeanne	Jean BESTION, de Pierrefiche, comme mari de Jeanne CHAZALMARTIN, a reçu de Jacques GIRAL, son beau-frère, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), 31 livres sur la dot faite par celui-ci et Jeanne MARCOAL, sa mère, à sa femme lors de leur CM passé devant Me BONIOL, notaire du Crouzet. Plus, 20 livres d'intérêts pour non-paiement de la somme de 42 livres que ledit GIRAL lui doit et qui correspondent à l'apport personnel de sa femme, fruit de son travail, promis lors du même CM.
3E6997 Me Pinède / 203	1679/09/29	Dot (quittance)	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol), Pierrefiche	GIRAL Jacques, BESTION Jean, CHAZALMARTIN Jeanne	Jean BESTION, de Pierrefiche, comme mari de Jeanne CHAZALMARTIN, a reçu de Jacques GIRAL, son beau-frère, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), 15 livres pour reste de la dot faite [par celui-ci et Jeanne MARCOAL, sa mère,] à sa femme lors de leur CM. C'est payé par Pons et Jean VELAIC, sequestres, qui s'y sont obligés envers ledit BESTION.
3E6995 Me Pinède / 82	1665/05/25	Quittance	Allenc (le bourg, Laubère)	GIRAL Pierre et Guillaume	Guillaume GIRAL, de Laubère (Allenc), a reçu de Pierre GIRAL, son frère, d'Allenc, 10 livres pour entier paiement de ses droits tant sur les biens de Hérénie MICHEL, sa mère, établis dans son testament reçu par Me ARZALIER, notaire de l'Arzalier, que sur les biens de son père (dont le prénom est laissé en blanc).
3E6992 Me Pinède / 85	1652/11/17	Achat	Auroux, St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol)	GIRARD Jean, VIALLE Philippe	Philippe VIALLE, d'Auroux, habitant le Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-Ginestoux), a vendu un pré (confronts) à Jean GIRARD, d'Auroux, pour 200 livres. La moitié du prix sert à payer une dette du vendeur envers l'acheteur (obligation reçue par feu Me Jacques BOUCHARENC, notaire d'Auroux).
3E6997 Me Pinède / 37	1675/01/18	Droits (quittance)	Auroux	GRASSET Marie, HEBRARD Privat, SUAU Jeanne	Privat HEBRARD, d'Auroux, comme mari de Jeanne SUAU, d'Auroux, a reçu de Marie GRASSET, mère de ladite SUAU, 23 livres pour les droits maternels de sa femme, et 66 livres que sa femme avait promis d'apporter lors de leur CM reçu par Me BOUDETTE, notaire dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 110	1677/02/09	Accord	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	GRAVIL Antoine, Claude et Jeanne, ROLLAND François	Antoine et Claude GRAVIL, frères, demandeurs, d'une part, François ROLLAND et Jeanne GRAVIL, mariés, leurs beau-frère et sœur, défendeurs, d'autre, tous de l'Hermet (St-Jean-la-F.), sont sur le point de s'affronter en justice. Arguments des demandeurs. Leur soeur leur avait fait rémission le 05/12/1647 chez Me BRESSOLLES, notaire d'Arzenc, de ses droits de légitime (1/10 eu égard au nombre de 5 enfants survivants) sur les biens de leurs père et mère, feu[s] Pierre GRAVIL et Jeanne MARCOAL, décédés ab intestat. Arguments de la partie adverse et accord amiable au final. [le clerc date le contrat de rémission une fois, du 05/12, une fois, du 25]
3E6997 Me Pinède / 45	1675/06/29	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Veissière), Laval-Atger (Montgros)	GRAVIL Guillaume et Vidal	Vidal GRAVIL, habitant de Montgros (Laval-Atger), a reçu de Guillaume GRAVIL, son frère aîné, de la Veissière (Pierrefiche), 291 livres (capital + intérêts) sur le montant de ses droits de légitime tels qu'arrêtés entre eux par contrat passé devant feu Me Guion BOUDET. Rappel d'une quittance reçue par Me CHARDON, notaire de Langogne.
3E6993 Me Pinède / 134	1658/03/09	Arrentement	Châteauneuf-de-Randon, St-Etienne-de-Lugdarès-07 (Huédour)	GRAVIL Jean, TROUPEL Jacques	Jacques TROUPEL, bourgeois, fils et héritier de feu Louis TROUPEL, du Huédour (St-Etienne-de-Lugdarès-07) en Vivarais, a donné en location pour 5 ans à Jean GRAVIL, de Châteauneuf-de-Randon, sa métairie de la Vessière [Pierrefiche]. Prix de l'arrentement : 80 livres et 32 quartes de blé-seigle par an. Autres conditions du bail.
3E6995 Me Pinède / 138	1666/05/06	Accord	St-Jean-la-F. (le Cellier)	GRAVIL Marguerite et Jeanne, CHALVET Maurice	Marguerite GRAVIL [écrit "GRAVILH"], fille de feu Vidal GRAVIL [écrit "GRAVILH"], du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a obtenu devant la justice ordinaire du Cellier, pour ses droits de nature réclamés à Maurice CHALVET et Jeanne GRAVIL, mariés, dudit lieu, un sixième des biens ayant appartenu à son défunt père. Alors que la sentence est sur le point d'être exécutée, les 2 soeurs en viennent à un accord amiable. La demanderesse obtient de sa soeur, héritière de leur père, 300 livres et une robe + les intérêts.
3E6995 Me Pinède / 205	1667/02/24	Accord	La Panouse (le Villar)	GRAVIL Vidal, PAGES Vidal	Il y eut procès entre Vidal GRAVIL, de Montgros, habitant "par ci-devant" le Villar (la Panouse), et Vidal PAGES, du même lieu, le premier réclamant au second le paiement d'une dette de 52 livres 4 sols. Le débiteur fut condamné d'une façon qui pouvait lui faire perdre tous ses biens. Ils préférèrent s'accorder à l'amiable. Voir détails.
3E6992 Me Pinède / 77	1652/07/24	Arrentement	Mende, St-Jean-la-F. (le Villeret)	HARLÉ Etienne, ROBERT Guillaume	Etienne HARLÉ, bourgeois, de Mende, rentier du prieuré et bénéfice de St-Jean-la-Fouillouse, a donné à ferme à Guillaume ROBERT, du Villeret (ibidem), la dîme à la gerbe du Villeret pour une année et une récolte. Par une note marginale du 14/09/1652 les parties annulent l'arrentement d'un commun accord. Sur petit papier volant, quittance concernant cet arrentement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 176	1678/10/27	Dot (quittance)	Pierrefiche, Rocles (la Bastide)	HEBRARD André et Hélène, ARMAND Jean	Jean ARMAND, de la Bastide (Rocles), résidant à Montpellier-30, en Bas-Languedoc, a reçu de André HEBRARD, de Pierrefiche, son beau-frère, 12 livres sur la dot qu'il fit à Hélène HEBRARD, sa sœur, au CM de celle-ci reçu par le présent notaire [même registre le 29/01/1677].
3E6996 Me Pinède / 05	1671/02/02	Quittance	Pierrefiche	HEBRARD André, BRUNEL Jean	Messire Jean BRUNEL, prêtre et jadis curé de Pierrefiche, avait, le 24 avril de l'année dernière, fait saisir 3 prés à André HEBRARD, chapelain de la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié fondée en l'église de Pierrefiche. Avaient été désignés comme sequestres Jean BRUN et Barthélemy du THOR. Voir détails judiciaires et règlement.
3E6995 Me Pinède / 159	1666/09/05	CM	Pierrefiche (le bourg, la Chaze)	HEBRARD André, MAS Isabeau	André HEBRARD, de Pierrefiche, fils de Pierre HEBRARD et de Claude ROUVIERE, dudit lieu, avec Isabeau MAS, fille de Jean MAS et de Marguerite MERCIER, de la Chaze (ibidem). La mère de la fiancée lui constitue en dot 60 livres pour ses droits maternels et 40 livres pour les droits de succession revenant à ladite mère suite au décès de 3 enfants qu'elle procréa avec ledit Jean MAS, son mari. Parmi les quelques apports propres de la fiancée à ce CM, il y a 25 livres que l'Intendant de la ville de Mende lui doit pour ses gages en qualité de chambrière. Liste de créances en sa faveur. Elle possède aussi un taureau et 2 coffres en bois de pin "faits à melons". Parmi les témoins, un Just HEBRARD, du Cellier. Les parents du fiancé lui promettent un chazal de maison avec jardin (confronts) et un cheval avec son bât puis se ravisent et lui font donation de la moitié de leurs biens. [Le père de la fiancée n'est pas qualifié de "feu", or, il n'apparaît pas dans le corps de l'acte. Plusieurs lignes raturées, une longue mention marginale, plusieurs oublis rattrapés en fin de page et d'acte montrent que ce dut être laborieux.]
3E6995 Me Pinède / 19	1664/04/27	Arrentement	Pierrefiche (le bourg, la Vessière)	HEBRARD André, MAZAUDIER Antoine	Messire André HEBRARD, prêtre et chapelain de la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié fondée en l'église paroissiale de Pierrefiche, a donné en location à Antoine MAZAUDIER, de la Vessière (ibidem), un pré sis audit lieu. Voir conditions du bail.
3E6997 Me Pinède / 55	1675/10/20	Testament	Rocles (Viallevieille)	HEBRARD François	François HEBRARD, de Viallevieille (Rocles), habitant les Moulins (Chastanier), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue à Pierre HEBRARD, son fils, 15 livres. Héritier universel, Jean HEBRARD, son autre fils, des Moulins. Inventaire de mobilier et créances.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /122	1657/12/07	Quittance	Chastanier (Bessettes), Valgorge-07 (Abriges)	HEBRARD Jean, ROBERT Mathieu	Mathieu ROBERT, d'Abriges (Valgorge-07), en Vivarais, diocèse de Viviers, a reçu de Jean HEBRARD, de Bessettes (Chastanier), 12 livres en déduction du legs fait par feu Gabrielle THEROND, belle-mère dudit ROBERT, à Marguerite BLANC, sa femme, en son testament reçu par Me Antoine LAHONDES, notaire d'Auroux ; legs de 60 livres correspondant aux droits de légitime de ladite BLANC sur les biens de sa mère.
3E6997 Me Pinède / 191	1679/03/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	HEBRARD Just	Just HEBRARD, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être enterré au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. A Marguerite GARGUET, sa nièce, fille et héritière de feu Catherine HEBRARD, il abandonne, en récompense des bons services qu'elle a rendus au testateur durant sa vie et pendant sa maladie, ses droits sur les biens de ladite Catherine HEBRARD, sa soeur. Héritière universelle, ladite Marguerite GARGUET.
3E6997 Me Pinède / 44	1675/04/30	Dot (quittance)	Pierrefiche, St-Jean-la-F. (le Cellier)	HEBRARD Pierre et André, MATHIEU Jean, ROUVIERE Vidale	Jean MATHIEU, comme mari de Vidale ROUVIERE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Pierre HEBRARD, de Pierrefiche, des mains et deniers propres d'André HEBRARD, son fils, 30 livres sur 50 livres que ledit Pierre avait promises lors du CM dudit MATHIEU.
3E6997 Me Pinède / 175	1678/05/29	Quittance	Pierrefiche (la Veissière)	HEBRARD Pierre et André, ROMIEU Guillaume	Guillaume ROMIEU, de la Veissière (Pierrefiche), donne quittance à Pierre et André HEBRARD, père et fils, de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux.
3E6993 Me Pinède /95	1657/04/15	Arrentement	Pierrefiche (le Salamonès)	HEBRARD Pierre, MARCON Pierre	Pierre MARCON, Me tailleur, du Salamonès (Pierrefiche), a donné en location à Pierre HEBRARD, dudit lieu, une partie de la métairie qu'il possède audit lieu et qui est attenante à la métairie de Jean CHAUVET, son neveu. Conditions du bail.
3E6997 Me Pinède / 93	1676/06/26	Accord	Pierrefiche (le bourg, la Veissière)	HEBRARD Pierre, ROUVIERE Benoît	Pierre HEBRARD, veuf de Claude ROUVIERE, de Pierrefiche, demandeur, d'une part, et Benoît ROUVIERE, de la Veissière (ibidem), d'autre, ont été en procès. Arguments du demandeur. Suite aux donations faites par feu André ROUVIERE, père de Claude, il fut entendu par contrat passé le 03/07/1648 devant Me BOUCHARENC, que tous les biens possédés par le dit feu ROUVIERE au terroir de Pierrefiche appartiendraient audit HEBRARD au nom de sa femme, et tous ceux situés au terroir de la Veissière appartiendraient audit Benoît ROUVIERE. Malgré cela, ce dernier retint la moitié d'un pré. D'où procès. Finalement, accord amiable, ce jour.
3E6994 Me Pinède / 42	1662/12/22	Emancipation	Pierrefiche	HEBRARD Pierre, ROUVIERE Claude, HEBRARD André	Pierre HEBRARD et Claude ROUVIERE, mariés, de Pierrefiche, émancipent André HEBRARD, l'un de leurs enfants. C'est en liaison avec le testament "fait aujourd'hui" [or, le testament est daté du 12 et cette émancipation du 22...]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /17	1654/12/16	Donation (en forme de testament)	Chastanier (Villevieillette)	HEBRARD Raymond, BLANCHON Antoine	Raymond HEBRARD, de Villevieillette (Chastanier), âgé et trop mal disposé de son corps pour pouvoir gagner sa vie, pour services rendus par Antoine BLANCHON, son neveu, dudit lieu, lui fait donation de tous ses biens, y compris les obligations encore à se faire payer par ses débiteurs, François HILAIRE, Jean MINGAUD jeune, Jean BOHET, de Villevieillette, ainsi que par Michel RASCHAS, de Rocles, Jean BRESSON vieux et Etienne MARTIN, des Moulins, Jean SEGUIN, de Chaumeil, Vidal MERCIER, de Fontfroide, habitant le Cellier, Jean VIAL, de Bessettes. Legs à Jean et Mathieu BLANCHON, ses petits-neveux. Legs à Jean HEBRARD, de la Borie, frère du testateur. Voir autres noms de débiteurs.
3E6992 Me Pinède / 36	1651/05/08	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	HEBRARD Vidal, MATHERON André	Etienne BASTIDE, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Vidal HEBRARD, dudit lieu, 42 livres 10 sols, et de André MATHERON [écrit "MATTERON"], beau-fils dudit HEBRARD, 9 livres 10 sols, sommes que ledit HEBRARD devait par obligation consentie devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6993 Me Pinède /199	1659/11/02	Accord	Thines-07	HILAIRE Jean, CELLIER Jeanne	Jeanne CELLIER, femme en secondes noces de Jean HILAIRE, de Thine-07, en Vivarais, considérant l'incompatibilité d'humeur, réciproque, entre eux, s'était éloignée de son mari ("quitter, se rédimier et écarter de la compagnie de son mari"), mais avait du mal à survivre. Or, son mari n'avait pas pris possession de tout ce qu'elle avait promis de lui apporter en mariage. Ils se mettent d'accord, ce jour. Le mari renonce à ce qui reste à payer par sa femme sur ce qu'elle lui avait promis et le lui abandonne. En outre, il paiera les intérêts des sommes qu'elle lui a déjà données. Ils règlent aussi la question des droits de légitime de Françoise DRAC [féminisé en "DRAGE"], fille de ladite Jeanne.
3E6993 Me Pinède /23	1654/09/25	Partage	Chastanier (le Moulin)	Hoirs de Jean BEAUD et Marguerite LAHONDES	Partage des biens laissés par feus Jean BEAUD et Marguerite LAHONDES, des Moulins (Chastanier), entre Jean, Etienne, Marguerite, Louise, Catherine, Antoinette (femme de Jean du THOR, du Meylet), par parts égales, les parents étant décédés ab intestat. Voir détail.
3E6993 Me Pinède /53	1656/06/11	Donation	Chastanier (Villevieillette)	HOURS Marie, JOUVE Guillaume et Jeanne	Guillaume et Jeanne JOUVE, de Villevieillette (Chastanier), font donation de plusieurs terres (confronts) à Marie HOURS, dudit lieu. En contre-partie, elle devra payer pour eux une dette de 95 livres envers Barthélemy BOHET, Me tailleur de Villevieillette.
3E6996 Me Pinède / 52	1671/09/22	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), le Cellier	HUGON Jean, MAS Jean	Jean MAS, de la Vialletelle, paroisse du Cellier, a reçu de Jean HUGON, son neveu, de la Chaze (Pierrefiche), 25 livres pour la plus-value de ses droits de légitime sur les biens de Marguerite CHAUMELIN, mère dudit MAS, sis au terroir de la Chaze, suite au partage des biens de celle-ci entre lui et Isabeau MAS, sa soeur. Il reçoit aussi 10 livres pour le prix d'un arrentement.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 53	1671/09/21	Achat	Pierrefiche (la Chaze)	HUGON Jean, MAS Jean	Jean MAS, de la Vialletelle, paroisse du Cellier-du-Luc-07, en Velay, a vendu à Jean HUGON, travailleur, de la Chaze (Pierrefiche), son neveu, un pré et un champ (confronts) que ledit MAS avait précédemment acquis lors du partage entre lui et Isabeau MAS, sa soeur, des biens de Marguerite CHAUMELIN, leur mère.
3E6993 Me Pinède /132	1658/01/16	CM	La Panouse (Fulletin, le bourg)	ITIER Antoine, BATAILLE Isabelle	Antoine ITIER, fils de Louis ITIER et d'Isabelle CATHEBRAS, de Fulletin (la Panouse), avec Isabelle BATAILLE, fille de feus Antoine BATAILLE et Vidale AMOUROUX, de la Panouse. Le fiancé se constitue en tous ses biens (ses droits de légitime) et promet qu'en cas de décès, il en reviendra la moitié à sa femme. La fiancée, aussi, se constitue en tous ses biens. Elle donne aussi le détail de son cabal : blé-seigle, 8 moutons, une couverture, un coffre en bois.
3E6995 Me Pinède / 44	1664/10/05	Quittance	Auroux (le Cros), La Panouse (le Villar)	JAFFUER Etienne, VALENTIN Jacques	Jacques VALENTIN, du Villar (la Panouse), a reçu d'Etienne JAFFUER, du Cros (Auroux), 95 livres pour entier paiement de l'arrentement de sa métairie (acte d'arrentement devant Me BONNIOL, notaire du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.).
3E6997 Me Pinède / 183	1678/02/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Tribe)	JAFFUER Jeanne	Jeanne JAFFUER, femme de noble Pierre de FLORIT, du Tribe (St-Jean-la-F.), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe des prédécesseurs de son mari. A Louise, Jeanne, Hélène et Catherine de FLORIT, ses filles, 400 livres à la 1ère, 300 livres aux autres, qu'elles recevront lorsqu'elles en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, son mari
3E6995 Me Pinède / 133	1666/04/02	Codicille	Grandrieu (le Sapet)	JAFFUER Michel	Michel JAFFUER, du Sapet (Grandrieu), avait testé chez Me Jacques LAPORTE [date en blanc - voir 2 testaments dans 3 E 6925 le 29/03/1666 et le 06/04/1666 - dans celui du 06/04 il déclare chez Me LAPORTE que tout ce qu'a pu écrire Me PINEDE est nul et non avenu]. Les témoins attestent qu'il avait légué à Jeanne JAFFUER, sa fille, femme de Pierre de FLORIT, de Saint-Jean-la-Fouillouse, 15 setiers de blé à déduire de ceux que ledit de FLORIT lui doit, et 10 brebis de port, de celles qu'il a dans sa maison, à se faire délivrer par André JAFFUER, son héritier universel. Ce dernier et Me FILLOT, notaire de Belviala, son beau-père, l'avaient obligé, par menaces et violences, à réduire ce legs à 10 setiers et rien d'autre. Ce jour, il rétablit le legs dans sa totalité et, au cas où ledit André décéderait sans enfants, ou si les enfants d'André décédaient eux-mêmes sans enfants, il leur substituerait ladite Jeanne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 201	1659/11/11	CM	St-Sauveur-de- Ginestoux, Salins-15 (Charensac)	JAFFUER Pierre, AUBUISSON Catherine	Pierre JAFFUER, de St-Sauveur-de-Ginestoux, avec Catherine AUBUISSON, fille de feu Guillaume AUBUISSON et de Catherine PELLEGRIN, de Charensac (Salins-15), diocèse de St-Flour. Les fiancés se constituent réciproquement en tous leurs biens. [la mère de la fiancée n'est pas donnée comme décédée, "feu" étant écrit au singulier. C'est peut-être une erreur car il n'est pas du tout question d'elle dans ce mariage]. Rédigé à Ventajols [Thoras-43], dans la maison de Claude CHANTON, Me charpentier.
3E6992 Me Pinède / 52	1651/10/08	CM	St-Jean-la- Fouillouse (L'Hermet, les Fourchades)	JAGONZAC Etienne, LHERMET Marguerite	Etienne JAGONZAC, fils de Vidal JAGONZAC et Marie MARCOAL, de l'Hermet (St-Jean-la-Fouillouse), avec Marguerite LHERMET, fille de feu Claude LHERMET et de Marie GIBERT, des Fourchades (ibidem). Le fiancé est assisté de ses père et mère et de François ROLLAND, son cousin ; la fiancée, de sa mère, de Mathieu BONHOMME, son beau-frère, de Etienne GIBERT, son oncle, de Naussac, et Jean MERCIER, du Crouzet, habitant Lhermet. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens. Le cousin du fiancé lui donne un coin de jardin. La mère de la fiancée constitue la dot : 250 livres, le lit et la literie, de la laine serge pour l'habit du fiancé ; quelques livres pour étrennes audit BONHOMME, à Pierre et Catherine JAGONZAC, frère et soeur du fiancé. Parmi les témoins, Claude et Antoine CHANTON, père et fils.
3E6995 Me Pinède / 70	1665/02/01	CM	St-Jean-la- Fouillouse (l'Hermet), Villeneuve-de- Mercoire	JAGONZAC Pierre, ROUDIL Vidale	Pierre JAGONZAC, fils de Vidal JAGONZAC et de feu Marie MARCOAL, de l'Hermet (St-Jean-la-Fouillouse), avec Vidale ROUDIL, fille de Claude ROUDIL et de Jeanne DELPUECH, de Villeneuve-de-Mercoire, diocèse de Mende. Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de ses père et mère, de Guillaume ROUDIL, son oncle, de Clamouze. Le père du fiancé lui promet 30 livres pour ses droits de nature qui seront payés lorsque Jean JAGONZAC, petit-fils dudit Vidal, encore en âge d'enfance, en aura l'âge ou se mariera. Les parents de la fiancée lui font une dot de 120 livres (ses droits de légitime), une vache pleine, un lit garni.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 152	1673/04/13	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	JAUSSEN Marguerite	Marguerite JAUSSEN, femme de Pierre CLEMENS, fille héritière et bien-tenante de feu Gabriel JAUSSEN et de Jeanne MARCOAL, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Donne, pour leurs droits de nature, à Jean, François, Antoine et autre Jean CLEMENS, ses fils, 150 livres à chacun. De même, elle donne 350 livres à chacune de ses filles, Catherine et Jacqueline CLEMENS. Ils les recevront lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. A Jeanne JAUSSEN, sa soeur, 30 livres si elle se marie ; sinon, 15 livres. A Guillaume JAUSSEN, son frère, 6 livres. Dispositions en faveur dudit Antoine CLEMENS, son fils, en raison de "son indisposition et incommodité corporelle". Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Si son mari meurt ab intestat, elle charge sadite mère de désigner l'héritier. Si celle-ci meurt ab intestat, c'est ledit Guillaume JAUSSEN qui fera cette désignation.
3E6993 Me Pinède / 190	1659/05/27	Droits (quittance)	Grandrieu (Malareshes), Alès-30, St-Jean- la-F. (le Cellier)	LAHONDES Gaspard, HEBRARD Claude	Claude HEBRARD, habitant d'Alès-30, en Languedoc, fils de feus Vidal HEBRARD et Marguerite LAHONDES, habitants, en leur vivant, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Gaspard LAHONDES, fils et héritier de Claude LAHONDES, de Malareshes (Grandrieu), 25 livres pour paiement de ses droits de légitime maternels sur les biens et héritage possédés par ledit Gaspard.
3E6996 Me Pinède / 88	1672/01/29	Achat	Auroux	LAHONDES Jean, SUAU Jacques	Jacques SUAU, héritier de feu Vidale COUDEIRE, sa femme, bien-tenante de François TOURNEMILLE, d'Auroux, s'est lourdement endetté pour réparer la maison dudit François, "démolie à cause de vieillesse". Ne pouvant s'acquitter, il vend pour 100 livres à Me Jean LAHONDES, notaire royal d'Auroux, un jardin (confronts). Il n'en retire que 26 livres ; une partie de la vente rembourse une dette de sa défunte femme envers Me LAHONDES ; une autre part rembourse Pons CROUZET, muletier, d'Auroux.
3E6996 Me Pinède / 69	1671/12/17	Lodz	Pierrefiche (la Vessière), Les Vans-07	LAHONDES N.N., FRANCE Pierre	Sieur Pierre FRANCE, viguier et jadis fermier de la Comté du Roure, habitant les Vans-07, informé de l'acquisition faite par feu Claude CHAZALMARTIN, de la Vessière (Pierrefiche), d'une pièce de terre ayant appartenu à Clément PAGES, de Serres (Pierrefiche), comme conséquence d'une obligation du 08/04/1657 contenant hypothèque, applique le droit de lodz à une LAHONDES dont le prénom n'est pas donné et dont il est précisé dans l'acte suivant, sans prénom aussi, qu'elle est la veuve dudit CHAZALMARTIN.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 101	1676/12/29	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	LAURENS Catherine	Catherine LAURENS, veuve de Jean TREBUCHON, du Cellier (St-Jean-la-F.), âgée, malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Jean, Mathieu et Gabriel TREBUCHON, ses enfants, 100 livres à chacun. Héritière universelle, Cécile VEYRET, femme de Claude TREBUCHON. Liste de choses données précédemment à sesdits fils, Mathieu TREBUCHON, qui habite Mende, Jean TREBUCHON, qui habite le Bouschet (Grandrieu). Dispositions pour le cas où ladite Gabrielle deviendrait veuve de Guion DELPUECH.
3E6993 Me Pinède / 147	1658/07/11	CM	Laval-Atger (Montgros), Allenc (le Beyrac)	LAURENS Claude, ANDRE Jeanne	Claude LAURENS, fils de Guillaume LAURENS et de Jeanne REYNAUD, de Montgros (Laval-Atger), avec Jeanne ANDRE, fille de Guillaume ANDRE et de Catherine SIRVEN, du Beyrac (Allenc). Outre ses père et mère, le fiancé est assisté de Claude BASTIDE, son cousin. Il est prévu que ce sera messire Jacques BRUGERON [écrit "BRUGEYRON"], prêtre et prieur de Laval-Atger, qui donnera la bénédiction nuptiale. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. La dot : 900 livres, 4 brebis, 1 robe avec ses habits menus, l'habit du fiancé, des étrennes aux autres enfants de Guillaume LAURENS, à la mère du fiancé et à Jeanne LAURENS, sa tante. Parmi les témoins, Vidal SIRVEN, de Florac.
3E6995 Me Pinède / 196	1667/01/27	CM	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Chastanier (les Moulins)	LAURENS Jean, AVENTURIER Jeanne	Jean LAURENS, fils de feu Mathieu LAURENS et de Cécile CHANTON, du Crouzet (St-Jean-la-F.), d'une part ; Jeanne AVENTURIER, fille de feu Vidal AVENTURIER et de Catherine CAYRON [écrit aussi "QUEYRON"], des Moulins (Chastanier), d'autre part. Le fiancé est assisté de Claude et Jacques CHANTON, ses oncles, et de sa mère ; la fiancée, de sa mère, de Mathieu et Guérin AVENTURIER, ses frères, de Jean et autre Jean AVENTURIER, ses oncles. Ledit Guérin AVENTURIER, héritier et bien-tenant de son défunt père, constitue la dot de sa soeur qui correspond à ses droits de légitime : 500 livres, habillement du fiancé de pied en cap, y compris le manteau, robe, cotillon et habits menus de la fiancée, étrennes à Jacques et Catherine LAURENS ainsi qu'à Michel CHANTON, une robe pour Cécile CHANTON, le lit "dotal" avec couverture et draps. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. [Il est dit que les parents du fiancé étaient mariés en 1ères nocces, ce qui laisse penser que Cécile CHANTON s'est remariée, mais le nom de son 2nd mari n'est pas évoqué]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 86	1672/02/01	CM	St-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet, les Meirilles, le Villeret)	LAURENS Jean, MARRON Jeanne	Jean LAURENS, du Crouzet (St-Jean-la-F.), fils de feu Mathieu LAURENS et de Cécile CHANTON, dudit lieu, avec Jeanne MARRON, fille d'André MARRON et de Jeanne GINESTIERE, des Meirilles (ibidem), habitant au Villeret (ibidem) où son père est rentier. Outre ses parents, le fiancé est assisté de Claude CHANTON, son oncle. La dot : 490 livres et autres choses, plus des étrennes pour les autres enfants de Cécile CHANTON. Le fiancé se constitue en tous ses biens, déjà constitués lors de son mariage avec feu Jeanne AVENTURIER, sa 1ère femme, au CM passé devant le présent notaire [25/01/1667 dans 3 E 6995].
3E6993 Me Pinède / 106	1657/10/10	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le Villeret)	LAURENS Jeanne MAURAS Claude, CATHEBRAS Pierre	Pierre CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Claude MAURAS, du Crouzet (ibidem), 24 livres sur le contenu du CM passé entre Jeanne LAURENS et Antoine CATHEBRAS, fils dudit Pierre, devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (ibidem). Il a reçu aussi 3 livres d'étrennes promises, lors dudit contrat, à Guion CATHEBRAS pour le jour des noces, et une robe pour Jeanne BALANDRAUD, femme dudit CATHEBRAS.
3E6997 Me Pinède / 88	1676/02/16	Quittance	Chadeyrac (Chadeyraguët, Villeneuve)	LHERMET Louis GELY Jean	Jean GELY, fils de feu Privat GELY, de Villeneuve (Chadeyrac), en tant qu'administrateur de la personne et des biens des enfants de feu Jean GELY, son oncle, du Cheilar, a reçu de Louis LHERMET, de Chadeyraguët (Chadeyrac), 100 livres provenant d'une obligation consentie par Pierre ROMIEU, 1er mari de Catherine BLANC, audit feu GELY (acte reçu par feu Me BOUQUET, notaire de l'Habitarelle).
3E6993 Me Pinède / 152	1658/09/19	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (les Fourchades), Ponteils-30 (Montselgues)	LHERMET Vidale, ANDRE Pierre	Pierre ANDRE, de Montselgues (Ponteils-30), en Vivarais, comme mari de Vidale LHERMET, de Fourchades (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Louise LHERMET, sa belle-sœur, des Fourchades, fille, héritière et bien-tenante de feu Claude LHERMET, 19 livres 7 sols. C'est sur la dot faite au CM de ladite Vidale par feu Mathieu BONHOMME, mari de ladite Louise et Marie GIBERT [veuve dudit feu Claude LHERMET].
3E6994 Me Pinède / 54	1663/01/30	Obligation	Arzenc (le Mont, la Fage)	MALABOUCHE Vidal, RICHARD Antoine	Antoine RICHARD, de la Fage (Arzenc), doit 70 livres 12 sols à Vidal MALABOUCHE, du Mont (ibidem), pour l'achat d'une paire de bœufs. En paiement des intérêts il cède à son créancier un pré (confronts) qui lui sera définitivement acquis si le paiement n'est pas effectué dans les délais.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 220	1680/01/30	CM	Chaudeyrac (Lestrèzes), St- Jean-la-F. (la Ginestière)	MALAVAL Jean, CROUZET Louise	Jean MALAVAL, fils de Gandolphe [écrit "Gondosfre"] MALAVAL et de Halix MARTIN, de Lestrèzes [écrit "des Estrèzes"] (Chaudeyrac), avec Louise CROUZET, fille de Jean CROUZET et de Claude CHAUCHAT, du mas de la Ginestière (St-Jean-la-F.). La dot : 1200 livres, 1 robe avec son cotillon, tissu pour faire un habit au fiancé (casaque, haut-de-chausses, chapeau, souliers), 1 couverture et 2 draps pour le lit nuptial. Le père de la fiancée donne aussi des étrennes aux frères et à la soeur du fiancé, Marguerite, Jean, autre Jean et Vidal MALAVAL. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, un Guérin CROUZET, d'Auroux.
3E6994 Me Pinède / 70	1663/06/28	Dot (quittance)	St-Jean-la- Fouillouse (le Cellier)	MALET Agnès, PALHERES Claude	Claude PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Agnès MALET, a reçu de celle-ci 75 livres de ses droits de légitime, qu'elle avait promis d'apporter à son mari lors de leur CM (date et nom du notaire laissés en blanc, vraisemblablement Me Guion BOUDET, notaire du Cellier). Cette somme, gagée sur une terre, sera restituée à Hélène PALHERES, leur fille, lorsqu'elle se mariera. Celle-ci n'aura qu'à réclamer cette somme ou la terre, à son choix, à Hélix PALHERES, sa soeur, donataire de leur père.
3E6995 Me Pinède / 218	1667/04/04	Dot (quittance)	St-Bonnet-de-M. (Ligeac), St-Jean- la-F. (le Cellier)	MARCELIN Vidal et Guillaume, AVENTURIER Jean et Jeanne	Jean AVENTURIER, maréchal, et Guillaume MARCELIN, beau-père et beau-fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont reçu de Vidal MARCELIN, fils héritier et bien-tenant de feu Jean MARCELIN, de Ligeac (St-Bonnet-de-Montauroux), 75 livres sur la constitution faite par sondit défunt père audit Vidal MARCELIN lors du CM de ce dernier avec Jeanne AVENTURIER (CM passé devant Me BLANCHON, notaire de Langogne).
3E6996 Me Pinède / 147	1673/03/20	Droits (quittance)	St-Bonnet-de-M. (Ligeac), St-Jean- la-F. (le Cellier)	MARCELLIN Vidal et Guillaume	Guillaume MARCELLIN, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Vidal MARCELLIN, son frère, de Ligeac (St-Bonnet-de-M.), 40 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés entre eux par contrat de transaction passé devant Me BLANCHON, notaire de Langogne.
3E6994 Me Pinède / 14	1662/05/07	Apprentissage	Rocles, St-Jean- la-F. (le Cellier)	MARCOAL Antoine et Barthélemy, TREBUCHON Antoine	Barthélemy MARCOAL, fils héritier et donataire de Jean MARCOALD, du Cellier (St-Jean-la-F.), a placé en apprentissage Antoine MARCOAL, son frère, auprès de Antoine TREBUCHON, Me charpentier de Rocles. Conditions du contrat d'apprentissage.
3E6996 Me Pinède / 129	1672/09/26	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MARCOAL Antoine, BOUDET Jeanne	Antoine MARCOAL, fils de feus Jean MARCOAL et Antoinette JAUSSEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Jeanne BOUDET, fille de feus Me Guion BOUDET, notaire royal du Cellier, et demoiselle Madeleine de BROUILLET, dudit lieu. Les fiancés se constituent l'un envers l'autre en tous leurs biens.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 261	1667/11/09	Reconnaissance féodale	St-Jean-la-F. (le Cellier), Langogne	MARCOAL Barthélemy, MARCE Pierre	Barthélemy MARCOAL, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), reconnaît sa dépendance féodale par rapport à Me Pierre MARCE, notaire royal de Langogne, co-seigneur de la Chaze, ayant-droit de Jean CHARDON, et ce dernier, de feu noble Antoine de GEYS, seigneur de Pampelonne. Ledit Pierre MARCE est absent mais il est représenté par son fils, François MARCE, habitant Langogne. Le tout sur une partie de pastoral acquise par échange par feu Jean MARCOAL de feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Cette partie de pastoral, ainsi qu'une autre partie de champ possédée à présent par Me Jacques de BODETY, docteur en droit, fils dudit Guion, faisaient partie, avec celle de Jean BRUNEL (voir reconnaissance féodale du même jour), d'une seule et même pièce de terres reconnue par feus Jean et Jeanne VALETTE, du Cellier, à feu noble Antoine de GEYS par acte reçu par Me Jean MACARY, notaire de Ste-Colombe-de-M. le 15/07/1553, et, auparavant, à feu noble Géronton de GEYS, seigneur de Pampelonne, par Antoine HOURS et Géraud RODIER. Note marginale : "Expédié à CHAZALON, beau-fils dudit MARCOAL".
3E6997 Me Pinède / 97	1676/04/06	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MARCOAL Jeanne	Jeanne MARCOAL, veuve de Gabriel JAUSSEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumé dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Guillaume, Catherine et Jeanne JAUSSEN, ses enfants, 20 livres qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, Pierre CLEMENS, son beau-fils et donataire, du Cellier, mari de Marguerite JAUSSEN, fille de la testatrice.
3E6997 Me Pinède / 86	1676/10/30	Obligation	St-Jean-la-F. (les Meirilles, le Villeret)	MARCON Jacques, BATAILLE Jeanne	Jeanne BATAILLE, veuve et héritière en fidei-commis d'Etienne CHAMBON, et ayant droit à une part des biens de feu Madeleine CHAMBON, sa fille, décédée ab intestat et qui n'a eu aucun enfant de son mariage avec Jacques MARCON, de Meirilles mais habitant au Villeret (St-Jean-la-F.), reconnaît devoir à son beau-fils 60 livres qu'il a prêtées en argent ou en nature en diverses occasions.
3E6992 Me Pinède / 49	1651/09/26	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MARCON Jean, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, bourgeois, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Jean MARCON, de Pierrefiche, un grenier qu'il a dans la tour du Cellier au 5ème étage, confrontant d'un côté le grenier de Jean VALENTIN, du Crouzet, et de tous les autres côtés, la muraille de la tour.
3E6995 Me Pinède / 20	1664/04/29	Quittance	St-Jean-la-F. (la Brugeyre), St-Haon-43 (les Combes)	MARCON Jean, FAGES Etienne	Etienne FAGES, des Combes (St-Haon-43), en Velay, diocèse du Puy, fils, héritier et bien-tenant, de feu Jean FAGES, a reçu de Jean MARCON, fils et héritier de feu[s] Jean MARCON et Simone FAGES, de la Brugeyre (St-Jean-la-F.), 13 livres sur les droits de légitime que ledit feu FAGES pouvait prétendre sur les biens de de ladite FAGES, sa mère, suivant le contrat d'accord passé entre lesdits MARCON et Etienne FAGES devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 42	1664/09/25	Quittance	St-Jean-la-F. (la Brugeyre), St-Haon-43 (les Combes)	MARCON Jean, FAGES Etienne	Etienne FAGES, des Combes (St-Haon-43), en Velay, diocèse du Puy, fils, héritier et bien-tenant de feu Jean FAGES, a reçu de Jean MARCON, fils et héritier de feu[s] Jean MARCON et de Simone FAGES, de la Brugeyre (St-Jean-la-F.), 17 livres sur les droits de légitime dudit feu Jean FAGES à payer par ledit MARCON. Ledit Etienne FAGES ne conservera que 4 livres puisqu'il cède à Jean FAGES, du Tribe (St-Jean-la-F.), 13 livres qu'il lui doit et qui sont à prendre audit Jean MARCON.
3E6997 Me Pinède / 181	1678/04/13	Achat	Pierrefiche (le bourg, le Salamonès)	MARCON Jean, GARNIER Jeanne	Jeanne GARNIER, fille et héritière de feu Guérin GARNIER, du Salamonès, femme séparée en biens de Barthélemy du THOR, son 2nd mari, habitant le Salamonès, a vendu un champ (confronts) à Pierre MARCON, de Pierrefiche.
3E6993 Me Pinède / 30	1655/05/09	Quittance	St-Jean-la-F. (la Brugeyre, le Cellier)	MARCON Jean, PELAT Etienne	Jean MARCON, fils et héritier d'autre Jean, de la Brugeyre (St-Jean-la-F.), a reçu d'Etienne PELAT, Me cadissier, habitant le Cellier (ibidem), paiement de toute la période passée jusqu'à ce jour de l'arrentement d'une maison consenti par son défunt père.
3E6992 Me Pinède / 14	1650/08/07	Achat	St-Jean-la-F. (la Brugière, le Cellier), Chamborigaud-30 (Chausse)	MARCON Jean, TROUPEL Jean	Jean TROUPEL [écrit "TROPPEL"], du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), habitant à présent Chausse (Chamborigaud-30), vend un pré (confronts) à Jean MARCON, de la Brugière (St-Jean-la-Fouillouse). [le clerc écrit " habitant Chamborigaud, paroisse de Chausse ". Actuellement, la commune est "Chamborigaud" et le hameau "Chausse"]
3E6996 Me Pinède / 105	1672/05/14	Achat	Arzenc (les Combettes), Chaudeyrac (le Cheylard-l'Evêque)	MARCON Pierre , HILAIRE Thomas	Thomas HILAIRE, bourgeois, du Cheylard-l'Evêque [Chaudeyrac], vend pour 500 livres à Me Pierre MARCON, praticien, de Pierrefiche, fils dûment émancipé de Jean MARCON, les pièces (confronts) que Dimanche DUBOIS lui a données en paiement [acte du 12/05/1672 chez le présent notaire, même registre].
3E6996 Me Pinède / 101	1672/05/02	CM	Arzenc (les Combettes), Chaudeyrac (le Mont)	MARCON Pierre et PALLIERES Marie	Pierre MARCON, fils naturel de Jean MARCON, des Combettes (Arzenc), et de Jeanne PICHON, de Laubert (Allenc), avec Marie PALLIERES, fille d'Etienne PALLIERES et d'Alix SAURET, de Chaudeyrac (le Mont). La fiancée est assistée de son père et de Pierre PALLIERES, son oncle ; le fiancé est assisté de Pierre DUNY, son cousin, du Crouzet. La dot : 400 livres, du blé-seigle, un lit garni.
3E6997 Me Pinède / 151	1677/12/01	Achat	Pierrefiche	MARCON Pierre, BISTON Pons	Pons BISTON, de Pierrefiche, a vendu un champ (confronts) à Pierre MARCON, dudit lieu. C'est une façon pour lui de rembourser ledit MARCON d'une dette envers lui (une obligation du 14/07/1666, notaire non désigné) et un prêt (chez Me ROUX, notaire de Langogne). Au passage, ledit MARCON tient ledit BISTON quitte d'une obligation envers Marguerite BAZALGETTE, femme de Jean TRINTIGNAC, marchand, de Langogne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 168	1678/10/28	Quittance	Pierrefiche (le bourg, la Veissière)	MARCON Pierre, BRUN Vidal	Vidal BRUN, Me maçon, de la Veissière (Pierrefiche), a reçu de Pierre MARCON, de Pierrefiche, paiement des travaux effectués à prix fait sur la maison et la grange de ce dernier suite à un incendie.
3E6997 Me Pinède / 186	1679/01/03	Achat	Pierrefiche (le Salamonès)	MARCON Pierre, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET, du Salamonès (Pierrefiche), avait donné à Pierre MARCON, habitant dudit lieu, fils de feu Jean MARCON et neveu de Pierre MARCON, un champ de sa métairie du Salamonès en paiement de ses droits de légitime. Par la suite ledit CHAUVET l'avait donné à Jean ESTRETS pour paiement des droits de Agnès MARCON, femme de ce dernier. Aussi, pour honorer la convention qu'il avait passée avec ledit MARCON, il lui donne aujourd'hui un autre champ (confronts).
3E6997 Me Pinède / 95	1676/10/19	Achat	Pierrefiche	MARCON Pierre, DUBOIS Dimanche	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, a vendu un champ (confronts) à Pierre MARCON, dudit lieu. Le prix de cette vente a servi à payer des arrérages de censive.
3E6997 Me Pinède / 98	1676/07/05	Achat	Pierrefiche	MARCON Pierre, DUBOIS Dimanche	Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, a vendu un pastoral (confronts) à Pierre MARCON, dudit lieu. Le prix de cette vente a servi à payer des arrérages de censive.
3E6997 Me Pinède / 100	1676/08/04	Achat	Pierrefiche (le Salamonès)	MARCON Pierre, GARNIER Jeanne	Jeanne GARNIER, fille de feu Guérin GARNIER, du Salamonès, séparée en biens de Barthélemy du THOR, habitant le Salamonès, a vendu un champ (confronts) à Pierre MARCON, de Pierrefiche.
3E6997 Me Pinède / 121	1677/05/02	Quittance	Pierrefiche (le bourg, le Salamonès)	MARCON Pierre, GARNIER Jeanne	Jeanne GARNIER, femme séparée en biens de Barthélemy du THOR, du Salamonès (Pierrefiche), a reçu de Pierre MARCON, de Pierrefiche, 99 livres provenant d'une vente de terre qu'elle fit audit MARCON (acte reçu par le présent notaire). Référence aussi à une rémission qu'elle fit à messire Dominique de LESCURE, seigneur d'Estables et autres places.
3E6997 Me Pinède / 34	1676/11/29	Prix fait (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MARCON Pierre, MARCOAL Antoine	Page vierge ne contenant qu'une note marginale. Antoine MARCOAL, Me charpentier, du Cellier (St-Jean-la-F.), reconnaît avoir reçu de Pierre MARCON, syndic, 66 livres pour la fourniture de la porte de l'église, suivant le contrat à prix-fait.
3E6996 Me Pinède / 92	1672/02/28	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (les Meirilles, le Villeret, le Crouzet)	MARRON André	Jean LAURENS, du Crouzet (St-Jean-la-F.), [fils de feu Mathieu LAURENS et de Cécile CHANTON, dudit lieu], a reçu d'André MARRON, des Meirilles (ibidem), habitant au Villeret (ibidem) 39 livres sur la dot faite par ce dernier à Jeanne MARRON, sa fille, lors du CM avec Jean LAURENS. [même registre, le 01/02/ dernier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 50	1675/07/20	CM	St-Jean-la-F. (Meirilles, le Villeret)	MARRON Jacques, CHAMBON Madeleine	Jacques MARRON, fils d'André MARRON et de Jeanne GINESTIERE, de Meirilles (St-Jean-la-Fouillouse), habitant le Villeret (ibidem), avec Madeleine CHAMBON, fille de feu Etienne CHAMBON et de Jeanne BATAILLE, du Villeret. Jacques MARRON est assisté de ses père et mère et de Jean GINESTIERE, son oncle, de l'Hermet ; la fiancée, de sa mère et de Pierre CHAMBON, son oncle. Jeanne BATAILLE remet à sa fille le fidei-commis que lui a confié son mari lors de son testament [même registre, le 20/03/1675] et lui fait donation de tous ses biens, sauf ce qu'elle se réserve pour son habitation et son entretien jusqu'à la fin de ses jours. Le père du fiancé constitue 200 livres à son fils, ses droits de légitime et ce qu'il a gagné par son travail, ainsi que 6 livres pour un pourceau. Parmi les présents, Pierre et Antoine CHAMBON, frères, et Barthélemy GIBERT, des Gardilles.
3E6995 Me Pinède / 111	1666/02/13	CM	St-Jean-la- Fouillouse (les Meirilles), Naussac	MARRON Jean, FAURE Jeanne	Jean MARRON, de Meirilles (St-Jean-la-Fouillouse), fils d'André MARRON et de Jeanne GALTIER, dudit lieu, avec Jeanne FAURE, veuve de Pierre GIBERT dit la Montagne, de Naussac. Le fiancé est assisté d'Etienne MOURGUE, son beau-frère, et de François PRIVAT, de Chaninac [Châteauneuf-de-R.], son cousin ; la fiancée, de Pierre BREISSE, son beau-frère, de St-Chaffre (le Monastier). Etienne MOURGUE, beau-fils, héritier et bien-tenant de feus André MARRON et Jeanne GALTIER, solidairement avec le fiancé, promettent d'apporter 600 livres. La fiancée se constitue en tous ses biens, soient 550 livres, dont 300 livres déjà perçues par son fiancé. Acte rédigé au Tribe, dans la maison de noble Pierre de FLORIT, maison où habite ladite FAURE.
3E6997 Me Pinède / 235	1680/11/25	Quittance	St-Jean-la-F. (Meirilles), Chastanier (Chaumeils)	MARRON Marguerite, GAUTIER Ferréol	Ferréol GAUTIER, gendre et donataire de Jean GIBERT, de Chaumeils (Chastanier), a reçu de Marguerite MARRON, veuve d'Etienne MOURGUE, de Meirilles (St-Jean-la-F.), 711 livres 10 sols pour entier paiement du prix de 103 moutons que ledit GAUTIER avait vendus audit MOURGUE (acte reçu par feu Me CRUEIZE, notaire de Châteauneuf, le 14/05/1670).
3E6995 Me Pinède / 84	1665/07/03	Echange	Chastanier (les Moulins)	MARTIN Etienne, RIGAUD Jean	Etienne MARTIN et Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), échangent un pastoral contre une partie de champ (confronts).
3E6994 Me Pinède / 32	1662/11/16	Dot (quittance)	Auroux (le Sap, le bourg)	MARTIN Jeanne et Vidal, REYNAUD Pierre	Pierre REYNAUD, fils et héritier de feu Jean REYNAUD, d'Auroux, comme mari en 2des noces de Jeanne MARTIN, du Sap (ibidem), a reçu de Vidal MARTIN, frère de Jeanne, 30 livres sur ce qui fut constitué au CM (acte passé devant Me ROUX, notaire de Langogne).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 153	1678/01/05	CM	Fontanes (Chausseuilles), Auroux (Soulages)	MARTIN Michel, COUDEIRE Jeanne	Michel MARTIN, Me tailleur, d'Auroux, fils d'Antoine MARTIN et Halix CHACORNAC, de Chausseuilles (Fontanes), avec Jeanne COUDEIRE, fille de Jean COUDEIRE et Antoinette BOUCHARENC, de Soulages (Auroux). Le fiancé est assisté de François MARTIN, son frère aîné. Les fiancés se constituent l'un envers l'autre en tous leurs biens. La mère de la fiancée lui constitue 175 livres de droits maternels que paiera Jacques COUDEIRE, fils donataire, héritier et bien-tenant, des biens de leursdits père et mère. Il donnera aussi une robe à la fiancée et 20 livres de laine serge au fiancé, ainsi qu'en étrennes à Louise MARTIN, fille d'un 1er mariage du fiancé, un agneau. Jean et Alexandre COUDEIRE, frères de la fiancée, lui donnent 5 et 3 livres.
3E6992 Me Pinède / 04	1650/04/10	Prise de possession	Chaudeyrac, Le Puy-43, St- Hilaire-de-Lavit	MARTIN Privat, BORIE Vidal	Au-devant de l'église paroissiale Saint Martin, de Chaudeyrac, cérémonie de prise de possession de la chapellenie Sainte Anne, laissée vacante par le décès du prêtre qui en était titulaire. Le récipiendaire est messire Privat MARTIN, prêtre du Puy. Il est installé par messire Vidal BORIE, originaire de la paroisse de Chaudeyrac, actuellement prêtre, prieur et recteur de l'église paroissiale de Saint-Hilaire-de-Lavit.
3E6997 Me Pinède / 96	1676/03/04	Achat	Pierrefiche (la Chaze)	MAS Antoine et Dimanche	Dimanche MAS, de la Chaze (Pierrefiche), a vendu un champ (confronts) à Antoine MAS, tireur de laine, fils émancipé de feu Privat MAS, dudit lieu.
3E6997 Me Pinède / 134	1677/11/09	Testament	Pierrefiche	MAS Isabeau	Isabeau MAS, femme d'André HEBRARD, de Pierrefiche, malade, demande à être inhumée au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. A Catherine et Guillaume RICHARD, ses enfants, 90 livres, l'une, 60 livres, l'autre, qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. A Vidal AVENTURIER, son fils naturel, 12 livres, à commencer à payer dès son décès. Héritier universel, son mari.
3E6995 Me Pinède / 218	1667/04/11	Dot (quittance)	Pierrefiche	MAS Isabeau, HEBRARD Pierre et André	Pierre et André HEBRARD, père et fils, le fils, émancipé de sondit père et de Claude ROUVIERE, sa mère, de Pierrefiche, comme mari d'Isabelle MAS, ont reçu de celle-ci 78 livres 13 sols sur ce en quoi elle s'était constituée lors de son CM passé devant le présent notaire [le 05/09/1666, même registre]. Cette somme a été payée en nature (bétail, céréales et une robe).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 172	1659/01/01	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	MAS Jean	Jean MAS, Me tailleur, de la Chaze (Pierrefiche), malade, veut être enterré au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Vidal MAS, son fils en 2des nocés, recevra pour ses droits de légitime 30 livres, quand il en aura l'âge ou se mariera ; il recevra aussi le produit de la récolte de seigle d'un champ et les habits du testateur. Héritier universel, Blaise MAS, son fils aîné. Dispositions en faveur de Catherine PAULIAN, sa femme : nourriture et entretien avec habitation dans la maison de l'héritier. S'ils ne peuvent cohabiter, elle recevra une pension. Parmi les témoins, Privat et Jacques MAS. Le testament est suivi de l'inventaire des biens du testateur, fait sous sa direction.
3E6997 Me Pinède / 97	1676/03/04	Arrentement (quittance)	Pierrefiche (la Chaze)	MAS Privat et Dimanche	Privat MAS, de la Chaze (Pierrefiche), avait affermé sa métairie à Dimanche MAS, dudit lieu, pour 5 ans, et pendant tout ce temps ce dernier n'avait jamais eu quittance de ses paiements. L'oubli est réparé ce jour, en une seule fois, ce qui clôt l'arrentement à la satisfaction des 2 parties.
3E6995 Me Pinède / 122	1666/04/11	Obligation	Pierrefiche (la Chaze)	MAS Vidal et Jean	Jean MAS, Me tailleur, de la Chaze (Pierrefiche), a emprunté 60 livres à Vidal MAS, son fils, dudit lieu. Ce dernier a gagné cet argent en servant comme bouvier, valet ou domestique depuis l'âge de raison. Il promet un remboursement en 3 ans en utilisant les sommes qu'il s'était réservées lors du CM de Blaise MAS, son autre fils et donataire. On précise que ledit Blaise, ayant encaissé la donation que lui a faite son père, a délaissé celui-ci complètement, ce qui l'a obligé à emprunter cet argent à son autre fils.
3E6995 Me Pinède / 123	1666/04/12	Donation	Pierrefiche (la Chaze)	MAS Vidal et Jean	Jean MAS, Me tailleur, de la Chaze (Pierrefiche), fait donation à Vidal MAS, son fils, de la moitié de ses biens, la moitié qu'il avait réservée lorsqu'il avait fait donation de la moitié de ses biens à Blaise MAS, son autre fils, quand il s'était marié. Et comme, à cause de son âge, il ne pourra pas se déplacer lorsque ledit Vidal se mariera, il lui donne tout pouvoir et sa procuration générale. Comme ledit Blaise, qui ne s'est plus occupé de son père une fois la donation faite, n'a pas d'enfant ni aucun espoir d'en avoir, le testateur veut que les biens dont il lui a fait donation aillent par substitution audit Vidal.
3E6997 Me Pinède / 224	1680/04/23	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Auroux	MATHERON Agnès, PAGES Mathieu, CLEMENS Michel	Michel CLEMENS, d'Auroux, a reçu de Mathieu PAGES, mari en 2des nocés de Catherine HEBRARD, du Cellier, 20 livres sur la constitution faite à Agnès MATHERON par ledit PAGES, son beau-père, et ladite HEBRARD, sa mère, lors de son CM passé avec Guillaume CLEMENS devant feu Me LAHONDES, notaire d'Auroux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 191	1659/05/27	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Alès-30	MATHERON André, HEBRARD Claude	Claude HEBRARD, du Cellier (St-Jean-la-F.), habitant d'Alès-30, en Languedoc, a reçu d'André MATHERON, marchand, du Cellier, 30 livres sur les biens ayant appartenu à Marguerite LAHONDES, sa mère, qu'elle apporta à Vidal HEBRARD, son mari, et qu'elle se constitua lors de son mariage avec lui. Ces biens, elle les légua audit HEBRARD dans son testament.
3E6995 Me Pinède / 154	1666/07/05	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MATHERON André, HEBRARD Claude	Claude HEBRARD, fils de feu Vidal et Marguerite LAHONDES, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu d'André MATHERON, marchand, son beau-frère, 6 livres pour entier paiement de ses droits paternels. Parmi les témoins, Pierre HEBRARD.
3E6995 Me Pinède / 240	1667/07/08	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MATHERON André, PANSIER Simon	Simon PANSIER, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu pour 40 livres payées comptant à André MATHERON, marchand, du Cellier, un champ (confronts, parmi lesquels le champ de Pierre CLEMENS, beau-fils de feu Gabriel JAUSSEN, dudit lieu).
3E6995 Me Pinède / 59	1664/12/31	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MATHERON André, PINEDE Etienne et Anne	Etienne et Anne PINEDE, fils et fille de feu Me Claude PINEDE, notaire du Cellier (St-Jean-la-F.), et de Madeleine PASCAL, habitante dudit lieu, (celle-ci comme tutrice et administratrice des biens desdits enfants et ne renonçant à aucun de ses droits sur leurs biens), ont vendu un champ (confronts) à André MATHERON, marchand, du Cellier. Les enfants avaient acquis ce champ de Me Guillaume PINEDE, fils et héritier dudit feu Claude PINEDE. C'était dans leurs droits de légitime paternels.
3E6995 Me Pinède / 89	1665/08/05	Testament	St-Jean-la-F. (le Villeret)	MATHIEU Catherine	Catherine MATHIEU, veuve de Jean CHAPPEL, son 1er mari, épouse en 2des noces de Michel RODIER, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), malade, veut être inhumée dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs aux enfants du 1er lit, Antoine, François et Marguerite CHAPPEL, à ceux du 2nd lit, Anne et Antoine RODIER 60 livres pour les mâles, 80 pour les filles, à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants quand il en décidera, celui ou celle qu'il désignera. Dispositions particulières pour ladite Marguerite CHAPPEL : elle sera logée dans la maison sa vie durant. Le même jour, la testatrice charge le notaire de procéder à l'inventaire de ses biens.
3E6997 Me Pinède / 44	1675/04/30	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MATHIEU Jean, BASTIDE Guillaume	Guillaume BASTIDE, fils, héritier et bien-tenant, de feu Claude BASTIDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu un champ (confronts) à Jean MATHIEU, dudit lieu, pour 36 livres que le vendeur se fera payer par Pierre HEBRARD, de Pierrefiche. Celui-ci les doit audit MATHIEU par le CM de ce dernier avec Vidale ROUVIERE pour paiement des droits de légitime maternels de celle-ci.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 83	1676/09/17	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MATHIEU Jeanne	Jeanne MATHIEU, veuve de Pierre SIRVEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumée au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue 12 livres à Guillaume SIRVEN, son fils, pour ses droits de légitime maternels, plus un coffre et divers outils pour son métier de tisserand. Legs à ses autres fils, Pierre et Vidal SIRVEN. Héritière universelle, Anne SIRVEN, sa fille, qui devra s'occuper particulièrement dudit Guillaume, "mal disposé de son corps" depuis toujours et incapable d'exercer un métier. L'acte se termine par l'inventaire des biens qu'elle laisse à sa fille.
3E6993 Me Pinède / 70	1656/11/06	Achat	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier, le Villeret)	MATHIEU Jeanne, TREBUCHON Jean jeune	Jean TREBUCHON jeune, du Cellier (St-Jean-la-F.) habitant au Villeret (ibidem), a vendu à Jeanne MATHIEU, veuve de Pierre SIRVEN, du Cellier, un grenier qu'il a au 4ème étage de la tour du Cellier. Il l'avait acquis de Jean VALENTIN, dudit lieu, par acte reçu par Me Guion BOUDET.
3E6997 Me Pinède / 32	1674/09/07	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chaudeyrac	MATHIEU Pierre et Marguerite, DALMAS Antoine	Antoine DALMAS, fils de Pierre DALMAS, de Chaudeyrac, comme mari de Marguerite MATHIEU, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Pierre MATHIEU, son beau-père, Me maçon dudit lieu, 8 livres sur les droits de nature de sa femme.
3E6992 Me Pinède / 117	1653/10/29	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	MAURAS Claude, BRUN François	François BRUN, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant le Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu de Claude MAURAS, mari de Cécile LAURENS, dudit lieu, 10 livres sur les droits qui lui reviennent sur les biens de Marsal LAURENS, beau-père dudit MAURAS, arrêtés au contrat d'accord reçu par feu Me Claude PINEDE, notaire royal du Cellier. Parmi les témoins, Jean AVENTURIER, maréchal du Cellier.
3E6993 Me Pinède / 157	1658/10/15	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet, le Villeret)	MAURAS Claude, CATHEBRAS Pierre	Pierre CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Claude MAURAS, beau-frère de Jeanne LAURENS, du Crouzet (ibidem), 20 livres sur le contenu du CM passé entre Jeanne LAURENS et Antoine CATHEBRAS, fils dudit Pierre, devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier (ibidem).
3E6996 Me Pinède / 71	1671/12/16	Lodz	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Les Vans-08	MAURAS Claude, FRANCE Pierre	Sieur Pierre FRANCE, viguier et jadis fermier de la Comté du Roure, habitant les Vans-07, informé de l'acquisition faite par Claude MAURAS, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), de 2 prés ayant appartenu l'un à Michel CHANTON, dudit lieu, l'autre à feu Blaise MAZOYER, dudit lieu (actes reçus par Me BOUDET, notaire du Cellier), lui applique le droit de lodz.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 162	1678/02/00	CM	Pierrefiche (Aurouzet, la Veissière)	MAURAS Claude, SEGUIN Marguerite	Claude MAURAS, fils de Louis MAURAS et de feu Jeanne BORIE, d'Aurouzet (Pierrefiche), avec Marguerite SEGUIN, fille de feu Pierre SEGUIN et de Marie CHAMBON, de la Veissière (ibidem). Outre sa mère, la fiancée est assistée de Guillaume ROMIEU, son oncle, de la Veissière. Ce dernier, sur ses biens propres, promet à la fiancée 210 livres. Jean ASSENAT, de la Veissière, oncle de la fiancée, lui donne pour 3 ans les fruits et usufruit d'un pastoral. Le père du fiancé confirme la donation qu'il lui a faite de la moitié de ses biens, quitte de toutes charges et des légitimes des autres enfants (acte chez feu Me LAHONDES, notaire d'Auroux). [haut de page très abîmé, le quantième du mois n'est pas lisible]
3E6997 Me Pinède / 150	1677/02/07	Quittance	Pierrefiche (Serres)	MAURAS Jean, ASTIER Privat	Privat ASTIER, [fils de feu[s] Michel ASTIER et Catherine CHAMBON], de Serres (Pierrefiche), a reçu de Jean MAURAS, dudit lieu, 100 livres du contenu d'un précaire d'une paire de bœufs de labour que le bénéficiaire, à la clôture du précaire, ne peut pas rendre car les bêtes sont perdues. Ledit ASTIER donne quittance audit MAURAS pour avoir payé, comme il s'y était engagé (acte non référencé), les honneurs funèbres de Halix CHAZALMARTIN, femme dudit ASTIER.
3E6997 Me Pinède / 141	1677/12/27	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Crouzet), St- Sauveur-de-G.	MAURAS Jeanne et Jean	Jean MAURAS, de St-Sauveur-de-Ginestoux, a reçu de Jeanne MAURAS, du Crouzet (St-Jean-la-F.), sa sœur, 95 livres pour dernier et entier paiement de ses droits de légitime, ainsi que pour sa part des biens de feu Antoine MAURAS, leur frère, décédé ab intestat.
3E6997 Me Pinède / 175	1678/05/02	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet)	MAURAS Louis et François	François MAURAS, d'Aurouzet (Pierrefiche), a reçu de Louis MAURAS, son frère, dudit lieu, des mains de Claude MAURAS, fils héritier et donataire dudit Louis, 10 livres sur le montant de ses droits de légitime arrêtés par transaction passée entre eux devant Me BOUDET, notaire du Cellier.
3E6996 Me Pinède / 13	1671/02/27	Testament	Pierrefiche (Serres)	MAURAS Marguerite	Marguerite MAURAS, femme de Pierre ROMIEU, de Serres (Pierrefiche), malade, veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. A Jeanne TROPPEL, sa mère, 4 quarts de blé-seigle ; à Simone TROPPEL, sa tante, veuve de Pierre MICHEL, du Villeret (St-Jean-la-F.), 1 quart. A Jeanne, Hélix, autre Jeanne et Jean ROMIEU, ses filles et son fils, 300 livres à chacun, qu'ils recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, ledit Pierre ROMIEU, son mari, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il désignera. S'il mourait ab intestat, l'héritière universelle serait ladite Jeanne ROMIEU, "sa grande fille et aînée".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 69	1676/05/27	Testament	Pierrefiche (Serres)	MAURAS Pierre	Pierre MAURAS, de Serres (Pierrefiche), malade, veut être enterré au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. A Claire et Laurent MAURAS, ses enfants, respectivement, 30 et 10 livres. Héritière universelle, Catherine BENOIT, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un de leurs enfants. En cas de décès ab intestat de celle-ci, il lui substitue Marguerite MAURAS, leur autre fille. Déclaration sur créances et dettes (voir personnes citées). Puis le testateur fait l'inventaire de ses biens.
3E6996 Me Pinède / 31	1671/05/02	Convention	Pierrefiche (Serres)	MAURAS Pierre, ARZALIER Jean	Pierre MAURAS, de Serres (Pierrefiche), était sur le point d'assigner Jean ARZALIER, héritier et bien-tenant en tant que mari de Marguerite MAURAS, sœur de Pierre, des biens de feus Guillaume MAURAS et Catherine FOLCHER, dudit lieu. Dans leur testament les défunts parents avaient fait chacun plusieurs legs en faveur de Jean, Pierre et autre Pierre MAURAS, leurs fils, Marguerite, Catherine et Halix MAURAS, leurs filles. Par la suite, Pierre et Catherine MAURAS sont décédés ab intestat. Le demandeur réclame paiement des legs qui lui étaient destinés et de sa part sur la succession de ses défunts frère et sœur. Arguments de la partie adverse puis accord amiable.
3E6992 Me Pinède / 98	1653/04/07	Convention	St-Jean-la-F. (le Villeret)	MAURIN Jean et autre Jean	Concerne Jean et autre Jean MAURIN, père et fils, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse). Le père possède audit terroir une métairie qui, la plupart du temps, ne produit rien car il ne peut la cultiver à cause de son grand âge. Il la donne à son fils. Voir les conditions de cette cession. En particulier, le fils paiera à Anne CHAPDANIEL, sa mère, une pension annuelle de 13 livres pour la rembourser du capital de 240 livres qu'elle a investies dans les biens de son mari.
3E6993 Me Pinède / 79	1657/01/19	Testament	St-Jean-la-Fouillouse (le Villeret)	MAURIN Jean vieux	Jean MAURIN vieux, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), malade, veut être inhumé dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs de 60 livres à Guillaume MAURIN plus jeune, son fils eu avec Anne CHAPDANIEL, sa femme en 2des noces ; 60 livres à Antoinette et Marie MAURIN, ses filles (lit non précisé) ; même legs à Jean MAURIN plus jeune, Guillaume et Antoinette MAURIN, ses autres enfants ; à autre Antoinette MAURIN, femme de Claude CHAZALMARTIN, 30 livres ; à autre Antoinette MAURIN plus jeune, 100 livres. Dispositions en faveur de ladite Anne CHAPDANIEL. Héritier universel, autre Jean MAURIN, son fils aîné et donataire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 112	1657/10/22	Prix fait	St-Jean-la-F. (le Villeret, le bourg)	MAURIN Jean vieux, CHAPDANIEL Anne, ROBERT Guillaume, CHANTON Claude	Jean MAURIN vieux et Anne CHAPDANIEL, mariés, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), et Guillaume ROBERT, tisserand, dudit lieu, ont confié à prix-fait à Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-F., la construction d'une maison à partir d'un chazal situé dans le courtil dudit MAURIN. Cest une conséquence du testament de ce dernier qui a voulu cette construction pour le cas où sa femme, après son décès, ne pourrait demeurer avec son héritier [testament du 19/01/1657, même registre]. Descriptif des travaux et conditions du prix-fait.
3E6995 Me Pinède / 69	1665/01/22	CM	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	MAZAUDIER Antoine, DELPUECH Marie	Antoine MAZAUDIER, fils de feus Jean MAZAUDIER [écrit "MAZOYER"] et Jeanne ASSEMAT, mariés, de la Vessière (Pierrefiche), avec Marie DELPUECH, fille de feu[s] Jean DELPUECH et Jeanne JANOLES, femme en secondes noces dudit DELPUECH, du Cellier (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de Barthélemy et Jean MARCOAL, père et fils, du Cellier ; la fiancée, de François ROLLAND, son beau-frère, et Catherine DELPUECH, sa soeur, et de Pierre COLOMB, son neveu. Le fiancé apporte à sa fiancée pour 200 livres de bagues et bijoux et fournira sa robe garnie et autres habits menus ; la fiancée se constitue en tous ses biens (droits de légitime sur les biens de son père).
3E6995 Me Pinède / 150	1666/06/05	Testament	Pierrefiche (Aurouzet)	MAZAUDIER Françoise	Françoise MAZAUDIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Nombreux legs pour ses honneurs funèbres et pour le repos de son âme. A Jean MAZAUDIER, son frère, de Lestrèzes (Chaudeyrac), 15 quartes de blé-seigle. Elle lui fait grâce aussi d'une dette de 16 livres. Legs à Françoise et Marguerite MAZAUDIER, ses nièces, filles de Mathieu MAZAUDIER, frère de la testatrice et à Jean MAZAUDIER, son neveu, fils dudit Mathieu. Legs à Catherine MAZAUDIER, sa soeur, habitante de Bessettes [Chastanier]. Héritier universel, ledit Mathieu MAZAUDIER.
3E6996 Me Pinède / 49	1671/07/17	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), Pourcharesse-07 (le Puech)	MAZAUDIER Guillaume, CELLIER Anne	Anne CELLIER, veuve de Jean COUDON [écrit "COUDOL"], du Puech (Pourcharesse-07), en Vivarais, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, héritier et bien-tenant de feu Abraham CELLIER, de la Chaze, 30 livres sur ses droits paternels tels que constitués en son CM par Jeanne CELLIER, sa soeur (CM reçu par Me CHARDON, notaire du Veysset).
3E6996 Me Pinède / 127	1672/09/03	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), Pourcharesse-07 (le Puech)	MAZAUDIER Guillaume, CELLIER Anne	Anne CELLIER, veuve de Jean COUDON, du Puech (Pourcharesse-07), en Vivarais, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, beau-fils de feu Jean DELON, lui-même héritier et bien-tenant de feu Abraham CELLIER et Delphine DRAC, de la Chaze (Pierrefiche), 24 livres sur ses droits de légitime.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 173	1673/09/05	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), St-Jean- de- Pourcharesses-07	MAZAUDIER Guillaume, CELLIER Anne	Anne CELLIER, veuve de Jean COUDON [écrit aussi "COUDOLS"], de St-Jean-de-Pourcharesses-07, en Vivarais, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, son neveu, [beau-fils de feu Jean DELON, lui-même] héritier et bien-tenant des biens de feu Abraham CELLIER [et Delphine DRAC], de la Chaze (Pierrefiche), détenus par ledit MAZAUDIER, 20 livres sur ses droits de légitime arrêtés lors de la transaction passée devant Me CHARDON, notaire du Veysset (Langogne).
3E6997 Me Pinède / 71	1676/08/11	Dot (quittance)	St-Jean-de- Pourcharesses-07	MAZAUDIER Guillaume, CELLIER Anne, BOURBAL Sylvestre	Sylvestre BOURBAL, de Bougezac (St-Jean-de-Pourcharesses-07), docèse de Viviers, mari en 2des noces de Anne CELLIER, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, beau-fils, héritier et bien-tenant de Jean DELON et Jeanne CELLIER, 21 livres pour reste et entier paiement de la dot faite à ladite Anne par ladite Jeanne, sa soeur, et ledit DELON, son beau-frère, lors de son CM avec feu Jean COUDOL, son 1er mari (CM reçu par Me CHARDON, notaire du Veysset à Langogne).
3E6995 Me Pinède / 251	1667/10/02	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), St-Jean- de- Pourcharesses-07 (le Puech)	MAZAUDIER Guillaume, CELLIER Anne, COUDON Jean	Jean COUDON, du Puech, St-Jean-de-Pourcharesses-07, en Vivarais, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, beau-fils et donataire de Jeanne CELLIER, héritière et bien-tenante de feu Abraham CELLIER, de la Chaze (Pierrefiche), 25 livres sur la dot faite à Anne CELLIER par ledit feu Abraham en son CM passé avec ledit COUDON devant Me CHARDON, notaire royal du Veysset.
3E6997 Me Pinède / 87	1676/06/14	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), St- Sauveur-de-G. (le Crouzet- Chaffol)	MAZAUDIER Guillaume, DELON Louise, GALTIER Jean	Jean GALTIER, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), comme mari de Louise DELON, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, de la Chaze (Pierrefiche), son beau-frère, ce dernier comme donataire de Jeanne CELLIER et Jean DELON, ses belle-mère et beau-père, dudit lieu de la Chaze, 20 livres pour reste et entier paiement de la dot que ces derniers firent à Louise DELON, leur fille, en son CM passé devant Me BONIOL, notaire du Crouzet.
3E6995 Me Pinède / 28	1664/05/29	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze)	MAZAUDIER Guillaume, SAINT-JEAN Pierre, CELLIER Jeanne	Jeanne CELLIER, veuve de Jean DELON, a reçu de Guillaume MAZAUDIER, son beau-fils, tous de la Chaze (Pierrefiche), 524 livres et un setier de blé-seigle pour entier paiement de ce qu'il promet d'apporter lors de son CM avec Catherine DELON passé devant Me ISSARTEL, notaire de Langogne. Elle a reçu aussi de Pierre SAINT-JEAN, beau-frère dudit MAZAUDIER, 30 livres sur les droits de nature dudit MAZAUDIER. [Par erreur, le clerc a écrit "Jeanne" au lieu de "Catherine" DELON qui est attesté par le testament de Jeanne CELLIER, même registre]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 148	1677/09/29	Testament	Pierrefiche (Aurouzet)	MAZAUDIER Jean	Jean MAZAUDIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), malade, demande à être inhumé au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. Parmi les legs pour ses honneurs funèbres, "5 livres d'huile pour tenir la lampe allumée pendant les fêtes [religieuses] d'après son décès". A Jeanne MAZAUDIER, sa fille, 600 livres à payer quand elle en aura l'âge ou se mariera. Au postume "à naître", même somme. Idem pour tout enfant qu'il procréerait s'il retrouvait la santé. Il confirme à Marguerite MAZAUDIER, sa soeur, la donation que leur défunt père lui a faite et y ajoute la jouissance de 2 terres et d'une maison. Héritière universelle, Catherine ALTIER, sa femme, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. Parmi les substitutions, une Françoise MAZAUDIER dont la parenté n'est pas indiquée.
3E6995 Me Pinède / 100	1665/12/26	Droits (quittance)	Pierrefiche (Aurouzet), Chaudeyrac (Lestrezes)	MAZAUDIER Mathieu et Jean	Jean MAZAUDIER, de Lestrezes (Chaudeyrac), natif d'Aurouzet, a reçu de Mathieu MAZAUDIER, d'Aurouzet [Pierrefiche], 160 livres sur les droits de nature que celui-ci s'était engagé à lui payer lors de son CM
3E6992 Me Pinède / 84	1652/10/25	Obligation	Pierrefiche (la Chaze, Serres)	MAZE Agnès, CHAZALMARTIN Vidal	Vidal CHAZALMARTIN, de Serres (Pierrefiche), a emprunté de l'argent à Agnès MAZE, de la Chaze [ibidem]. Il s'engage à rembourser sous forme d'une rente.
3E6997 Me Pinède / 48	1675/03/20	Donation	Chastanier (Villevieillette), la Panouze	MAZEL (du) Marie et Catherine, SERRE André	Catherine du MAZEL, de la Panouse, habitant Villevieillette (Chastanier), pour récompenser les services reçus, pendant sa maladie, de Marie du MAZEL, sa sœur, et du mari de celle-ci, André SERRE, Me maréchal de la Panouze, qui, servant comme "servicial" [= serviteur] Barthélemy BOHET, Me tailleur de Villevieillette, où elle demeurait pendant sa maladie, lui fait donation de tous ses droits de légitime. Elle se réserve les fruits et le revenu de ces droits pour s'habiller et se nourrir. Après son décès, ladite donataire jouira de tous les biens de la donatrice. Celle-ci donne aussi 5 livres à Etienne SERRE, son neveu, leur fils. Suit un relevé de créances.
3E6997 Me Pinède / 234	1680/11/13	Testament	St-Sauveur-de- G.	MAZEL Catherine	Catherine MAZEL, de St-Sauveur-de-G., habitant à présent au Cellier (St-Jean-la-F.), "réduite en vieillesse", malade, veut être inhumée dans le cimetière paroissial de l'église de St-Jean à l'endroit de la pierre aumônière. 10 livres à Marguerite et Catherine VILLESECHE, filles de Claude VILLESECHE [dont le prénom n'est pas donné ici] et d'Antoinette HEBRARD, sa nièce, du Cellier. 10 livres à Vidal VILLESECHE, fils dudit Claude [prénom indiqué ici]. Héritier universelle, Claude VILLESECHE, son neveu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 30	1674/11/13	Droits (quittance)	St-Sauveur-de- G.(le Crouzet- Chaffol, le bourg), St-Jean- la-F. (le Cellier), Besses	MAZEL Pierre et Agnès, BATAILLE Jacques, VILLESECHE Claude	Agnès MAZEL, veuve de Jean HEBRARD, de Besses [Chastanier ou Rocles ?], et Claude VILLESECHE, son beau-fils, habitants du Cellier [St-Jean-la-F.), ont reçu de Pierre MAZEL, de St-Sauveur-de-Ginestoux, des mains et argent propre de Jacques BATAILLE, du Crouzet-Chaffol (ibidem), 52 livres pour restes et entier paiement des droits de légitime dus à ladite MAZEL. Ceci vient en déduction de la constitution faite par ledit BATAILLE à Pierre BATAILLE, son fils, en son CM avec Marie MAZEL passé devant Me BONIOL, et c'est aussi le dernier paiement des droits de légitime dus à ladite MAZEL sur les biens et héritage dont jouit ledit MAZEL.
3E6996 Me Pinède / 117	1672/06/23	Droits (quittance)	St-Sauveur-de- G., St-Jean-la-F. (le Cellier)	MAZEL Pierre et Agnès, VILLESECHE Claude	Agnès MAZEL, veuve de Jean HEBRARD, de Besses, et Claude VILLESECHE, tous habitants du Cellier (St-Jean-la-F.), ce dernier, comme beau-fils de ladite MAZEL, ont reçu de Pierre MAZEL, de St-Sauveur-de-G., 36 livres sur le montant de ses droits de légitime, tels qu'arrêtés lors de l'accord passé le 16/05/1652 devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, entre ledit feu HEBRARD et ledit Pierre MAZEL, frère d'Agnès.
3E6995 Me Pinède / 187	1667/01/08	Convention	Chastanier (Fontfroide), St- Jean-la-F.	MERCIER (de) Sylvestre, BLANC Etienne	Référence au CM passé entre Etienne BLANC et feu Antoinette RANC, de St-Jean-la-F, le 11/06/1659 devant feu Me VILLAR, notaire de Châteauneuf-de-Randon. Feu noble Léon de MERCIER, écuyer, sieur de Malaval et de la Brousse, seigneur de Fontfroide, avait donné en dot à ladite Antoinette, pour services rendus, 400 livres. Pour éviter un procès, les parties se mettent d'accord, ce jour, savoir messire Sylvestre de MERCIER, de Fontfroide, prêtre de la paroisse de Chastanier, et ledit Etienne BLANC. Voir contenu de l'accord.
3E6997 Me Pinède / 195	1679/06/13	Rente (ratification)	Pierrefiche (la Veissière, Serres)	MERCIER Antoinette, GIBERT Marguerite	Feu Jean MAURAS, de Serres (Pierrefiche), mari de Marguerite GIBERT, avait vendu des terres à Antoinette MERCIER, de la Veissière (ibidem), femme, à présent, de Dimanche SOUCHON, de Serres, héritière de feu Antoinette PONS, sa tante, de la Veissière. La somme revenait à 300 livres comme compte final de toutes affaires entre ladite MERCIER et ledit MAURAS (acte du 27/06/1677 devant le présent notaire). Marguerite GIBERT, la veuve dudit MAURAS, confirme ce jour ce contrat.
3E6997 Me Pinède / 116	1677/04/27	Bail en paiement	Pierrefiche (la Veissière, Serres)	MERCIER Antoinette, MAURAS Jean	Jean MAURAS, de Serres (Pierrefiche), doit à Antoinette MERCIER, de la Veissière (ibidem), en qualité d'héritière (testament chez Me BOUQUET) de feu Antoinette PONS, de la Veissière, 310 livres 14 sols. Voir nombreuses références avec date et nom du notaire). Elle donne en paiement à sa créancière 2 prés (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 154	1678/02/09	Testament	Chastanier (les Moulins)	MERCIER Catherine	Catherine MERCIER, femme de Jean CLEMENS, des Moulins (Chastanier), malade, demande à être inhumée au tombeau des ancêtres et prédécesseurs de son mari au cimetière paroissial. 40 livres de droits de légitime à Pierre et autre Pierre CLEMENS, ses fils, ainsi qu'à Marguerite, Marie, autre Marguerite et Antoinette CLEMENS, ses filles. Ils seront payés quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, Jean CLEMENS, son mari.
3E6995 Me Pinède / 23	1664/05/06	CM	Chastanier (Fontfroide), Pierrefiche (la Chaze)	MERCIER Claude, DUBOIS Jeanne	Claude MERCIER, fils de Blaise MERCIER et de Jeanne BRUNEL, de Fontfroide (Chastanier), avec Jeanne DUBOIS, fille de feus Philippe DUBOIS et Vidale VIDAL, de la Chaze (Pierrefiche). Le père du fiancé, malade, n'a pu venir. Le fiancé est assisté de Vidal MERCIER, son frère, et autre Vidal MERCIER, son oncle, et de messire Sylvestre de MERCIER, sieur de Malaval, prêtre de Chastanier ; la fiancée est assistée de Jacques DUBOIS, son oncle, et de Jean VIDAL, habitant d'Alès-30, en Languedoc. Le fiancé se constitue lui-même en 550 livres. Vidal MERCIER, son frère, héritier de leurs défunts père et mère, lui apporte 350 livres léguées par leur père en son testament [notaire N.N.] et 50 livres sur les biens maternels. La fiancée se constitue en tous les biens et héritage à elle laissés par ses défunts père et mère, tels que les lui a remis ledit feu DUBOIS, décédé après sa femme. Le fiancé promet des étrennes à Jean, Privat et Philippe VIDAL ainsi qu'à Vidale VIDAL, frères et soeur de la mère de la fiancée. Legs à Jeanne, Marguerite, Philippe et Barthélemy DUBOIS, fils et filles desdits feus DUBOIS et Vidale VIDAL.
3E6995 Me Pinède / 43	1664/09/24	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze)	MERCIER Claude, VIDAL Privat	Privat VIDAL, de la Chaze (Pierrefiche), a reçu de Claude MERCIER, son neveu, beau-fils de feus Philippe DUBOIS et Vidale VIDAL, dudit lieu, tant pour son chef que de Vidale et Philippe VIDAL, ses frère et sœur, 25 livres que ledit MERCIER avait promises auxdits Privat, Vidale et Philippe VIDAL en son CM reçu par le présent notaire [le 06/05/1664 même registre]
3E6992 Me Pinède / 86	1652/11/27	Testament	St-Jean-la-F. (le Crouzet, l'Hermet)	MERCIER Jean	Jean MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant l'Hermet (ibidem), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Antoinette MERCIER, sa petite-fille, 75 livres, à payer quand elle en aura l'âge ou se mariera. A Antoine MERCIER, son fils, 50 livres, dans les mêmes conditions. Héritière universelle, Isabelle GAUZY, femme en 2des noces du testataire, en fidei-commis à restituer à l'un de leurs enfants. Le testataire n'a pas su signer à cause de son état.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 09	1650/06/29	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier), Auroux (le Sap, Malmont)	MERCIER Jean, MOURGUE Claude et Guillaume	Claude MOURGUE jeune, du Sap [Auroux], et Guillaume MOURGUE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), doivent des céréales et de l'argent à Jean MERCIER, de Malmont, dette pour laquelle ils ont été condamnés solidairement par les Ordinaires d'Auroux.
3E6992 Me Pinède / 121	1678/00/12	Testament	Auroux (le Sap)	MERCIER Marguerite	Marguerite MERCIER, femme de Claude FOSSE, du Sap (Auroux), sujette ordinairement à plusieurs maladies, dicte son testament. Veut être inhumée au cimetière paroissial dans la tombe de ses défunts père et mère, de Malmont (ibidem). Legs à Jeanne, Marguerite et Catherine MERCIER, ses soeurs, et à Jean et Claude MERCIER, ses frères. Legs à Jean FOSSE, fils aîné dudit Claude FOSSE et à autre Claude FOSSE, autre fils dudit FOSSE. Héritier universel, Noë CHABALIER, son beau-frère. Elle lègue aussi 60 livres à Jean CHABALIER, fils dudit Noë, à lui payer quand il aura l'âge de les recevoir ou quand il se mariera. Acte non signé.
3E6995 Me Pinède / 263	1667/12/05	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	MERCIER Marguerite	Marguerite MERCIER, de la Chaze [Pierrefiche], veuve de Jean MAS, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Isabeau MAS, sa fille aînée, de la Chaze, elle lègue ce qu'elle a pu hériter de 2 enfants procréés de son mariage avec ledit MAS et décédés ab intestat. Héritière universelle, ladite Isabeau, femme de Vidal RANC. Elle lui remet aussi l'héritage que Privat HOURS, son oncle, lui a léguée en son testament reçu par feu Me BOUDET, notaire du Cellier. Parmi les témoins, un Jacques MAS. L'acte est suivi d'un inventaire des biens de la testatrice.
3E6997 Me Pinède / 75	1676/12/04	Testament	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	MERCIER Pierre	Pierre MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-F.), malade, veut être enterré dans la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 150 livres à Benoîte et Jeanne MERCIER, ses filles, et de 100 livres à Gabriel et Jean MERCIER, ses fils. Et, pour le cas où Jeanne MAURAS, sa femme, serait enceinte, il lègue 150 livres au postume, fille ou garçon. Le testateur rappelle que lui-même n'a jamais reçu ses droits de légitime qui se montent à 400 livres, sur les biens, sis au Cellier, de feu Antoine MERCIER, son père. Ce dernier les avait légués lors de son testament et leur montant est confirmé par Jean AVENTURIER, ici présent, beau-frère du testateur et héritier et bien-tenant dudit feu MERCIER. Sur cette somme, il délègue sept-vingt-cinq livres à payer par ledit AVENTURIER à Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, d'Auroux. La mère du testateur est décédée ab intestat. Héritière universelle, ladite Jeanne MAURAS, sa femme, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera. Liste de dettes dont une pour achat de moutons à Balthazar MAURAS, du Giraldès.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /93	1657/03/20	Accord	St-Jean-la-F. (l'Hermet, Fourchades)	MEYRAND Antoine, LHERMET Louise	Sont en procès, Louise LHERMET, veuve de Mathieu BONHOMME, fille et héritière de feu Claude LHERMET, de Fourchades (St-Jean-la-F.), d'une part, Antoine MEYRAND, veuf de feu Catherine MERCIER, fille et héritière de feu Pierre MERCIER, de l'Hermet (ibidem), d'autre. Ledit MEYRAND disait avoir obtenu de la Cour de Nîmes le 14/12/1647 décret sur la moitié d'un pré dudit LHERMET pour non-paiement de huit-vingts livres. Voir détail des avatars judiciaires. Référence à un accord reçu par Me BARRAL, notaire de Mende, le 11/06/1653. Accord amiable, ce jour.
3E6993 Me Pinède /153	1658/10/10	Accord	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	MEYRAND Antoine, MERCIER Jean	Plusieurs procès ont été intentés entre Antoine MEYRAND, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), et Jean MERCIER, fils de feu autre Jean MERCIER plus vieux, dudit lieu. Arguments d'Antoine MEYRAND. Ledit feu MERCIER avait, devant Me VILLAR, notaire royal de Châteauneuf, passé contrat de partage avec lui de la métairie qu'il possédait à lui seul. Ce contrat prévoyait le partage des charges. Ledit Antoine assigna donc en justice ledit Jean MERCIER fils, pour se faire rembourser la moitié des charges [= impôts]. Il demandait aussi le remboursement des réparations qu'il avait faites dans les maisons que ledit MERCIER fils avait reçues de autre feu Jean MERCIER, son oncle et tuteur, alors qu'il était en âge de pupillarité. Acte très long. S'y reporter pour le détail des argumentations et de l'accord amiable finalement intervenu ce jour.
3E6997 Me Pinède / 188	1679/02/27	Achat	Pierrefiche (Serres)	MEYRAND Jean, GIBERT Marguerite, CHAZALMARTIN Jean	Marguerite GIBERT, veuve de Jean MAURAS, et Jean CHAZALMARTIN, son gendre, de Serres (Pierrefiche), ont vendu à Jean MEYRAND, dudit lieu, pour 23 livres, une nuit de fumier du bétail à laine de leur métairie.
3E6994 Me Pinède / 35	1662/12/09	Obligation	Naussac (la Pontayre), St-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet)	MICHEL Antoine, CHANTON Cécile	Cécile CHANTON, fille et donataire de Michel CHANTON, séparée en biens de Dimanche MICHEL, son mari, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), doit 32 livres à Antoine MICHEL, de la Ponteyre (Naussac). Ce dernier, qui est l'oncle de son mari, avait promis de payer 500 livres à ladite CHANTON lors du CM de celle-ci. Or, il avait trop payé de 25 livres auxquelles s'ajoutent 7 livres payées par ailleurs. Remboursement sur 2 ans.
3E6993 Me Pinède /39	1655/11/16	Obligation	Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Claude	Guillaume MOURGUE, du Cellier (St-Jean-la-F.), doit 16 livres à Claude MOURGUE jeune, du Sap (Auroux), habitant à présent au Cellier. 6 livres correspondent à un emprunt. Les 10 livres restantes, il les avait reçues de feu Michel BERNARD, du Sap, et en avait garanti le remboursement sur 5 ans par un grenier qu'il possédait dans la tour du Cellier (contrat chez le présent notaire). Ledit BERNARD décéda ab intestat et Marie BERNARD, sa soeur et plus proche parente, en hérita puis fit une rémission audit Claude MOURGUE, son neveu, en paiement de 10 livres qu'elle lui devait. Ce jour, ledit Guillaume abandonne son grenier (confronts) audit Claude.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 173	1678/04/12	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Claude	Claude MOURGUE, tisserand, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. A Jean, Pierre, autre Jean, Etienne et Claude MOURGUE, ses fils, 45 livres à chacun ; à Marguerite MOURGUE, sa fille, 60 livres. Ils recevront ces legs quand ils en auront l'âge ou se marieront. Les enfants seront nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de retirer leurs droits et gagner leur vie. Il désigne comme héritière universelle Nadale TREMOLET, sa femme. Liste de dettes : à Jean BRUNEL jeune, héritier et bien-tenant de Claude BRUNEL, son oncle ; à Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSEMAT ; à Jean GARGUET. Suit l'inventaire des biens du testateur : mobilier modeste et en piètre état, peu d'ustensiles, 2 vaches qui ne lui appartiennent pas et qu'il tient à titre de précaire.
3E6995 Me Pinède / 42	1664/08/31	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Claude jeune, ALIBERT Marguerite	Marguerite ALIBERT, du Sap (Auroux), veuve de Jean MOURGUE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Claude MOURGUE, du Cellier, fils dudit feu Jean, 40 livres, reliquat de la dot faite à Marguerite. Il fait ce paiement en sa qualité d'héritier en partie des biens de feu Jeanne BERNARD, sa mère.
3E6995 Me Pinède / 88	1665/08/31	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier), Auroux (le Sap)	MOURGUE Claude jeune, ALIBERT Marguerite	Marguerite ALIBERT, veuve de Jean MOURGUE, du Sap (Auroux), a reçu de Claude MOURGUE jeune, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), fils dudit feu Jean, 28 livres, pour reste et entier paiement de sa dot.
3E6995 Me Pinède / 68	1665/01/20	Lodz	St-Jean-la-F. (le Cellier), St-Bonnet-de-M. (Condres)	MOURGUE Claude jeune, CHASTEL (de) Nicolas	Noble Nicolas de CHASTEL, seigneur de Condres, Auroux, le Cellier, Fulletin et autres places, habitant en son château de Condres (St-Bonnet-de-M.), applique à Claude MOURGUE, Me tisserand, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), le droit de lodz sur ses acquisitions suite à un contrat d'échange de terres avec François ROLLAND, du Sap (Auroux). Acte reçu par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux.
3E6995 Me Pinède / 255	1667/10/23	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Pierrefiche (la Vessière)	MOURGUE Claude jeune, FLORIT (de) Guion	Noble Guion de FLORIT, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Claude MOURGUE jeune, tisserand, du Cellier (St-Jean-la-F.), 60 livres pour le contenu d'un contrat de vente passé devant le présent notaire le 22/11/1664 [même registre mais l'acte est daté du 30/11 et non du 22].
3E6995 Me Pinède / 153	1666/06/16	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Claude jeune, TREMOLET Pierre	Pierre TREMOLET, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Claude MOURGUE jeune, Me tisserand, dudit lieu, 21 livres sur 126 livres qu'il lui devait par obligation ou prêt.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /184	1659/04/07	Accord	St-Jean-la-F. (le Cellier), FOSSE Claude	MOURGUE Claude, FOSSE Claude	Il risquait d'y avoir procès entre Claude MOURGUE jeune, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), et Claude FOSSE, du Sap (Auroux). Le premier réclame ses droits de légitime au second qui est héritier et donataire de feu Jeanne BERNARD, femme de Jean MOURGUE, mère dudit Claude et belle-mère dudit FOSSE. Ledit Claude MOURGUE réclame aussi le paiement de la moitié des biens de feu Marguerite BERNARD, soeur de ladite feu Jeanne et tante maternelle desdits Claude MOURGUE jeune et Claude FOSSE. Arguments contraires dudit FOSSE : pour l'essentiel ils consistent à dire que le passif dépasse l'actif. Accord amiable, ce jour. Référence au contrat d'émancipation de Claude MOURGUE par son père, ledit Jean MOURGUE (acte reçu par Me Guion BOUDET).
3E6997 Me Pinède / 196	1679/06/28	Echange	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Etienne, LAHONDES Dimanche	Etienne MOURGUE, mari de Vidale LAHONDES, fille unique de feu Jean LAHONDES, héritier et bien-tenant de feus Pierre LAHONDES et Vidale MAZAUDIER, ses père et mère, du Cellier (St-Jean-la-F.), d'une part, et Dimanche LAHONDES, frère dudit feu Jean LAHONDES, dudit lieu, d'autre. Lors de son mariage, ladite MAZAUDIER avait reçu des terres en dot (CM reçu par feu Me PINEDE, notaire du Cellier). Lesdits MOURGUE et LAHONDES voulant connaître la valeur de ce qui leur reviendrait, ont fait estimer les terres et procéder à un partage.
3E6997 Me Pinède / 155	1678/05/14	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Etienne, LAHONDES Vidale	Etienne MOURGUE, fils de feu Guillaume MOURGUE et de Catherine CHASTANIER, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Vidale LAHONDES, fille de feus Jean LAHONDES et Catherine BONNET, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère et de Barthélemy LIAUTIER, son beau-frère ; la fiancée, de Dimanche LAHONDES, son oncle, et d'Aymar SAINT-JEAN, son cousin, et Catherine SEGUIN, de Chaumeils [Chastanier]. Le fiancé se constitue en tous les biens de sa mère dont, peu avant cet acte, elle lui a fait donation devant Me REBOUL, notaire d'Auroux. La fiancée se constitue en tous les biens acquis par la donation qui fut faite à son défunt père par feu Pierre LAHONDES et Vidale MAZAUDIER (acte reçu par Me BOUDET) et tous les biens reçus de ladite BONNET, sa mère.
3E6995 Me Pinède / 220	1667/04/12	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (les Meirilles, le Crouzet)	MOURGUE Etienne, MARRON Claude (F)	Claude MARRON, veuve de Claude GINESTIERE, du Crouzet (St-Jean-la-F.), a reçu d'Etienne MOURGUE, son beau-frère, beau-fils, héritier et bien-tenant de feus André MARRON et Jeanne GALTIER, des Meirilles (ibidem), 310 livres pour ses droits de nature tels qu'arrêtés par contrat de transaction passé entre eux devant Me BOUDET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 187	1679/01/10	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Guillaume, DUBOIS Antoinette	Guillaume MOURGUE, fils de feu Claude MOURGUE et de Jeanne PALLIERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Antoinette DUBOIS, fils de feus Antoine DUBOIS et Marie ROUVIERE, dudit lieu. La fiancée est assistée de Vidale ROUVIERE, son cousin. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. La fiancée se constitue en tous ses biens, droits paternels et maternels, y compris ce que lui a restitué son défunt père de l'héritage qu'il avait reçu de sa femme (testament reçu par le présent notaire).
3E6992 Me Pinède / 51	1651/10/06	Quittance	Auroux (le Sap), Florac, St-Jean-la-F. (le Cellier)	MOURGUE Jean, TREBUCHON Jean, BARGETON Jean	Jean TREBUCHON, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme ayant-droit de Jean BARGETON, de Florac, son neveu, du fait de la rémission que ce dernier lui a faite par acte devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, a reçu de Jean MOURGUE, du Sap, les 30 livres de la rémission.
3E6997 Me Pinède / 09	1674/00/00	Achat	St-Jean-la-F. (le Tribe, le bourg)	N.N. Catherine, N.N. DELPUECH	[Page très abîmée.] DELPUECH, de St-Jean-la-F., vend une terre à une Catherine qui est vraisemblablement Catherine MAS, du Tribe (ibidem).
3E6995 Me Pinède / 252	1667/10/02	Dot (quittance)	Pierrefiche)	NEGRON Jean et Isabeau, DUBOIS Dimanche	Dimanche DUBOIS, de la Chaze (Pierrefiche), a reçu de Jean NEGRON, de Pierrefiche, 36 livres pour la dot faite par ledit Jean à Isabeau NEGRON, sa sœur, au CM passé avec ledit DUBOIS devant le présent notaire. Parmi les témoins, Antoine DUBOIS, du Cellier.
3E6992 Me Pinède / 27	1651/02/07	Achat	Pierrefiche, St-Jean-la-F. (le Cellier)	NEGRON Jean, BASTIDE Claude	Claude BASTIDE, marchand, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Jean NEGRON, de Pierrefiche, un grenier qu'il a dans la tour du Cellier au 4ème étage, près de l'escalier de la tour, confrontant d'un côté le grenier de Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier, et, de tous autres côtés, la muraille de la tour. Il vend aussi l'espace situé à l'avant du grenier et où il pourra placer un coffre, sous réserve que l'acheteur accepte que son coffre cohabite avec celui d'Etienne BASTIDE, du Cellier, qui dispose de cette place jusqu'à la fin de ses jours. Au décès de celui-ci, ledit NEGRON disposera pour lui seul de toute la place. [livre de M. et Mme EGLIN sur St-Jean. Le hameau du Cellier a été donné par Guion de CHÂTEAUNEUF à l'abbaye des Chambon en 1182. A cette date, la tour existait déjà. Tour à 4 étages, de 30 mètres de haut et 10 mètres-carrés de base, avec des murs de 1,80 m d'épaisseur. Elle était munie de créneaux et pouvait servir de défense en cas d'attaque. Foyer vis-à-vis de la porte. Elle servait de grenier, d'où le nom du hameau. La tour a été rénovée en 2006 par la Communauté des communes de Châteauneuf.]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6994 Me Pinède / 04	1662/01/08	Dot (quittance)	Pierrefiche (le bourg, la Chaze)	NEGRON Jean, DUBOIS Jean et Dimanche	Jean et Dimanche DUBOIS, père et fils, ce dernier comme émancipé et donataire de son père, ont reçu de Jean NEGRON, de Pierrefiche, la 1ère paie, celle du jour des noces, sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire entre ledit Dimanche et Isabeau NEGRON, fille dudit Jean. Voir détail des éléments de la dot payés ce jour.
3E6996 Me Pinède / 89	1672/02/11	Testament	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	PAGES Antoinette	Antoinette PAGES, fille de feus Vidal PAGES et Marguerite MERCIER, du Cellier (St-Jean-la-F.), "réduite à une extrême maladie", veut être inhumée dans la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. 20 livres à Françoise PAGES, sa sœur, et à autre Antoinette PAGES, sa nièce et filleule, fille de feu François PAGES, son frère, et de Claude REYNAUD. Elles les recevront quand elles en auront l'âge ou se marieront. A Pierre, Jean, Guérin et Guillaume PAGES, ses frères, 5 livres. Héritière universelle, son autre soeur, Madeleine PAGES.
3E6995 Me Pinède / 149	1666/05/27	Droits (quittance)	Pierrefiche (Serres), Thoras-43 (le Chaylot)	PAGES Clément et Jean	Jean PAGES, du Chaylot (Thoras-43), a reçu de Clément PAGES, son frère, fils et héritier de feu Pierre PAGES, de Serres (Pierrefiche), 100 livres sur ses droits de nature tels qu'arrêtés entre eux au contrat de transaction reçu par Me BOUDET, notaire du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 189	1679/02/27	Achat	Pierrefiche (Serres)	PAGES Clément, GIBERT Marguerite, CHAZALMARTIN Jean	Marguerite GIBERT, veuve de Jean MAURAS, et Jean CHAZALMARTIN, son gendre, de Serres (Pierrefiche), ont vendu pour 42 livres une partie de champ (confronts) à Clément PAGES, dudit lieu.
3E6997 Me Pinède / 62	1675/05/05	Quittance	Pierrefiche (Serres)	PAGES Clément, ROMIEU Pierre, VIDAL Pierre	Clément PAGES et Pierre ROMIEU, de Serres (Pierrefiche), syndics et procureurs "modernes" de ladite paroisse, collecteurs du Salamonès en 1674, avaient fait saisir cette année-là toute la récolte de la métairie de Jeanne GARNIER, héritière et bien-tenante de feu Guérin GARNIER, et femme séparée en biens de Barthélemy du THOR. Voir détails judiciaires et quittance d'un des sequestres, Pierre VIDAL.
3E6996 Me Pinède / 167	1673/07/17	Convention	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Pierrefiche (Serres)	PAGES Clément, VALENTIN Jean	Clément PAGES, [fils, héritier et bien-tenant de feu Pierre PAGES], de Serres (Pierrefiche), a reçu de Jean VALENTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), 100 livres que feu Jean VALENTIN, père de celui-ci, lui devait. Il y avait eu une vente reçue par feu Me Claude PINÈDE le 23/08/1643. Détails financiers où il est expliqué que ledit Clément PAGES est ayant-droit de messire Antoine PAGES, prêtre et curé de Thoras-43, son frère.
3E6995 Me Pinède / 178	1666/12/26	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PAGES François, CHALVET Maurice	Maurice CHALVET, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de François PAGES, fils et donataire de feu Vidal PAGES, 31 livres pour le paiement de 2 obligations consenties par ledit feu PAGES.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 45	1671/06/28	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PAGES Mathieu, HEBRARD Catherine	Mathieu PAGES, fils de feus Vidal PAGES et Marguerite MERCIER, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Catherine HEBRARD, veuve d'André MATHERON, marchand, dudit lieu. Le fiancé est assisté d'autre Mathieu PAGES, son oncle, et de Jean PAGES, son frère ; la fiancée, de Guillaume BASTIDE et Jean GARGUET, ses cousins. Les fiancés se constituent en tous leurs biens l'un envers l'autre. Le fiancé donne des étrennes aux enfants du 1er lit de sa fiancée, Pierre MATHERON, Agnès, Catherine, Marie et Anne MATHERON.
3E6997 Me Pinède / 167	1678/10/25	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Auroux	PAGES Mathieu, MATHERON Agnès, CLEMENS Michel	Michel CLEMENS, d'Auroux, a reçu de Mathieu PAGES, mari en 2des noces de Catherine HEBRARD, du Cellier, 20 livres sur la constitution faite à Agnès MATHERON par ledit PAGES, son beau-père, et ladite HEBRARD, sa mère, lors de son CM passé avec Guillaume CLEMENS devant feu Me LAHONDES.
3E6997 Me Pinède / 194	1679/04/28	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Auroux	PAGES Mathieu, MATHERON Agnès, CLEMENS Michel et Guillaume	Michel CLEMENS, d'Auroux, a reçu de Mathieu PAGES, jeune, du Cellier (St-Jean-la-F.), mari en 2des noces de Catherine HEBRARD, du Cellier, 20 livres sur la constitution faite à Agnès MATHERON par ledit PAGES, son beau-père, et ladite HEBRARD, sa mère, lors de son CM passé avec Guillaume CLEMENS devant feu Me Jean LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E6992 Me Pinède / 74	1652/05/30	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PALHERES Barthélemy et Jean	Jean PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a cédé pour 30 livres à Barthélemy PALHERES, son frère, dudit lieu, un champ (confronts) en paiement de 54 livres qu'il doit à son frère par obligation reçue par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Une estimation par un expert établira la juste valeur de la terre et permettra d'ajuster le paiement. Une note marginale indique qu'un extrait est envoyé à "ladite VALADIER" mais il n'est pas question d'elle dans cet acte... On sait cependant, par ailleurs, qu'elle est la femme dudit Barthélemy.
3E6992 Me Pinède / 103	1653/06/16	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PALHERES Barthélemy, BOUDET Guion	Me Guion BOUDET, notaire royal du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu à Barthélemy PALHERES, dudit lieu, une partie de champ (confronts) qu'il avait acquise de feu Me Privat MACARY. Note marginale : "Expédié extrait à Catherine VALADIER, sa veuve et héritière [dudit PALHERES]."
3E6992 Me Pinède / 34	1651/04/15	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier), Ste-Colombe-de-M. (la Brugère)	PALHERES Barthélemy, VALADIER Catherine	Barthélemy PALHERES [écrit "PALLIEYRES"], fils de feus Mathieu PALHERES et Marguerite SEYCIQUET [SISQUET?], du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), avec Catherine VALADIER, fille de Privat VALADIER et de feu Vidale ROCHER, de la Brugère (Ste-Colombe-de-Montauroux). [actuellement, la Brugère, commune de Grandrieu]. Le fiancé est assisté de Jean et Claude PALHERES, ses frères ; la fiancée, de son père et de Pierre VALADIER, son frère. C'est ce dernier, émancipé et donataire (acte chez Me MACARY) qui constitue la dot : 300 livres et 30 livres de laine de serge. La fiancée se constitue elle-même en 4 setiers de seigle qui lui sont dus, partie par Me PINEDE, partie par Vidal THOULOUSE, de la Fage (obligation du 20/10/1650 reçue par Me PINEDE).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6994 Me Pinède / 71	1663/06/28	Testament	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	PALHERES Claude	Claude PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs de 5 livres à chacun de ses enfants, Hélène et Françoise, ses filles, Claude, son fils. Sa femme en dernières nocces, Claude BRUNEL, aura l'habitation dans sa maison et la jouissance du quart du jardin. Héritière universelle, Hélix PALHERES, son autre fille et sa donataire.
3E6992 Me Pinède / 113	1653/09/21	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PALHERES Jean, MOURGUE Guillaume et Claude	Guillaume et Claude MOURGUE, frères, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), ont reçu solidairement de Jean PALHERES, dudit lieu, 31 livres. Ceci résulte d'un accord entre les parties reçu par Me Jean LAHONDES, notaire d'Auroux, et renvoie à une obligation contenant hypothèque faite par Jeanne ASTIER, mère desdits MOURGUE et de Jeanne MOURGUE, leur soeur (obligation devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier). Parmi les témoins, Pierre MARCON, tailleur du Salamonès [Pierrefiche] et Etienne PELAT, cadissier du Cellier.
3E6993 Me Pinède / 76	1657/01/02	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	PALHERES Jean, MOURGUE Jeanne	Jeanne MOURGUE, veuve de Pierre GELION, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean PALHERES, son beau-fils, 3 setiers de seigle correspondant à la pension et à la nourriture qui devait lui revenir sur les biens et héritage que ledit PALHERES détient. On en est arrivé à la fin des 6 ans prévus au contrat passé devant Me Guion BOUDET. Parmi les témoins, Claude MOURGUE jeune.
3E6993 Me Pinède / 86	1657/03/24	Arrentement	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier, le Villeret)	PALHERES Jean, PELAT Etienne, PIERREBESSE (de) Louis	Noble Louis de PIERREBESSE, du Mazel, sieur du Claux et de Clastres-basses, fils et héritier de feu noble François de PIERREBESSE, avec le consentement de demoiselle Antoinette de CHAVAGNAC, sa mère, du Villeret (St-Jean-la-F.), donne en location à Jean PALHERES, du Cellier, une métairie sise à Malbos. Conditions du bail accordé pour 5 ans. Note marginale du 23/05 (année non précisée) : Etienne PELAT, cadissier, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), agissant comme rémissionnaire d'Antoinette de CHAVAGNAC, veuve de noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, du Villeret, par acte du 03/06/1658 reçu par le présent notaire, reconnaît avoir reçu de Jean PALHERES, du Cellier, rentier de ladite métairie de Malbos, tout le contenu du présent arrentement.
3E6993 Me Pinède / 90	1657/04/10	Accord	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	PALHERES Jean, VALADIER Catherine	Sont en instance de procès Jean PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), d'une part, et Catherine VALADIER, veuve et héritière de Barthélemy PALHERES, frère dudit Jean, dudit lieu, d'autre. Ce dernier, ayant consenti à son frère, devant Me Guion BOUDET, une obligation, avait hypothéqué un pré en garantie et lui en avait laissé la jouissance jusqu'au remboursement dans 5 ans. Et comme ledit Barthélemy avait profité du pré quelques années au-delà du terme, ledit Jean lui réclamait la restitution du trop perçu tandis que Barthélemy réclamait les 60 livres de ladite obligation. Arguments contradictoires puis accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 236	1680/12/24	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PALLIERES Jean	Jean PALLIERES, du Cellier (St-Jean-la-F.), "en vieillesse et mal disposé de son corps", veut être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Il lègue à Jeanne GELLION, sa femme, les sommes qu'il a payées pour les droits de celle-ci sur les biens de Jeanne MOURGUE, mère de celle-ci, belle-mère du testateur, ainsi que les droits de légitime que ledit testateur paya à feus Guillaume et Claude MOURGUE. Héritière universelle, la femme du testateur. Il annule une donation anciennement faite à feu Me Guion BOUDET, notaire du Cellier. Parmi les témoins, un Jean MOURGUE.
3E6997 Me Pinède / 222	1680/02/20	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), Pierrefiche (le Salamonès)	PANSIER Marie, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET, du Salamonès (Pierrefiche), reçoit de sa femme, Marie PANSIER, veuve en précédentes noces de Guion CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-F.), 100 livres promises en leur CM. Fait au Villeret dans la maison où habite ladite PANSIER.
3E6997 Me Pinède / 103	1676/03/17	Donation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PANSIER Robert, LAHONDES Gabrielle	Robert PANSIER, fils de feu Simon PANSIER et de Gabrielle LAHONDES, du Cellier (St-Jean-la-F.), fait donation de tous ses biens à sa mère. Y compris les biens de feu messire Pierre LAHONDES, prêtre, natif d'Auroux, frère de ladite Gabrielle, que celle-ci avait remis à son fils pour lui faciliter ses études et lui permettre de préparer la prêtrise. Le donateur n'a pu signer à cause de "l'indisposition de ses mains et faiblesse de nerfs".
3E6995 Me Pinède / 73	1665/02/04	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	PAULIAN Catherine	Catherine PAULIAN, femme en secondes noces de Jean MAS, Me tailleur, malade, désigne pour sa sépulture la tombe des ancêtres de sondit mari au cimetière paroissial. A Vidal MAS, fils dudit Jean MAS, son mari, 6 livres et un coffre en bois de pin. A Isabeau AMOUROUX, sa mère, qui habite Gély [St-Sauveur-de-G.], 60 livres. Legs à Vidal et Noé PAULIAN, ses frères, et à autre Jean PAULIAN, son frère aîné. Héritier universel, son mari. Parmi les témoins, Jean, Etienne et Dimanche DUBOIS, Dimanche MAS plus jeune, tous de la Chaze. [Le mari de la testatrice avait testé le 01/01/1659 chez le présent notaire - registre 3 E 6993]
3E6995 Me Pinède / 26	1664/05/25	Achat	Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Cellier)	PAUTARD Antoine, MOURGUE Claude jeune	Claude MOURGUE jeune, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu pour 9 livres à Antoine PAUTARD [écrit "PAULTART"], Me tireur de laine, du Sap (Auroux), une pièce de terres (confronts) contenant champ, pastoral et hermas.
3E6992 Me Pinède / 71	1652/04/28	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Cellier, la Brugeyre)	PELAT Etienne, MARCON Jean	Jean MARCON, de la Brugeyre (St-Jean-la-Fouillouse), a donné en location pour 3 ans à Etienne PELAT, cadissier, du Cellier (ibidem), une maison avec jardin. Conditions de la location. Quittance marginale du 09/05/1655.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6994 Me Pinède / 78	1663/11/01	Quittance	Allenc	PEYTAVIN Bernard, TOIRON Etienne	Etienne TOIRON [écrit "TOYRON"], tailleur, d'Allenc, donne quittance à Bertrand PEYTAVIN, dudit lieu, de 30 livres qu'il lui doit sur le contenu d'un contrat de transaction passé entre eux devant Me MONACHY, notaire d'Allenc. C'est que ledit PEYTAVIN a payé pour lui ces 30 livres à noble Louis de GAN, sieur de Montchamp, d'Allenc.
3E6997 Me Pinède / 130	1677/12/03	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	PINEDE Guillaume	Guillaume PINEDE, Me tailleur, du Cellier (St-Jean-la-F.), fils de feu autre Guillaume PINEDE, malade, demande à être inhumé au tombeau de ses ancêtres et prédécesseurs au cimetière paroissial. Enfants du testateur et de Vidale PALPACUER, sa femme, Guillaume, Jean, et autre Guillaume PINEDE, Antoinette et Louise PINEDE. Il lègue à chaque fils 150 livres, à chaque fille, 300 livres. Ils auront cet argent quand ils auront l'âge de le recevoir ou se marieront. 300 livres aussi au postume éventuel. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Suit l'inventaire des biens et une liste de créances.
3E6992 Me Pinède / 72	1652/04/30	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chaudeyrac (le Cheilar- l'Evêque)	PINEDE Guillaume, PALPACUER Vidale	Guillaume PINEDE, fils de Guillaume PINEDE et de Jeanne CHALVET, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), avec Vidale PALPACUER, fille de feu Maurice PALPACUER et de Jeanne BRUNEL, du Cheilar-l'Evêque (Chaudeyrac). Outre sa mère, la fiancée est assistée de ses oncles, messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, messire Antoine BRUNEL, prieur de Rocles, sieur Eymard CORDILHAC, baillie du Cheilar. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens "par donation faite en jour de noces". La mère de la fiancée lui constitue en dot ses droits de légitime sur les biens de son défunt père et sur les siens, 800 livres, plus l'habit complet du fiancé, plus 2 robes garnies et autres habits menus pour la fiancée, et, en étrennes, une robe pour la mère de la mariée. CM rédigé à la maison claustrale.
3E6997 Me Pinède / 68	1676/07/10	Obligation	Auroux	PONCET Jean, REYMONDON Béraud, GIRARD Agnès	Béraud REYMONDON, beau-fils et héritier de feus Jean GIRARD et Jeanne HEBRARD, d'Auroux, Agnès GIRARD, sa belle-sœur, aussi d'Auroux, tous 2 solidairement, doivent 37 livres à Jean PONCET, muletier, d'Auroux, pour l'achat d'un cheval. Hypothèque de la récolte d'un champ (confronts) en garantie.
3E6996 Me Pinède / 73	1671/12/16	Obligation	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	PONS Antoinette, MATHIEU Jeanne, BOHET Jean	Jeanne MATHIEU, veuve de Vidal BANDON, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), et Jean BOHET, dudit lieu, belle-mère et beau-fils, reconnaissent devoir plusieurs sommes à Antoinette PONS, veuve et héritière de Antoine MATHIEU (obligation consentie par ledit feu Vidal BANDON audit feu MATHIEU le 19/05/1664 et le 08/01/1663 devant Me BOUDET et autre obligation consentie par ladite MATHIEU devant Me ISSARTEL le 06/01/1660.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 145	1673/02/28	Testament	Pierrefiche (la Vessière)	PONS Guion	Guion PONS, de la Vessière (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Antoinette MERCIER, sa nièce, une vache avec son veau qu'il a confiés à titre de précaire à Claude MOURGUE, tisserand, du Cellier. Legs à Guion BONNEFILLE, son filleul, à payer quand il en aura l'âge ou se mariera. Legs à Anne et Antoinette PONS, ses soeurs. A cette dernière, 2 vaches confiées à titre de précaire, l'une, à Dimanche DUBOIS, de la Chaze, l'autre, à Jean MAURAS, habitant de St-Sauveur-de-Ginestoux. Legs à Louise PONS, son autre soeur, et à Etienne BRESSON, son fils, d'Huedour (Luc). Héritière universelle, Anne MERCIER, sa nièce, femme de Pierre BONNEFILLE. Rédigé à la Vessière chez ladite Antoinette PONS. Parmi les témoins, Benoît et Vidal ROUVIERE, père et fils, de la Vessière.
3E6996 Me Pinède / 08	1671/02/09	Achat	Châteauneuf-de- R. (Chaninac), Pierrefiche (la Vessière)	PRIVAT François, BRUN Jean	Il y avait procès entre Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), demandeur, et François PRIVAT, de Chaninac (Châteauneuf-de-R.), défendeur. Ledit BRUN voulait faire exécuter le contrat de vente passé en sa faveur par François PRIVAT et demandait sa condamnation aux dépens à cause des frais de justice qu'il avait dû engager pour cela. Il demandait aussi, en tant que collecteur pour Pierrefiche, paiement des deniers royaux sur un bois et des terres appartenant audit PRIVAT dans cette paroisse. Finalement, accord amiable.
3E6996 Me Pinède / 06	1671/02/03	Quittance	Châteauneuf-de- R. (Chaninac), St-Jean-la-F. (le Tribe)	PRIVAT François, MAS Catherine	Catherine MAS, est fille et donataire de feu Jean MAS, du Tribe (St-Jean-la-F.), lui-même donataire de feu Henri MAS, son frère, dudit lieu. A ce titre, ladite MAS a reçu de François PRIVAT, beau-fils et donataire de feu Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf-de-R.), 110 livres et 3 setiers 11 quartes de blé contenues en 4 articles de la déclaration faite par ledit CHALMETON en son testament reçu par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 180	1678/11/05	Testament	Châteauneuf-de- R. (la Gleisolle)	QUET Marie	Marie QUET [écrit "QUEST"], de la Gleisolle (Châteauneuf-de-R.), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. Un coffre en bois de pin à Marguerite QUET, sa sœur. Héritière universelle, autre Marguerite QUET plus jeune, son autre soeur, femme de Privat ASTIER, de Serres (Pierrefiche). Liste de créances à encaisser par l'héritière, en particulier, 5 livres 10 sols dus par Blaise SAINT-JEAN que la testatrice servit comme chambrière.
3E6993 Me Pinède /145	1658/06/13	Achat	Langogne, St- Jean-la-F. (le Villeret)	QUINSARD Gaspard, CHAVAGNAC (de) Antoinette	Damoiselle Antoinette de CHAVAGNAC, veuve de noble François de PEYREBESSE, sieur de Clastres-Basses, habitant du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a vendu pour 300 livres à sire Gaspard QUINSARD, marchand, de Langogne, un pré (confronts). Paiement comptant en 25 louis d'or ou pistoles d'Espagne et 25 livres en monnaie. Est évoqué le décès ab intestat des enfants de la vendeuse, noble Louis du MAZEL du CLAUX, sieur de Clastres-Basses, et de damoiselle Jeanne de PEYREBESSE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 78	1665/04/25	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	RAMEIL Jacques	Jacques RAMEIL vieux, de la Chaze (Pierrefiche), vieux et malade, veut être inhumé au tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Jacques RAMEIL, son fils, 80 livres. Héritière universelle, Marguerite RAMEIL, sa fille aînée.
3E6997 Me Pinède / 05	1674/00/00	CM	[perdus]	RANC (F)	[Pages très abîmées] C'est le CM d'une RANC.
3E6997 Me Pinède / 26	1674/09/16	Accord	Naussac	RANC André, FAURE Jeanne	Contentieux entre Jeanne FAURE, femme en 1ères nocés et héritière en fidei-commis de feu Pierre GIBERT, de Naussac, et André RANC, habitant dudit lieu. Ce dernier a construit une partie du mur de sa grange et de son étable en s'appuyant, sans aucune autorisation, au mur de l'escalier d'entrée dans la maison de ladite FAURE. Arguments contradictoires. Accord amiable. Pour 34 livres 10 sols, la plaignante permet finalement que le mur du voisin prenne appui sur le sien. Parmi les témoins, Etienne RANC, de Naussac.
3E6995 Me Pinède / 227	1667/04/19	Droits (quittance)	Fontanes, St-Jean-la-F. (le Cellier)	RANC Jean, COLOMB Pierre	Pierre COLOMB, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean RANC, de Fontanes, son neveu, 26 livres 5 sols sur ses droits de légitime, tels que promis par ledit RANC au CM dudit COLOMB avec Antoinette ROLLAND (CM chez Me BOUDET, notaire du Cellier).
3E6996 Me Pinède / 63	1671/11/16	Accord	St-Jean-la-F. (le bourg, le Crouzet)	RANC Léon, CHAZALMARTIN André	Léon RANC, fils de Jean RANC, de St-Jean-la-F., avait fait assigner André CHAZALMARTIN, du Crouzet (ibidem), pour avoir paiement de diverses journées qu'il avait passées à battre son blé. Finalement, accord amiable ce jour. Ledit RANC reçoit 10 livres.
3E6995 Me Pinède / 127	1666/04/19	Testament	Chastanier (les Moulins)	RANOUX Jeanne	Jeanne RANOUX, femme de Vidal BOHET, des Moulins (Chastanier), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Hélix, Claude, Vidale et autre Hélix BOHET, ses filles, 90 livres à chacune, à payer quand elles en auront l'âge ou se marieront. A Jean, Barthélemy, Claude et autre Jean BOHET, ses fils, 40 livres aux mêmes conditions. Héritier universel, son mari.
3E6996 Me Pinède / 42	1671/06/18	Quittance	Auroux (Fabrèges), St-Jean-la-F. (le Villeret)	RASCHAS Dimanche, GIBERT Marguerite	Marguerite GIBERT, veuve de Jean PEYREBEILLE qui, en son vivant, habitait le Villeret (St-Jean-la-F.), donne quittance à Dimanche RASCHAS, natif de Fabrèges (Auroux), de plusieurs paiements ou prêts qu'il lui a faits. Voir détails financiers car, comme ils ont l'intention de se marier, certaines sommes sont d'ores et déjà reconnues par ladite GIBERT comme appartenant audit RASCHAS pour le cas de restitution. [voir leur CM même registre le 22/06/1671]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 43	1671/06/22	CM	Auroux (Fabrèges), St- Jean-la-F. (le Villeret)	RASCHAS Dimanche, GIBERT Marguerite	Dimanche RASCHAS, fils de feus Pierre RASCHAS et Catherine BRUN, de Fabrèges (Auroux), avec Marguerite GIBERT, veuve de Jean PEYREBEILLE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse). Le fiancé est assisté d'Antoine PONTIER, son cousin, de Montauroux (Laval-Atger), et d'Antoine CLAVEL, son oncle, travailleur, de Langogne. La fiancée est assistée de Jean, Michel et Pierre CATHEBRAS, ses parents et bons voisins. Les frères et soeurs de la fiancée, malades, n'ont pu venir. Les fiancés se constituent en tous leurs biens l'un envers l'autre. Le fiancé apporte, en particulier, ce qu'il a gagné pendant son jeune âge et depuis qu'il est d'âge nubile et compétent pour travailler (100 livres). Etrennes du fiancé aux enfants du 1er lit de la fiancée, Claude, Antoinette et Claude PEYREBEILLE.
3E6995 Me Pinède / 65	1664/05/22	Titre clérical	Rocles	RAYMOND Etienne, GINESTIERE Jean, ARZALIER Vincent	Etienne RAYMOND, laboureur, de Rocles, a fait aujourd'hui devant Me Jean BOUDETTE un titre clérical de 100 livres par an et autres choses à messire Jean GINESTIERE, cleric tonsuré, fils de Jean GINESTIERE et Catherine DUBOIS, son beau-frère, conjointement avec Jean GINESTIERE, son oncle, et Vincent ARZALIER, son beau-frère, en tant que cautions.
3E6997 Me Pinède / 124	1677/10/21	Quittance	Auroux, Villefort	REBOUL Jean, ALMERAS Anne	Anne ALMERAS, veuve de Me Martin REBOUL, notaire de Villefort, a reçu de Me Jean REBOUL, notaire d'Auroux, son beau-frère, ce dernier ayant procuration de messire Christophe de CHASTEL, seigneur de Condres, Auroux et autres places, par acte du 29/09 dernier passé devant Me ROMIEU, notaire du Monastier-43, paroisse de St-Chaffre, 740 livres en capital et 27 livres d'intérêts pour l'année dernière. Cette somme est dans le contrat passé entre le seigneur de Condres et Jean-Philibert LA CHAURADE, du Monastier, contrat dont il avait fait rémission à ladite ALMERAS (acte reçu par Me FELIX, notaire du Monastier). [lecture douteuse des patronymes du 43]
3E6996 Me Pinède / 169	1673/07/24	Legs (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), St- Vénérand (le Devez)	REYNAUD Antoine et Claude	Claude REYNAUD, du Devez (St-Vénérand-43), a reçu d'Antoine REYNAUD, son neveu, du Villeret (St-Jean-la-F.), une vache avec son "veau femelle", pour entier paiement du legs de 12 livres fait par feu Claude REYNAUD à Marguerite REYNAUD, sa fille, en son testament dicté le 08/10/1668 au présent notaire. Somme que ledit Claude REYNAUD a promis de rendre audit Antoine. Autre personne citée, Marie REYNAUD, fille dudit Claude.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 194	1679/06/10	Augment de dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), St-Vénérand-43 (le Devès)	REYNAUD Antoine et Claude	Claude REYNAUD, du Devès (St-Vénérand-43), a reçu d'Antoine REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-F.), son neveu, 50 livres sur la part d'augment qui lui revient de feu Benoîte BONNET, sa mère, femme de feu Pierre REYNAUD, du Villeret (augment garanti au CM de celle-ci). Il reçoit cette somme des mains et argent propre de Antoine REYNAUD, fils héritier et bien-tenant de feu Claude REYNAUD qui, lui, était héritier et bien-tenant dudit feu Pierre REYNAUD, aïeul paternel dudit Antoine REYNAUD.
3E6997 Me Pinède / 112	1677/03/31	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	REYNAUD Antoine et Claude (F)	Claude REYNAUD, veuve de François PAGES, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu d'Antoine REYNAUD, son frère, du Villeret (ibidem), 52 livres et une robe sur la dot faite en son CM avec ledit PAGES, passé devant Me Jacques de BODETY, notaire du Cellier.
3E6995 Me Pinède / 253	1667/10/16	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	REYNAUD Antoine et Claude (F), PAGES François	François PAGES, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Claude REYNAUD, du Villeret (ibidem), a reçu d'Antoine REYNAUD, fils et héritier de feu Claude REYNAUD, du Villeret, 80 livres et 2 cotillons d'étrennes promis à Françoise et Madeleine PAGES, ses soeurs, le tout en déduction de la dot faite par ledit feu REYNAUD à sa fille en son CM passé devant Me BOUDET, notaire du Cellier.
3E6995 Me Pinède / 77	1665/05/10	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	REYNAUD Antoine et Claude (F), PAGES Vidal et François	Vidal et François PAGES, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), le fils avec l'autorisation de son père et comme donataire de celui-ci ainsi que comme mari de Claude REYNAUD, femme dudit François, ont reçu d'Antoine REYNAUD, du Villeret (ibidem) 200 livres, une robe et 18 livres d'étrennes sur la dot qu'il fit à sa soeur en son CM passé devant feu Me BOUDET, notaire du Cellier. Ceci correspond au paiement à faire le jour des noces. De même, lesdits PAGES reçoivent de Claude REYNAUD, oncle paternel de ladite Claude, 6 cartes de blé.
3E6995 Me Pinède / 216	1667/03/29	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Villeret), Chaudeyrac (Clamouse)	REYNAUD Antoine, BARET Hilaire	Antoine REYNAUD, fils et héritier de feu Claude REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-F.), possède aux Maurels (Chaudeyrac), une métairie qu'il donne en location à Hilaire BARET, Me tailleur, de Clamouse (ibidem) pour 156 livres par an. Ledit BARET promet des étrennes qui seront payées à la prise de possession de la métairie : à Maurice CROUZET, 11 livres ; à Claude et Pierre REYNAUD, un chapeau ; à Marie et Jeanne REYNAUD, soeurs dudit Antoine REYNAUD, 3 livres à se partager.
3E6992 Me Pinède / 79	1652/07/24	Association d'arrentement	St-Jean-la-F. (le Villeret)	REYNAUD Claude, HARLÉ Etienne, PIERREBESSE (de) Louis	Claude REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), rentier d'une partie de la dîme dudit lieu à lui arrentée par Etienne HARLÉ, bourgeois, de Mendé, ce dernier comme rentier du prieuré et bénéfice de St-Jean-la-Fouillouse, s'associe noble Louis de PIERREBESSE, du Mazel, sieur des Clastres, et Guillaume ROBERT, du Villeret.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 70	1652/04/15	Bail à metge	St-Jean-la-F. (le Villeret)	REYNAUD Claude, HEBRARD Etienne	Claude REYNAUD et Etienne HEBRARD, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), conviennent de la quantité de trémois à semer dans un champ appartenant audit HEBRARD. Chacun en fournira la moitié. Récolte en indivis.
3E6992 Me Pinède / 69	1652/04/14	Bail à metge	St-Jean-la-F. (le Villeret)	REYNAUD Claude, ROUVIERE Guion	Claude REYNAUD et Guion ROUVIERE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), conviennent de la quantité de trémois à semer dans un champ appartenant audit ROUVIERE et situé au terroir de Malbos. Chacun en fournira la moitié. Récolte en indivis.
3E6993 Me Pinède / 151	1658/07/21	Donation	Laval-Atger (Montgros)	REYNAUD Jeanne	Jeanne REYNAUD, suite au CM de son fils, Claude LAURENS [présent notaire, même registre, le 11/07/1658], lui fait la donation promise de la moitié de ses biens. Elle était absente car le CM fut conclu au Beyrac où elle n'avait pu se transporter à cause de la distance. Elle ratifie donc le CM ce jour.
3E6993 Me Pinède / 180	1659/01/15	Testament		REYNAUD Marie	Marie REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), âgée et, en permanence, souffrante, veut être enterrée au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Legs à Marie, autre Marie, Claude et Jeanne REYNAUD, filles de feu Claude REYNAUD et de Antoinette BORIE, 15 livres à chacune, qu'elles recevront quand elles en auront l'âge ou se marieront. Legs à ladite Antoinette BORIE, sa belle-soeur. Legs à Claude REYNAUD plus vieux, son autre frère. Legs à Pierre, Antoine et Claude REYNAUD plus jeune, fils dudit feu Claude. Legs à Antoine REYNAUD plus vieux, fils aîné desdits feu Claude REYNAUD et Antoinette BORIE. Héritier universel, ledit Antoine REYNAUD plus vieux.
3E6994 Me Pinède / 63	1663/05/06	Testament	Chaudeyrac (le Crouzet)	REYNAUD Pierre	Pierre REYNAUD, du Crouzet (Chaudeyrac), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs de 60 livres à Marie, Isabelle et Jeanne REYNAUD, ses filles, et de 50 livres à Jean REYNAUD, son fils, à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. 60 livres à Catherine AVENTURIER, femme du testateur. Héritier universel, sadite femme.
3E6997 Me Pinède / 135	1677/12/23	Annulation de donation	Pierrefiche (la Veissière, le bourg)	RICHARD Catherine, PALPACUER Jean	Catherine RICHARD, de la Veissière (Pierrefiche), avait, par acte du 07/04 de l'année dernière devant le présent notaire, fait donation de tous ses biens à messire Jean PALPACUER, prêtre et curé de Pierrefiche. Le donataire accepte que cette donation soit annulée. Il recevra 50 livres de dédommagement (entre autres choses, pour les frais qu'il a engagés pour faire insinuer la donation). Parmi les témoins, Me Jean PALPACUER, praticien, du Cheylar, frère dudit prêtre.
3E6996 Me Pinède / 33	1671/04/28	Quittance	Pierrefiche (la Vessière)	RICHARD Claude (F), CORTAILLAC Catherine	Catherine CORTAILLAC, veuve de Jean RICHARD, habitante de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Claude RICHARD, femme de Jean PESCHAIRE, dudit lieu, sa fille, héritière et donataire, 160 livres pour entier paiement de ce que ladite CORTAILLAC avait apporté à son mari lors de leur CM. Paiement en nature, faute de liquidités (maison jardin, champ).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 60	1671/10/19	Dot (quittance)	Pierrefiche, la Panouse (Fulletin)	RICHARD Claude, TREBUCHON Catherine et Florit	Florit TREBUCHON, de Fulletin (la Panouse), a reçu de Claude RICHARD, son beau-fils, natif de Pierrefiche, 22 livres 10 sols en déduction de la constitution faite par ledit TREBUCHON à sa fille lors de son CM passé avec ledit RICHARD devant Me BONNIOL, notaire du Crouzet-Chaffol. Ledit TREBUCHON en donne quittance audit RICHARD et la reconnaît comme appartenant à ce dernier pour le cas de restitution. [Bizarre. Dans la structure habituelle, c'est ledit RICHARD qui devrait recevoir une dot faite par ledit TREBUCHON à sa fille et qui devrait la reconnaître comme appartenant à sa femme]
3E6996 Me Pinède / 95	1672/04/06	Partage	Pierrefiche (la Vessière)	RICHARD Hélix et Catherine	Hélix et Catherine RICHARD, filles de feus Jean RICHARD et Catherine CORTAILLAC, habitants de la Vessière (Pierrefiche) en leur vivant, sont près de s'affronter en justice. Un partage des biens maternels fut fait entre Hélix, Jean et Catherine RICHARD, frère et soeurs, d'une part, et Claude RICHARD, leur soeur, femme de Jean PESCHAIRE, de la Vessière, d'autre part. Il s'agit aujourd'hui d'un partage entre Hélix et Catherine RICHARD qui étaient en indivis [Acte difficile à démêler car il semble que le clerc ait écrit "Catherine CORTAILLAC" au lieu de "Catherine RICHARD" ; en outre, il fait intervenir une Claude RICHARD, femme de Jean PESCHAIRE, dont il écrit qu'elle est héritière de feus Claude RICHARD et Catherine CORTAILLAC, alors que le père est appelé "Jean" au début de l'acte. Cet acte renvoie à la convention du 25/04/1671, même registre, où il y avait déjà un méli-mélo avec le prénom de l'épouse de PESCHAIRE]
3E6997 Me Pinède / 91	1676/07/04	Accord	Pierrefiche (la Veissière)	RICHARD Jean, Halix et Catherine	Jean, Halix et Catherine RICHARD, frère et sœurs, de la Veissière (Pierrefiche), se sont fait expédier leurs droits paternels sous forme de fonds par Jean PESCHAIRE, héritier et bien-tenant, au nom de sa femme, Claude RICHARD, des biens de feu Jean RICHARD, leur père (contrat du 25/04/1671 chez le présent notaire). Par le même contrat, ledit PESCHAIRE a donné à Catherine CORTAILLAC, leur mère, du fonds pour 80 livres, soit la moitié des huit-vingts livres que le défunt mari de celle-ci lui avait reconnues. Ledit feu RICHARD s'était réservé l'autre moitié lors de la donation qu'il fit de la moitié de ses biens à ladite Claude RICHARD en son CM avec ledit PESCHAIRE. Puis leur furent expédiés leurs droits sur les biens de Vidal RICHARD, leur frère, décédé ab intestat. Puis, ladite CORTAILLAC décéda après avoir désigné par testament son héritière universelle, ladite Halix RICHARD. L'accord de ce jour est que, pour 40 livres que lui paiera Halix, ledit Jean RICHARD la tiendra quitte de tous droits paternels et maternels.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 26	1671/04/25	Convention- partage	Pierrefiche (la Vessière)	RICHARD Jean, Halix, Catherine, Claude (F), CORTAILLAC Catherine, PESCHAIRE Jean	Jean, Halix et Catherine RICHARD, d'une part, Claude (F) RICHARD, d'autre part, enfants de feu Jean RICHARD et de Catherine CORTAILLAC. Ladite Claude est héritière et bien-tenante de ses père et mère et femme de Jean PESCHAIRE, de la Vessière (Pierrefiche). Les premiers ont réclamé plusieurs fois audit PESCHAIRE de leur verser leurs droits de légitime légués par leur père en son testament reçu par Me Guion BOUDET, notaire du Cellier, augmentés des intérêts de retard. Leur mère y est favorable. Claude refuse les intérêts. On est près d'un procès. Finalement, accord amiable. Vidal GELION, prudhomme, des Salles (Auroux) fait le décompte, y compris la légitime de feu Vidal RICHARD, frère desdits RICHARD, décédé ab intestat, et procède au partage. [Dans le cours de l'acte, le clerc parle de la femme de PESCHAIRE comme s'appelant Catherine RICHARD alors qu'il s'agit de Claude RICHARD, comme indiqué au début]
3E6995 Me Pinède / 231	1667/05/08	Testament	Chaudeyrac (le Crouzet)	RICHARD Marguerite	Marguerite RICHARD, veuve de Claude PRATLONG, du Crouzet (Chaudeyrac), A ses fils, Jean PRATLONG, 45 livres ; à Antoine PRATLONG, son autre fils, 30 livres. Ils les recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritière universelle, Françoise PRATLONG, sa fille. Ordre de substitution, Antoine puis Jean.
3E6997 Me Pinède / 47	1675/05/12	CM	Saint-Flour-15 (Farges), Pierrefiche (la Veissière)	RIEU Antoine, RICHARD Halix	Antoine RIEU, Me maçon, fils d'Etienne RIEU et Jeanne [? non lu], de Farges (Saint-Flour-15), en Auvergne, avec Halix RICHARD, fille de feus Jean RICHARD et Catherine CORTAILLAC, de la Veissière (Pierrefiche). La fiancée est assistée de Jean PESCHAIRE, son beau-frère, de Claude et Catherine RICHARD, ses soeurs ; le fiancé, d'Antoine BRUN, Me maçon, habitant la Veissière, natif de Blavignac, son proche voisin. Les fiancés se constituent réciproquement en tous leurs biens. Pour lui, ce sont ses droits de légitime et 300 livres qu'il a gagnées par son travail. Parmi les témoins, Jean PESCHAIRE, fils dudit Jean, et Jean AMARGER, de Blavignac [Blavignac], en Auvergne.
3E6995 Me Pinède / 38	1664/07/18	Obligation	Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Villeret)	RIGAUD Claude, MARCON Simone	Simone MARCON, fille, héritière et bien-tenante, de feu Jean MARCON, du Villeret (St-Jean-la-F.), a emprunté 100 livres à Claude RIGAUD, du Sap (Auroux), habitant le Villeret. Elle a employé cette somme à poursuivre en justice feu Guillaume ROBERT, Me tisserand, du Villeret, dont Guillaume MARCON, son oncle, du Crouzet-Chaffol [St-Sauveur-de-G.], avait pris la relève. Elle garantit son emprunt sur sa maison (description, confronts). Conditions du remboursement où tout est prévu, y compris ce qui se passerait si la maison venait à tomber en ruines.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 117	1666/03/27	Testament	Chastanier (les Moulins)	RIGAUD Jean	Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. 30 livres à chacun de ses enfants, eus avec Marguerite BREISSE, Etienne, Catherine, Claude (F), Marie et Antoinette RIGAUD, son fils et ses filles, ainsi qu'au postume, garçon ou fille, dont sa femme est enceinte. Ils les recevront quand ils en auront l'âge ou se marieront. Legs à Antoine RIGAUD, son frère. Héritière universelle, sadite femme.
3E6995 Me Pinède / 85	1665/07/03	Echange	Chastanier (les Moulins)	RIGAUD Jean, BOHET Vidal	Vidal BOHET et Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), ont échangé des terres. Note marginale : "Expédié à Jean GARREL, des Moulins, beau-fils de RIGAUD".
3E6997 Me Pinède / 199	1679/08/13	CM	Auroux (Trémoulet), St-Jean-la-F. le Villeret)	RIGAUD Pierre, CATHEBRAS Jeanne	Pierre RIGAUD, fils de Claude RIGAUD et de Jeanne BRUNET, de Trémoulet (Auroux), habitant à présent le Villeret (St-Jean-la-F.), avec Jeanne CATHEBRAS, fille de Pierre CATHEBRAS et de Jeanne BONNIDAT, du Villeret. La fiancée, outre son père, est assistée de Jean CATHEBRAS, son frère, du Veymen (Ste-Colombe-de-M.). La dot : 400 livres que le père de la fiancée se réserve à cet effet lors du CM de feu Guion CATHEBRAS, son fils, avec Marie PANSIER, et 100 livres léguées par ledit Guion à Jeanne dans le testament qu'il dicta au présent notaire le 10/05/1674 (même registre) lors de sa dernière maladie. Le père de la fiancée lui donne la jouissance de terres pour paiement des intérêts de la dot et ce, jusqu'à ce que l'héritier dudit CATHEBRAS ou de [feu Antoine CATHEBRAS], son fils, ait atteint sa majorité et puisse récupérer ces terres tout en payant cette dot de 500 livres.
3E6993 Me Pinède / 109	1657/10/24	Achat	St-Jean-la-F. (le Villeret)	ROBERT Guillaume, MATHIEU Catherine	Catherine MATHIEU, veuve de Jean CHAPEL, du Villeret (St-Jean-la-F.), a vendu à Guillaume ROBERT, tisserand, dudit lieu, une partie d'un pré qu'elle a au Villeret, au-devant de son moulin (confronts, parmi lesquels le ruisseau dudit moulin). Vente faite pour 120 livres, dont 82 livres 15 sols que ledit Guillaume avait payées à la place de ladite MATHIEU à noble Nicolas de CHASTEL, seigneur de Condres, Auroux, le Cellier et autres lieux, pour arrrages de censive, plus autres obligations consenties en faveur dudit Guillaume (voir détail et références notariales).
3E6992 Me Pinède / 59	1652/01/08	Obligation	St-Jean-la-F. (le Villeret)	ROBERT Guillaume, PIERREBESSE (de) François	Noble François de PIERREBESSE, sieur de Clastres-Basses, du Villeret (St-Jean-la-F.), doit la taille à Guillaume ROBERT, dudit lieu. Echancier.
3E6992 Me Pinède / 67	1652/03/17	Licence (= autorisation)	St-Jean-la-F. (le Villeret)	ROBERT Guillaume, REYNAUD Claude	Claude REYNAUD, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), autorise Guillaume ROBERT, tisserand, du Villeret, à prendre et laisser passer l'eau dont ledit Claude arrose son propre pré et qui traverse le pré dudit ROBERT.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 224	1667/04/15	Codicille	Pierrefiche (Aurouzet)	RODIER Guillaume	Guillaume RODIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), avait dicté son testament à Me BOUDET, notaire de Grandrieu. On a dû lui faire remarquer que ses legs à l'Eglise étaient insuffisants par rapport à ses biens car, il craint tout-à-coup que son "âme" ne soit "engagée aux flammes de purgatoire". Il y a donc là 4 pages de dons aux prêtres de la paroisse et à diverses institutions religieuses. En particulier, il transfère sur une institution ce que lui doit Gabriel MOURET, son oncle, de Saint-Flour [de-Mercoire]. Note marginale : "Expédié à Me Antoine CAYROCHE, mari de Jeanne BORIE, fille de feu Pierre BORIE. Expédié à Jean RODIER, fils dudit Guillaume".
3E6997 Me Pinède / 142	1677/12/27	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (l'Hermet), Pierrefiche (les Combes)	ROLLAND Jean, CHABALIER Jean	Jean CHABALIER, des Combes (Pierrefiche), a reçu de Jean ROLLAND, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), beau-fils héritier et bien-tenant de feu Antoine MEYRAND, 120 livres sur la dot faite par ledit ROLLAND à Marie MEYRAND, sa belle-sœur, au CM de celle-ci avec ledit CHABALIER passé devant Me VILLAR, notaire de Châteauneuf.
3E6996 Me Pinède / 72	1671/12/16	Lodz	St-Jean-la-F. (l'Hermet), Les Vans-09	ROLLAND Jean, FRANCE Pierre	Sieur Pierre FRANCE, viguier et jadis fermier de la Comté du Roure, habitant les Vans-07, informé de l'acquisition faite par feu Antoine MEYRAND, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), et Jean ROLLAND, son beau-fils, dudit lieu, d'un pré ayant appartenu à feu Pierre GRAVIL, d'un jardin de François ROLLAND et d'un autre jardin de Jean MERCIER (actes reçus l'un, par le présent notaire, l'autre par Me GUIGON, notaire de St-André-Lachamp-07) applique le droit de lodz.
3E6996 Me Pinède / 66	1671/12/07	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (l'Hermet), Pierrefiche (Serres)	ROLLAND Jean, MEYRAND Jean	Jean MEYRAND, de Serres (Pierrefiche) a reçu de Jean ROLLAND, son beau-frère, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), 24 livres sur ses droits de légitime, conformément à la transaction passée entre eux devant le présent notaire [dans un des registres perdus ; malheureusement cet acte ne donne pas davantage d'indications]
3E6996 Me Pinède / 169	1673/08/06	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (l'Hermet), Pierrefiche (Serres)	ROLLAND Jean, MEYRAND Jean	Jean MEYRAND, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), habitant Serres (Pierrefiche) a reçu de Jean ROLLAND, son beau-frère, de l'Hermet, 80 livres sur ses droits de légitime, conformément à la transaction passée entre eux devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 86	1676/04/01	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (l'Hermet), Pierrefiche (Serres)	ROLLAND Jean, MEYRAND Jean	Jean MEYRAND, de Serres (Pierrefiche), a reçu de Jean ROLLAND, son beau-frère, de l'Hermet (St-Jean-la-F.), 80 livres sur ses droits de légitime.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 214	1680/01/11	CM	Auroux (le Sap), Rieutort (Coulagnes- Hautes)	ROLLAND Jean, RANVIER Marie	Jean ROLLAND, fils de feu François ROLLAND et Catherine DELPUECH, du Sap (Auroux), avec Marie RANVIER, fille de feu Antoine RANVIER et de Marguerite CROUZET, de Coulagnes-Hautes (Rieutort). Le fiancé est assisté de Jean ROLLAND, son oncle, et de Jeanne ROLLAND, sa soeur ; la fiancée, de sa mère, de Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), et André CHAZALMARTIN, du Crouzet (ibidem), ses oncles. La mère de la fiancée lui promet 200 livres de dot. Julien TICHIT, gendre et donataire d'Antoine RANVIER comme mari de Jeanne RANVIER, de Coulagnes-Hautes, constitue en dot à sa belle-soeur 210 livres plus 45 livres pour le legs que firent en faveur de celle-ci Marguerite et Antoine RANVIER, ses tante et oncle, en leur testament. Suite ci-dessous.
3E6997 Me Pinède / 214	1680/01/11	CM	Auroux (le Sap), Rieutort (Coulagnes- Hautes)	ROLLAND Jean, RANVIER Marie	Suite. Ladite Jeanne ROLLAND, veuve et héritière de Jean BRUNEL, de Salles (Auroux), fille et héritière dudit feu François ROLLAND, soeur du fiancé, abandonne à celui-ci tous les biens et héritages en sa possession à la réserve de 100 livres et d'une pension annuelle en nature pour se nourrir et se vêtir et l'habitation dans une des maisons dudit ROLLAND, plus ustensiles et petits meubles. La fiancée apporte 160 livres gagnées par son travail. Jean et Claude RANVIER, frères de la fiancée, apportent 10 livres chacun.
3E6997 Me Pinède / 204	1679/10/12	Achat	Chastanier (Fontfreide), Pierrefiche (la Chaze)	ROMIEU Antoine, MAS Privat	Privat MAS, de la Chaze (Pierrefiche), a emprunté 64 livres à Me Antoine ROMIEU, praticien, de Fontfreide (Chastanier), qui les a remises à l'acquit dudit MAS à Jacques GARREL dit LAVAL, natif de Laval-Atger. Il s'agit d'une dette grossie des intérêts et des frais engagés par ledit GARREL du fait de la saisie faite sur certains biens dudit MAS, y compris une vache qu'il a fallu que ledit GARREL nourrisse. En paiement de sa dette, ledit MAS remet à son créancier le fonds et la production d'un champ (confronts).
3E6997 Me Pinède / 205	1679/10/13	Rémission	St-Jean-la-F. (l'Hermet)	ROMIEU Blaise, MEYRAND Jeanne	Jeanne MEYRAND, fille et héritière de feu Catherine MERCIER et d'Antoine MEYRAND, de St-Jean-la-F. (l'Hermet), cède à Blaise ROMIEU, beau-fils et donataire de Jeanne GRAVIL, fille héritière et bien-tenante de Pierre GRAVIL, dudit lieu, un champ et un pastoral (confronts). Personne citée, feu Pierre MERCIER, de l'Hermet, aïeul de ladite MEYRAND.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 07	1671/02/04	Achat	Pierrefiche (la Vessière), Châteauneuf-de- R. (Chaninac)	ROMIEU Guillaume, PRIVAT François	François PRIVAT, beau-fils et donataire de feu Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf-de-R.), a vendu à Guillaume ROMIEU, de la Vessière (Pierrefiche), une parcelle de bois (confronts).
3E6997 Me Pinède / 136	1677/12/26	Achat	Pierrefiche (la Veissière)	ROMIEU Guillaume, RICHARD Halix	Halix RICHARD, de la Veissière (Pierrefiche), doit à Guillaume ROMIEU, dudit lieu, 40 livres dont elle s'était obligée envers Jean RICHARD, son frère, de la Gleisolle (Châteauneuf), pour ses droits de légitime (contrat d'accord du 04/07 de l'année dernière devant le présent notaire). C'est à payer audit ROMIEU à cause de la rémission du 01/08/1676 (même registre). Elle donne un champ (confronts) en paiement de sa dette.
3E6997 Me Pinède / 90	1676/08/01	Rémission	Pierrefiche (la Veissière)	ROMIEU Guillaume, RICHARD Jean	Jean RICHARD, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), doit 40 livres à Guillaume ROMIEU, de la Veissière (Pierrefiche). Ce dernier devra se faire payer par Halix RICHARD, sœur dudit Jean, qui doit à son frère ses droits de légitime, calculés à la même somme, par contrat du 04/07/1676 reçu par le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 193	1679/04/26	Obligation	Chastanier (Fontfreide, Villevieillette)	ROMIEU Jacques, MINGAUD Jean	Jean MINGAUD, de Villevieillette (Chastanier), doit à Jacques ROMIEU, de Fontfreide (ibidem), 73 livres pour l'achat d'un taureau et de blé. Hypothèque d'un pré et d'un champ.
3E6997 Me Pinède / 217	1680/01/16	Dot (quittance)	Chastanier (Fontfreide), St- Jean-la-F. (l'Hermet)	ROMIEU Vidal et Blaise, ROLLAND Jeanne	Blaise ROMIEU, de Fontfreide (Chastanier), habitant l'Hermet (St-Jean-la-F.), a reçu de Vidal ROMIEU, de Fontfreide, son frère, 50 livres sur la constitution que lui fit feu Jean ROMIEU, leur père, en son CM avec Jeanne ROLLAND, reçu par Me Jacques de BODETY, notaire du Cellier. Témoins, Vidal MERCIER et Pierre POUDEVIGNE, son gendre, habitants de Fontfreide.
3E6997 Me Pinède / 03	1674/00/00	CM	Pierrefiche	ROUVIERE (F)	[Pages très abîmées] CM d'une ROUVIERE, de Pierrefiche. Noms encore lisibles : Jean MATHIEU, un HEBRARD, un ROUVIERE, frère de la fiancée.
3E6993 Me Pinède / 101	1657/06/14	Quittance	St-Sauveur-de- G. (Gély), Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Antoine	Jean MOURGUE, du Sap (Auroux), est ici en la qualité d'ayant-droit et rémissionnaire de Claude MOURGUE, son fils, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), ce dernier, en sa qualité d'ayant-droit de Marguerite BERNARD, du Sap, celle-ci, comme succédant aux biens de feu Michel BERNARD, frère de celle-ci, dudit lieu. Il reçoit d'Antoine ROUVIERE, de Gély (St-Sauveur-de-Ginestoux), qui habite à présent la Souche-07, en Vivarais, 16 livres pour reste et entier paiement de ce que ledit ROUVIERE devait à ladite BERNARD.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 38	1671/06/19	Droits (quittance)	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Benoît et Vidale	Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Benoît ROUVIERE, son frère, de la Vessière (Pierrefiche), 24 livres sur ses droits de nature constitués par sondit frère lors de son CM avec ledit ASSENAT, passé devant Me BOUDET, notaire du Cellier.
3E6993 Me Pinède / 113	1657/11/03	Quittance	Pierrefiche (la Vessière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Benoît, PALHERES Claude jeune	Claude PALHERES jeune, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Benoît ROUVIERE, de la Vessière (Pierrefiche), 15 livres correspondant au legs fait par feu Benoît RICHARD, de la Vessière, lors de son testament (acte chez Me Guion BOUDET).
3E6994 Me Pinède / 39	1662/12/12	Testament	Pierrefiche	ROUVIERE Claude (F)	Claude ROUVIERE, femme de Pierre HEBRARD, de Pierrefiche, malade, dicte ses volontés. Veut être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 60 livres à ses filles, Hélène, Jeanne, Catherine et Marie HEBRARD, de 30 livres à ses fils, André, Guillaume, Privat et Dimanche HEBRARD, tous à payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, son mari, ledit Pierre HEBRARD, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants.
3E6993 Me Pinède / 69	1656/12/18	Dot (quittance)	St-Jean-la-Fouillouse (le Villeret), Langogne	ROUVIERE Guérin, GILLES Claude	Claude GILLES, Me tailleur, de Langogne, mari d'Agnès BRAJON, a reçu de Guérin ROUVIERE, du Villeret (St-Jean-la-F.), six-vingts livres, prix de vente d'une maison et de 3 jardins (acte reçu par feu Me Pierre COLOMBET, notaire de Langogne).
3E6993 Me Pinède / 138	1658/05/09	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Jean et Marie, DUBOIS Antoine	Antoine DUBOIS, habitant le Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Marie ROUVIERE, dudit lieu, a reçu de Jean ROUVIERE, son beau-frère, dudit lieu, une échéance de ce que ce dernier avait promis au CM de sa sœur passé devant le présent notaire (04/10/1655 même registre). Il a reçu aussi ce que ladite ROUVIERE avait constitué (ses biens propres, son cabal).
3E6994 Me Pinède / 16	1662/05/21	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Jean et Marie, DUBOIS Antoine	Antoine DUBOIS, mari de Marie ROUVIERE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean ROUVIERE, son beau-frère, dudit lieu, 100 livres qu'il avait constituées à sa sœur en leur CM passé devant le présent notaire.
3E6992 Me Pinède / 45	1651/06/25	Prix fait	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier), la Fage, St-Just-15 (la Chassagne)	ROUVIERE Jean, TESSIER Pierre et Jean	Jean ROUVIERE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a donné à faire à prix fait à Jean et Pierre TESSIER, maîtres-maçons, frères, de la Fage et de la Chassagne [écrit "Chassaine"] en Auvergne (St-Just-15), une porte de maison, une cheminée, et autres choses. Voir détails de l'accord.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 34	1671/04/05	Dot (quittance)	La Panouse (les Gardilles), St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Jeanne, SIRVEN Pierre	Pierre SIRVEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Jeanne ROUVIERE, a reçu de Jean ROUVIERE, son beau-père, des Gardilles (la Panouse), 10 livres sur la dot faite à Jeanne en son CM passé devant Me MARCE, notaire de Langogne.
3E6997 Me Pinède / 12	1674/00/00	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Marie	[Pages très abîmées, les informations les plus importantes ne sont pas lisibles] Marie ROUVIERE, femme de [Antoine DUBOIS] , Me cadissier, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumée au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Legs à ses fils, Vidal, Jean et Jacques [DUBOIS], qu'ils recevront quand ils en auront l'âge. Legs en faveur de sa fille, Antoinette DUBOIS. L'héritier universel est son mari, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il désignera [Le nom et le prénom du mari de la testatrice ne sont pas lisibles mais on peut les rétablir car nous avons leur CM chez Me PINEDE dans 3 E 6993 le 06/06/1656 et le testament du mari le 18/06/1674, même registre].
3E6993 Me Pinède / 189	1659/05/12	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Marie, DUBOIS Antoine	Antoine DUBOIS, Me cadissier, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean ROUVIERE, son beau-frère, 36 livres sur la dot qu'il fit à Marie ROUVIERE, sa sœur, lors de son CM passé devant le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 04	1671/01/28	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Vidale, MARCOAL Antoine	Antoine MARCOAL, Me charpentier, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, dudit lieu, tutrice et administratrice de la personne et des biens de ses enfants, 30 livres pour travaux à prix fait sur la toiture de leur maison.
3E6996 Me Pinède / 110	1672/06/08	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Vidale, PINEDE Guillaume	Guillaume PINEDE, fils et donataire de feu autre Guillaume PINEDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu pour 135 livres à Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, dudit lieu, un pré (confronts). Paiement de 90 livres au moyen de 2 obligations consenties audit ASSENAT, l'une le 30/09/1657, l'autre le 09/02/1661, reçues par Me BOUDETTE, notaire d'Auroux, et par le prix de céréales dues audit ASSENAT et déclarées par ce dernier en son testament reçu par le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 148	1673/03/22	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Vidale, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, du Cellier, 22 livres 12 sols sur le contenu du contrat de vente d'un champ passé devant le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 165	1673/06/08	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Vidale, VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, du Cellier, 14 livres 8 sols pour reste et entier paiement du contenu du contrat de vente d'un champ passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 118	1672/07/11	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	ROUVIERE Vidale, VALENTIN Jean et Privat	Jean et Privat VALENTIN, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont vendu à Vidale ROUVIERE, veuve de Simon ASSENAT, dudit lieu, un champ (confronts).
3E6995 Me Pinède / 109	1666/02/11	CM	Châteauneuf-de- R., St-Jean-la-F. (l'Hermet)	ROUX Vidal, JAGONZAC Catherine	Vidal ROUX, fils de feus Jean ROUX et Marguerite VIDAL, de Châteauneuf-de-Randon, avec Catherine JAGONZAC, fille de Vidal JAGONZAC et de feu Marie MARCOAL, de l'Hermet (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de Jean et Etienne ROUX, ses frères ; la fiancée, de son père et de Pierre JAGONZAC, son frère. Le père de la fiancée lui constitue en dot 105 livres (ses droits de légitime) + un lit garni. 30 livres correspondent à une vache avec son veau données ce jour, jour des noces, comme moyen de paiement des 30 livres.
3E6995 Me Pinède / 201	1667/02/16	Obligation	Grandrieu (Duron), St-Jean- la-F. (le Villeret)	SABADEL Jacques, CHAZALMARTIN Jacques	Jacques CHAZALMARTIN, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), doit à Jacques SABADEL, marchand, de Duron (Grandrieu), 120 livres pour prix de l'arrentement de la métairie de la Chapelle (ibidem) appartement à Me Pierre GAUDE, docteur et avocat (obligation du 25/04/1661 reçue par Me Pierre LAPORTE, notaire de Grandrieu). Il n'est pas en état de payer mais obtient de verser une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres. Voir conditions de la rente. Il laisse un champ (confronts) en garantie. Parmi les témoins, François SABADEL, de Duron.
3E6992 Me Pinède / 25	1651/02/03	Obligation	Grandrieu (Duron), St-la Panouse (les Gardilles)	SABADEL Jacques, GAUDE Pierre	Jacques SABADEL, marchand, de Duron (Grandrieu), est créancier de Me Pierre GAUDE, docteur et avocat, de Grandrieu, pour un prêt de 207 livres. Ne pouvant payer, le débiteur obtient que la dette soit transformée en une rente annuelle de 12 livres 15 sols. Modalités de l'accord.
3E6993 Me Pinède / 43	1656/01/24	Obligation	Grandrieu (Duron), Auroux (les Salles)	SABADEL Jacques, MATHIEU Pierre	Pierre MATHIEU, des Salles (Auroux), emprunte de l'argent à Jacques SABADEL, marchand, de Duron [Grandrieu]. Remboursement sous la forme d'une pension annuelle.
3E6992 Me Pinède / 24	1650/12/08	Obligation	Grandrieu (Duron), St-la Panouse (les Gardilles)	SABADEL Jacques, ROUVIERE Jean	Jean ROUVIERE, prudhomme, des Gardilles (la Panouse), doit 79 livres à Jacques SABADEL, marchand, de Duron [Grandrieu], en diverses obligations ou prêts. Incapable de payer, il obtient de le faire sous forme d'une rente annuelle de 4 livres 18 sols. Modalités de l'accord.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 174	1666/12/04	Obligation	Grandrieu (Duron), la Panouse (les Gardilles)	SABADEL Jacques, ROUVIERE Jean	Jean ROUVIERE, prudhomme, des Gardilles (la Panouse), doit de l'argent à Jacques SABADEL, marchand, de Duron (Grandrieu) : contrat de vente du 08/12/1650 reçu par le présent notaire ; obligation du 14/02/1644 passée devant feu Me Privat LAPORTE, notaire de Grandrieu ; arrérages de censive dus audit SABADEL quand il était receveur pour le compte du seigneur de Condres ; prix de l'affermé des rentes de Malaresches (Grandrieu) confiée audit ROUVIERE par ledit SABADEL, ce dernier étant principal fermier dudit lieu pour l'évêque de Mende. Faute de pouvoir payer, ledit ROUVIERE consent une rente annuelle. Voir conditions.
3E6997 Me Pinède / 218	1680/01/24	Convention	Naussac (Réals), Pierrefiche	SABATIER Antoine, DUBOIS Dimanche	Antoine SABATIER, de Réals (Naussac), et Dimanche DUBOIS, de Pierrefiche, ont été en procès pour des sommes réclamées par le 1er au 2nd, le tout arrêté à 120 livres lors d'une convention qu'ils avaient passée entre eux le 14/07/1679 devant Me GIBELIN, notaire de Langogne. Il était entendu entre eux qu'un expert estimerait la valeur de certaines terres (confronts) que ledit DUBOIS donna audit SABATIER en paiement des 120 livres. Estimation faite, les terres décrites correspondent à cette somme, laquelle somme de 120 livres représente non seulement les droits de légitime paternels d'Agnès DUBOIS, soeur de Dimanche et femme dudit SABATIER, mais aussi les droits de légitime d'autre Dimanche et Louis DUBOIS, frères dudit DUBOIS.
3E6992 Me Pinède / 44	1651/06/11	Legs (quittance)	Chastanier (les Chaumeils)	SEGUIN Jean, GINESTIERE Jacques	Jacques GINESTIERE, des Chaumeils (Chastanier), a reçu de Jean SEGUIN, dudit lieu, héritier de feu Barthélemy SEGUIN, son frère, 9 livres pour un legs fait par ce dernier en son testament reçu par Me Guion BOUDET, notaire royal du Cellier, en faveur de Barthélemy GINESTIERE, son filleul, fils dudit Jacques.
3E6993 Me Pinède / 10	1654/12/12	Testament	Pierrefiche (la Vessière)	SEGUIN Pierre	Pierre SEGUIN, de la Vessière (Pierrefiche), malade, souhaite être inhumé au tombeau de ses ancêtres dans le cimetière paroissial. Legs à ses fils et filles, Jeanne, Marguerite, Hélix, autre Jeanne et Jean SEGUIN, à recevoir quand ils en auront l'âge ou se marieront. 350 livres à Marie CHAMBON, sa femme. il n'est pas désigné expressément d'héritier universel. Note marginale : "Expédié extrait à la veuve". [Meurt-il le même jour ? Voir, même registre, plusieurs actes après, f° XIX, le 12/12, l'inventaire de ses biens fait en sa présence sous le titre "inventaire des biens de feu Pierre SEGUIN"]
3E6993 Me Pinède / 20	1654/11/27	Inventaire	Pierrefiche (la Vessière)	SEGUIN Pierre, CHAMBON Marie et Jean	[Bien que ce soit fait en présence de l'intéressé, qui vient de rédiger son testament le même jour (même registre) le titre de l'acte est "inventaire des biens de feu Pierre SEGUIN, mari de Marie CHAMBON"]. Inventaire en présence du testateur, de messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, et Jean CHAMBON, oncle du testateur. Voir détail.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 47	1664/10/11	Quittance	La Panouse (le Villar), Grandrieu (le Sapet)	SERODES Jacques, BATAILLE Louise	Louise BATAILLE, veuve de Antoine MARCOAL, du Sapet (Grandrieu), a reçu de Jacques SERODES, son neveu, fils, héritier et donataire, de Louis SERODES et Françoise BATAILLE, du Villar, 18 livres 15 sols sur la dot faite par ledit SERODES à ladite Louise au CM reçu par Me BONIOL, notaire du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.). Parmi les témoins, Antoine JAFFUER, fils de Michel, du Sapet.
3E6995 Me Pinède / 47	1664/10/11	Dot (quittance)	La Panouse (le Villar)	SERODES Jacques, CHAMBON Etienne	Etienne CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-F.), mari de Jeanne BATAILLE, du Villar [la Panouse], a reçu de Jacques SERODES, fils, héritier et donataire, de Louis SERODES et Françoise BATAILLE, du Villar, 18 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BONIOL, notaire du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.).
3E6993 Me Pinède / 179	1659/01/05	Dot (quittance)	La Panouse (le Villar), St-Jean-la-F. (le Villeret)	SERODES Jacques, CHAMBON Etienne, BATAILLE Jeanne	Etienne CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-F.), comme mari de Jeanne BATAILLE, du Villar (la Panouse), a reçu de Jacques SERODES, fils de Louis SERODES, héritier et donataire de ce dernier, 28 livres sur la dot faite à Jeanne BATAILLE (ses droits de légitime) par ledit Louis SERODES au CM de celle-ci passé devant Me BONNIOL, notaire du Crouzet-Chaffol [St-Sauveur-de-Ginestoux]
3E6994 Me Pinède / 34	1662/12/08	Dot (quittance)	La Panouse (le Villar), St-Jean-la-F. (le Villeret)	SERODES Jacques, CHAMBON Etienne, BATAILLE Jeanne	Etienne CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-F.), a reçu de Jacques SERODES, du Villar (la Panouse), fils héritier et donataire de Louis SERODES, du Villar, 43 livres sur la dot faite par ledit Louis à Jeanne BATAILLE en son CM passé avec ledit CHAMBON (acte reçu par Me BONNIOL, notaire du Crouzet-Chaffol (Saint-Sauveur-de-G.).
3E6997 Me Pinède / 164	1678/10/02	Accord	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Anne, Vidal et Guillaume	Anne SIRVEN, fille de feus Pierre SIRVEN et Jeanne MATHIEU, du Cellier (St-Jean-la-F.), d'une part, Vidal et Guillaume SIRVEN, ses frères, dudit lieu, d'autre, tous majeurs, étaient sur le point de s'affronter en justice. Arguments de Anne SIRVEN : ledit feu Pierre SIRVEN mourut en 1653 ; dans son testament il légua 15 livres à chaque fils, 30 livres à Anne et désignait sa femme comme son héritière universelle, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignerait et, en mourant, elle désigna ladite Anne SIRVEN ; elle légua en outre 12 livres à Vidal et Guillaume mais pas à Jean et Pierre SIRVEN, déjà mariés, et à qui, lors de leur mariage, ladite MATHIEU avait fixé leurs droits de légitime paternels et maternels, très supérieurs à ceux des autres fils. Voir contenu de la réclamation desdits Vidal et Guillaume et de l'accord amiable.
3E6993 Me Pinède / 102	1657/06/20	Achat	Arzenc (la Fage)	SIRVEN Jacques et Jean	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a vendu à Jacques SIRVEN, son neveu, dudit lieu, un pré et un pastoral (confronts). Sur le prix de 44 livres, 24 livres étaient dues par le vendeur à Pierre SIRVEN, son frère, père dudit Jacques. Rédigé chez Jacques MALIGE, hôte de Châteauneuf.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 117	1657/11/21	Quittance	Arzenc (la Fage)	SIRVEN Jacques et Jean	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a reçu de Jacques SIRVEN, [son neveu], dudit lieu, 20 livres pour reste et entier paiement du contenu au contrat de vente passé entre eux devant le présent notaire (20/06/1657 même registre).
3E6996 Me Pinède / 150	1673/03/27	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Jean, AUJOLAT Guillaume	Guillaume AUJOLAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté sur 5 ans 30 livres à Jean SIRVEN, tisserand, dudit lieu. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un champ (confronts). Fait chez Guillaume PINEDE, hôte dudit lieu.
3E6996 Me Pinède / 149	1673/03/27	Achat	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Jean, AUJOLAT Guillaume, PINEDE Guillaume	Guillaume AUJOLAT et Guillaume PINEDE, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont vendu à Jean SIRVEN, tisserand, dudit lieu, un champ (confronts).
3E6996 Me Pinède / 176	1673/03/27	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Jean, AUJOLAT Guillaume	Guillaume AUJOLAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté de l'argent à Jean SIRVEN, Me tisserand, dudit lieu. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un champ (confronts).
3E6997 Me Pinède / 57	1675/01/25	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chastanier (les Moulins)	SIRVEN Jean, AVENTURIER Antoinette	[acte daté de janvier 1675 ; Faut-il lire "1676" ?] Jean SIRVEN, Me tisserand, fils de feu Pierre SIRVEN et de Jeanne MATHIEU, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Antoinette AVENTURIER, fille de feu Vidal AVENTURIER et de Catherine CAYRON [écrit "QUEYRON"], des Moulins (Chastanier). Le fiancé est assisté de sa mère et de Pierre SIRVEN, son frère ; la fiancée, de sa mère, de Guérin AVENTURIER, son frère, de Etienne CAYRON, son oncle. La dot est constituée par le frère de la fiancée, héritier et donataire de leurs père et mère : 400 livres et une robe, un coffre, une brebis + étrennes à la mère du fiancé. Cette dernière fait donation à son fils d'une partie de la maison (voir descriptif et conditions). Parmi les témoins, Jean CHAZALON, meunier, des Moulins, Jean AVENTURIER jeune et Mathieu CAYRON, dudit lieu.
3E6995 Me Pinède / 236	1667/05/22	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chastanier (les Moulins)	SIRVEN Jean, BREYSSE Marguerite	Marguerite BREYSSE, veuve de Jean RIGAUD, des Moulins (Chastanier), a reçu de Jean SIRVEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), 250 livres sur ce qu'il avait promis de lui apporter au contrat de son mariage avec Catherine RIGAUD passé devant le présent notaire (21/02/1667, même registre).
3E6997 Me Pinède / 85	1676/09/17	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Jean, MATHIEU Jeanne	Jeanne MATHIEU, veuve de Pierre SIRVEN, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Jean SIRVEN, son fils, habitant dudit lieu, 12 livres qu'il lui avait promises en raison d'un peu de fonds qu'elle lui avait donné comme droit de légitime à l'occasion de son CM avec Antoinette AVENTURIER (acte reçu par le présent notaire).
3E6995 Me Pinède / 198	1667/02/09	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Jean, PANSIER Simon	Simon PANSIER, du Cellier (St-Jean-la-F.), emprunte 21 livres à Jean SIRVEN, dudit lieu. Hypothèque d'un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 202	1667/02/21	CM	St-Jean-la-F. (le Cellier), Chastanier (les Moulins)	SIRVEN Jean, RIGAUD Catherine	Jean SIRVEN, fils de feu[s] Pierre SIRVEN et Jeanne MATHIEU, du Cellier (St-Jean-la-F.), avec Catherine RIGAUD, fille de feu Jean RIGAUD et de Marguerite BREISSE, des Moulins (Chastanier). Le fiancé se constitue en tous ses biens et s'engage à payer les dettes de sa femme et du père de celle-ci. Tant qu'il en sera à payer ces dettes, sa femme ne tirera pas un denier sur la constitution de son mari. Il promet une robe à sa future avec les habits menus. Etrences aux frères et soeurs de la fiancée. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens.
3E6992 Me Pinède / 104	1653/07/09	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Pierre	Pierre SIRVEN, [tisserand], du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de parents. Il lègue 30 livres à Anne SIRVEN, sa fille, et 15 livres à Jean, Vidal et Pierre SIRVEN, ses fils. A payer quand ils en auront l'âge ou se marieront. Idem avec somme différente selon le sexe, pour l'éventuel postume dont Jeanne MATHIEU, sa femme, pourrait être enceinte. Il désigne celle-ci comme héritière universelle en fidei-commis à restituer à l'un de leurs enfants.
3E6992 Me Pinède / 30	1651/02/25	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Pierre, VALENTIN Jean	Pierre SIRVEN, tisserand, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a une créance sur Jean VALENTIN, dudit lieu, un prêt de 27 livres que le débiteur ne peut rembourser. Il obtient un délai de 3 ans mais doit hypothéquer fonds et récolte de 2 champs. Note marginale du 15/02/1655 : Jeanne MATHIEU, veuve dudit SIRVEN, donne audit VALENTIN quittance de règlement de sa dette. Parmi les témoins de cette note, Guillaume PINEDE, Me tailleur, du Cellier.
3E6993 Me Pinède / 165	1658/11/20	Dot (quittance)	Florac, Auroux (Abriges), St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Vidal et Catherine, DELPUECH Claude et Guion	Claude et Guion DELPUECH, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ce dernier, donataire du père, ont reçu de Vidal SIRVEN, de Florac, habitant Abriges (Auroux), 40 livres sur le contenu du CM passé entre ledit Guion DELPUECH et Catherine SIRVEN par Me Guion BOUDET.
3E6995 Me Pinède / 67	1665/01/12	Dot (quittance)	Florac, Auroux (le Sap), St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIRVEN Vidal et Catherine, DELPUECH Claude et Guion	Claude et Guion DELPUECH, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), le fils procédant avec la permission de son père comme héritier et donataire de celui-ci, ont reçu de Vidal SIRVEN, de Florac, habitant au Sap (Auroux), 60 livres sur la dot faite par celui-ci à Catherine SIRVEN, sa fille, lors du CM passé devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 163	1673/06/07	Accord	St-Jean-la-F. (le Cellier)	SIVEYRAC Mathieu, PAGES Mathieu	Il y avait procès en instance entre Mathieu PAGES, comme mari en 2des noces de Catherine HEBRARD, prenant fait et cause pour celle-ci, d'une part, et Mathieu SIVEYRAC, mari de Jeanne CHANTON, d'autre. Tous habitants du Cellier (St-Jean-la-F.). Ledit PAGES avait fait faire des travaux de maçonnerie dans sa maison pour l'ouverture dans le mur de sa maison d'une porte de grange à 2 battants. Il fit faire aussi la montée d'accès à la grange (le"montoir"). Or, celle-ci empiétait de telle sorte sur le terrain dudit SIVEYRAC que celui-ci ne pouvait même plus ouvrir la porte d'entrée de sa maison. Ledit PAGES fut condamné. Arguments de ce dernier : les travaux ont été ordonnés non par lui mais par Vidal HEBRARD, maréchal, son beau-père, qui avait acquis la maison et ses dépendances. Il n'y avait aucune borne à part celle située à l'angle de la maison qui fait la séparation entre l'égoût de la maison de SIVEYRAC et le courtil de PAGES. Finalement, accord amiable.
3E6993 Me Pinède / 98	1657/05/18	Obligation	Arzenc (le Monteil)	SOUCHON Claude et Michel	Michel SOUCHON, du Monteil (Arzenc), a emprunté 108 livres à Claude SOUCHON, dudit lieu ; il hypothèque un pré dont le créancier, au titre des intérêts, bénéficiera de la production jusqu'au remboursement de la dette.
3E6996 Me Pinède / 84	1672/02/01	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, le Salamonès)	SOUCHON Dimanche et Halix, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET, fils émancipé de Jean plus vieux, du Salamonès (Pierrefiche), comme mari d'Halix SOUCHON, a reçu, après d'autres quittances, de Dimanche SOUCHON, de Serres (ibidem), frère de ladite Halix, 300 livres et autres choses que celui-ci avait constituées à sa soeur au CM reçu par Me ISSARTEL, notaire de Langogne.
3E6997 Me Pinède / 59	1675/12/27	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, le Salamonès)	SOUCHON Dimanche et Halix, CHAUVET Jean, fils	Jean CHAUVET jeune, du Salamonès (Pierrefiche), comme mari de Halix SOUCHON, a reçu de Dimanche SOUCHON, son beau-frère, de Serres (ibidem), 50 livres pour reste et entier paiement de la dot faite à sa femme en leur CM passé devant Me ISSARTEL, notaire de Langogne. Parmi les témoins, Jean JAGONZAC, de l'Hermet, habitant Serres en qualité de berger.
3E6997 Me Pinède / 58	1675/12/21	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres)	SOUCHON Dimanche et Halix, FORESTIER Catherine, CHAUVET Jean, père et fils	Jean CHAUVET, père de Jean CHAUVET, ce dernier, comme mari de Halix SOUCHON, du Salamonès (Pierrefiche), a reçu de Dimanche SOUCHON, de Serres (ibidem), pour reste et entier paiement de la dot faite à ladite HALIX par son frère au CM passé devant Me ISSARTEL, notaire de Langogne. Il atteste aussi avoir antérieurement reçu de Catherine FORESTIER, mère dudit Dimanche, 25 livres d'étrennes promises lors de ce CM.
3E6997 Me Pinède / 161	1678/10/25	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, la Veissière)	SOUCHON Dimanche et Marie, BRUN Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), comme mari de Marie SOUCHON, a reçu de Dimanche SOUCHON, son beau-frère, de Serres (ibidem), 50 livres pour reste et entier paiement sur 700 livres de dot faite à sa sœur par ledit SOUCHON (CM devant Me BOUDET, notaire du Cellier).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 85	1672/02/01	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, la Vessière)	SOUCHON Dimanche, BRUN Jean	Jean BRUN, de la Vessière (Pierrefiche), a reçu de Dimanche SOUCHON, son beau-frère, de Serres (ibidem), 650 livres, 4 brebis, une robe en étrennes pour Marie LHERMET, sa mère, du seigle, un habit complet et chapeau pour lui-même, 2 robes pour Marie SOUCHON, sa femme, 1 couverture, 2 draps, 2 pistoles d'étrennes pour ses frères, le tout sur la dot faite à Marie par ledit Dimanche, son frère, au CM passé devant Me Guion BOUDET, notaire du Cellier.
3E6996 Me Pinède / 117	1672/07/04	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, le Salamonès)	SOUCHON Dimanche, CHAUVET Jean	Jean CHAUVET jeune, du Salamonès (Pierrefiche), comme mari d'Halix SOUCHON, a reçu, après d'autres quittances, de Dimanche SOUCHON, de Serres (ibidem), frère de ladite Halix, 50 livres sur la dot que ce dernier fit à sa sœur lors de son CM passé devant Me ISSARTEL, notaire de Langogne.
3E6997 Me Pinède / 160	1678/10/21	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, les Combes)	SOUCHON Dimanche, CROUZET Guillaume	Guillaume CROUZET, habitant les Combes (Pierrefiche), comme mari de Claude DUCROS, fille et donataire de feu François DUCROS, et ce dernier, père de feu Antoine DUCROS, a reçu de Dimanche SOUCHON, de Serres (ibidem), 36 livres contenues en une obligation consentie par ce dernier en faveur dudit CROUZET (acte du 05/04/1675 devant Me REBOUL) pour restes et entier paiement de la dot faite à feu Anne SOUCHON, femme de feu Antoine DUCROS, des Combes.
3E6996 Me Pinède / 135	1672/11/02	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres, les Combes)	SOUCHON Dimanche, CROUZET Guillaume	Guillaume CROUZET, des Combes (Pierrefiche), comme mari de Claude DUCROS [écrit "DUCRODS"], fille de feu François DUCROS, [beau-père de feu Anne SOUCHON, femme de Antoine DUCROS, fils dudit François, des Combes], a reçu de Dimanche SOUCHON, de Serres, 30 livres sur la dot faite à feu Anne SOUCHON en son CM avec feu Antoine DUCROS, fils dudit François, passé devant Me BOUQUET, notaire de l'Habitarelle.
3E6996 Me Pinède / 114	1672/06/18	Dot (quittance)	Pierrefiche, (les Combes, Serres)	SOUCHON Dimanche, DUCROS Antoine, CROUZET Guillaume	Guillaume CROUZET, de Combes (Pierrefiche), comme mari de Claude DUCROS [écrit "DUCRODS"], fille de François DUCROS, beau-père de feu Anne SOUCHON, femme de Antoine DUCROS, fils dudit François, des Combes, a reçu, depuis le 14/05/1667, en divers paiements (voir date des quittances avec références notaires), de Dimanche SOUCHON, fils héritier et bien-tenant de feu Pierre SOUCHON, de Serres (ibidem), 225 livres sur la dot faite à Anne SOUCHON en son CM passé avec ledit Antoine DUCROS [écrit "CRODS"] devant Me Guillaume BOUQUET, notaire de l'Habitarelle [Châteauneuf-de-R.] habitant pour lors au Cheylar-l'Evêque.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 30	1674/08/25	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres), Arzenc (le Giralès)	SOUCHON Jean, Dimanche et Marguerite, MARCON Pierre	Pierre MARCON, du Giralès (Arzenc), a reçu de Dimanche SOUCHON, de Serres (Pierrefiche), 228 livres qui se décomposent de la façon suivante : 100 livres pour le chef dudit Dimanche ; pour le chef de messire Jean SOUCHON, prêtre et curé de Chaudeyrac, six-vingt-huit livres en déduction de la dot faite par ledit Dimanche à Marguerite SOUCHON, sa soeur, lors du CM de celle-ci avec ledit MARCON, passé devant Me BONIOL, notaire royal du Crouzet-Chaffol.
3E6993 Me Pinède / 107	1657/09/08	Testament	Chaudeyrac	TEISSIER Claude	Messire Claude TEISSIER, prêtre, de Chaudeyrac, malade, veut être inhumé au tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Lègue à André MICHEL, son neveu, de Clamouze, le "boisement" de son lit, une chaise à bras, un coffre et une armoire en bois de pin. A Pierre DAUDE, 2 brebis, 8 quartes de blé-seigle et son chapeau. A Claude TEISSIER, de Chaudeyrac, un coffre en noyer, 12 livres qu'Antoine BATAILLE lui doit, son habit et une chemise, des meilleures, et autre petit linge. A la femme dudit DAUDE, un manteau pour faire son deuil. A Jean DELPUECH, de l'orge. Héritière universelle, Marie TEISSIER, sa petite nièce.
3E6993 Me Pinède / 52	1656/05/19	Obligation	Langogne, Naussac	TERRISSE Marie, BENOIT Jean	Jean BENOIT, de Naussac, a emprunté 500 livres à Marie TERRISSE, de Langogne, argent employé au 1er paiement de la dot promise à sa fille [voir même registre CM puis quittance de dot du 14/05 dernier devant le présent notaire]. Il remboursera par une rente annuelle de 30 livres. Voir conditions.
3E6997 Me Pinède / 25	1674/06/28	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	THEROND Antoinette	Antoinette THEROND, femme de Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à Claude, Guérin et Jeanne AVENTURIER, ses enfants, 300 livres à chacun. En plus, pour Jeanne, des vêtements. Héritière universelle, Jeanne AVENTURIER, sa fille aînée.
3E6994 Me Pinède / 19	1662/07/14	Dot (quittance)	Auroux, St-Jean-la-F. (le Cellier)	THEROND Jean, AVENTURIER Jean	Jean AVENTURIER, maréchal, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari d'Antoinette THEROND, a reçu de Jean THEROND, son beau-père, d'Auroux, absent et représenté par Guérin CROUZET, 115 livres sur la dot faite au CM passé devant Me BOUCHARENC, notaire d'Auroux. Parmi les témoins, Pierre AVENTURIER, du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 170	1678/10/12	Echange	Pierrefiche (le Salamonès)	THOR (du) Barthélemy, GARNIER Jeanne, CELLIER Laurent	Barthélemy du THOR et Jeanne GARNIER, mariés, du Salamonès (Pierrefiche), la femme, séparée en biens de son mari, d'une part, et Laurent CELLIER, dudit lieu, administrateur de la personne et des biens des enfants qu'il a eus dans son mariage avec feue Jeanne GARNIER, sa femme en 1ères noces, d'autre part, procèdent à un échange de terres (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 171	1678/10/12	Echange	Pierrefiche (le Salamonès)	THOR (du) Barthélemy, GARNIER Jeanne, CHAUVET Jean	Jeanne GARNIER et Barthélemy du THOR, du Salamonès (Pierrefiche), d'une part, et Jean CHAUVET, dudit lieu, procèdent à un échange de terres (confronts).
3E6997 Me Pinède / 156	1678/08/24	Arrentement	Auroux (Mas du Meylet, le bourg), Chastanier (Chaumeils),	THOR (du) Jean, REBOUL Jean	Me Jean REBOUL, notaire royal d'Auroux, a arrenté à Jean du THOR, du Mas du Meylet (Auroux), habitant à présent Chaumeils [Chastanier], une petite métairie qu'il a au Meylet comme héritier en fidei-commis de feu Anne d'ARMAND, sa femme. Voir conditions du bail.
3E6997 Me Pinède / 60	1675/12/27	CM	Châteauneuf-de-R., Auroux	TORRENT Claude, PAGES Antoinette	Claude TORRENT, fils de Jean TORRENT et de Marguerite DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, avec Antoinette PAGES, fille de feus Guillaume PAGES et Jeanne SEGURON, d'Auroux. Les fiancés se constituent l'un l'autre en tous leurs biens.
3E6995 Me Pinède / 189	1667/01/18	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	TREBUCHON Claude (F)	Claude TREBUCHON, femme de Jean DUBOIS, de la Chaze (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. 100 livres à Marguerite DUBOIS, sa fille, son lit garni et la literie ; tant qu'elle n'aura pas touché au moins 10 livres, elle pourra habiter la maison, y tenir coffre et lit ainsi que son tour à filer, se servir du feu pour y faire son potage, prendre choux et raves au jardin, avoir une charretée de foin dans le coin de la grange qui gênera le moins l'héritier, tenir son bétail à laine ou toute autre bête à l'étable. Héritier universel, le mari de la testatrice en fidei-commis à restituer à Dimanche DUBOIS, leur fils, à la fin de ses jours.
3E6993 Me Pinède / 114	1657/11/04	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Cellier)	TREBUCHON Jean et Claude, GINESTIERE Jean	Jean et Claude TREBUCHON, père et fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), donnent en location à Jean GINESTIERE, dudit lieu, une maison avec 2 jardins pour une durée de 5 ans. Conditions du bail. Note marginale du 07/11/1767 apurant les comptes de l'arrentement ; c'est Jean CROUZET, de la Ginestière (St-Jean-la-F.), héritier dudit Jean GINESTIERE, qui procède à cet apurement avec Jean TREBUCHON.
3E6993 Me Pinède / 33	1655/08/10	Constitution de légitime	St-Jean-la-F. (le Cellier), Mende	TREBUCHON Mathieu, LAURENS Catherine, BOUDET Claude (F)	A cause de "l'indisposition de son corps" et de la longueur du trajet, Catherine LAURENS, femme de Jean TREBUCHON, du Cellier (St-Jean-la-F.), ne pourra pas assister au mariage de son fils, Mathieu TREBUCHON, qui veut épouser Claude BOUDET, fille de Jean BOUDET, de Mende. Il a passé contrat de mariage sans que sa mère ait pu disposer en sa faveur. Pour ne pas risquer un procès avec son fils, elle lui accorde, ce jour, 150 livres pour ses droits de légitime maternels.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 22	1671/04/15	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret)	TREMOLET Jeanne, CHAMBON Pierre	Pierre CHAMBON, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne TREMOLET, a reçu de sa femme 270 livres en déduction de ce qu'elle avait promis de lui apporter lors de leur CM passé devant Me Jacques de BODETY, notaire du Cellier (ibidem).
3E6997 Me Pinède / 201	1679/09/04	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	TREMOLET Nadale	Nadale TREMOLET, veuve de Claude MOURGUE, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. A Pierre, Jean, Etienne et Claude MOURGUE, ses fils, 20 livres ; à Marguerite MOURGUE, sa fille, 36 livres à lui payer quand elle sera majeure ou se mariera. Le testament du défunt père de la testatrice est évoqué sans autre précision. Héritier universel de ses biens et de ceux de son défunt mari, Jean MOURGUE, son fils aîné. Suit l'inventaire de ses biens dressé en présence de Pierre TREMOLET, son frère, du Cellier, Claude FOSSE, du Sap (Auroux), son beau-frère.
3E6995 Me Pinède / 16	1664/02/22	Droits (quittance)	St-Jean-la-F. (le Villeret), Pierrefiche	TREMOLET Pierre, HEBRARD Pierre	Pierre HEBRARD, de Pierrefiche, a reçu de Pierre TREMOLET, du Cellier (St-Jean-la-F.), beau-fils, héritier et bien-tenant, de Privat GARGUET et feu Catherine HEBRARD, du Cellier, une avance de 3 livres sur ses droits de légitime, suivant la convention passée entre eux devant Me Guion BOUDET, notaire. Parmi les témoins, Claude MOURGUE, tireur de laine, du Cellier.
3E6997 Me Pinède / 113	1677/04/01	Arrentement	St-Jean-la-F. (Chabanes), Grandrieu (mas de Duron), Pierrefiche	TREMUEJOLS (de) Jeanne, CHABALIER Pierre	Demoiselle Jeanne de TREMUEJOLS, veuve de Jacques SABADEL, du mas de Duron [Grandrieu], héritière et bien-tenante de feu Madeleine de PEYREBESSE, sa mère, du mas de Chabanes (St-Jean-la-F.), avec l'autorisation de noble Pierre de TREMUEJOLS, son père, écuyer, sieur de Combeliboeuf, habitant Chabanes, a donné à ferme à Pierre CHABALIER, de Pierrefiche, sa métairie sise au terroir de Chabanes. Conditions du fermage. Elle se réserve sa maison, le château, et le grand jardin. Entre autres obligations, le fermier devra entretenir la jument de demoiselle Claude de PEYREBESSE, qui habite aussi Chabanes.
3E6996 Me Pinède / 82	1672/01/11	Obligation	Grandrieu (Mas de Duron), St- Jean-la-F. (le Villeret)	TREMUEJOLS (de) Jeanne, VEDEL Guillaume, MACARY Jean	Guillaume VEDEL, du Villeret (St-Jean-la-F.), doit à Jeanne de TREMUEJOLS, veuve et usufruitière des biens délaissés par feu Jacques SABADEL, du Mas de Duron (Grandrieu), habitant au château de Chabannes [St-Jean-la-F.], huit-vingts livres qu'elle avait payées à la place dudit VEDEL à Me Jean MACARY, notaire royal de Ste-Colombe-de-Montaurox, à qui il était redevable par obligation reçue par le présent notaire en 1670. Voir détail du montage financier. Rédigé au château de Chabannes, maison du sieur de Combaliboeuf.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède /54	1656/06/18	Prix fait	St-Jean-la-Fouillouse (Chabannes), Leyvaux-15 (Combaliboeuf), Ponteils-30 (Rieusset), St-André-Capcèze (l'Estrade)	TREMUEJOLS (de) Pierre, MEJANE Claude et Noë, ROUX Guillaume	Noble Pierre de TREMUEJOLS, écuyer, sieur de Combaliboeuf [Leyvaux-15], de Chabannes (St-Jean-la-Fouillouse), a confié à prix fait à Claude et Noë MEJANE, père et fils, de Rieusset (Ponteils-30) et à Guillaume ROUX, de l'Estrade (St-André-Capcèze), tous maçons, tous du diocèse d'Uzès, la construction d'une maison et d'une grange (voir détails techniques et conditions du devis). Rédigé au Tribe (St-Jean-la-F.) chez noble Jean de FLORIT.
3E6993 Me Pinède /105	1657/09/06	Quittance	St-Jean-la-F. (Chabannes), Ponteils-30 (Rieusset), St-André-Capcèze (l'Estrade)	TREMUEJOLS (de) Pierre, MEJANE Claude et Noë, ROUX Guillaume	Claude et Noë MEJANE, père et fils, de Rieusset (Ponteils), et Guillaume ROUX, de l'Estrade (St-André-Capcèze), maîtres-maçons, ont reçu de noble Pierre de TREMUEJOLS, écuyer, sieur de Combaliboeuf, de Chabannes (ibidem), 300 livres, 3 setiers de blé-seigle et 30 livres de lard et de boeuf salé, la rémunération prévue au contrat de prix fait passé devant le présent notaire (même registre). [3 paiements ont été effectués, début des travaux, mi-travaux, fin des travaux]
3E6993 Me Pinède /66	1656/10/12	Obligation	St-Jean-la-Fouillouse (Chabannes, le Villeret)	TREMUEJOLS (de) Pierre, ROUVIERE Guérin	Guérin ROUVIERE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a emprunté à noble Pierre de TREMUEJOLS, écuyer, sieur de Combaliboeuf (Leyvaux-15), de Chabannes (St-Jean-la-F.), 33 livres pour rembourser un emprunt de même somme fait par ledit ROUVIERE à Jacques LAFONT [écrit "LAFFON"], du Villeret, qui habite à présent à St-Ambroix-30, en Vivarais. Lors de cet emprunt il avait hypothéqué un pré (confronts) appartenant à Antoinette MAURIN, sa femme (droits de légitime remis à celle-ci par Jean MAURIN, son frère). Voir autres détails financiers.
3E6993 Me Pinède /124	1657/03/27	Dot (quittance)	St-Jean-la-F. (le Cellier)	VALADIER Catherine, MOURGUE Claude	Claude MOURGUE vieux, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Jeanne PALHERES, dudit lieu, a reçu de Catherine VALADIER, veuve et héritière de Barthélemy PALHERES, dudit lieu, 18 livres sur le legs que ce dernier fit à sa ladite Jeanne, sa sœur, au CM de celle-ci (acte reçu par Me Guion BOUDET, notaire dudit lieu).
3E6992 Me Pinède / 46	1651/06/25	Dot (quittance)	Ste-Colombe-de-M. (la Brugeire), St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	VALADIER Pierre et Catherine, PALHERES Barthélemy	Barthélemy PALHERES [écrit "PALLIEYRES"], du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Catherine VALADIER, a reçu de Pierre VALADIER, frère de celle-ci et héritier de feu privat VALADIER, leur père, de la Brugeire (Ste-Colombe-de-Montauroux), 20 livres pour la 1ère paie, échue en mai, de ce qu'il promet au CM de sa soeur (même notaire, même registre, le 15/04/1651), et 68 pour la paie suivante (échéance à St Michel prochaine = 29 septembre).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 118	1653/12/17	Dot (quittance)	Ste-Colombe-de-M. (la Brugeyre), St-Jean-la-F. (le Cellier)	VALADIER Pierre et Catherine, PALHERES Barthélemy	Barthélemy PALHERES, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Pierre VALADIER, son beau-frère, de la Brugeyre [Ste-Colombe-de-Montauroux), 50 livres sur la dot faite à Catherine VALADIER, sa femme, sœur dudit Pierre, au CM reçu par le présent notaire (même registre).
3E6992 Me Pinède / 94	1653/01/31	Dot (quittance)	Ste-Colombe-de-M. (la Brugeyre), Arzenc (la Fage)	VALADIER Pierre, THOULOUSE Vidal	Vidal THOULOUSE, de la Fage (Arzenc), a reçu de Pierre VALADIER, de la Brugeyre (Ste-Colombe), son beau-frère, 20 livres sur la dot faite à Marguerite VALADIER, sœur dudit Pierre, par Privat VALADIER, leur père, au CM reçu par Me Guillaume BOUQUET, notaire royal de l'Habitarelle.
3E6993 Me Pinède / 06	1654/05/27	Dot (quittance)	Ste-Colombe-de-M. (la Brugeyre), Arzenc (la Fage)	VALADIER Pierre, THOULOUSE Vidal	Vidal THOULOUSE, de la Fage (Arzenc), a reçu de Pierre VALADIER, son beau-frère, de la Brugeyre (Ste-Colombe-de-M.), 25 livres sur la dot faite à Marguerite VALADIER, sœur dudit Pierre, par Privat VALADIER, leur père, au CM reçu par Me Guillaume BOUQUET, notaire royal de l'Habitarelle. [erreur du clerc qui parle d'une dot faite à Pierre VALADIER]
3E6992 Me Pinède / 46	1651/07/09	Licence (= autorisation)	St-Jean-la-F. (le Crouzet)	VALENTIN Guillaume, ROBERT Guillaume	Guillaume VALENTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), a pris en location un pré appartenant à Pierre CHANTON, Me charpentier, et le collecteur de la taille, Guillaume ROBERT, en a fait saisir la récolte de foin pour non-paiement de cet impôt. Mais comme il est établi que le locataire a bien payé le prix de l'arrentement audit CHANTON, ledit ROBERT autorise ledit VALENTIN à faire les foins en toute tranquillité.
3E6996 Me Pinède / 70	1671/12/15	Lodz	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Les Vans-07	VALENTIN Jean, FRANCE Pierre	Sieur Pierre FRANCE, viguier général en toutes les terres de haut et puissant seigneur messire Scipion de GRIMOARD du BEAUVOIR, comte du Roure, lieutenant général du Roi en Languedoc, ayant procuration dudit seigneur en date du 03/10/1658 chez Me PAGES, a été informé de l'acquisition faite par Jean VALENTIN, du Crouzet, de 2 champs ayant appartenu à Jean MERCIER, dudit lieu (actes devant le présent notaire en 1652, et devant Me Guion BOUDET le 07/10/1643). Il leur applique le droit de lodz.
3E6993 Me Pinède /198	1659/11/02	Dot (quittance)	Pierrefiche (la Chaze), Thines-07	VALENTIN Jean, HILAIRE Jean, CELLIER Jeanne	Jean HILAIRE, de Thine-07, en Vivarais, et Jeanne CELLIER, sa femme, ont reçu de Jean VALENTIN, beau-fils de Guillaume DRAC, de la Chaze [Pierrefiche], 19 livres 10 sols sur la dot faite à ladite CELLIER par Guillaume CELLIER, son père, en son CM reçu par Me Guion BOUDET. Parmi les témoins, un Claude MOURGUE, Me tireur de laine, du Cellier.
3E6992 Me Pinède / 81	1652/10/16	Obligation	St-Jean-la-F. (le Crouzet, l'Hermet)	VALENTIN Jean, MERCIER Jean	Jean MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant l'Hermet (ibidem), a emprunté 33 livres à Jean VALENTIN, du Crouzet, sur un an, mais n'a pu rembourser dans ce délai. Il obtient une prolongation sur 5 ans.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 31	1674/07/08	Quittance	St-Jean-la-F. (le Crouzet), Pierrefiche (Serres)	VALENTIN Jean, PAGES Clément	Clément PAGES, de Serres (Pierrefiche), a reçu de Jean VALENTIN, du Crouzet (St-Jean-la-F.), 30 livres par les mains et deniers propres de Guillaume VALENTIN, du Crouzet. Voir détail du montage financier lié à la collecte des deniers royaux.
3E6997 Me Pinède / 89	1676/06/17	Achat	Estables (la Bastide)	VALENTIN Jean, PREGET Privat	Privat PREGET, de la Bastide (Estables), a vendu à Jean VALENTIN, dudit lieu, un champ (confronts) pour 61 livres que l'acheteur a payées à Vidal SAINT-LEGER pour les droits de légitime de Jeanne PREGET, sa femme.
3E6994 Me Pinède / 33	1662/11/25	Ratification	Grandrieu (Fajolles), St-Jean-la-F. (le Cellier)	VALENTIN Privat, CEDAT Catherine	Concerne Catherine CEDAT, fille de feu[s] Laurent CEDAT et Anne BEGON. Elle habite à présent au Cellier (St-Jean-la-F.). Elle ratifie, ce jour, la rémission de ses droits maternels qu'elle a faite le 01/11/1658 devant Me Pierre LAPORTE, notaire de Grandrieu, en faveur de Privat VALENTIN, son beau-frère, habitant de Fajolles (Grandrieu).
3E6996 Me Pinède / 64	1671/11/17	Testament	Auroux (Mas de Parpalhon)	VALENTIN Vidal	Vidal VALENTIN, natif du Mas de Parpalhon (Auroux), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses ancêtres. Son héritier devra payer les dettes et legs dont le testateur, faute de pouvoir voir un notaire à cause de sa maladie, a remis la liste à messire Guillaume VALENTIN, prêtre de St-Jean-la-F., son neveu. Lègue à Vidal VALENTIN, son neveu, tout ce qu'il affirme lui appartenir dans la maison de feu noble Jean de FLORIT, de Gibert (ibidem), plus un coffre avec serrure qu'il a dans le moulin de Parpalhon. Legs à Privat VALENTIN, fils de Jean VALENTIN, du Cellier. Legs à Catherine VALENTIN, sa nièce, fille dudit Jean VALENTIN, du Cellier. Legs à messire Guillaume VALENTIN, prêtre de St-Jean-la-F. Lègue à Jean DUBOIS, fils de Louis DUBOIS, 18 livres qui serviront à mettre ledit Jean en apprentissage pour apprendre un métier, ce dont son héritier devra s'occuper. Héritier universel, Jean VALENTIN, du Cellier, son frère. Rappel d'une donation faite à Anne VALENTIN, fille dudit Jean VALENTIN. Autre personnage évoqué, Guillaume GARGUET, beau-frère du testateur. Parmi les témoins, Claude et Vidal TREBUCHON, père et fils, et Claude MOURGUES jeune, travailleurs, du Cellier.
3E6994 Me Pinède / 66	1663/06/17	Achat	St-Jean-la-Fouillouse (le Villeret, le Cellier)	VALETTE André, VILLARIE Anne	Anne VILLARIE, veuve et héritière en fidei-commis de Guérin AUJOULAT, et Guillaume AUJOULAT, son fils, du Cellier (St-Jean-la-F.), ont vendu à André VALETTE, du Villeret (ibidem), 3 terres d'un seul tenant (confronts, parmi lesquels une terre appartenant aux héritiers de feu Gabriel JAUSSEN).
3E6995 Me Pinède / 26	1664/05/25	Quittance	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Cellier)	VALETTE André, VILLARIE Anne, AUJOULAT Guillaume	Anne VILLARIE, veuve de Guérin AUJOULAT, et Guillaume AUJOULAT, son fils, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), ont reçu de André VALETTE, du Villeret (ibidem), 65 livres pour entier paiement du contenu du contrat de vente d'une pièce de terre passé entre eux devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6992 Me Pinède / 68	1652/04/01	Arrentement	St-Jean-la-F. (le Villeret, le Crouzet, l'Hermet)	VEDEL Guillaume, MERCIER Jean	Jean MERCIER, du Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant l'Hermet (ibidem), a donné une maison en location à Guillaume VEDEL, du Villeret (ibidem), 3 jardins et 3 champs (description). Voir conditions du bail.
3E6997 Me Pinède / 105	1677/01/05	CM	Auroux (Malmont), St-Jean-la-F.	VEYRET Guillaume, CHANTON Catherine	Guillaume VEYRET, fils de feu Jean VEYRET et de Jeanne MARCOAL, de Malmont (Auroux), avec Catherine CHANTON, fille d'Antoine CHANTON et de Jeanne NEGRON (St-Jean-la-F.). Le fiancé est assisté de Louis VEYRET, son frère. La dot (= les droits de légitime de la fiancée): 300 livres, une vache pleine, une paire de taureaux. La mère du fiancé lui promet 81 livres de droits de légitime maternels ; le fiancé apporte 300 livres de droits paternels constitués par son défunt père en son testament. Le frère du fiancé lui promet 150 livres.
3E6997 Me Pinède / 13	1674/01/28	Achat	La Panouse (le Villar), St-Sauveur-de-G. (Chazalmartin)	VEYRET Jean, VEYRUNES Antoine	Antoine VEYRUNES, fils de feu Etienne VEYRUNES, de Chazalmartin (St-Sauveur-de-G.), a vendu à Jean VEYRET, du Villar [la Panouse], un pré ayant appartenu à son défunt père (confronts, dont le pré de Jean BRUNEL, beau-fils de Jeanne GRAVIL). Rédigé à Châteauneuf, chez Etienne N.N. dit "l'Embouscaire", Me cordonnier. [Page très abîmée ; le prénom du vendeur se lit mal. Un Antoine VEYRUNES vieux a testé le 19/06/1671 chez le présent notaire dans 3 E 6996 ; il s'agit peut-être ici de son frère plus jeune]
3E6996 Me Pinède / 38	1671/06/19	Testament	St-Sauveur-de-G. (Chazalmartin)	VEYRUNES Antoine vieux	Antoine VEYRUNES vieux, fils de feu Etienne VEYRUNES, de Chazalmartin (St-Sauveur-de-G.), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, dans la tombe de ses ancêtres. Legs à Catherine JAFFUER, sa belle-sœur, femme de Pierre VEYRUNES, son frère. Legs à Marguerite VEYRUNES, sa soeur, femme de Jean DAUDE, de la Brugeyre (St-Symphorien). Legs à Marie VEYRUNES, son autre soeur, femme de Pierre VIALA, de Besses [Rocles]. Legs à autre Antoine VEYRUNES, son autre frère, de Chazalmartin, et à Pierre VEYRUNES, autre frère. Héritier universel, Jean VEYRUNES, des Laubies, son autre frère. Dicté à Chazalmartin dans la maison natale du testateur.
3E6994 Me Pinède / 73	1663/07/14	Testament	St-Sauveur-de-G. (Chazalmartin)	VEYRUNES Claude	Claude VEYRUNES, de Chazalmartin (St-Sauveur-de-G.), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs de 10 livres à ses frères et sœurs, Jean, Pierre, Marie, Marguerite, et Antoine vieux VEYRUNES. Héritier universel, Antoine VEYRUNES jeune, son autre frère,

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6996 Me Pinède / 74	1671/12/27	CM	Arzenc (Graulac), Chastanier (Fontfroide)	VIALA Antoine, BARRANDON Marguerite	Antoine VIALA, fils de feus Jean VIALA et Jeanne ROMIEU, de Fontfroide (Chastanier), avec Marguerite BARRANDON, fille de Jacques BARRANDON et de Catherine SOUSTELLE, de Graulac (Arzenc). Le fiancé est assisté de Jean VIALA, son frère aîné, de Fontfroide. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Elle aura l'autre moitié à la fin de leurs jours, sauf, en particulier, la légitime des autres enfants. Le fiancé apporte ses droits de légitime, plus de 200 livres gagnées par son travail et promet de payer les dettes de ses beaux-parents.
3E6996 Me Pinède / 162	1673/06/10	Dot (quittance)	Chastanier (Bessettes), St- Jean-la-F. (le Cellier)	VIALA Catherine et Georges, BENOIT Agnès, PINEDE Etienne	Etienne PINEDE, tailleur, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Catherine VIALA, a reçu de Agnès BENOIT et Georges VIALA, ses belle-mère et beau-frère, de Bessettes (Chastanier), 90 livres sur la dot qu'ils firent à ladite Catherine lors de son CM passé devant le présent notaire.
3E6996 Me Pinède / 128	1672/09/23	Obligation	St-Jean-la-F. (le Cellier)	VIALA Etienne, AUJOULAT Guillaume	Guillaume AUJOULAT, du Cellier (St-Jean-la-F.), a emprunté 22 livres à Etienne VIALA, habitant dudit lieu. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un bien (confronts).
3E6996 Me Pinède / 132	1672/10/12	Quittance	Chastanier (Bessettes), St- Jean-la-F. (le Cellier), Rocles	VIALA Etienne, GAZEL Antoine	Antoine GAZEL, originaire de Rocles, habitant du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Etienne VIALA, natif de Bessettes (Chastanier), habitant du Cellier, 210 livres sur ce à quoi ledit VIALA s'est obligé envers Guillaume AUJOULAT, du Cellier, en raison du contrat d'hypothèque d'une maison et suite à la délégation donnée audit VIALA par ledit Guillaume (à voir chez Me REBOUL).
3E6997 Me Pinède / 192	1679/04/18	Dot (quittance)	Chastanier (Bessettes), St- Jean-la-F. (le Cellier)	VIALA Georges et Catherine, PINEDE Etienne	Etienne PINEDE, Me tailleur, du Cellier (St-Jean-la-F.), comme mari de Catherine VIALA, de Bessettes (Chastanier), a reçu de Georges VIALA, dudit Bessettes, son beau-frère, 150 livres sur la dot que ce dernier fit à sa sœur en son CM passé devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 82	1676/03/12	Rente (achat)	Chastanier (Fontfreide)	VIALA Jean, ROMIEU Antoine	Jean VIALA, de Fontfreide (Chastanier), doit à Me Antoine ROMIEU, praticien, dudit lieu, son beau-frère, 240 livres pour compte final de toutes affaires qu'ils ont eues entre eux. Ne pouvant payer une telle somme, il obtient de la remplacer par une rente.
3E6993 Me Pinède / 117	1657/11/20	Testament	La Panouse (Fulletin), St- Jean-la-F. (le Villeret)	VIALA Pierre	Pierre VIALA, de Fulletin (la Panouse), habitant au Villeret (St-Jean-la-F.), malade, veut être inhumé au cimetière paroissial, au tombeau de Pierre CATHEBRAS, du Villeret, son oncle. Héritière universelle, Anne VIDAL, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'éventuel enfant postume. Acte suivi de l'inventaire de ses biens, fait le même jour, apparemment après son décès. En plus des biens meubles et immeubles, liste de précaires avec la référence notariale. Le testateur est fils de feu Pierre VIALA dont l'héritier ou héritière non nommé(e) ne lui a pas encore payé ses droits de légitime s'élevant à 150 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 88	1657/03/27	Arrentement	La Panouse (Fulletin), St-Jean-la-F. (le Villeret)	VIALA Pierre, CHAZALMARTIN Claude	Claude CHAZALMARTIN, du Villeret (St-Jean-la-F.), a donné en location pour 4 ans à Pierre VIALA, de Fulletin [la Panouse), une maison avec grange, étable, jardin, champ et pré.
3E6994 Me Pinède / 09	1662/03/26	Quittance	Pierrefiche, St-Jean-la-Fouillouse	VIDAL André, CHANTON Claude	Claude CHANTON, Me charpentier de St-Jean-la-Fouillouse, a reçu d'André VIDAL, de Pierrefiche, 30 livres pour reste et entier paiement prévu au contrat de vente d'une terre que le vendeur avait acquise de Jean NEGRON comme faisant partie des droits de légitime de Jeanne NEGRON, sa belle-fille (contrat de vente reçu par feu Me Guion BODET, notaire du Cellier), et ce, suivant la rémission faite audit CHANTON sur ledit VIDAL par Jean DUBOIS, de Pierrefiche.
3E6993 Me Pinède / 123	1657/12/09	Arrentement	Pierrefiche	VIDAL André, JOURDAN Guillaume	Guillaume JOURDAN, de Pierrefiche, a donné en location à André VIDAL, dudit lieu, pour 4 ans, une parcelle de métairie. Description de la parcelle. Conditions du bail. Note marginale de fin d'arrentement le 27/03/1762.
3E6994 Me Pinède / 09	1662/03/26	Arrentement	Pierrefiche, St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol)	VIDAL André, JOURDAN Guillaume	Guillaume JOURDAN, de Pierrefiche, habitant à présent le Crouzet-Chaffol [St-Sauveur-de-Ginestoux], donne en location pour 5 ans à André VIDAL, de Pierrefiche, une parcelle de métairie, et ce, pour 20 livres par an payables à chaque fête de Saint Michel.
3E6994 Me Pinède / 50	1663/01/14	Quittance	Pierrefiche	VIDAL André, JOURDAN Guillaume	Guillaume JOURDAN, de Pierrefiche, habitant à présent le Crouzet-Chaffol [St-Sauveur-de-Ginestoux], reçoit d'André VIDAL, de Pierrefiche, paiement de l'arrentement qu'il lui a concédé [voir acte même registre le 26/03/1662].
3E6994 Me Pinède / 16	1662/05/18	Quittance	Pierrefiche (la Veissière), St-Jean-la-F. (le Cellier)	VIDAL Louis et Pierre, FLORIT (de) Guion	Noble Guion de FLORIT, de Gibert [St-Jean-la-Fouillouse], habitant de la Veissière (Pierrefiche), a reçu de Louis et Pierre VIDAL, père et fils, de Pierrefiche, 135 livres pour entier remboursement d'un prêt contracté le 31/01/1660 devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 87	1676/04/07	Dot (quittance)	Pierrefiche, Chaudeyrac (Lestrèzes)	VIDAL Pierre, BOR Laurent	Laurent BOR, de Lestrèzes (Chaudeyrac), a reçu de Pierre VIDAL, de Pierrefiche, 20 livres sur la dot faite en son CM à Catherine VIDAL par feu Louis VIDAL et Catherine CHALVET, ses père et mère (CM reçu par feu Me BOUQUET, notaire de l'Habitarelle).
3E6997 Me Pinède / 199	1679/08/10	Quittance	Pierrefiche (la Veissière)	VIDAL Pierre, BRUN Vidal	Vidal BRUN, Me maçon, de la Veissière (Pierrefiche), a reçu de Pierre VIDAL, dudit lieu, paiement des travaux effectués à prix-fait pour faire à neuf une maison. Prix-fait accordé le 29/09/1678 devant le présent notaire.
3E6997 Me Pinède / 36	1675/01/14	Droits (quittance)	Pierrefiche, St-Jean-la-F. (le Cellier)	VIDAL Pierre, CHALVET Maurice	Maurice CHALVET, du Cellier (St-Jean-la-F.), a reçu de Pierre VIDAL, de Pierrefiche, fils, héritier et bien-tenant, de feus Louis VIDAL et Catherine CHALVET, de Pierrefiche, 25 livres pour entier paiement de ses droits de légitime maternels arrêtés lors du contrat de transaction passé entre eux devant Me ROCHER, notaire de Fouzillac.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 14	1674/06/00	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	VIDAL Privat	Privat VIDAL, de la Chaze (Pierrefiche), en voyage pour ses affaires, n'est revenu qu'il y a quelques jours du bas Languedoc et a appris à son arrivée au pays qu'on avait levé des troupes dans toutes les paroisses de l'évêché de Mende. A peine arrivé, il fut interpellé par les échevins de la paroisse par ordre de Sa Majesté et contraint de porter les armes et de se joindre aux "armées navales". Craignant de mourir au service du Roi, il décide de dicter son testament. Il lègue à Vidale VIDAL, sa soeur, du blé-seigle qu'il a dans son grenier ainsi qu'une vache pleine et son veau que Claude MERCIER, son neveu, lui tient à précaire. Legs à Jeanne MERCIER, fille dudit Claude, sa petite-nièce. Il lègue audit Claude la moitié de ses droits paternels et maternels et l'autre moitié à son héritier ci-après désigné. Héritier universel, Jean VIDAL, son frère. Ce dernier devra donner une messe "de bout de l'an" en l'honneur de feu Philippe VIDAL, leur frère. Suit la liste des créances qu'il laisse entre les mains de son frère et qui devront lui être restituées s'il revient. [pages abîmées]
3E6995 Me Pinède / 06	1664/01/24	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	VIDAL Vidale	Vidale VIDAL, de la Chaze (Pierrefiche), est malade. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. A Jeanne, Marguerite et autre Jeanne plus jeune DUBOIS, ses filles, 120 livres ; à Philippe et Barthélemy DUBOIS, ses fils, 75 livres. Tous legs à payer quand les enfants en auront l'âge ou se marieront. Dispositions en faveur de Philippe DUBOIS, son mari, pour son habitation dans la maison de la testatrice et pour son entretien et nourriture. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants. Volontés recueillies par messire Gervais GIBERT, [prêtre secondaire de Pierrefiche], en présence de 6 témoins, données ensuite au notaire pour qu'il les transcrive. [voir, même jour, même registre, testament du mari, qui nous fait comprendre que la testatrice est décédée aussitôt après avoir dicté son testament]
3E6995 Me Pinède / 12	1664/01/25	Testament	Pierrefiche (la Chaze)	VIDAL Vidale jeune	Vidale VIDAL jeune, de la Chaze (Pierrefiche), est malade. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses ancêtres. [La testatrice est la sœur de Vidale VIDAL, qui a testé et est décédée la veille - même registre]. Legs de 18 livres à Jean et Privat VIDAL, ses frères, à payer quand son beau-frère, Philippe DUBOIS, prendra gendre ou bru dans sa maison. 30 livres à Philippe VIDAL, son autre frère. 15 livres à Marguerite et Jeanne DUBOIS, ses nièces. Autre legs à Philippe et Barthélemy DUBOIS [ses neveux]. Héritier universel, Philippe DUBOIS, son beau-frère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6993 Me Pinède / 07	1654/09/09	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse, Montpellier-34	VIEILLESECHE Guillaume et Jean	Jean VIEILLESECHE, fils et héritier de feus autre Jean et Marguerite VEYRET, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), habitant à présent Montpellier-34, a reçu de Guillaume VIEILLESECHE, son oncle, dudit lieu, 42 livres pour la rémission que ce dernier lui a faite de ses droits.
3E6992 Me Pinède / 13	1650/07/31	Quittance	St-Jean-la-F. (le Cellier), Montpellier-34	VIEILLESECHE Guillaume et Vidal	Vidal VIEILLESECHE, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), habitant à présent Montpellier-34, a reçu de Guillaume VIEILLESECHE, du Cellier, son oncle, 30 livres pour ses droits de légitime sur les biens de ses défunts père et mère.
3E6995 Me Pinède / 14	1664/02/10	Rémission	St-Jean-la-F. (le Villeret)	VIEILLESECHE Louis, VEDEL Guillaume	Guillaume VEDEL, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), cède à Louis VILLESECHE, son beau-frère, dudit lieu, pour 16 livres, tous ses droits de légitime sur les biens de feus Jean VEDEL et Marie FABRE, dudit lieu, ses père et mère, biens détenus par ledit VIEILLESECHE.
3E6995 Me Pinède / 17	1664/03/16	Quittance	St-Jean-la-F. (le Villeret)	VIEILLESECHE Louis, VEDEL Jeanne, GELY Privat	Privat GELY, du Villeret (St-Jean-la-F.), beau-fils, héritier et bien-tenant, de feu Guillaume ROBERT, en son vivant Me tisserand, dudit lieu, a reçu de Jeanne VEDEL et Louis VIEILLESECHE, mariés, héritiers et bien-tenants de feu Jean VEDEL, des mains et argent propre dudit VIEILLESECHE, 45 livres en paiement d'une dette dudit feu VEDEL envers ledit feu ROBERT avec hypothèque de 2 terres (contrat d'hypothèque reçu par feu Me PINEDE le 08/06/1631). Ledit GELY remet aussitôt cette somme aux prêtres de St-Jean-la-F. en paiement des honneurs funèbres faits audit ROBERT selon la volonté du défunt.
3E6996 Me Pinède / 47	1671/07/05	Achat	Pierrefiche (la Chaze)	VIGNOL Jean, MAS Dimanche	Dimanche MAS, de la Chaze (Pierrefiche), a vendu à Jean VIGNOL, laboureur, dudit lieu, 2 petits tronçons de champ (confronts).
3E6992 Me Pinède / 116	1653/10/30	Prix fait	Blavignac (la Brugeyre), St-Jean-la-F. (le Villeret)	VIGOUROUX Jean jeune, CATHEBRAS Pierre	Pierre CATHEBRAS, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), a confié à prix fait à Jean VIGOUROUX jeune, de la Brugeyre (Blavignac), la construction d'une partie de mur de sa maison et autres travaux de maçonnerie (voir détail et conditions du prix fait). Parmi les témoins, Jean CLEMENS, marchand, du Cellier. Note marginale : "Expédié extrait à la veuve dudit CATHEBRAS".
3E6995 Me Pinède / 226	1667/04/18	Obligation	Auroux (Lherbouzac, Soulages)	VILLAR Antoine, COUDEIRE Jean	Jean COUDEIRE, de Soulages (Auroux), doit 320 livres à Antoine VILLAR, de Lherbouzac (ibidem), pour compte final de toutes affaires qu'ils ont eues ensemble.
3E6994 Me Pinède / 20	1662/09/27	Achat	Châteauneuf-de-R.	VILLAR Jean, ANDRE Jean et autre Jean	Jean et autre Jean ANDRE, père et fils, de Châteauneuf-de-R., le fils donataire du père, ont vendu à Me Jean VILLAR, notaire et greffier de Châteauneuf, un pré (confronts) pour 110 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6995 Me Pinède / 03	1664/01/09	Echange	Laval-Atger (Bonnaude), Auroux	VILLAR Jean, LAHONDES Jean	Jean VILLAR, de Bonnaude (Laval-Atger), d'une part, et Jean LAHONDES, notaire d'Auroux, d'autre part, procèdent à un échange de biens (confronts, parmi lesquels le bois que Jean SIRVEN possède au nom de Jeanne BONIDAN, sa femme, de la Rouvière, à Ste-Colombe-de-M.). Ledit LAHONDES agit au nom de Me Jacques BOUCHARENC, docteur et avocat, juge au siège de Condres. En note marginale du 18/05/1664, rapport d'expertise pour l'estimation du pré.
3E6994 Me Pinède / 51	1663/01/24	Achat	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	VILLARIE Anne, PINEDE Guillaume	Guillaume PINEDE, fils et héritier de feu Guillaume PINEDE, qui était tailleur du Cellier (St-Jean-la-F.), a vendu à Anne VILLARIE, veuve de Guérin AUJOULAT, dudit lieu, un champ (confronts). Parmi les témoins, Etienne PINEDE, Me tailleur dudit lieu.
3E6995 Me Pinède / 171	1666/12/05	Testament	St-Jean-la-F. (le Cellier)	VILLESECHE Guillaume	Guillaume VILLESECHE, du Cellier (St-Jean-la-F.), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à Guillaume et Vidal VILLESECHE, ses fils et de feu Françoise REYNAUD, sa femme en 2des noces, du seigle et le produit de 2 terres qu'il a arrentées, plus, son manteau à l'un, une paire de hauts-de-chausses à l'autre, usés. A Claude VILLESECHE, son autre fils, il lègue des outils, une daille (= faux), ses marteaux, son enclume, un coffre fait à melons, son lit avec ses coistre (= matelas), draps et couverture, un habit. Héritière universelle, Marguerite VILLESECHE, sa fille.
3E6995 Me Pinède / 58	1664/12/27	Dot (quittance)	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol), St-Jean-la-F. (le Villeret)	VILLESECHE Jean et Antoinette, GALTIER Jean	Jean GALTIER, fils héritier et donataire de feu autre Jean GALTIER et de Jeanne CLAMOUZE, du Villeret (St-Jean-la-Fouillouse), mari d'Antoinette VILLESECHE, a reçu de Jean VILLESECHE, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), son beau-père, 84 livres sur la dot faite à Antoinette en son CM passé devant Me BONIOL, notaire du Crouzet-Chaffol.
3E6995 Me Pinède / 166	1666/10/10	Dot (quittance)	St-Sauveur-de-G. (le Crouzet-Chaffol), St-Jean-la-F. (le Villeret)	VILLESECHE Jean et Antoinette, GALTIER Jean	Jean GALTIER, du Villeret (St-Jean-la-F.), fils et donataire d'autre Jean GALTIER et de Jeanne CLAMOUZE, dudit lieu, comme mari d'Antoinette VILLESECHE, a reçu de Jean VILLESECHE, son beau-père, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-G.), 20 livres, 1 robe, 3 cotillons sur la dot faite au CM reçu par Me BONNIOL, notaire du Crouzet-Chaffol.
3E6997 Me Pinède / 169	1678/12/31	Achat	St-Jean-la-F. (le Villeret)	VILLESECHE Jean, VALETTE Claude	Claude VALETTE, fils héritier et bien-tenant des biens de feu André VALETTE, du Villeret (St-Jean-la-F.), a vendu à Jean VILLESECHE, dudit lieu, fils émancipé de Louis VILLESECHE, un pré, un pastoral et un champ (confronts) que son père avait acquis de feu Anne VILLARIE et Guillaume AUJOULAT, mère et fils, du Cellier (ibidem).
3E6996 Me Pinède / 166	1673/07/07	Achat	Ste-Colombe-de-M. (la Brugeyre, le bourg)	VINCENS Privat, MACARY Jean	Me Jean MACARY, notaire royal de Ste-Colombe-de-Montauroux, a vendu pour 12 livres à Privat VINCENS, de la Brugeyre (ibidem), un petit coin de champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3E6997 Me Pinède / 04	1674/00/00	CM	[perdus]	[perdus]	[Pages très abîmées] On devine le patronyme TREBUCHON sans savoir s'il s'agit d'un des fiancés ou d'un de leurs parents.
3E6997 Me Pinède / 07	1674/00/00	Testament	[perdus]	[perdus]	[Pages très abîmées] C'est le testament d'une femme qui désigne son frère comme héritier universel.

Lozère Histoire et Généalogie